

 **Comtal**
 **Lot** Communauté
de Communes
 **Truyère**



Vue sur Lassouts – Sol et Cité

Département de l'Aveyron

Elaboration
du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Diagnostic



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme partagé par toutes les communes membres de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère.

Il définit le projet d'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10 ans, dans une volonté de transition écologique. Ce projet s'appuie sur les dynamiques et les enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic du PLUi, sans occulter les spécificités locales de chaque site, quartier, commune, ou groupe de communes.

Le PLUi détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols et définit pour l'ensemble du territoire les espaces naturels, agricoles, urbains et à urbaniser, en encadrant les constructions et aménagements réalisables dans chacune de ces zones.

- ➔ il implique l'émergence d'un **projet politique partagé**
- ➔ il permettra d'avoir **la même logique sur l'ensemble du territoire**
- ➔ il vise à **améliorer le fonctionnement** du territoire
- ➔ il prendra en compte **les directives d'ordre supérieur** (lois...)
- ➔ il concerne **l'ensemble de la population et les acteurs du territoire**

I - Présentation générale

Comtal Lot et Truyère.....	8
Contexte général du territoire.....	9
Quelques repères historiques.....	10
Des communes dans l'aire d'attraction d'Espalion mais également de Rodez.....	11
PETR du Haut-Rouergue.....	13
Synthèse.....	14
Pôles intercommunaux et pôles complémentaires.....	15

II - Cadre naturel

Relief, sols et sous-sols.....	17
Climat et changement climatique.....	18
Ecoulement des eaux.....	19
Contexte et zonages écologiques.....	20
Trame verte et bleue	21
Trame noire.....	23

III - Paysage et patrimoine

Contexte paysager.....	25
Les différentes perceptions.....	39
Evolution et dynamiques paysagères.....	46
Enjeux paysagers.....	86

IV – Dynamiques du territoire

Dynamique démographique	88
Composition des ménages.....	92
Catégories socioprofessionnelles.....	93
L'évolution du parc de logements.....	94
Dynamiques de l'emploi.....	102
Les dynamiques - synthèse.....	109

V - L'activité agricole et forestière

Diagnostic agricole : méthode.....	112
Fonctionnement agricole du territoire – Eléments de diagnostic.....	113
Conclusion.....	143

VI - Activités

Les zones d'activités	145
L'exploitation des carrières.....	159
Consommation foncière et potentiel résiduel à vocation d'activités.....	160
Activité commerciale et artisanale.....	162
Equipements publics et services.....	164
Activité touristique.....	165
Synthèse et enjeux.....	171

VII - déplacements

Structure viaire.....	174
Les déplacements domicile / travail.....	175
Les transports en commun.....	178
Les modes actifs de déplacement.....	180
Les enjeux	182

VIII - Analyse urbaine

Urbanisation à l'échelle régionale.....	184
Organisation du bâti.....	187
Les formes urbaines	208
Typologies urbaines.....	213
Caractéristiques architecturales.....	221
Petites villes de demain	228
Consommation foncière et potentiel résiduel à vocation d'activités.....	229
Synthèse.....	234

IX - Pollutions, réseaux et énergies renouvelables

Qualité des eaux.....	236
Qualité de l'air et GES.....	237
Déchets.....	238
Pollution	239
Eau potable.....	240
Energie.....	241

X – Risques naturels et technologiques

Les risques naturels.....	243
Les risques technologiques.....	244

XI - Synthèse

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Causse : Vaste et haut plateau calcaire du centre et du sud-ouest du Massif Central français, aride et creusé de profondes vallées.

CC CLT : **Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**. Etablissement public de coopération intercommunale qui regroupe les 21 communes du territoire ayant pour objectif d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, notamment par le biais du PLUi.

ENS (Espace Naturel Sensible) : espaces protégés en raison de la menace des activités humaines sur le caractère naturel du site, ou en raison de la qualité du site ou des caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

GR : **Les sentiers de Grande Randonnée** sont des itinéraires balisés de randonnée pédestre d'une longueur permettant d'effectuer des randonnées de plusieurs jours ou semaines.

Habitat naturel : unité naturelle, bien identifiable, essentiellement caractérisée par sa végétation, son climat, son exposition, son altitude, sa géologie (sous-sol), sa pédologie, et par les activités humaines qui s'y déroulent.

ICPE : **une installation classée pour la protection de l'environnement** est une installation qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

Logement vacant : logement inoccupé se trouvant proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, ou gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Natura 2000 : sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Ils intègrent des **zones de protection spéciale (ZPS)**, relatives à la conservation des oiseaux sauvages, ou des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** relatives au maintien ou au rétablissement, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

PNA : **Les Plans Nationaux d'actions** sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

PETR : **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – Haut Rouergue** est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés sous la forme d'un syndicat mixte.

PLUi : **Le plan local d'urbanisme intercommunal** est un document qui déterminera, une fois applicable, les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

PNR : le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, classé par l'État suite à une démarche volontaire du territoire concerné, est créé pour protéger et mettre en valeur cet espace rural habité, aux milieux naturels et au patrimoine culturel de qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Point mort : mesure à posteriori de la production de logements, qui correspond à la stabilité démographique au cours d'une période révolue.

Population active : addition de la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et des chômeurs.

PPRN : **Plan de Prévention des Risques Naturels** créé par la loi du 2 février 1995 constitue l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Le plus connu est le **PPRi, concernant le risque inondation**.

RPG : **le Registre Parcellaire Graphique** est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune.

SAU : la **superficie agricole utilisée** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

SRCE : **schéma régional de cohérence écologique**, document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Il va être remplacé par le **SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)** qui précise les orientations fondamentales et à moyen terme du développement durable d'un territoire régional, et ses principes d'aménagement.

SCoT : le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document de planification partagé par plusieurs intercommunalités dont la vocation est globale et stratégique. Il exprime un projet de territoire. Il vise à permettre aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques d'urbanisme en matière d'habitat, d'organisation de l'espace, de développement économique et commercial, de loisirs, de déplacements, de stationnement et de régulation du trafic automobile et leur politique de protection-valorisation de l'environnement.

SDAGE et SAGE : **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne** Ce document fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels). **Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** sont quant à eux une déclinaison locale des SDAGE au niveau des sous-bassins.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés dans une zone géographique au cours d'une période donnée.

Tâche urbaine : modélisation de l'emprise du tissu urbain bâti.

TAD : **transport à la demande**. Service de transport public individualisé fonctionnant sur demande préalable d'un ou de plusieurs usagers. Il peut prendre des formes différentes selon les territoires.

TVB : **La Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

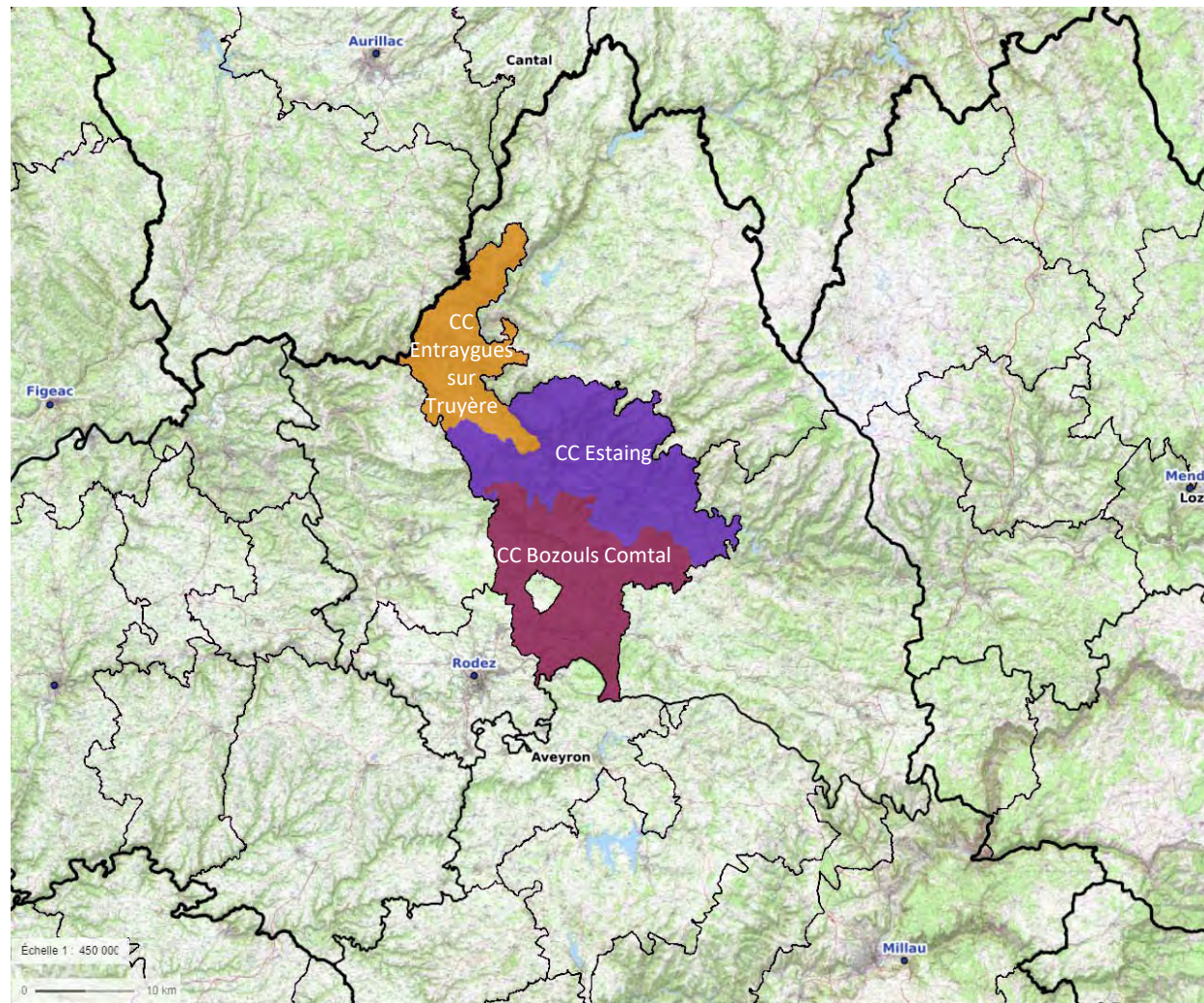
Trame noire : Continuités écologiques et réservoirs de biodiversité caractérisés par un niveau d'obscurité suffisant pour les espèces nocturnes en les préservant de la pollution lumineuse et en permettant leurs déplacements.

ZNIEFF : **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**. Inventaire identifiant et décrivant, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale. Ce n'est donc pas un dispositif de protection réglementaire : il constitue un socle de connaissances servant d'aide à la décision, pour l'aménagement du territoire, par exemple.

Zones humides : terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

I - Présentation générale

Les trois anciennes Communautés de Communes composant Comtal, Lot et Truyère



La **Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère**, a été créée le 1^{er} janvier 2017 sur le périmètre de 3 anciennes Communautés de Communes :

- La CC d'Entraygues-sur-Truyère
- La CC d'Estaing
- la CC de Bozouls Comtal

La CC **Comtal, Lot et Truyère** s'étend sur **664,40 km²**, regroupe 21 communes et rassemble au 1^{er} janvier 2019, **19 536 habitants**. Soit une densité de **30 hab/km²**.

La CC **Comtal, Lot et Truyère** se situe dans le nord du département de l'Aveyron.

Elle se trouve environ à (depuis Espalion) :

- 30 km de Rodez
- 70 km d'Aurillac et Millau
- et à 85 km de Figeac et Mende.

Ses compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les principaux axes viaires desservant Comtal Lot et Truyère sont :

- **La N88**, axe routier national important, qui traverse Montrozier entre Rodez et l'A75.
- **La D920**, dessert une grande partie du territoire. Elle relie Bozouls à Aurillac en passant par Espalion, Bessuéjols, Coubisou, Estaing, Sébrazac, le Nayrac, Golin hac, Entraygues-sur-Truyère et le Fel. Cette voie de la vallée du Lot est un axe majeur à l'échelle intercommunale mais également régionale.
- **La D921** fait le lien entre Espalion et Saint-Flour, via le Cayrol.
- **La D988** lie Rodez à l'A75 en passant par Bozouls et Gabriac. La nouvelle voie D1088, se situe parallèlement à la D988, et contourne Lioujas depuis Saint-Mayme.

Le territoire interagit avec **Decazeville, Rodez, Aurillac** pour l'accès à l'emploi, aux services et équipements complémentaires, notamment les services de santé, d'administration, de justice, d'équipements culturels et sportifs etc.

A l'échelle régionale, il peut interagir également avec Toulouse, Montpellier et Clermont-Ferrand.

Le territoire se situe à **distances équivalentes entre les deux pôles régionaux** d'Occitanie et le **pôle régional d'Auvergne**. Depuis Espalion, **Toulouse** se trouve à environ 175 km, soit 2h05 par l'autoroute et **Montpellier** est à 185 km, soit 2h15. Quant à **Clermont-Ferrand**, elle se situe à 182 km soit 2h25.

Axes viaires principaux sur le territoire



Le territoire serait peuplé depuis la Préhistoire. Le Causse Comtal compte un nombre important de dolmens, témoins d'une occupation du Causse estimée à cette période.

Pendant l'Antiquité, l'exploitation de sites métallifères le long de l'Aveyron pérennise l'installation de populations. Bozouls est un ancien **oppidum** situé sur un promontoire, au-dessus du Dourdou.

A l'époque gauloise, le territoire était occupé par le peuple des Ruthènes. Entraygues-sur-Truyère a également été une **cité gauloise puis gallo-romaine.**

Au Moyen-Âge, les comtes de Rodez possédaient de nombreux fiefs dans le Rouergue dont les baronnies d'Estaing et du Calmont-d'Olt. Les premières mentions écrites connues du Calmont d'Olt datent de 883, les premières maisons seigneuriales à Espalion auraient été établies dès le début du Moyen-Âge. Entraygues devient le chef-lieu d'une châellenie comtale au XIII^{ème}, grâce notamment à sa position stratégique à la confluence du Lot et de la Truyère et du croisement des routes d'Auvergne et de la route de la vallée du Lot.

Le département de l'Aveyron a été créé à la Révolution française en 1790 comme entité administrative, en application du décret du 22 décembre 1789.

L'Aveyron recouvrait alors un territoire similaire à celui de l'ancienne province du Rouergue. A cette occasion Villefranche de Rouergue perdit son statut de capitale au profit de Rodez (préfecture). Espalion, quant à elle, eut le rôle de sous-préfecture jusqu'en 1926.

Au XVIII^{ème} siècle, le territoire est structuré autour de plusieurs bourgs comme en témoigne la **carte de Cassini (vers 1750)**, sur laquelle on identifie plusieurs entités bâties notamment les villes d'Espalion, d'Entraygues-sur-Truyère, de Villecomtal et d'Estaing. Le reste constituait un territoire agricole composé de villages et de hameaux. Près de l'ensemble des communes sont répertoriées (avec parfois des orthographes différentes) en tant que villages (par exemple Bozouls, Espeyrac, Campuac...) ou hameaux (comme Lioujas ou Bessuéjols).

Carte de Cassini, milieu du XVIII^{ème} siècle



L'aire d'attraction d'une ville est un zonage d'étude défini par l'INSEE qui se substitue à l'aire urbaine. Il correspond à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Le pôle d'attraction constitue ainsi un point de convergence des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction des villes permet d'appréhender et de décrire le phénomène de **la périurbanisation**, c'est-à-dire le processus d'extension des agglomérations urbaines dans leur périphérie, entraînant une transformation des espaces ruraux.

Elle est liée à l'arrivée d'une part de nouveaux habitants, dont une partie quitte les centres des agglomérations pour s'installer en périphérie, et d'autre part d'activités consommatrices d'espaces (grandes surfaces, infrastructures de transport...etc.)

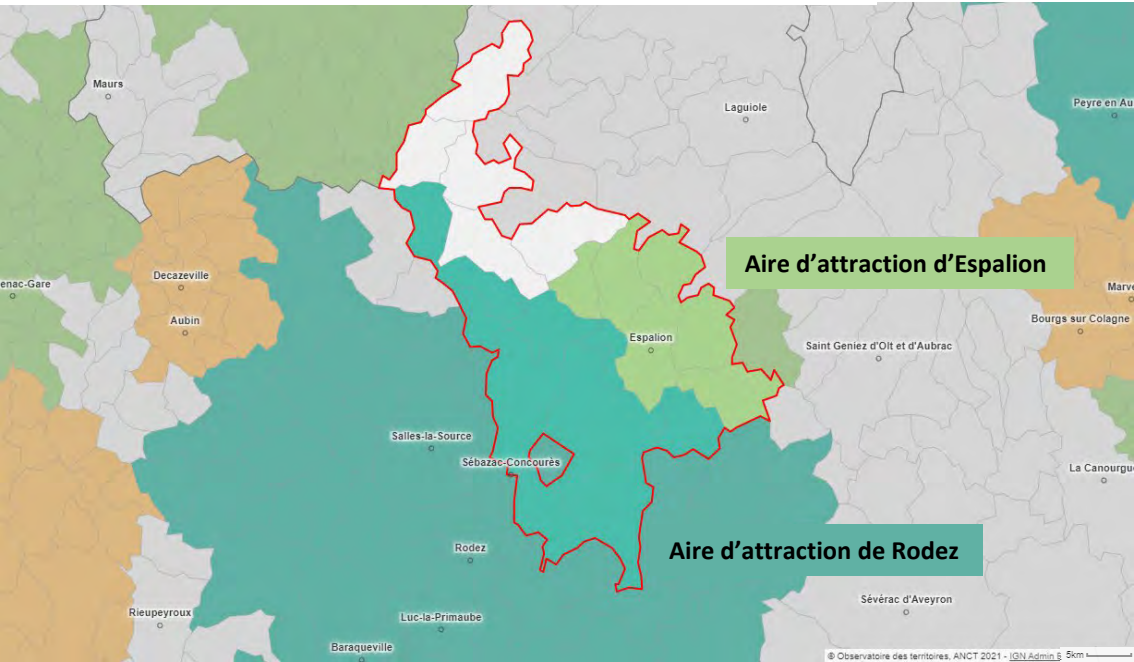
La périurbanisation peut prendre appui sur les noyaux habités préexistants (villages, bourgs) et sur les grands axes de communication qui relient ces espaces aux espaces urbains initiaux.

La périurbanisation commence à partir de la fin des années 1960 et début des années 1970, dans les espaces qualifiés de ruraux.

En termes d'accessibilité, le territoire est positionné, entre **Figéac, Rodez et Aurillac**. Via la N 88, le territoire est également situé non loin d'**Albi** (100 km, 1h20 depuis Espalion).

Par sa position centrale par rapport à ces autres pôles, les communes situées au sud et à l'ouest de l'EPCI **Comtal, Lot et Truyère** se trouvent dans l'aire d'attraction de Rodez, (c'est-à-dire que 15% des actifs travaillent dans le pôle d'attraction.)

Carte des aires d'attraction des villes autour de Comtal, Lot et Truyère

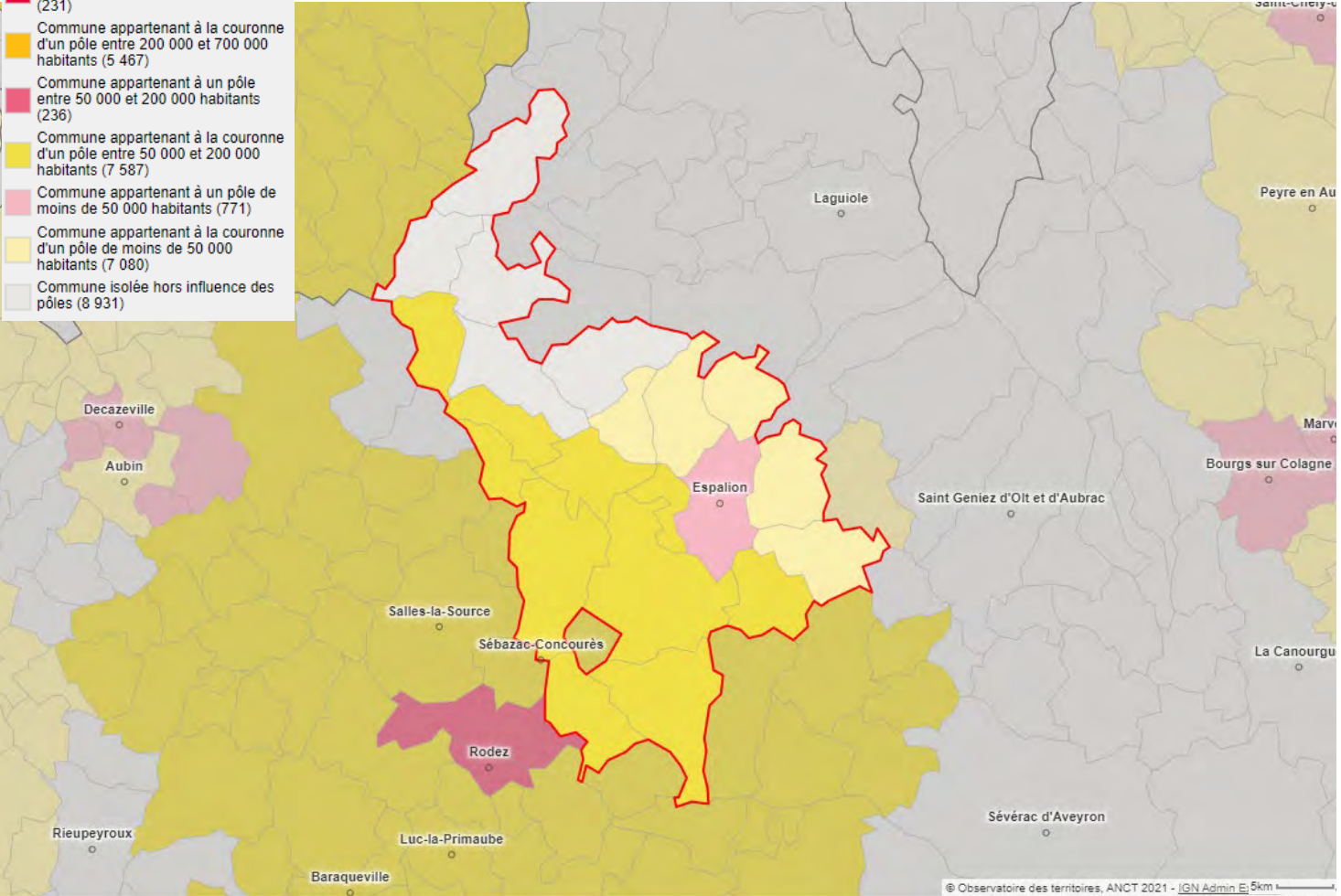


Des communes dans l'aire d'attraction d'Espalion mais également de Rodez

Sources : Observatoire des territoires ANCT 2021 / carte : IGN Admin express

- Légende :**
- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)
 - Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus (4 155)
 - Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (231)
 - Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (5 467)
 - Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)
 - Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (7 587)
 - Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants (771)
 - Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants (7 080)
 - Commune isolée hors influence des pôles (8 931)

Aires d'attraction autour de Comtal Lot et Truyère par tranche de population en 2020



La carte ci-contre montre que, selon leur position géographique, **les communes sont situées dans différentes aires d'attraction.**

Les communes situées le plus au sud et à l'ouest sont intégrées dans l'aire d'attraction du pôle **Rodez - Onet-le-Château** : **Espeyrac, Campuac, Villecomtal, Sébazac, Rodelle, Bessuéjols, Bozouls, Gabriac, Montrozier et La Loubière.** Il s'agit d'un pôle comptant entre 50 000 et 200 000 habitants en 2020 selon la typologie du zonage de l'observatoire des territoires.

Espalion est également la commune-centre d'une aire d'attraction d'un pôle de moins de 50 000 habitants, composée de sept communes : **Saint-Côme-d'Olt, Lassouts, Le Cayrol, Coubisou et Estaing.** Castelnau-de-Mandailles en fait également partie, bien qu'elle soit située en dehors de la communauté de communes CLT.

Les autres communes, situées plus au nord de l'intercommunalité se trouvent hors de toute aire d'attraction, du fait de leur éloignement géographique. Le Fel et Saint-Hippolyte sont en limite de l'aire d'attraction d'Aurillac.

Ainsi, CLT rassemble quelques communes aux caractéristiques relativement urbaines comme Espalion ou Bozouls. Cependant, l'ensemble du territoire intercommunal affiche principalement **un caractère rural et agricole.**

La communauté de communes Comtal, Lot et Truyère appartient au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Haut-Rouergue, formé avec la communauté de communes des Causses à l'Aubrac. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé créé en janvier 2015 par arrêté du préfet de l'Aveyron.

Le PETR est un établissement public constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Cet outil collaboratif est mis à **disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non**. Il a pour ambition la construction d'un **projet de territoire**.

Le PETR du Haut-Rouergue compte **38 communes pour près de 35 000 habitants**. Il couvre le nord de la zone d'emploi de Rodez et le bassin de vie autour d'Espalion, bourg centre de convergence et de services du nord-Aveyron.

Le projet de territoire poursuit ainsi **cinq objectifs** :

- **Développer les atouts du territoire** sur la base d'un projet de territoire partagé
- **Mutualiser les dispositifs et outils** à une échelle cohérente de projet
- **Porter les diverses contractualisations** régionales, nationales et européennes (CPER, contrat de cohésion territoriale, programme LEADER, contrat de ruralité)
- **Disposer d'une ingénierie de projet** (financière et d'animation) au service des intercommunalités et communes qui composent le territoire
- **Renforcer les solidarités réciproques urbain / rural**.

Les **missions du PETR du Haut-Rouergue** :

- **Mission paysage** avec la démarche « Plan de Paysage ».
- **Mission de coordination des dispositifs contractuels** afin de développer l'attractivité en lien avec les actions du projet de territoire.
- **Mission accueil de nouvelles populations**.

Carte du PETR du Haut-Rouergue



Forces

- La plupart des villages, des bourgs et des hameaux ont préservé l'architecture traditionnelle, l'organisation et le bâti historiques. Cela **confère une qualité architecturale, patrimoniale et paysagère au territoire qui contribue à son attractivité.**
- Six communes (dont une située hors de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère) se trouvent dans l'**aire urbaine d'Espalion**. Dix communes se trouvent dans l'**aire urbaine de Rodez**.
- Plusieurs axes importants desservent le territoire : la RN88, la D988 entre Espalion et La Loubière, qui se poursuit jusqu'à Rodez ainsi que la D920 dans la vallée du Lot.
- **Le territoire est relativement épargné** par l'urbanisation intensive, ce qui a contribué à la préservation du cadre de vie et de ses qualités.

Faiblesses

- Certaines communes (notamment en partie nord du territoire) sont relativement isolées, contraintes par la topographie et éloignées des grands axes de communication.
- Toutes les communes de la communauté de communes **ne profitent pas de la dynamique de l'aire urbaine d'Espalion, ni du dynamisme de Rodez**. Cinq communes situées plutôt au Nord de l'intercommunalité se trouvent en dehors de toute aire urbaine.

Source : réalisation carte Atelier Sol et Cité

D'après les dynamiques territoriales dégagées dans le diagnostic et suite aux discussions avec les élus de l'intercommunalité, plusieurs pôles ont été dégagés sur le territoire :






Espalion, Bozouls et Entraygues sur Truyère constituent les pôles principaux de Comtal, Lot et Truyère autour desquels le territoire intercommunal s'organise du fait de leurs fonctions administratives et économiques. **Entraygues-sur-Truyère** a la particularité de structurer la partie nord du territoire. La commune compte des équipements scolaires, des services et activités, dissociés par la distance d'Espalion et Bozouls.

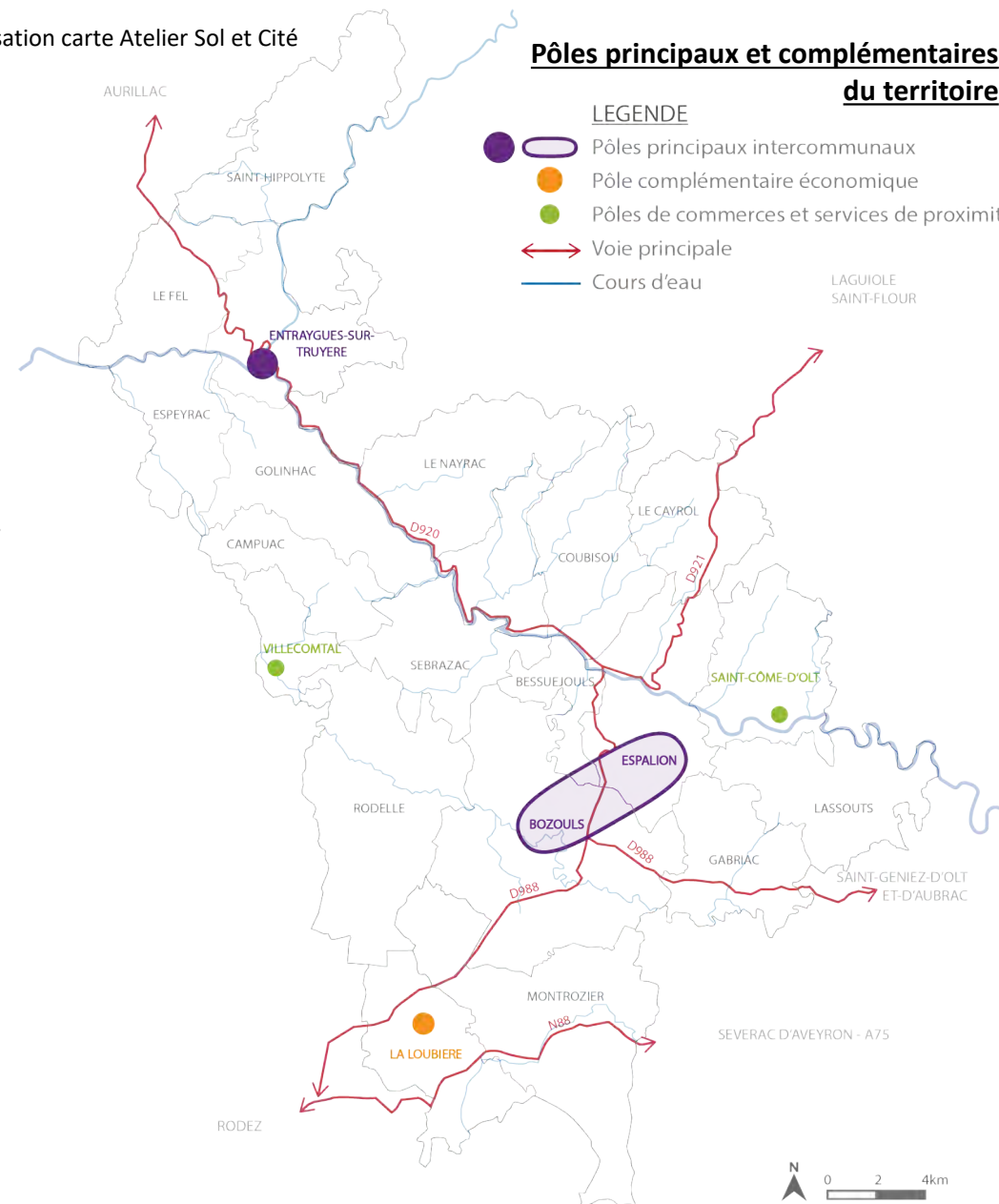
Comtal, Lot et Truyère est aussi organisée autour de **son pôle économique complémentaire** qui se trouve aux portes du territoire : **La Loubière – Lioujas**. La commune comptabilise 10,5% de l'ensemble des emplois de l'intercommunalité.

Enfin, **Villecomtal et Saint-Côme-d'Olt** sont **des pôles de commerces et services de proximité** qui disposent d'une offre diversifiée et relativement importante.

Pôles principaux et complémentaires du territoire

LEGENDE

-  Pôles principaux intercommunaux
-  Pôle complémentaire économique
-  Pôles de commerces et services de proximité
-  Voie principale
-  Cours d'eau



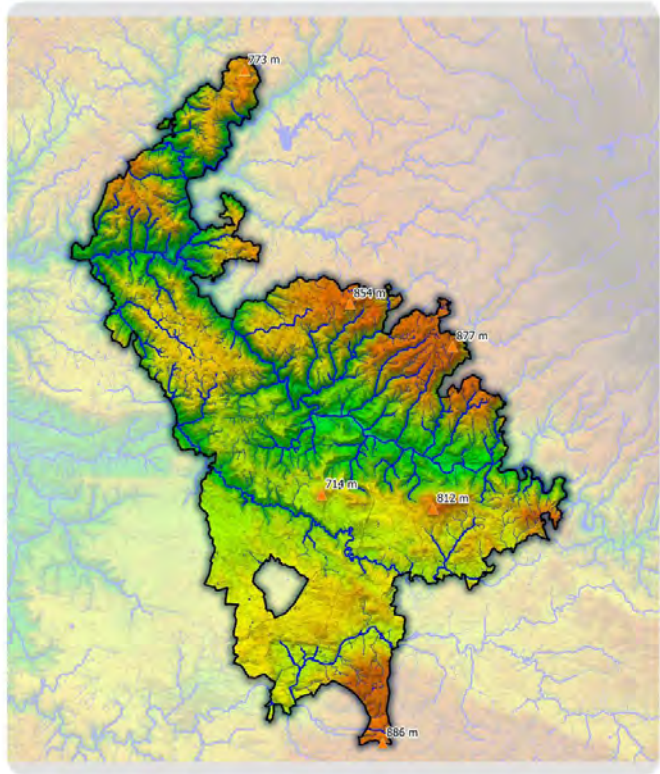
II - Cadre naturel

Sites de l'inventaire national du patrimoine géologique

Le territoire se situe à cheval entre le nord-Aveyron et les contreforts du Massif Central, avec une limite entre les deux, tracée par la vallée du Lot.

La richesse et la diversité géologiques du territoire sont notamment représentées par la présence de huit sites de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) dans le territoire.

Relief du territoire



Communauté de communes Comtal Lot Truyère

Hydrographie

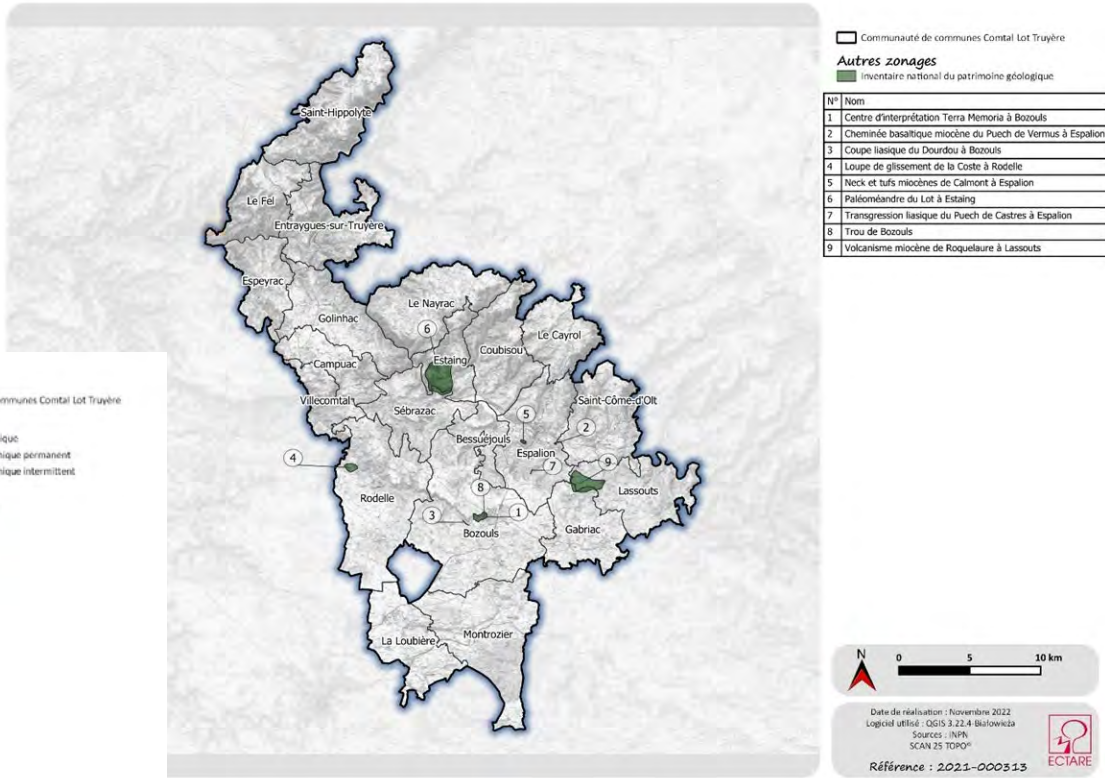
- Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique permanent
- Tronçon hydrographique intermittent

Relief

Altitude en mètre

- 200
- 400
- 600
- 800
- 1000
- 1200

Date de réalisation : Novembre 2022
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża
 Sources : BDALTM2 25 m; BD TOPO; Hydrographie SCAN 25 TOPO
 Référence : 2021-000513



Le territoire possède des reliefs très hétérogènes issus de l'action de l'eau sur des roches de nature très variée. Les **contreforts de l'Aubrac** dominent la partie nord-est du territoire avec un relief assez marqué et un sommet culminant à 877 m d'altitude. Au sud, les reliefs du massif du Lézou débutent. Plus localement, des sommets ponctuent le relief du territoire.

Les différentes influences climatiques sur le bassin du Lot (PAPI du Lot)

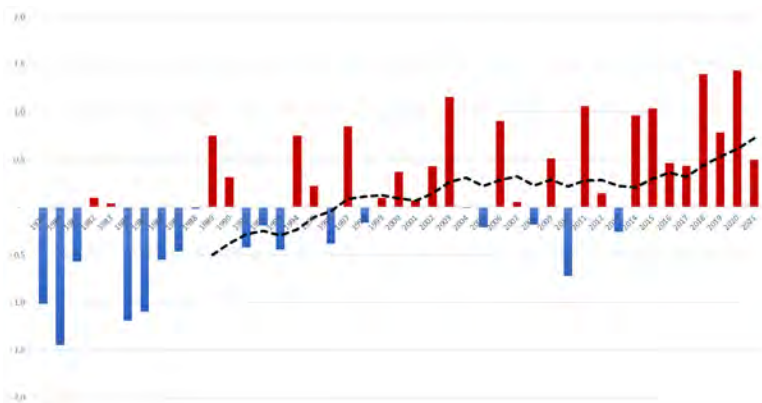
Le territoire bénéficie d'un **climat océanique altéré**, avec des influences montagneuses semi-continentales sur sa partie est et nord. D'après les données ERA5, au niveau de la maille de 20x30 km dont le barycentre se situe au niveau d'Espalion, pour la période 1979-2021, la température moyenne annuelle est de 10,2 °C. Sur la même période, la pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1 177 mm.

A Salles-Curan (12), la **température moyenne annuelle** est passée de 8,3 °C entre 1961 et 1990 à 9,4 °C entre 1990 et 2019 (+2,04 °C en 60 ans). Sur la période 1959-2019, l'augmentation des moyennes saisonnières par décennie est de +0,19 °C en hiver, +0,40 °C au printemps, +0,49 °C en été et +0,26 °C en hiver.

En cohérence, le nombre de jours chauds a augmenté de 64 % et le nombre moyen de jours de gel a diminué de près 23 % sur les mêmes périodes.

Au regard de la **pluviométrie**, à Espalion, le cumul moyen annuel entre 1990 et 2019 a peu évolué par rapport à celui mesuré entre 1961 et 1990. Toutefois, la répartition saisonnière tend à évoluer, avec une diminution des précipitations en hiver et une augmentation en automne (cette tendance n'est toutefois pas significative).

Evolution des températures de 1979 à 2022 au niveau de la maille d'Espalion (ERA5)



INFLUENCE CLIMAT Océanique
Hivers frais, étés doux, pluies régulières mais de faible quantité. Vers l'intérieur des terres, pluies moins régulières mais plus importantes.



INFLUENCE CLIMAT MONTAGNARD

Climat imprévisible, soit très chaud soit très froid, pluies importantes ou inexistantes, hivers enneigés.

INFLUENCE CLIMAT MÉDITERRANÉEN

Hivers doux, étés très chauds, nombreux orages au printemps et à l'automne.

Selon les scénarios, les prévisions sont (2050) :

- une augmentation entre 1,8 °C à 2,5 °C de la température moyenne annuelle
- un doublement du nombre de jours chauds et une réduction du nombre de jours de gel
- une légère augmentation de la précipitation (scénario intermédiaire), mais ressentie en hiver (diminution en été et printemps), avec une réduction du nombre de jours de pluie

Pour l'Europe, le GIEC fait état d'**impacts négatifs du changement climatique** sur la disponibilité de l'eau et la production alimentaire, la santé et le bien-être, les villes, les équipements et les infrastructures ainsi que des modifications profondes de la structure des écosystèmes, des aires de répartition des espèces, de la phénologie des espèces...etc.

Ecoulement des eaux

Sources : BD TOPO et BD Hydro

Sous-bassins versants

La CC Comtal Lot et Truyère est principalement située dans le **sous-bassin versant du Lot** (un affluent de la Garonne). Le Lot est rejoint par de nombreuses rivières, dont le **Dourdou de Conques**, la **Truyère** et les **Boraldes**. Au sud, le territoire est traversé par l'**Aveyron**.

Il dispose également de trois grands lacs de barrage partagés entre plusieurs communes et plusieurs EPCI : les réservoirs de **Castelnau-Lassouts** et **Golinhac** (sur le Lot) et Couesques (sur la Truyère).

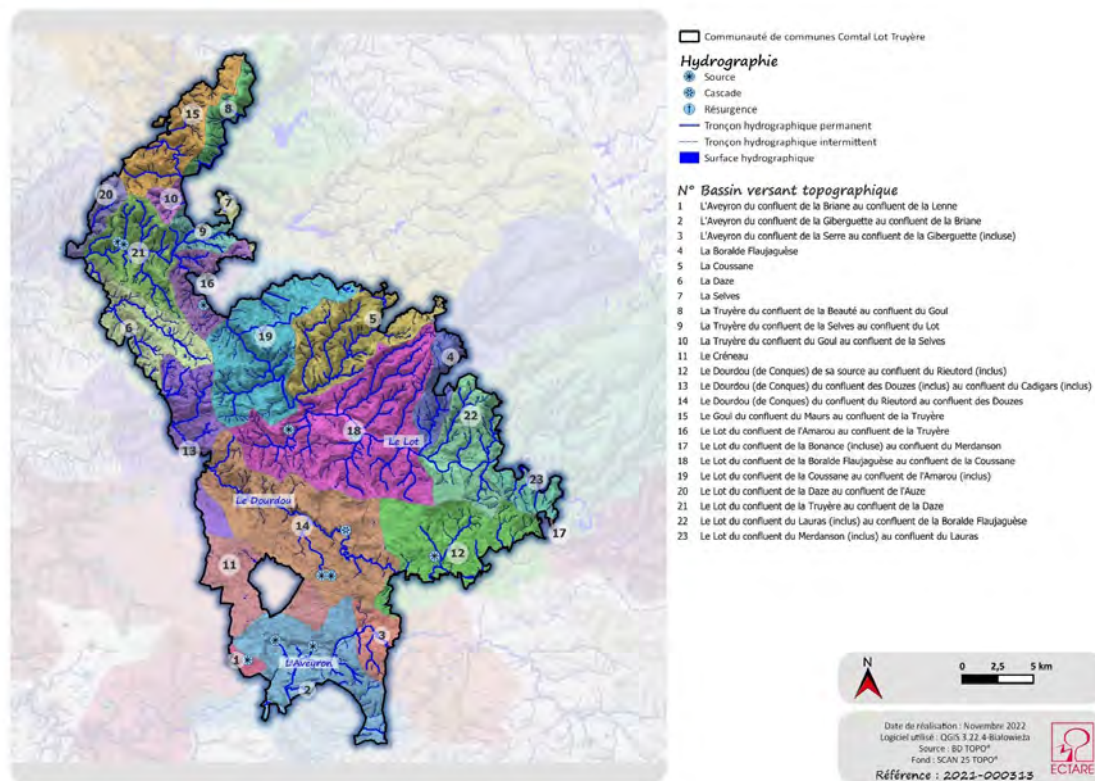
Les différents aquifères se répartissent en deux grandes familles :

- **les aquifères fissurés du socle**, au nord et au sud, constitués de nappes multicouches et continues, au potentiel d'exploitation globalement moindre que les autres types d'aquifères
- **les aquifères karstiques de formations sédimentaires**, composés de calcaires, sables, grès ou craie, déposés en couches. Ces nappes sont alternativement libres et captives, et appartiennent au **système des Grandes Causses** du département de l'Aveyron.

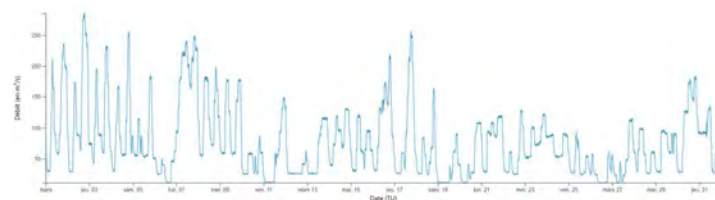
Le bassin versant amont du Lot est caractérisé par de **nombreuses retenues hydro-électriques** de forte capacité ce qui modifie profondément le réseau hydrographique et les débits naturels.

Le bassin du Lot est touché par trois types de crues : **les crues océaniques**, **les crues cévenoles** et **les crues dites « méditerranéennes complexes »**. Les **zones naturelles d'expansion des crues** présentes sont bénéfiques à la réduction du risque inondation pour les villes et villages situés en aval.

Durant les mois d'étiage, l'évapotranspiration est largement supérieure à la pluviométrie, ce qui entraîne une **absence de recharge de la nappe** ainsi qu'une **baisse régulière des débits des cours d'eau**. Depuis 1989, le bassin du Lot bénéficie d'un soutien d'étiage (33 millions de m3 d'eau pour le soutien d'étiage à partir de quatre retenues : Sarrans, Maury, Castelnau-Lassouts et Grandval). Cette pratique permet de respecter les **Débits Objectifs d'Etiage (DOE)** fixés par le SDAGE Adour-Garonne. Pour la période de référence 1915-2017, les étiages sévères de l'Aveyron et ses affluents ont entraîné un non-respect du DOE 2 à 3 années sur 10.

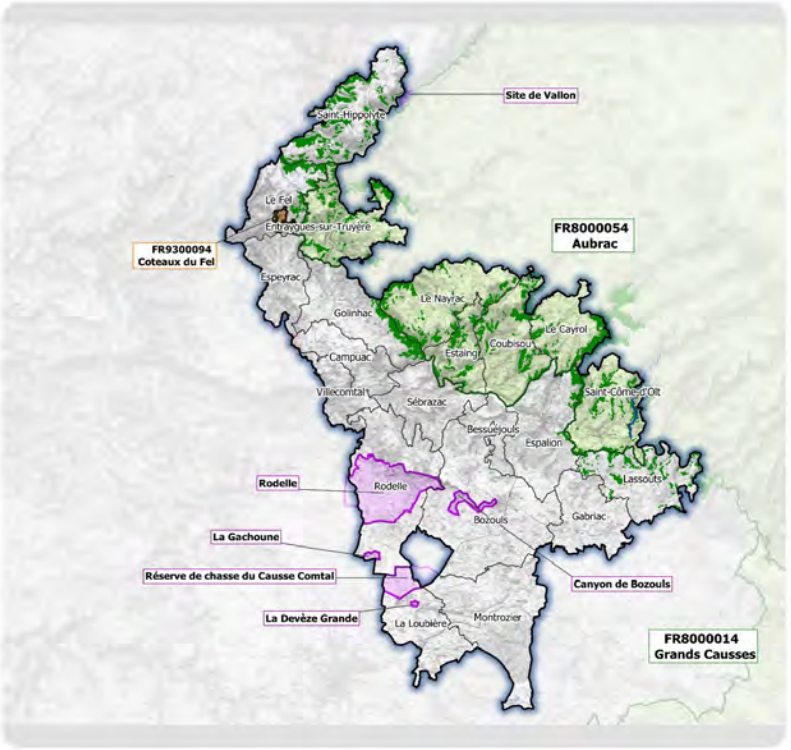


Débits instantanés en mars 2022 à la station hydrométrique 07701540 du Lot à Entraygues-sur-Truyère

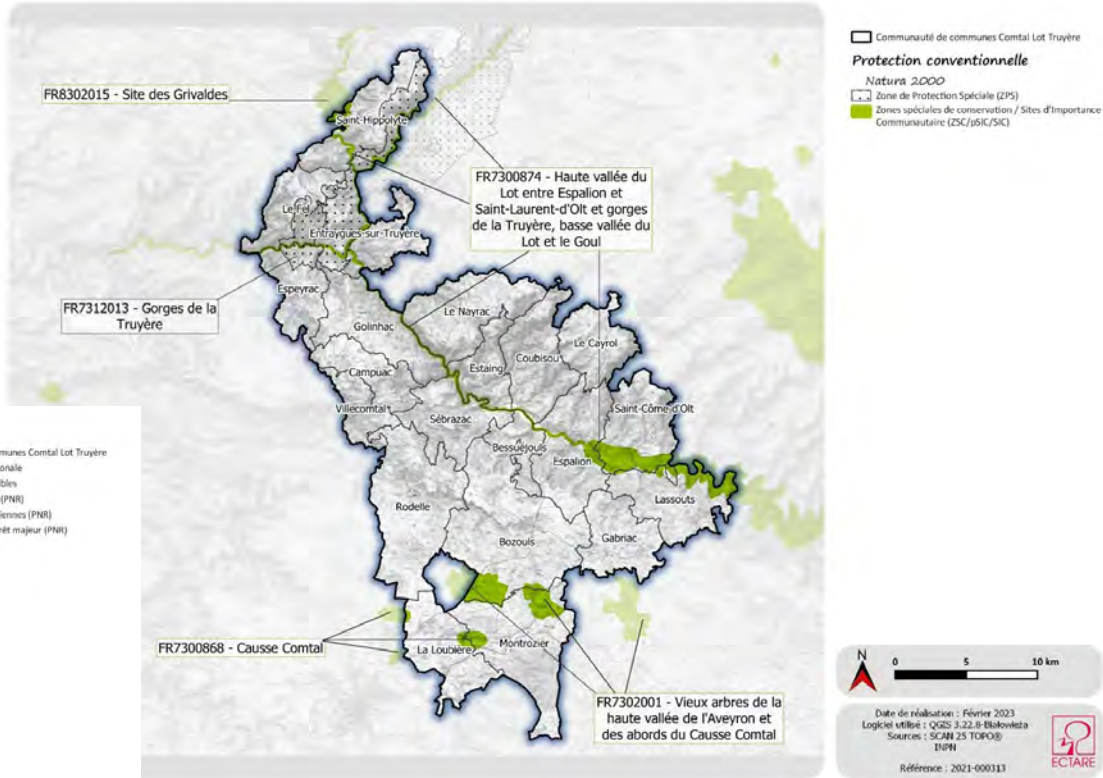


Le territoire est marqué par une **présence importante de milieux naturels et semi-naturels** (près de 40 % selon CLC 2018). Ils sont composés par une mosaïque d'habitats naturels, bien représentés notamment au niveau des vallées alluviales et le Causse Comtal.

Autres zonages écologiques



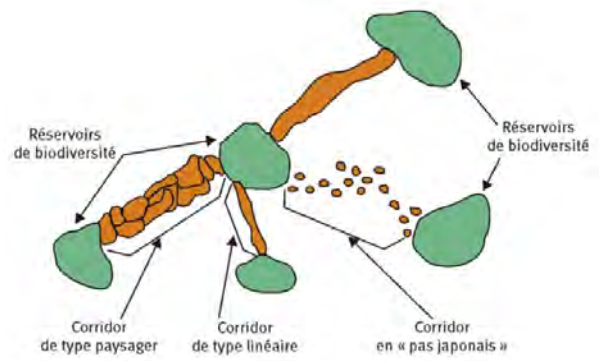
Sites du réseau Natura 2000



Par ailleurs, près de 39 % du territoire est constitué de **surface agricole à fort potentiel de biodiversité** : prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole, et surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants.

Les **boisements** occupent près de 36 % du territoire. Plus des trois-quarts des forêts sont composées de feuillus. Les essences trouvées sont notamment du Chêne, du Châtaigner et du Hêtre. Notons enfin que le territoire accueille des **forêts anciennes**.

Fonctionnement d'un réseau écologique

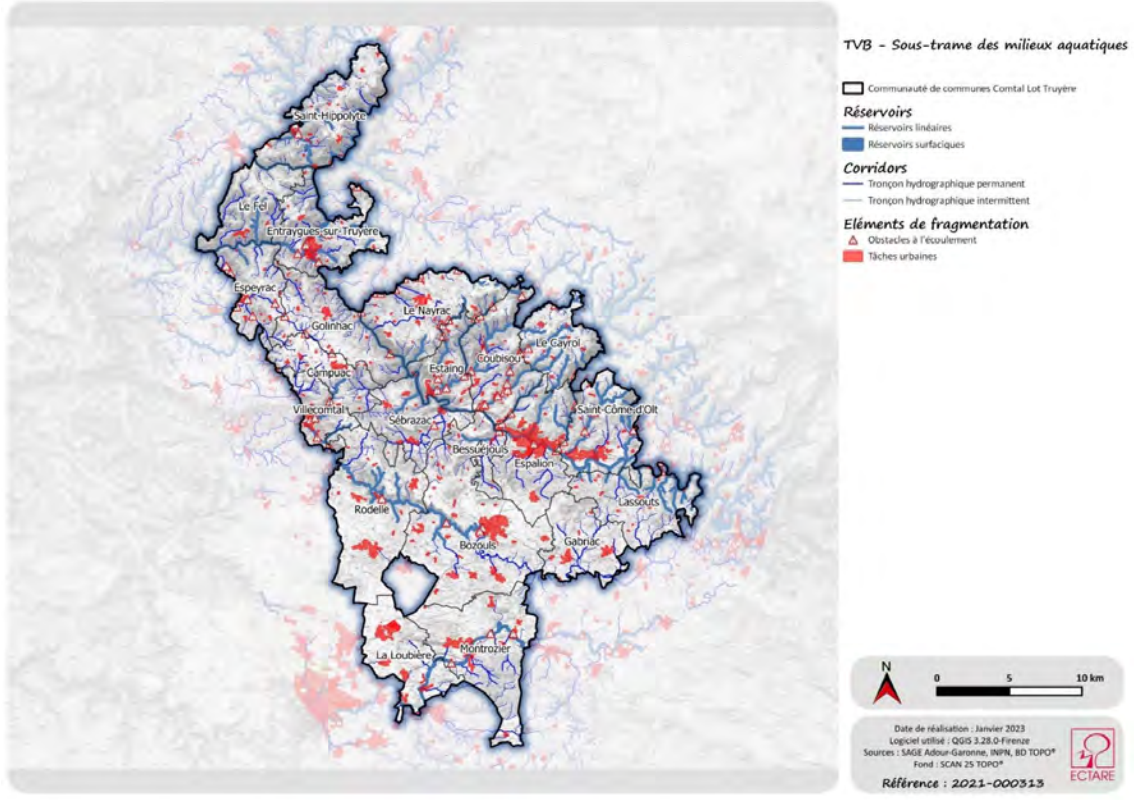


La TVB comprend à la fois une **composante verte (terrestre)** et une **composante bleue (aquatique)** indissociables, auxquelles il convient d'ajouter une **composante noire (vie nocturne)**.

Les différents milieux qui composent une TVB correspondent à des grands types de sous-trames (ex. sous-trame des milieux ouverts, des milieux boisés, etc.) qui peuvent être regroupés soit, en tant que « **réservoirs de biodiversité** » soit en tant que « **corridors écologiques** »

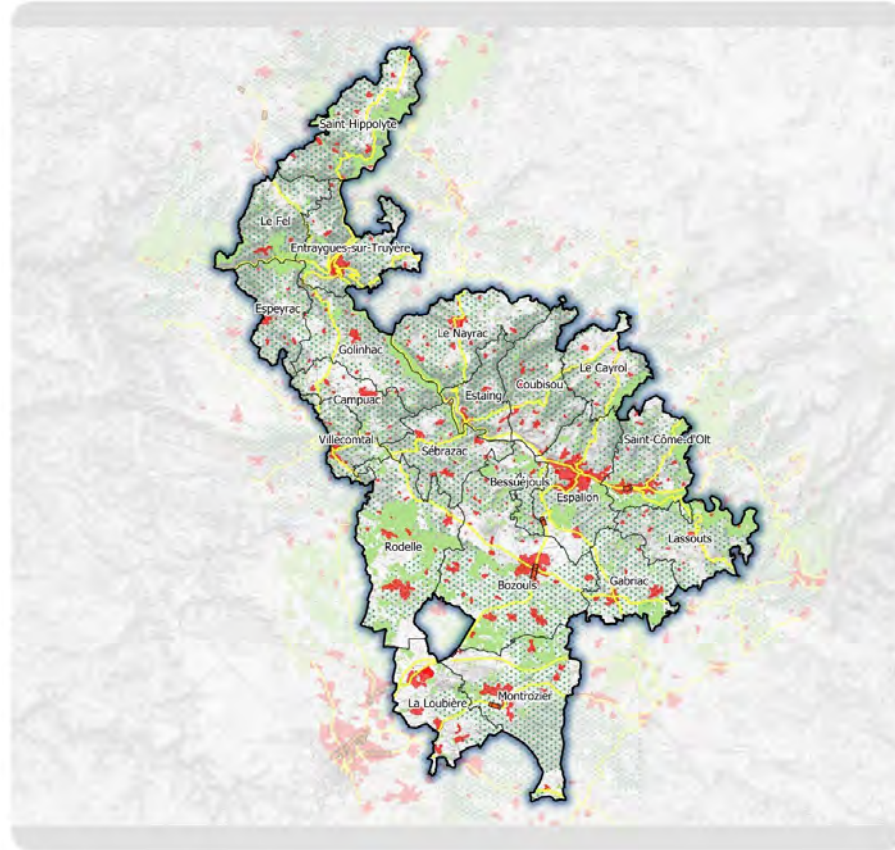
Trame bleue

Sous-trames écologiques	Réservoirs de biodiversité
« Milieux aquatiques »	<ul style="list-style-type: none"> Le Lot La Truyère Le Dourdou L'Aveyron
« Milieux humides »	<p>Principaux réservoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> La zone humide de la Fabrie (Le Nayrac) Les zones humides de la forêt des Palanges (Montrozier) Les zones humides de Mouly de la Bessière (Le Nayrac) La zone humide des Vernhettes (Golin hac) <p>+ les zones humides inventoriées dans le bassin du Lot (2022 : Espeyrac, Golin hac, Campuac, Villecomtal, Le Nayrac, Le Cayrol, Espalion, Saint-Côme-d'Olt, Lassouts, Le Fel et Entraygues-sur-Truyère)</p>



Sous-trames écologiques	Réservoirs de biodiversité
« Milieux boisés »	<ul style="list-style-type: none"> Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère Basse vallée du Lot et le Goul Site des Grivaldes Coteaux du Fel Canyon de Bozouls Site de Rodelle Site de Rodelle
« Milieux semi-ouverts à ouverts thermophiles »	<ul style="list-style-type: none"> Devèze Grande Causse Comtal Coteaux du Fel Coteaux de Bessuéjols Bois et pelouses d'Envaux Caydarac et causse de Lanhac
« Milieux prairiaux »	<ul style="list-style-type: none"> Agrosystème de Bertholène Agrosystème de Grioudas Vallée du Dourdou à Rodelle

Trame verte



Synthèse des éléments constitutifs et des éléments fragmentants de la Trame Verte

- ☐ Communauté de communes Comtal Lot Truyère
- Réservoirs**
 - Réservoirs superficiels
- Corridors**
 - ▨ Corridors superficiels
- Obstacles**
 - Zones d'activités
- Route à 2 chaussées**
 - Route à 2 chaussées
- Route à 1 chaussée**
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

N
 0 5 10 km

Date de réalisation : Février 2023
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża
 Sources : BD TOPO®
 Fond : SCAN 25 TOPO®
 Référence : 2023-000313

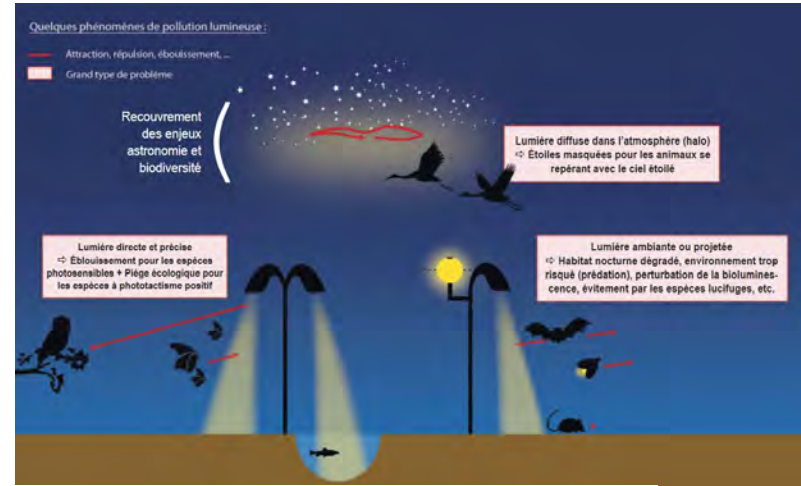
Trame noire

Sources : INPN, AVEX

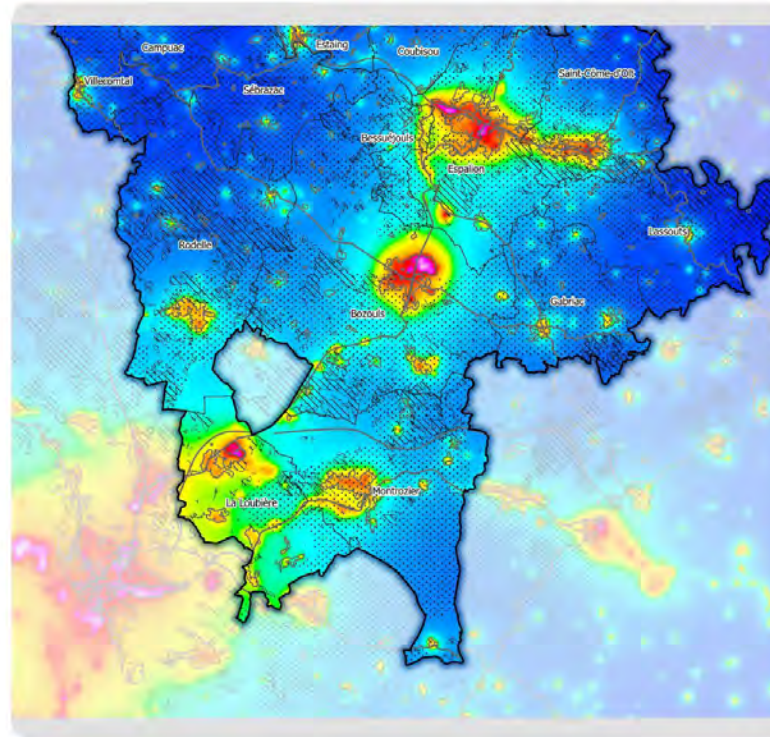
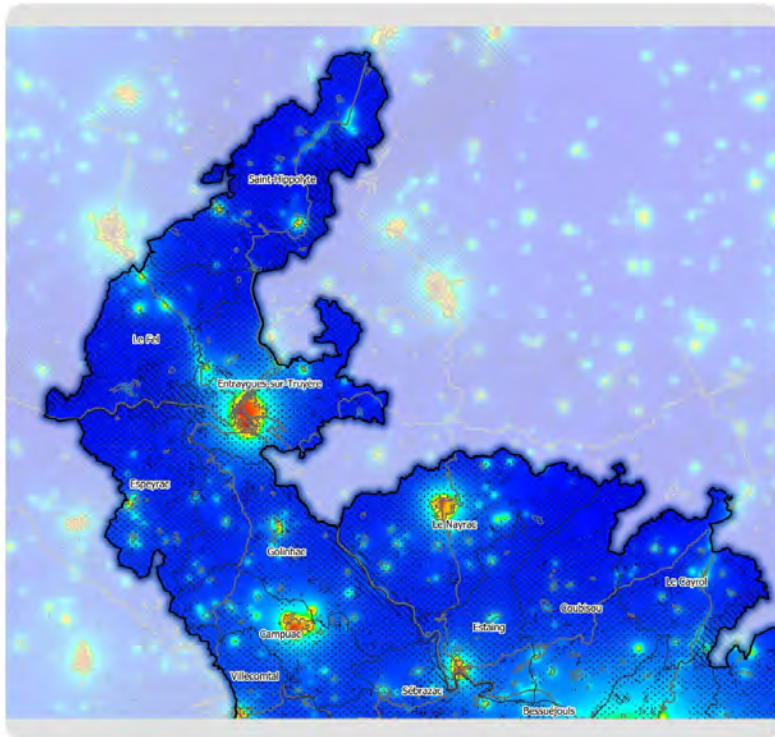
Perturbations générées par la lumière artificielle (OFB)

La **pollution lumineuse** peut entraver le cycle biologique des espèces nocturnes en créant un **effet « barrière »** par répulsion (modification des déplacements, isolement physique ou génétique des populations) ou, inversement, un **effet « piège »** par attraction-désorientation. La lumière artificielle perturbe ainsi certaines fonctionnalités des espèces nocturnes (alimentation notamment) et fragmente leur territoire.

L'activité nocturne concerne 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés. La pollution lumineuse peut également affecter le cycle de vie des espèces diurnes (perturbation des cycles de sommeil).



Trame noire



III - Paysage et patrimoine

La morphologie du territoire est principalement marquée par des failles géologiques provoquant des paysages singuliers. Elles distinguent les différents dépôts qui se sont opérés au cours des millions d'années à partir desquels les paysages que nous observons se sont développés. **Le sol est la première richesse d'un paysage, il est le socle de l'installation de la végétation et par la suite de l'Homme. C'est par lui qu'on va distinguer visuellement un territoire d'un autre : sa composition, sa couleur, sa richesse organique et minérale, etc.**

Les failles du territoire s'orientent d'Est en Ouest, provoquant des étagements distincts du Nord au Sud. Le Causse Comtal résulte de cette formation géologique, constitué de dépôts marins du jurassique, le sol est essentiellement calcaire et présente une hydrographie karstique. Les infiltrations sont très présentes sur les plateaux et se déversent à travers un réseau hydraulique très important dans les vallées qui façonnent le territoire.

La vallée du Lot est élargie autour de l'aire urbaine d'Espalion, elle résulte de la rencontre entre le plateau du Causse constitué d'une roche sédimentaire facile à travailler et les monts de l'Aubrac constitués de roche métamorphique beaucoup plus dure. Les paysages sont plus ouverts sur l'amont de la vallée, entre Lassouts et Verrières, offrant de large plaines fertiles sur sol sédimentaire, des affleurements rocheux de calcaire subsistent au Nord de la rivière, sur les communes de Coubisou et Saint-Côme-d'Olt. La vallée se resserre après le village pour former les gorges du Lot d'Estaing à Le Fel. Ce resserrement est dû à la présence de schistes puis de granite, roches plus dures et plus difficiles à creuser. Les plateaux granitiques du Ségala au Sud du Lot, et de la Viadène, au Nord du Lot, se font face.

Quant au Rougier, présent entre les Causses, le Lot et le Ségala, il résulte de dépôts sédimentaires qui ont été oxydés par le climat tropical de l'ère primaire, lui donnant cette couleur si particulière.

Le Sud du territoire est dominé par des roches métamorphiques, rendant le sol plus acide. La forêt des Palanges qui s'est développée sur la rive Sud de l'Aveyron est caractérisée par des boisements denses. La roche imperméable retient l'eau des sources en surface et a pu créer de nombreuses zones humides, conférant à la forêt une humidité forte qui s'oppose au Causse Comtal sec présent de l'autre côté de l'Aveyron.



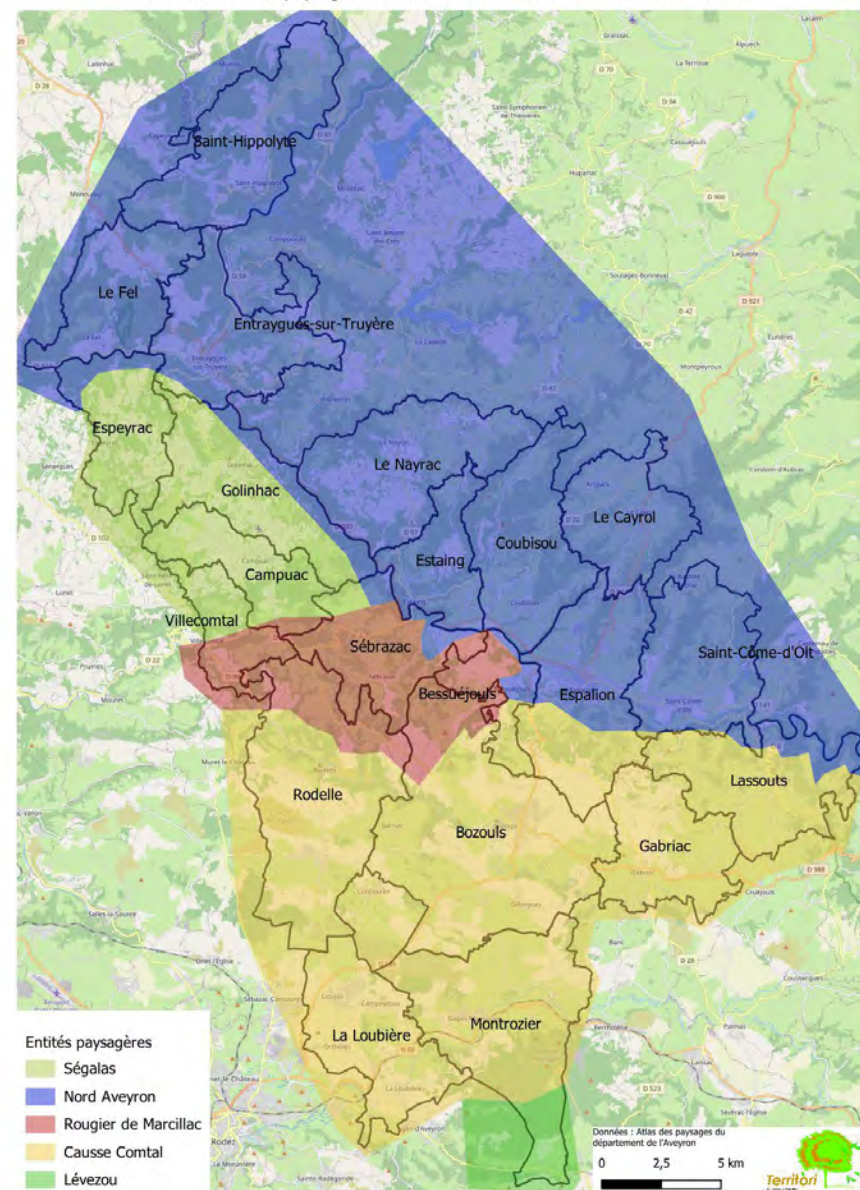
Contexte paysager

Les entités paysagères – marqueurs du territoire

A travers la formation géologique du territoire se sont formées plusieurs entités paysagères, chacune répondant à des caractéristiques bien précises. On retrouve les entités suivantes sur le territoire de la communauté de communes : Nord Aveyron, Rougier de Marcillac, Causse Comtal et Lézézou. Chaque entité a été répertoriée au niveau départemental, on retrouve leur description sur le site du CAUE de l'Aveyron au travers de l'Atlas des paysages

- **Le Lézézou** : présent à la pointe Sud du territoire, sur la commune de Montrozier, il est composé essentiellement de forêts de résineux (massif des Palanges) et chênes sessiles.
- **Le Causse Comtal** : c'est une entité caractéristique de l'Aveyron, le Causse se caractérise par des sols calcaires. Les pelouses sèches et la faible végétation qui s'y développe marquent une fracture entre la vallée de l'Aveyron et la vallée du Lot. Au sein même de l'entité on découvre plusieurs paysages, ceux cultivés des fonds de vallons où les marnes retiennent les eaux et produisent des sols riches, et ceux des plateaux et sommets des coteaux où l'eau s'infiltre sans avoir eu le temps de nourrir le sol en place. Les plateaux du Causse n'ont pas une topographie marquée, la faible épaisseur de sol et les faibles pentes sont également balayées par les vents et les pluies, rendant le paysage aride.
- **Le Rougier de Marcillac** : identifiable grâce à la couleur du sol, il couvre les communes de Bessuéjols, Sébrazac, la partie Nord de Rodelle et Villecomtal et sa moitié Sud. Le grès rouge issu des vallées la composant est utilisé pour l'architecture des bourgs, formant des ensembles bâtis d'une teinte rouge, caractéristique de ce bout de territoire. Les vallons sont assez marqués, le sol fertile et un climat protégé ont permis à la population d'avoir une polyculture, notamment la vigne et les fruitiers. L'exploitation des fonds de vallons, la présence des cours d'eau et l'urbanisation historiquement dense se chevauchent pour que chacun ait sa place dans les vallées encaissées. Sur les hauteurs, la culture céréalière a colonisé l'espace, seules les pentes restent aujourd'hui en boisements.

Carte des entités paysagères du territoire de la communauté de communes

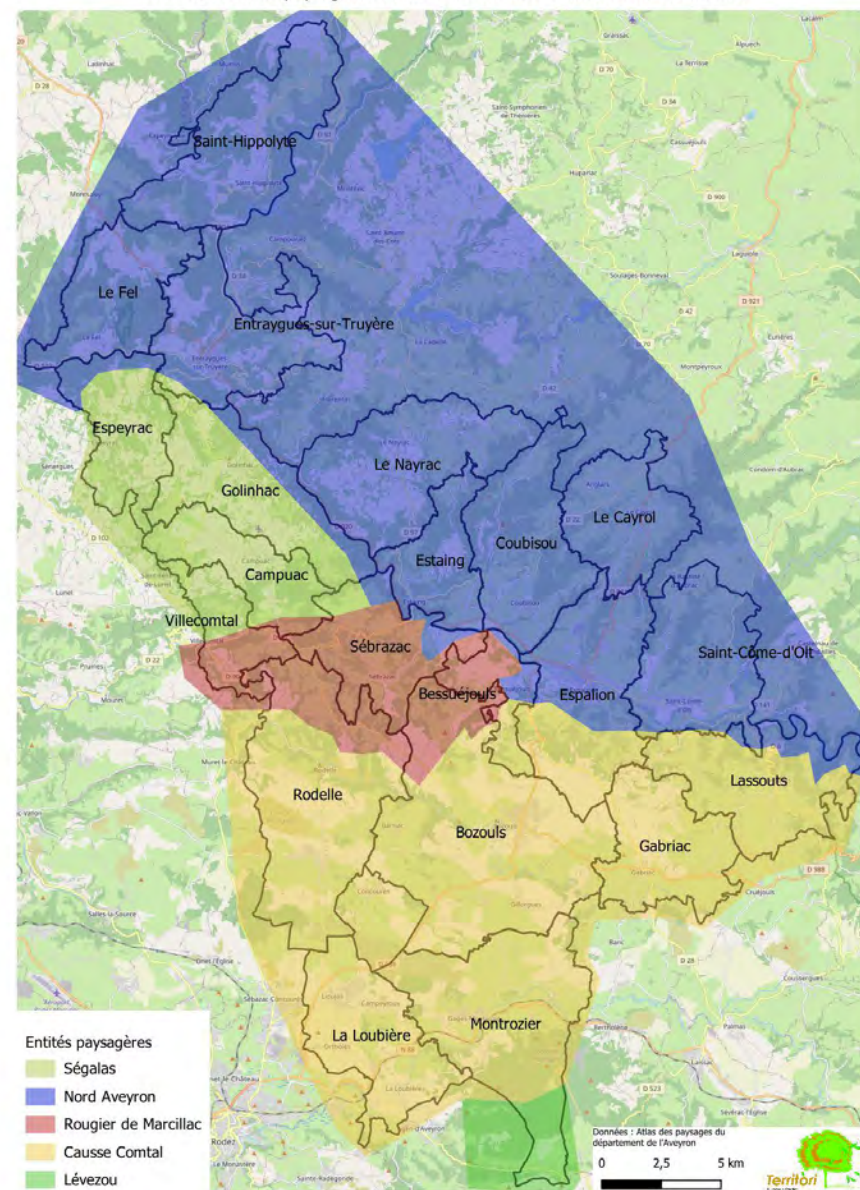


Contexte paysager

Les entités paysagères – marqueurs du territoire

- **Le Ségala** : il s'étend au Nord de Villecomtal, faisant face à la Viadène, aux monts de l'Aubrac et du Cantal, c'est un enchaînement de coteaux, hameaux agricoles et petits villages. Les communes sont implantées sur un plateau granitique : si Golinhac s'est accroché sur les pentes Ouest de la vallée du Lot et permet d'observer l'Aubrac, Espeyrac domine la Daze sur le flanc Ouest du plateau bocager, Campuac, elle, est installée au Sud du plateau, au centre des cultures. On retrouve un grand nombre de « boules granitiques » au milieu des prairies ou rassemblées pour façonner les murets en pierre sèche qui délimitent les cultures. L'implantation du bâti est beaucoup plus lâche et on observe un grand nombre de hameaux agricoles sur le territoire, façonnant un mitage. Les communes ne sont pas sur le passage des axes routiers principaux, c'est un territoire très morcelé et peu peuplé. Symbole du Ségala, le châtaignier est l'arbre fédérateur de l'entité, autrefois utilisé dans les constructions, pour ses fruits et comme bois de chauffage, il ne résulte que des sujets dans les boisements qui accompagnent les pentes ou les puechs (sommets des coteaux) avec des chênes pédonculés principalement.
- **Le Nord Aveyron** : présent sur la majorité du territoire, il s'étend de la vallée du Lot aux monts de l'Aubrac. La vallée du Lot est la limite Sud et la frontière nette de cette dernière entité. Les communes qui ont profité des richesses apportées par le Lot tant pour les plaines cultivables que par son réseau hydrographique et de communication qu'est cette rivière structurante, sont des communes très touristiques. Etagée en paysage de montagne, on retrouve une grande différence au sein de l'entité, entre le fond de la vallée du Lot et les bourgs qui se sont développés sur les hauteurs de l'Aubrac. Le grès rouge du Rougier est encore marqué sur la rive gauche du Lot à travers Espalion et Bessuéjols ; tandis que les dépôts calcaires des Causses se prolongent sur la rive droite du Lot, que l'on retrouve sur les communes de Saint-Côme-d'Olt et Coubisou. De St-Côme à Estaing, des vallées profondes appelées Boraldes et Coussanes (Coussanes prenant leurs sources dans la Viadène) s'écoulent du Nord au Sud, de l'Aubrac vers le Lot et forment un paysage très accidenté. Un resserrement de la vallée du Lot en aval d'Estaing marque un changement de roche et donc paysager (gorges). Le plateau granitique de la Viadène s'élève au niveau de la commune de Le Nayrac jusqu'à Entraygues-sur-Truyère. En bas, la vallée du Lot est très encaissée, les pentes sont raides et très boisées. En hauteur, le plateau est cultivé et plus ouvert sur les paysages alentours.

Carte des entités paysagères du territoire de la communauté de communes



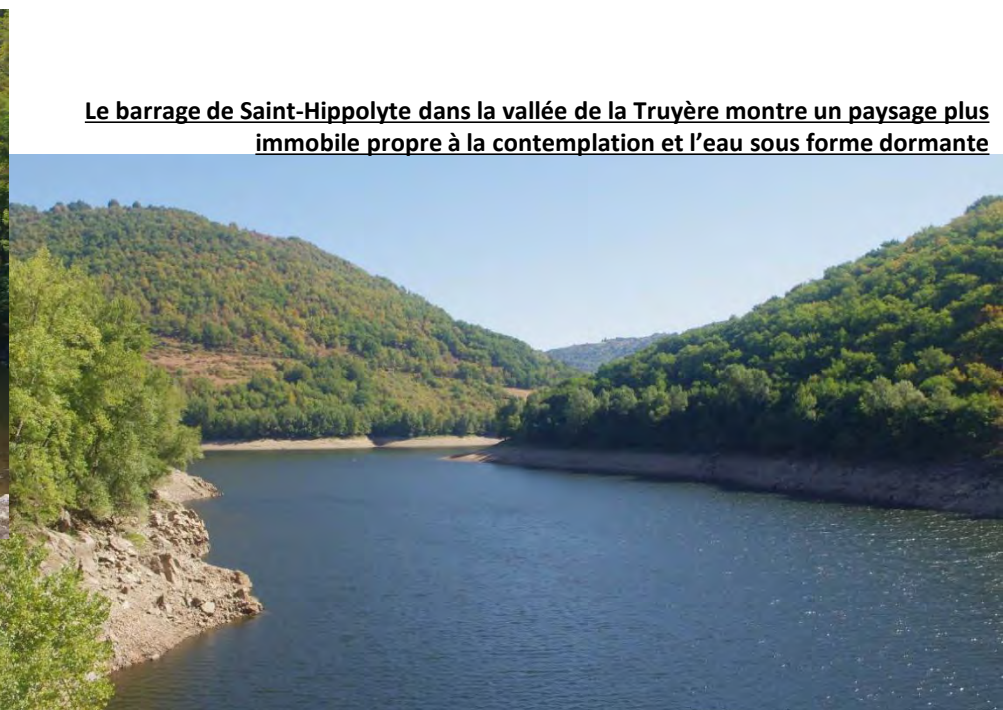
L'eau

L'eau est un des éléments identitaires du territoire, un atout paysager à préserver. On la retrouve principalement sous sa forme courante à travers les vallées qui ponctuent et traversent le territoire : vallée de l'Aveyron au Sud, Vallée du Dourdou au centre, vallée de la Daze à l'Ouest, vallées du Lot et de la Truyère au Nord. Son rôle est multiple et joue dans l'économie du territoire par la formation de barrages hydroélectriques (barrages de Castelnau-Lassouts, Golinhac et Saint-Hippolyte) ou par l'attrait touristique qu'elle procure. La vallée du Lot est le principal exemple, les gorges du Lot sont très appréciées par les visiteurs en été et des aménagements pour conserver et développer cet attrait sont présents : les pratiques sportives aquatiques, les points de vue (promontoires et belvédères), la valorisation de certains éléments patrimoniaux comme des fontaines, lavoirs ou des ponts historiques (les ponts de Entraygues-sur-Truyère, Estaing et Espalion).

On retrouve peu l'eau sous forme dormante, quelques rétentions d'eau pour les agriculteurs ponctuent ça-et-là le territoire mais aucune valorisation paysagère de ces éléments n'est appliquée, si bien qu'ils se cachent dans le territoire. Les barrages hydroélectriques provoquent également une forme dormante, le paysage de la vallée s'en trouve chamboulé et a dû s'adapter à la montée de eaux. Sans devenir des bases nautiques très aménagées, les trois barrages apportent une autre appréciation de temporalité de l'eau. Sa forme dormante dégage une douceur visuelle qui se marie bien avec la végétation dense présente sur les pentes des vallées.



La confluence entre la vallée de la Truyère et la vallée du Lot à Entraygues-sur-Truyère favorise les pratiques de sport nautiques en été



Le barrage de Saint-Hippolyte dans la vallée de la Truyère montre un paysage plus immobile propre à la contemplation et l'eau sous forme dormante

La végétation

Les forêts sont également un élément identitaire du paysage. Développées principalement sur les pentes raides des vallées et vallons qui façonnent le territoire, elles sont forcément traversées lorsqu'on se rend d'un point bas à un point haut. Témoignages des sols en place, elles diffèrent selon la zone géographique où l'on se trouve. Les versants des vallées sont plutôt dominés par des chênes (sessiles, pédonculés), des hêtres sur les hauteurs et versants nords, des frênes au bord des chemins et en fond de vallons et des érables sycomores. Les zones abruptes de la Truyère, terrain acide, sont colonisées par des bruyères, callunes ou genêts. Lorsqu'on se rend plus au Sud, les terrains calcaires sont essentiellement composés de chênes pubescents. Le châtaignier est encore présent dans les forêts du Ségala, vestige d'une exploitation passée, il subsiste un mélange de chêne sessile et pédonculé avec du châtaignier sur les pentes occidentales du territoire.

Si les versants des vallées offrent plutôt des paysages fermés, les plateaux sont ouverts sur le grand paysage. L'activité agricole du territoire étant dominée par l'élevage, on retrouve encore beaucoup de haies arborées délimitant les parcelles, créant des liaisons végétales entre les différents bosquets. La végétation favorise les coupures visuelles entre les différents reliefs et offre des fenêtres visuelles ponctuellement, de manière à découvrir à chaque fois un nouveau paysage.

Une partie du territoire bénéficie de la Loi montagne qui permet de « protéger des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine naturel et culturel montagnard », notamment en préservant des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières.



Vue sur les prairies ouvertes de Campuac et les ondulations du plateau permettant des vues larges

Vue sur la plaine fertile du Lot depuis le versant Sud cultivé à Vinnac tandis que les versants Nord sont boisés



Contexte paysager

Le patrimoine bâti, force du territoire

Le patrimoine bâti du territoire est très riche par les différentes matières premières utilisées. La roche est disparate dans le paysage local, grès rouge dans le Rougier et en rive gauche du Lot, calcaire du Sud jusqu'au Lot, granite et micaschiste sur les pentes de l'Aubrac et en bordure occidentale. Elle a provoqué une multitude de bâti et formes architecturales qui se côtoient d'un village à l'autre.

L'installation du bâti s'est effectuée en fonction de la topographie. Les bourgs de la vallée du Lot se sont installés dans les élargissements propices à la culture et aux croisements de voies de communications. Ils contrôlaient les passages voulant traverser la rivière grâce à leur château. C'est là qu'on retrouve les communes avec le plus riche patrimoine architectural (Saint-Côme-d'Olt, Espalion, Estaing, Entraygues-sur-Truyère).

On retrouve également des implantations sur des affleurements rocheux comme c'est le cas de Le Fel et Cabrespines, permettant une position dominante.

Les plateaux alentours sont constitués d'un réseau de bourgs et hameaux, profitant de leur position haute pour dominer la vallée et les axes de communication, tout en s'étalant au gré des exploitations agricoles. Le mitage de cet étage est assez important, les villages sont plus petits au profit des hameaux qui se sont développés autour.

Dans les Causses, les villages se sont historiquement implantés sur des sites défensifs : le canyon de Bozouls a créé une place facilement défendable avec le Dourdou qui se retourne dans un virage à 180°, Rodelle s'est installée sur un éperon rocheux avançant sur le Dourdou et dominant la vallée, les villages historiques de Lassouts et Montrozier sont également installés en position dominante. La proximité de Rodez a favorisé le développement urbain des villages installés au Sud, dans la vallée de l'Aveyron. Le grand nombre de châteaux, l'utilisation de larges arches maçonnées jusque dans les bâtis agricoles, démontrent cette richesse.

Le Rougier est un autre territoire ayant bénéficié des richesses de Rodez. L'exploitation de ses sols par la polyculture (vigne et fruitiers notamment) a enrichi les communes comme Villecomtal qui s'est développée densément au bord du Dourdou. La contrainte liée à la topographie abrupte de la vallée a favorisé la juxtaposition des cultures, de la rivière et du bourg, ce qui a conduit à densifier le bourg plutôt que de l'étendre sur des terres exploitables.



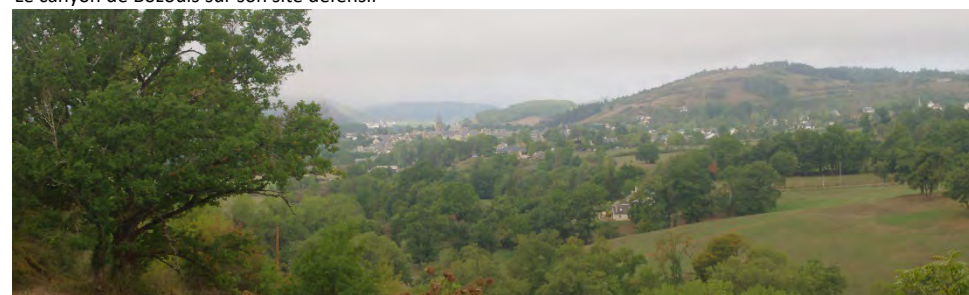
Cabrespines sur son éperon rocheux



Les hameaux agricoles sur les plateaux



Le canyon de Bozouls sur son site défensif



La vallée du Lot large et très habitée

Contexte paysager

Le patrimoine bâti, force du territoire

De nombreux édifices du territoire ont été protégés au titre des Monuments Historiques, leur inscription les protège dans le temps de toute modification majeure ainsi que leur environnement. Le périmètre de 500m autour du bâtiment classé ou inscrit se voit donc soumis à un avis de l'Architecte des Bâtiments de France à chaque proposition de projet pour ne pas détériorer le paysage et donc modifier les vues vers ce patrimoine remarquable.

Les cœurs historiques des communes situées le long du Lot se voient donc protégés et doivent respecter les codes architecturaux locaux dans leurs projets d'aménagements : les communes de Saint-Côme-d'Olt, Espalion, Bessuéjols, Estaing et Entraygues-sur-Truyère ont toutes des bâtiments remarquables. Cela démontre l'importance de ces communes par le passé et ajoute à l'attractivité du territoire.



Bessuéjols (église)



Entraygues-sur-Truyère (pont et maison Vialette)



Espalion (ancien Palais de Justice, Chapelle de Perse, Enceinte fortifiée Flaujac, ancienne église St-Jean Baptiste, Château de Masse, Pont Vieux, Château et Chapelle Calmont d'Olt)



Estaing (chapelle de l'Ouradou, chapelle St-Joseph, mairie, église, église St-Blaise, château et pont)



St-Côme-d'Olt (église des Pénitents, église, hôtel de ville, portail roman de Lévignac)



Coubisou (château de Cabrespines et église St-Védard)



Contexte paysager

Le patrimoine bâti, force du territoire

Les communes de Villecomtal, Bozouls, Gabriac, Montrozier et Rodelle ont également des bâtiments classés dans leur cœur de bourg. On retrouve également quelques édifices qui ne sont pas dans les cœurs de bourg historiques : des églises, des châteaux isolés, des représentations du Néolithique également. Tout le territoire comporte un riche passé historique à protéger.

Rodelle (église, église de Lagnac, château de Dalmayrac, site archéologique)



Villecomtal (porte de la ville, chapelle de Servières)



Montrozier (château et pont)



La Loubière (dolmen et fontaine romane de Caussac)



Gabriac (château de Tholet et église de St-Afrique-du-Causse)



Lassouts (église et château de Roquelaure)



Bozouls (église d'Aboul, ancienne grange monastique de Seyverac, église Ste-Fauste, site archéologique)

Contexte paysager

Le patrimoine bâti, force du territoire

La carte reprenant l'implantation des sites patrimoniaux sur le territoire montre bien l'étendue des sites dans la vallée du Lot mais également l'implantation de bâtis dans les Causses et le Rougier.

Outre les sites inscrits et les édifices inscrits et classés, on retrouve des éléments du patrimoine vernaculaire qui ne font pas l'objet de protection à ce jour. Ce petit patrimoine apporte également du cachet et des éléments historiques au territoire qui doit être valorisé et pris en compte dans les documents d'urbanisme.



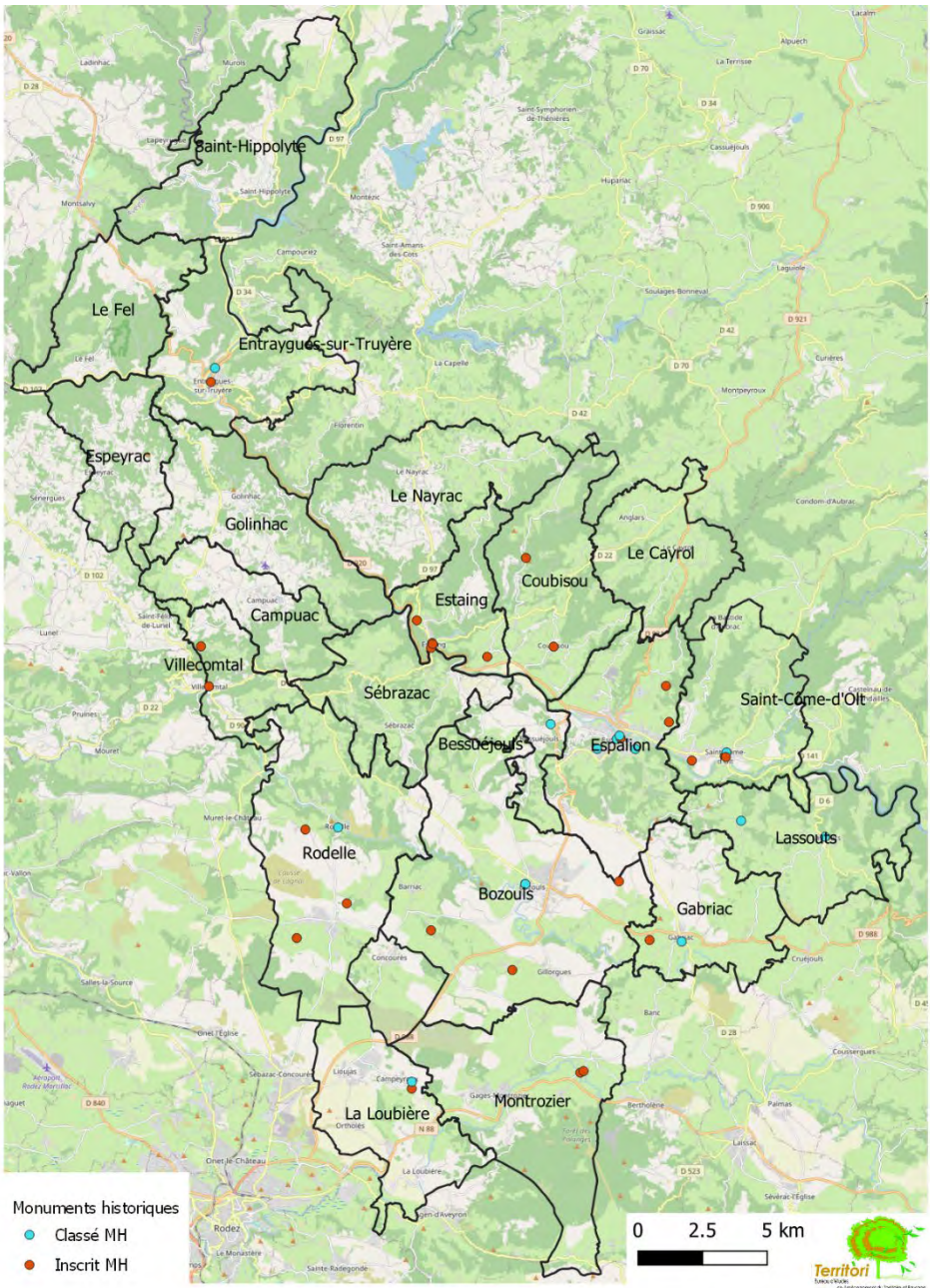
Caselle à Bozouls (Barriac)



Fontaine à Espeyrac



Ancien abreuvoir à Gabriac



CONTEXTE PAYSAGER

Le patrimoine bâti, force du territoire

Les murets de clôtures en pierre font partie du paysage qu'on découvre tout au long du territoire. Ils sont principalement présents sur les plateaux granitiques des communes de Espeyrac, Campuac, Golin hac et Sébrazac, le long des prés agricoles, accompagnés de haies bocagères.

On observe quelques murets en pierre sèche : le long des routes et entre les parcelles agricoles. Souvent laissés à l'abandon, ces murets se font coloniser par la végétation et s'écroulent petit à petit sous les ronces. Remplacés par des clôtures avec des piquets en Chêne ou Châtaigner plus facile d'entretien, ils disparaissent petit à petit du grand paysage. Un travail a été mené par le PNR de l'Aubrac pour recenser les murets encore existants (cf Milieu physique).

Dans les hameaux du Causse Comtal, les murs de clôture des habitations étaient traditionnellement en pierre calcaire. Quelques murets récents reprennent les codes architecturaux locaux et bâtissent des murets avec les mêmes techniques de mise en œuvre. Des murets mixtes avec un soubassement en pierre et une clôture sur le dessus sont aussi utilisés aujourd'hui. On retrouve également des clôtures totalement en grillage ou panneaux barreaudés, créant une rupture avec les plans des hameaux d'origine.

Dans les hameaux du Nord du territoire, la topographie marquée a provoqué l'utilisation des murs de soutènement comme délimitation des parcelles.



Un muret récent reprenant le même appareillage que le muret historique, dans le hameau de Grioudas (Montrozier)



Une clôture barreaudée s'insérant dans le hameau de Aboul (Bozouls) en opposition au muret en pierre de l'autre côté de la route



Un mur de soutènement en schiste dans le hameau de Pons (St-Hippolyte)

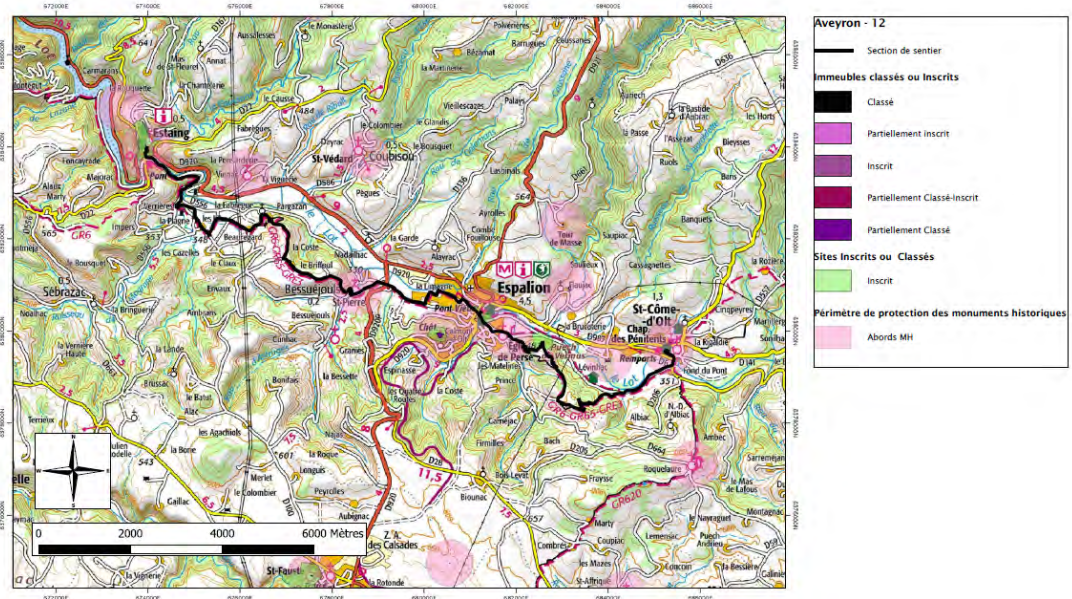
Contexte paysager

Le patrimoine bâti, force du territoire

Le socle historique du territoire est également inscrit dans l'Atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en application de la convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel et naturel.

Le GR65 – chemin de St Jacques de Compostelle – traverse une partie du territoire, notamment la vallée du Lot. Une partie de ce tronçon a été inscrit par l'UNESCO et des structures du parcours ont également été inscrites au patrimoine mondial. C'est le cas du Pont Vieux à Espalion qui est inscrit par arrêté du 9 mars 1988 et du pont d'Estaing. Une zone tampon englobe les espaces d'où on peut apprécier l'architecture du pont d'Espalion, elle constitue un site inscrit. La zone tampon du pont d'Estaing correspondant au site inscrit a été étendue à tout le bourg d'Estaing.

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France Tronçon de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17km) : protections (n°868-073)



Conception et réalisation : Ministère de la Culture et de la Communication
 Agence BAILLY-LEBLANC - Gilles H. BAILLY, architecte du patrimoine ; TOPOODOC - Claude HERBAUT - Gérard DANET historiens du patrimoine - mars 2014
 Mise à jour par la Préfecture de région Occitanie, Agence des Chemins de Compostelle, IGDEO, Caroline Tremesaygues Graphiste - Décembre 2020
 Sources des données patrimoniales : inscription de 1998 (archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS)
 Sources des fonds cartographiques : Scan25® ©IGN 2002 / BcCartos® ©IGN 2000 / GeoFLAS® Départements ©IGN
 Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

Contexte paysager

Le patrimoine naturel identitaire

Les différents types de végétation qui composent le territoire nous renseignent sur l'identité paysagère du lieu. Le végétal devient repère paysager et participe à la définition d'un territoire. Les landes sèches qui composent les plateaux sont caractéristiques des Causses Comtal, les boisements denses de résineux participent à l'identité du Lézézou, les pentes boisées de Chênes, Frênes et Erables sont une part importante de la vallée du Lot.

La végétation permet donc de respecter un schéma caractéristique d'un territoire et s'inscrit dans le patrimoine naturel identitaire de la communauté de communes. Le type de végétation est à prendre en compte mais également la formation végétale globale. Si on repère plutôt des boisements dans les pentes de la vallée du Lot ou dans le Lézézou, ce sont surtout les haies bocagères qui dominent sur les plateaux de l'Aubrac et du Ségala et dans les zones marneuses des Causses Comtal. Les alignements d'arbres sont aussi très présents le long des routes avec des alignements de Frênes sur les plateaux de Le Cayrol ou de Platanes à Gabriac le long de la RD988.

On retrouve peu d'arbres isolés, ils sont souvent des marques d'anciennes haies bocagères qui n'ont pas été renouvelées et dont perdurent quelques Chênes qui sont les arbres les plus résistants.

La végétation se retrouve également sous forme domestique avec les champs agricoles qui se cultivent dans les fonds de vallée ou sur le plateau granitique. On les retrouve principalement dans la vallée de l'Aveyron à Montrozier et La Loubière et dans la vallée du Lot à Espalion, St-Côme-d'Olt et Bessuéjols. Quelques champs agricoles céréaliers sont également présents dans la vallée du Dourdou entre Gabriac et Bozouls. Le plateau granitique est également très céréalier et de nombreux champs sont cultivés autour de Campuac.

Les ripisylves s'observent aussi grâce à une certaine forme de végétation. Plutôt linéaire, les berges des cours d'eau ont été colonisées par des Aulnes, Saules et quelques fois des Peupliers qui s'y plaisent et ne demandent pas des conditions trop difficiles. On les retrouve le long du Dourdou à Villecomtal, ils se démarquent dans un fond de vallon où les parcelles planes sont exploitées en terrain agricole avec une végétation rase. Dans la vallée de l'Aveyron, la ripisylve se confond avec les haies bocagères qui sillonnent toute la vallée. Dans la vallée du Lot, les pentes boisées se mêlent à la ripisylve et la végétation qui se développe sur les berges et se fond également dans un paysage boisé.



Anglars



Vinnac



Villecomtal

Contexte paysager

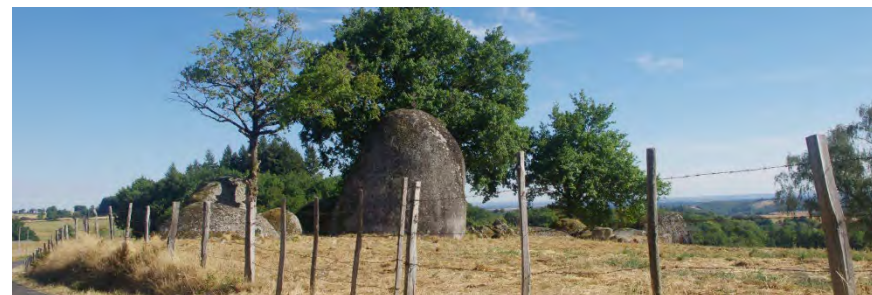
Le patrimoine naturel identitaire

Le patrimoine naturel est également observable par des formes rocheuses historiques, comme c'est le cas à Lassouts et le clapas de Thubiès ou également appelé coulée de lave de Roquelaure. Un éboulis rocheux de basalte s'étend dans les pentes sous le hameau de Roquelaure et surplombant la vallée du Lot et St-Côme-d'Olt qui s'aperçoit en contrebas. Cette formation offre un paysage très particulier, dépourvu de végétation, dans un environnement pourtant très boisé. Ce n'est qu'en arrivant à quelques mètres de la zone qu'on découvre la formation qui s'insère dans un paysage fermé. La vue s'ouvre alors sur l'éboulis et la vallée en contrebas.

Le rocher de Roquelaure est également un élément du patrimoine naturel identitaire du territoire. Observable de loin, il devient élément repère du territoire.

On retrouve également des formes rocheuses avec les boules granitiques sur le plateau du Ségala à Campuac et Golinhac. Elles sont observables sur des petits puechs qui se sont érodés et ont fait apparaître ces roches. Les granits qui composent le territoire ont été repris dans les clôtures des parcelles agricoles. Si on remarque peu de « boules » aujourd'hui, les roches sont éparpillées tout autour des parcelles.

Le rocher de Rodelle, le canyon de Bozouls et la confluence d'Entraygues constituent des formations rocheuses sur lesquelles l'Homme s'est appuyé pour se développer en y implantant ses lieux de vie. Ils font partie pleinement du patrimoine naturel du territoire.



Boule granitique à Golinhac



Rocher Roquelaure à Lassouts



Canyon de Bozouls

- + Des identités fortes se succédant sur le territoire
- + Un patrimoine protégé sur tout le territoire, valorisant la richesse historique de la communauté de communes
- + Une richesse bâtie révélant la diversité de la roche et marqueur d'une identité propre
- + Une reconnaissance à l'UNESCO du paysage traversé par le GR65

↑ **Une reconnaissance des paysages par le Plan Paysage du PETR**

- Une diversité rendant difficile une identité commune à l'échelle de la communauté de communes (complémentarité et non clivage)
- Un patrimoine vernaculaire non protégé ou mis en valeur

↓ **L'uniformisation des paysages**

Enjeux

La prise en compte du patrimoine vernaculaire dans les documents d'urbanisme pour les protéger et conserver l'histoire de chaque village

Le confortement des différentes identités paysagères par des aménagements adaptés à chaque territoire

Le maintien du patrimoine bâti et des codes architecturaux locaux

Les différentes perceptions

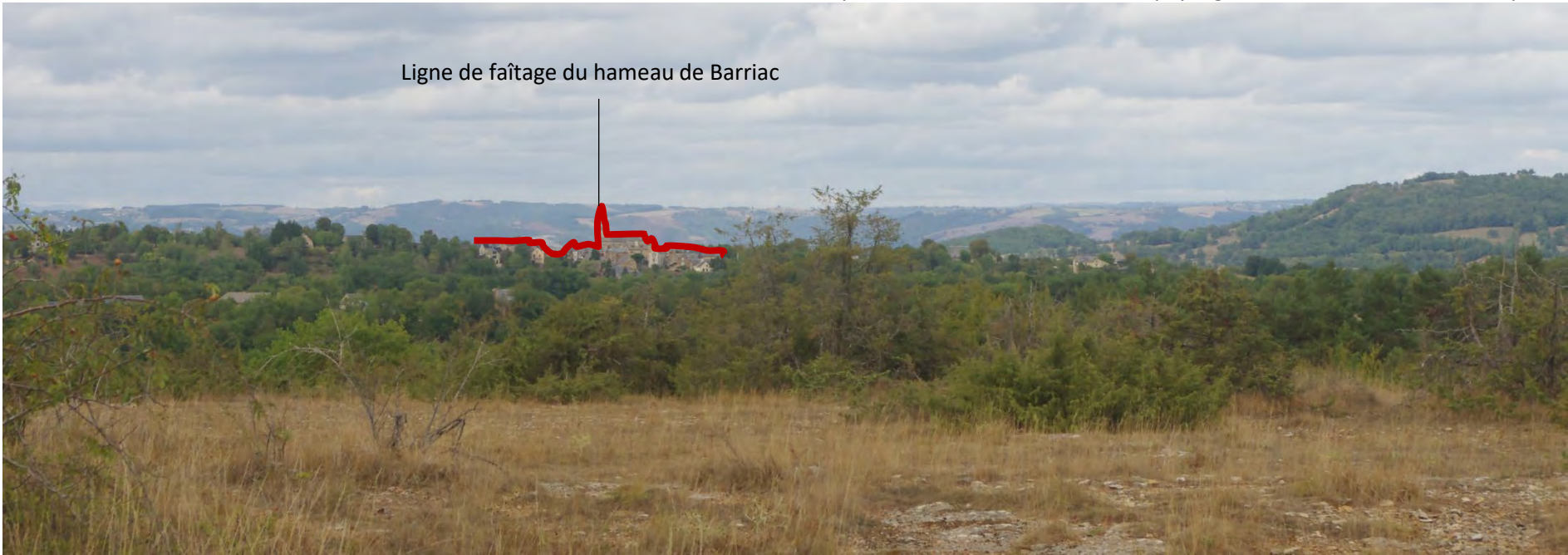
Points de vue du territoire

La topographie du territoire, en vallées et plateaux, est très marquée. Elle peut être très abrupte aux abords des vallées du Lot et du Dourdou. L'altitude en fond de vallée est à 220m environ au niveau de Le Fel, et monte jusqu'à 600m sur les hauteurs dominant la rivière, offrant une cassure de 400m. Les plateaux ne sont pas pour autant plats et offrent un paysage collinaire autant côté Ségala avec le plateau de Campuac et Espeyrac, que de la Viadène et de l'Aubrac avec le Nayrac et Le Cayrol, que les Causses avec la partie Est de Bozouls et Montrozier, Gabriac et Lassouts. Seule la partie centrale des Causses et Avant-Causses est moins marquée par la topographie et forme de grandes étendues visuelles où le regard porte loin.

Ces différences de niveaux permettent d'offrir deux types de points de vue : des panoramas et des belvédères.

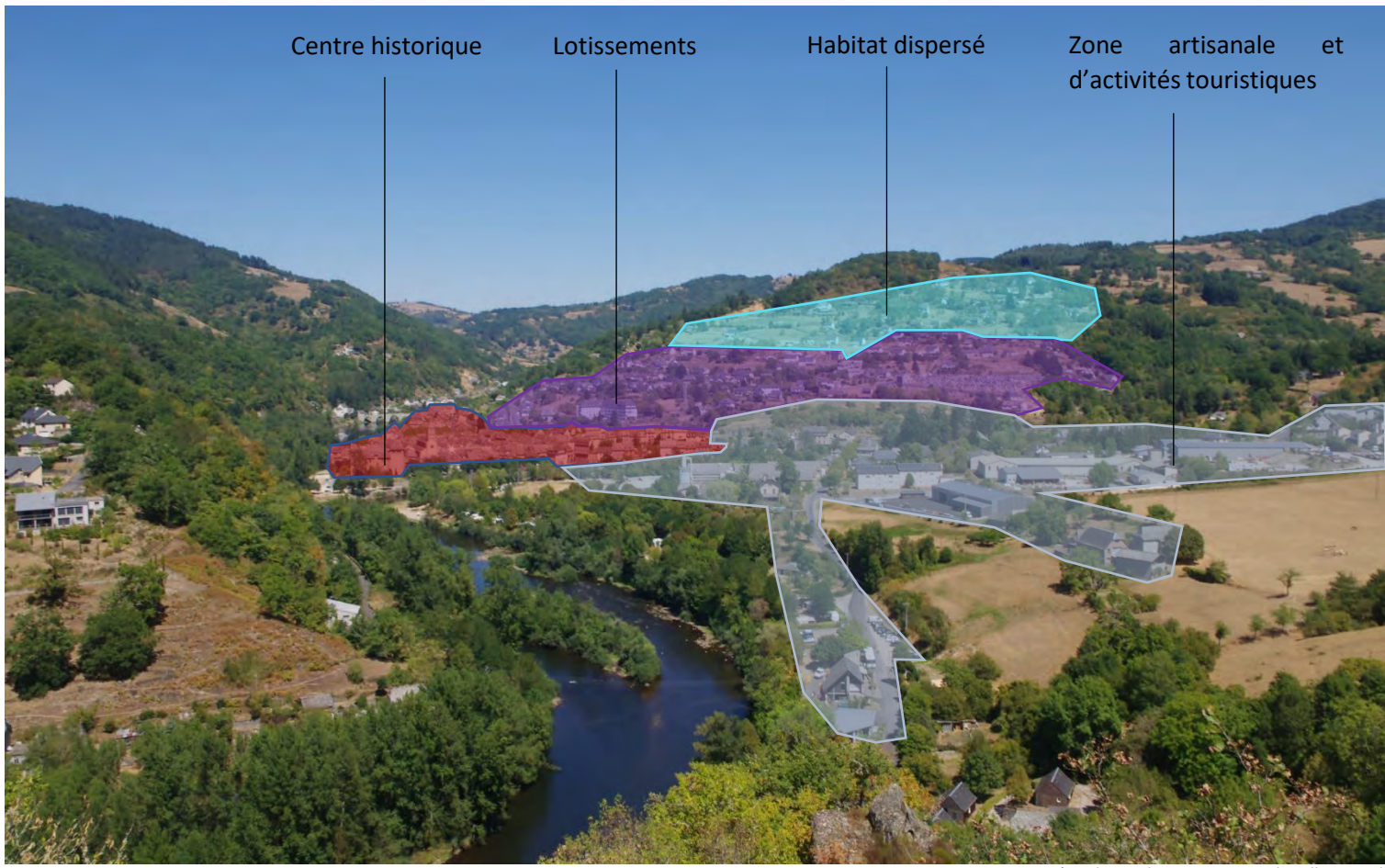
Les panoramas sont des vues larges sur des espaces ouverts ne bloquant pas le champ visuel. Chaque élément isolé se détache du paysage et devient un élément de repère. Une haie bocagère va se détacher de la ligne d'horizon, tout comme un bâtiment va attirer l'attention. Sur ces espaces, les lignes de faitage des constructions doivent être intégrées à leur environnement. On retrouve un grand nombre de panoramas sur les plateaux des Causses où la végétation plutôt rase laisse place à des étendues visuelles lointaines, le Puech Parlan au Sud de Rodelle offre un bon panorama sur les causses. C'est ce qui fait le charme des Causses et leur particularité, mais c'est aussi un critère important pour l'urbanisation modifiant les formes urbaines existantes.

Chaque élément isolé se détache du paysage et devient un élément de repère



Vue sur le hameau de Barriac à Bozouls, depuis le plateau du Causse sur la route entre Bozouls et Bezannes

Les **belvédères** sont des points de vue dominants d'où on peut contempler le territoire. Les fenêtres visuelles sont plus ou moins larges mais ne permettent pas d'apprécier le territoire dans son ensemble comme avec un panorama. On retrouve ces belvédères sur les hauteurs de la vallée du Lot. Certains sont déjà indiqués et aménagés pour apprécier des bourgs anciens (Entraygues-sur-Truyère, Estaing, Espalion) ou le territoire (Saint-Hippolyte). On peut notamment observer l'ensemble de la commune d'Espalion depuis le château de Calmont, lieu historique touristique. La zone artisanale et les nouveaux lotissements qui se développent sur le flanc Nord du bourg sont très visibles ainsi que la forme urbaine de la commune. Il convient alors de prendre en compte ces points de vue pour les intégrer dans l'appréciation du territoire et du paysage.



L'ensemble du paysage est visible depuis le point haut

Vue sur Entraygues-sur-Truyère depuis la RD904 route de Villecomtal

Le principe de **co-visibilité** s'explique par la topographique du territoire. Lorsque deux franges urbaines offrent des vues réciproques, elles s'impactent mutuellement par l'extension de leurs formes bâties. Ce phénomène peut s'opérer sur deux communes proches telles Saint-Côme-d'Olt et Espalion qui voient leur extension urbaine s'étendre le long de la RD987 Route d'Espalion et flouter la limite entre les deux communes. La zone artisanale de Saint-Côme-d'Olt s'est installée à la limite administrative Ouest de la commune, ce qui provoque une continuité visuelle bâtie au détriment de deux identités urbaines propres. On observe également des co-visibilités depuis les plateaux où deux communes se font face de chaque côté du Lot. La commune de Golinhac est visible depuis les hameaux de Le Nayrac. Sa forme urbaine condensée sur une ligne de niveau apporte une homogénéité au bourg qui se démarque au loin. Les terrasses de vignes de Le Fel sont également perceptibles depuis les hameaux agricoles d'Espeyrac, la linéarité du bourg en ligne de crête s'observe bien depuis l'autre versant.

D'autres exemples que ceux cités sont observables sur le territoire et sont repris dans la description de chaque unité paysagère.

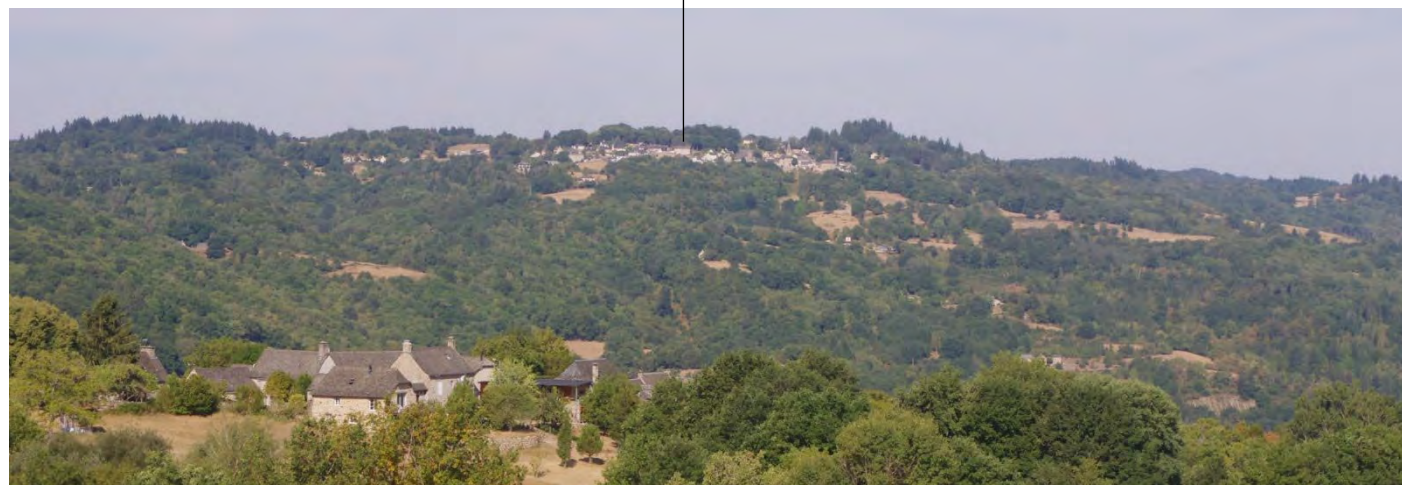
Les deux formes urbaines s'impactent mutuellement



Hameaux sur Le Nayrac

Vue depuis le parvis de l'église de Golinhac vers les plateaux du Viadène

Village de Golinhac



Vue depuis les hameaux de Le Nayrac (La Garrigue, Lacombe, Puech Murols, La Viargue) vers Golinhac

Lorsqu'on regarde à l'inverse depuis un lieu non associé à un belvédère ou panorama, certains points d'accroches visuels deviennent des repères paysagers. Il peut s'agir d'**éléments du grand paysage**, marqueurs du territoire ou d'une identité d'un lieu, mais aussi extérieurs au territoire tout en appartenant aux vues depuis ce dernier. Les monts de l'Aubrac sont par exemple visibles depuis les plateaux des Causses du fait de leur altitude plus élevée. Ils deviennent la frontière visuelle Nord du territoire et restent en point de mire de nombreux points de vue. La forêt sombre des résineux des Palanges au Sud de Montrozier est également un point d'accroche depuis la vallée de l'Aveyron et les premières hauteurs des Causses Comtal.

L'altimétrie plus élevée des Monts de l'Aubrac détermine la frontière visuelle au Nord du territoire



Vue la RD27 entre Bozouls et Bezannes vers le Nord

Les différentes perceptions

Points de repères du territoire

Il s'agit également de **repères ponctuels saillants**, liés à l'activité humaine ou à la végétation en place. Les clochers, châteaux ou autre édifices architecturaux sont des points de repères ponctuels. Ils se détachent dans le paysage de par leur hauteur et leur implantation, le château de Calmont d'Olt sur les hauteurs d'Espalion est un bel exemple de point de repère. Les silhouettes des bourgs sont également des points de repère ponctuels et certaines se détachent de leur enveloppe naturelle pour se distinguer dans le territoire. On observe particulièrement les silhouettes de Coubisou sur son petit promontoire, Golinhac à flanc de coteau, Rodelle et Montrozier sur leur éperon rocheux, le hameau de Barriac qui se distingue depuis les landes des Causses, ou le hameau de Roquelaure avec son rocher identitaire. Enfoncé dans leur vallée, les bourgs plus importants s'observent depuis des arrivées hautes, leur maillage ou les formes architecturales qui les composent en font également des éléments repères dans le territoire, par exemple Villecomtal et sa disposition en damier est très particulière et unique sur le territoire de la communauté de communes.

La chapelle de Grane, point de mire dans le paysage collinaire de Lassouts et Gabriac



Vue depuis la campagne de Lassouts vers le Sud et la chapelle de Grane

Les différentes perceptions

Points de repères du territoire

Plus récemment, d'autres points de repère bâtis par l'Homme sont venus ponctuer le territoire, en se démarquant par leur volume et leur forme hors du contexte paysager qui les entoure : les constructions hautes, les zones d'activités avec des bâtiments de stockage de gros volume, les pylônes de télécommunication, les granges agricoles récentes sortant de l'échelle du hameau agricole qui les entoure, etc. Ces éléments ont des impacts importants dans un paysage qui offre des points de vue variés grâce à ses vallons, ses points hauts et ses landes sèches à végétation rase.

Ces vues doivent être prises en compte dans les actes d'aménagement, pour en tirer parti via un aménagement spécifique ou pour éviter qu'un nouveau projet ne fragilise ce lien avec le grand paysage.

Les nouvelles formes construites peuvent provoquer des écarts d'échelle tels qu'ils deviennent un point de repère dans le paysage



Vue depuis Bennac vers la colline de Gages où l'implantation d'un hangar agricole en ligne de crête se distingue

- + Une topographie marquée qui permet d'apprécier différents types de points de vue sur le grand paysage
- + Un patrimoine bâti visible depuis le grand paysage
- ↑ **Des aménagements permettant de mieux percevoir les communes du territoire**

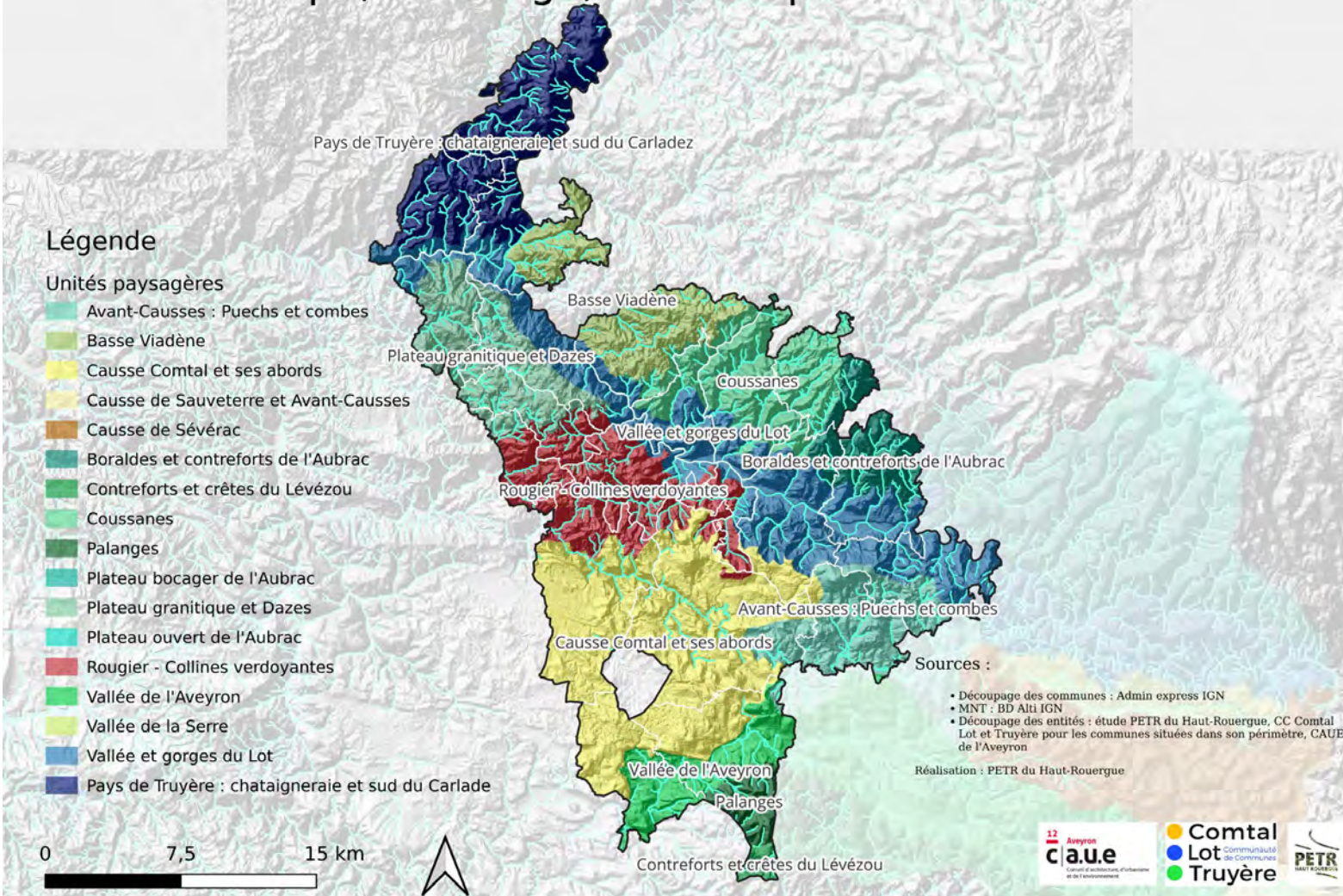
- Une topographie créant des co-visibilités entre les villages et rendant visible les extensions urbaines
- Des nouvelles formes architecturales qui se détachent dans le grand paysage
- ↓ **L'implantation en ligne de crête ou en position dominante des nouvelles constructions**

Enjeux

La prise en compte des points de vue offerts par la topographie pour les intégrer dans l'appréciation du territoire et du paysage.

L'intégration des nouvelles formes bâties, dans les volumes, les choix des couleurs, l'accompagnement végétal qui doit être étudié pour qu'elles ne deviennent pas point de mire dans le grand paysage.

Occupé, aménagé, ressenti par l'être humain



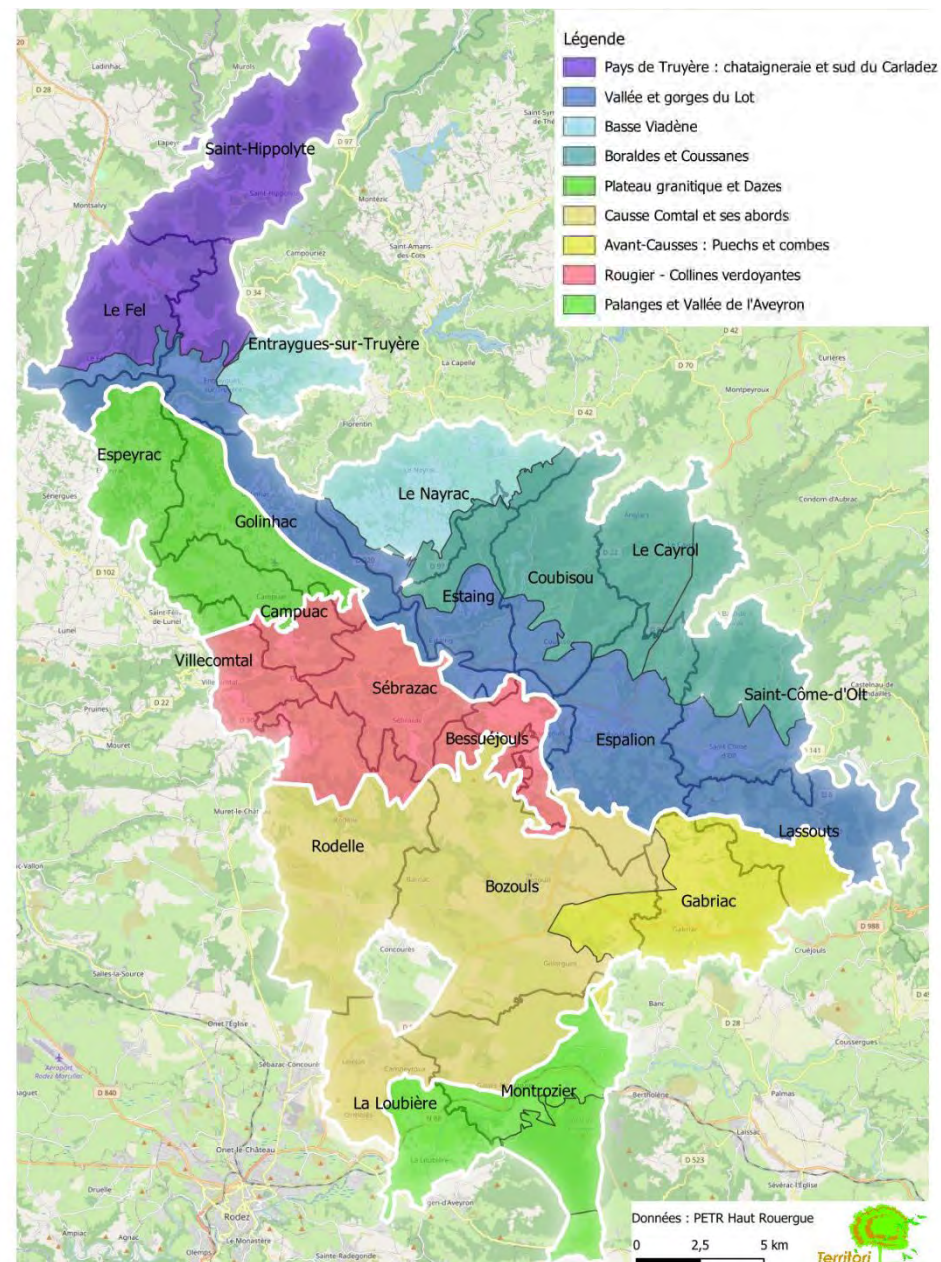
Le PETR du Haut-Rouergue a élaboré un découpage du territoire en unités paysagères, affinant le travail déjà réalisé par le CAUE de l'Aveyron sur les entités paysagères.

Ce découpage a été fait à l'échelle du PETR qui regroupe deux communautés de communes : **Comtal, Lot et Truyère** et **Des Causse à l'Aubrac**. Sur la carte présentée ci-contre 12 unités paysagères sont présentes sur le territoire. Pour éviter de morceler l'analyse et avoir une approche sur des espaces cohérents entre eux, certaines unités ont été regroupées. C'est le cas des Boraldes et contreforts de l'Aubrac avec l'unité Coussanes, c'est également le cas des unités Vallée de l'Aveyron, Palanges et Contreforts et crêtes du Lévezou. Au total 9 unités paysagères sont décrites et analysées.

Elles ont été reprises sur une carte simplifiée, se basant sur le travail du PETR.

Palanges et Vallée de l'Aveyron

Constituée essentiellement du massif forestier des Palanges, l'unité s'étend au Sud du territoire. Une transition douce de boisements parsemés de prairie s'écoule vers la vallée de l'Aveyron au Nord-Ouest où le bourg de La Loubière conserve son charme. La partie Sud de l'unité s'ouvre sur un paysage plus ouvert de parcelles agricoles du Lévezou.



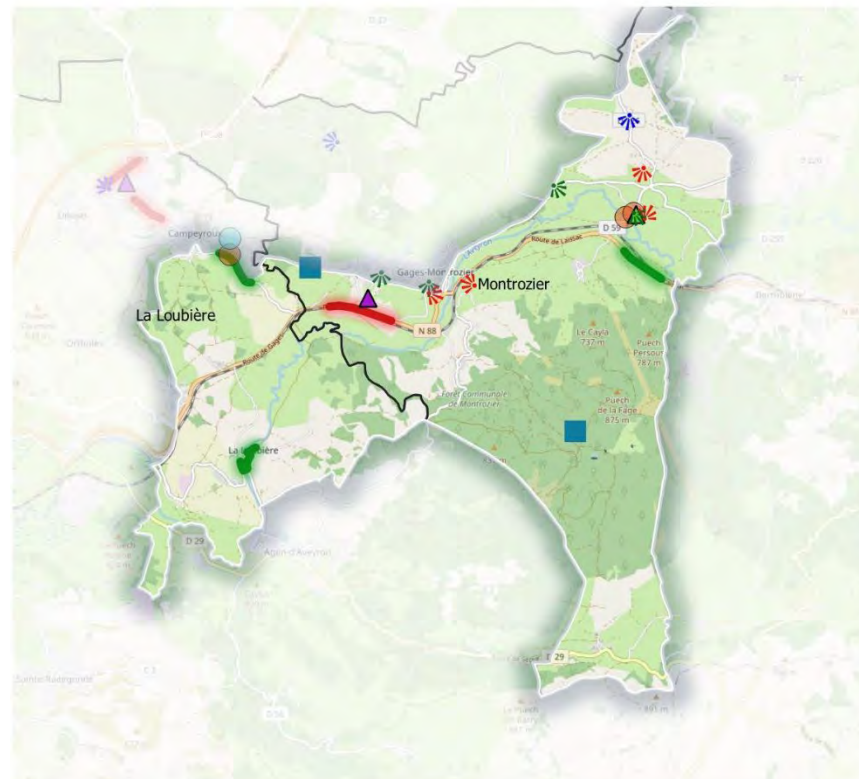
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Le territoire se découvre depuis la national N88 qui arrive de Séverac-le-Château à l'Est et longe la vallée de l'Aveyron de Montrozier à La Loubière. Dans la continuité de la vallée de l'Aveyron, les villages se densifient au fur et à mesure qu'on approche de Rodez notamment avec le développement de Gages le Haut et Gages le bas sur la commune de Montrozier.

Les vues s'orientent généralement du Nord au Sud du fait de la cassure en bordure du plateau du Causse créant des points hauts permettant d'apprécier toute la vallée de l'Aveyron.

La séquence d'entrée arrivant de l'Est sur la RN est identitaire par la perception du château de Montrozier d'un côté, monument inscrit et la continuité de la forêt des Palanges de l'autre. L'arrivée sur l'ancien bourg de La Loubière est également intéressante. Peu d'habitat s'est développé sur cette partie du territoire et l'architecture traditionnelle a été conservée et mise en valeur.



- Légende**
- Points de vue paysagers**
 - Co-visibilité entre 2 bourgs
 - Panorama
 - Belvédère
 - Points de repères du paysage**
 - Repère bâti patrimonial
 - Repère bâti récent
 - Repère naturel
 - Monuments historiques**
 - Classé MH
 - Inscrit MH
 - Frange paysagère**
 - Séquence dégradée
 - Séquence identitaire

0 1 2 km
Données : PETR Haut Rouergue
Base de données Merimée
Relevés de terrain



Bourg de La Loubière préservé et mettant en valeur le patrimoine architectural



La forêt des Palanges s'étendant au Sud de la vallée de l'Aveyron



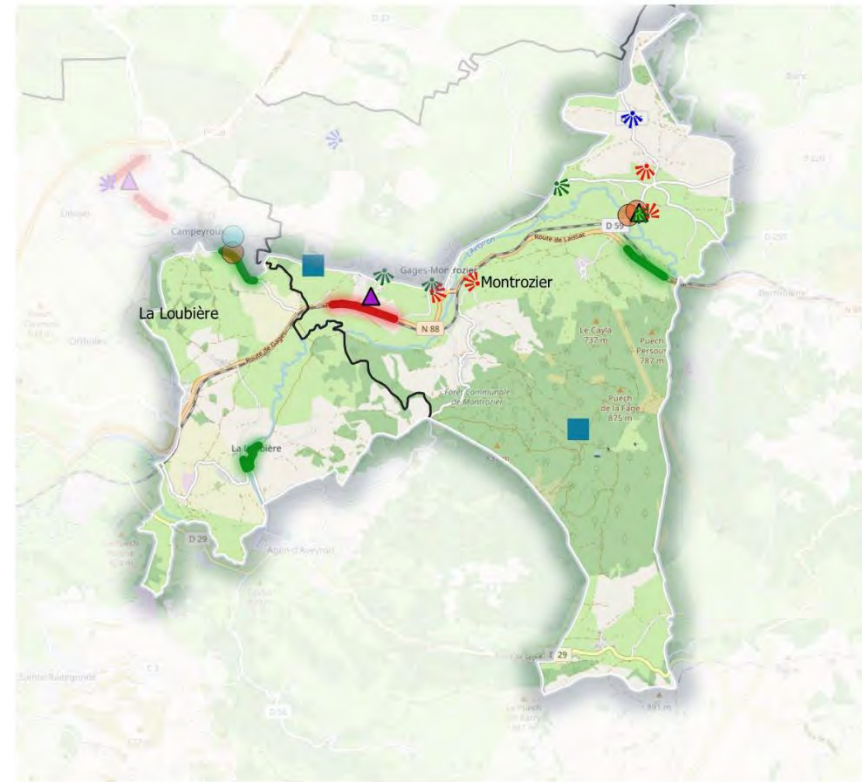
Le château de Montrozier, visible à l'entrée du territoire

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Le bâti agricole a beaucoup évolué ces dernières années et tend à gagner en volume. Les structures liées à l'agriculture sont beaucoup plus imposantes au fil des ans et impactent la visibilité dans les territoires où les ouvertures visuelles sont majoritaires. On aperçoit des co-visibilités notamment depuis la RN88 vers les hauteurs de Gages. Le hameau agricole de Zenières fait face au bourg historique de Montrozier et les vues se croisent et s'impactent mutuellement.

L'attractivité du territoire par la présence de Rodez se remarque sur le bourg de Gage. Des activités touristiques à destination des familles s'installent dans la vallée de l'Aveyron, créant des repères bâtis dans le paysage, par leur forme ou leur hauteur.



- Légende**
- Points de vue paysagers
 - Co-visibilité entre 2 bourgs
 - Panorama
 - Belvédère
 - Points de repères du paysage
 - Repère bâti patrimonial
 - Repère bâti récent
 - Repère naturel
 - Monuments historiques
 - Classé MH
 - Inscrit MH
 - Frange paysagère
 - Séquence dégradée
 - Séquence identitaire

0 1 2 km
 Données : PETR Haut Rouergue
 Base de données Merimée
 Relevés de terrain



Bâti agricole en ligne de crête



Attraction touristique pour les familles



Attraction touristique impactant les vues sur le grand paysage

- + Des séquences identitaires à l'entrée du territoire (vallée de l'Aveyron vue sur Montrozier, arrivée sur La Loubière)
- + Un patrimoine forestier ancien : la forêt des Palanges
- + Des points de vue orientés du Nord vers le Sud par la topographie marquée entre la vallée et le plateau du Causse

↑ **Le caractère naturel et fortement boisé de l'unité offrant des points de vue vers la forêt des Palanges**

- Le développement touristique de Gages dans la plaine de l'Aveyron
- Des co-visibilités entre Bennac et Gages, Montrozier et Zenières s'impactant mutuellement

↓ **La déprise agricole au profit des nouvelles activités touristiques.**



- Légende**
- Points de vue paysagers**
- Co-visibilité entre 2 bourgs
 - Panorama
 - Belvédère
- Points de repères du paysage**
- Repère bâti patrimonial
 - Repère bâti récent
 - Repère naturel
- Monuments historiques**
- Classé MH
 - Inscrit MH
- Frange paysagère**
- Séquence dégradée
 - Séquence identitaire

0 1 2 km
Données : PETR Haut Rouergue
Base de données Merimée
Relevés de terrain



Enjeux

Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée.
Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire.
Mettre en scène les sites bâtis notamment avec la gestion de la végétation et des accès.
Valoriser les éléments singuliers qui donnent au bourg son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).

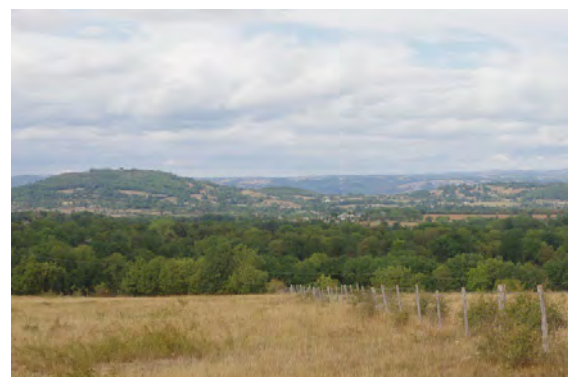
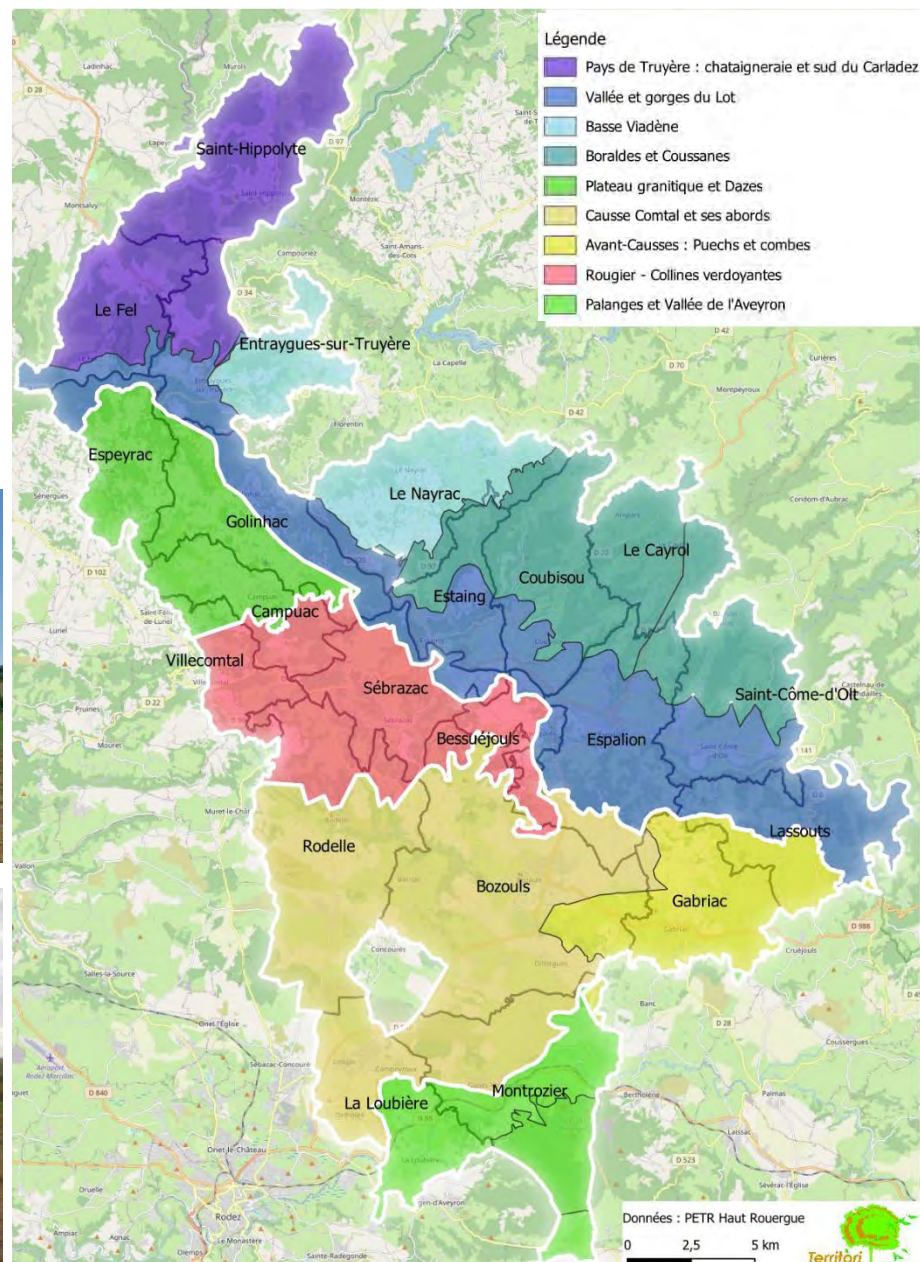
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Causse Comtal et ses abords

Le Causse Comtal reprend l'étendue du plateau calcaire dans lequel les failles géologiques ont permis une alternance de sols calcaires peu propices à l'agriculture et de marnes fertiles situées en périphérie des plateaux secs. Le Dourdou et ses affluents constituent les seuls cours d'eau de surface, ils ont creusé la roche pour former le canyon de Bozouls à Rodelle.

L'implantation des bourgs s'est effectuée sur les sols fertiles où l'eau est présente et favorable à l'agriculture. Les sols secs étant plus perméables, l'habitat ne s'y est que peu développé, se limitant à quelques hameaux.



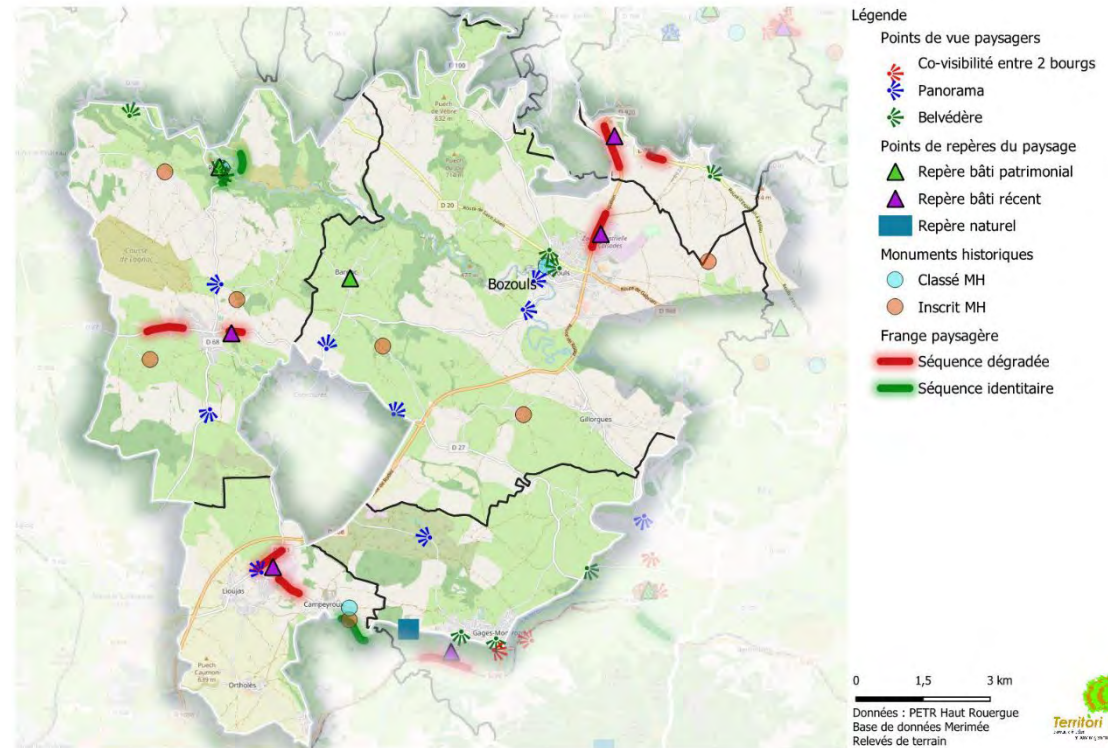
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Les premières perceptions du grand paysage et des communes se font depuis les entrées routières sur le territoire, principalement les départementales qui relient les grands ensembles urbains. La départementale RD988 remonte depuis Rodez jusqu'à Bozouls avant de bifurquer à l'Est vers Gabriac, elle traverse le plateau des Causse Comtal et montre un grand ensemble paysager du territoire avec sa végétation rase et ses panoramas ouverts.

Les constructions hautes se démarquent assez rapidement des lignes d'horizon où la topographie plutôt plane a peu de cassure. Les points de vue s'orientent soit vers les grands panoramas des paysages ouverts, soit depuis les quelques cassures qui ponctuent le territoire où se sont installés les bourgs : Rodelle, Bozouls, Gages, Biounac. On retrouve un grand nombre de panoramas sur les plateaux des Causse où la végétation plutôt rase laisse place à des étendues visuelles lointaines, le Puech Parlan au Sud de Rodelle offre un bon panorama sur les Causse. C'est ce qui fait le charme des Causse et leur particularité, mais c'est aussi un critère important pour l'urbanisation modifiant les formes urbaines existantes.

L'intégration des zones d'activités joue un rôle important dans la première perception d'une commune. Bozouls et La Loubière sont deux communes avec de grandes zones d'activités qui marquent les entrées de bourg. La première image offerte par la commune est alors déconnectée des aménités identitaires du territoire et dénote dans le paysage global.



Rodelle sur son éperon rocheux offrant des belvédères



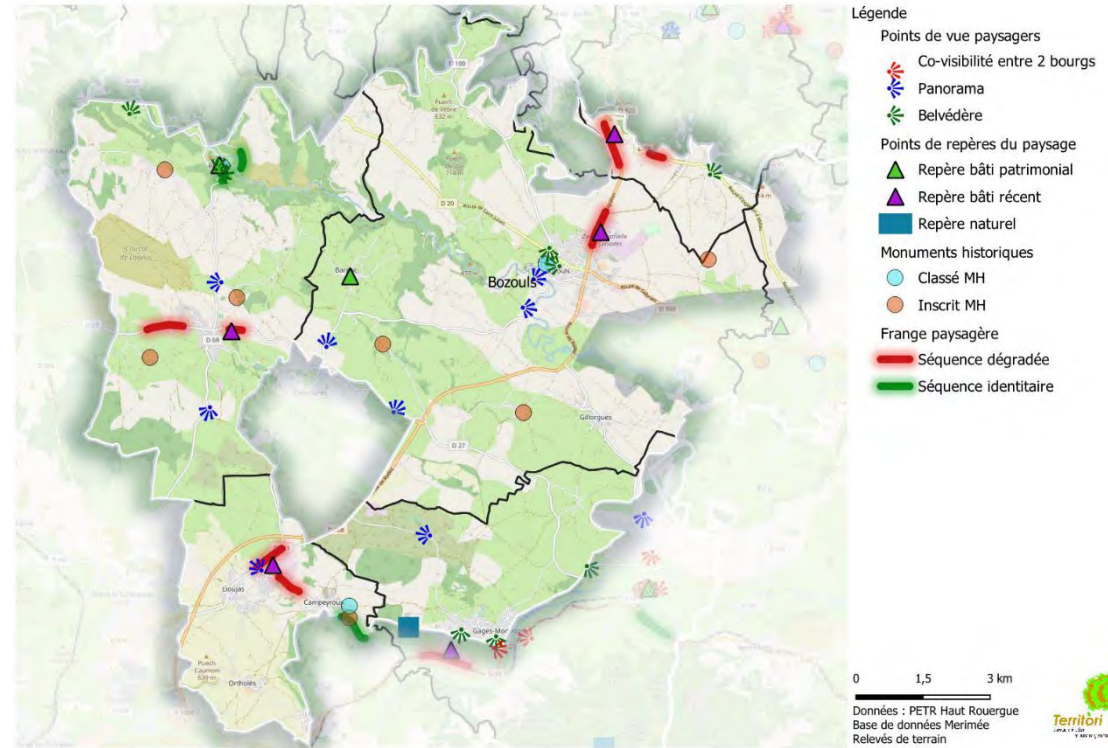
La zone d'activité de Bozouls, en entrée de ville

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

La pression foncière due à la proximité de Rodez a provoqué le développement de certains bourgs en contradiction avec les implantations historiques des bourgs. C'est le cas de Rodelle qui s'étend au Sud de la commune à côté du hameau de Bezoules, le long des routes RD27 et RD68, au gré des opportunités foncières, et dont la superficie est supérieure au centre historique situé sur son éperon rocheux. Le développement urbain s'opère peu en profondeur et surtout le long de ces deux voies de communication, étendant les séquences d'entrées non identitaires.

La Loubière présente un cas similaire, commune créée à partir de deux anciennes communes : Lioujas et La Loubière. Le bourg de Lioujas est plus attractif grâce à ses terrains sur le Causse et l'accès facilité à Rodez via la RD988 et la nouvelle déviation RD1088. Son extension est importante et de nombreuses constructions sont en cours là où le bourg historique de La Loubière est resté petit et condensé proche de l'Aveyron. Sur la même commune, les hameaux de Cabanols, Ortholès et Campeyrroux présentent également un développement urbain important. Le tissu pavillonnaire qui s'installe peut avoir un effet banalisant de ces hameaux et du nouveau centre de La Loubière à Lioujas. L'insertion des lotissements via leur forme, les liaisons routières et piétonnes, le traitement des clôtures ne font pas forcément l'objet de cadre et provoquent un enchaînement de pavillons ne participant pas à la caractérisation du territoire.



Développement de Lioujas sur le Causse



Extension de Bezoules le long des axes routiers

Evolution et dynamiques paysagères

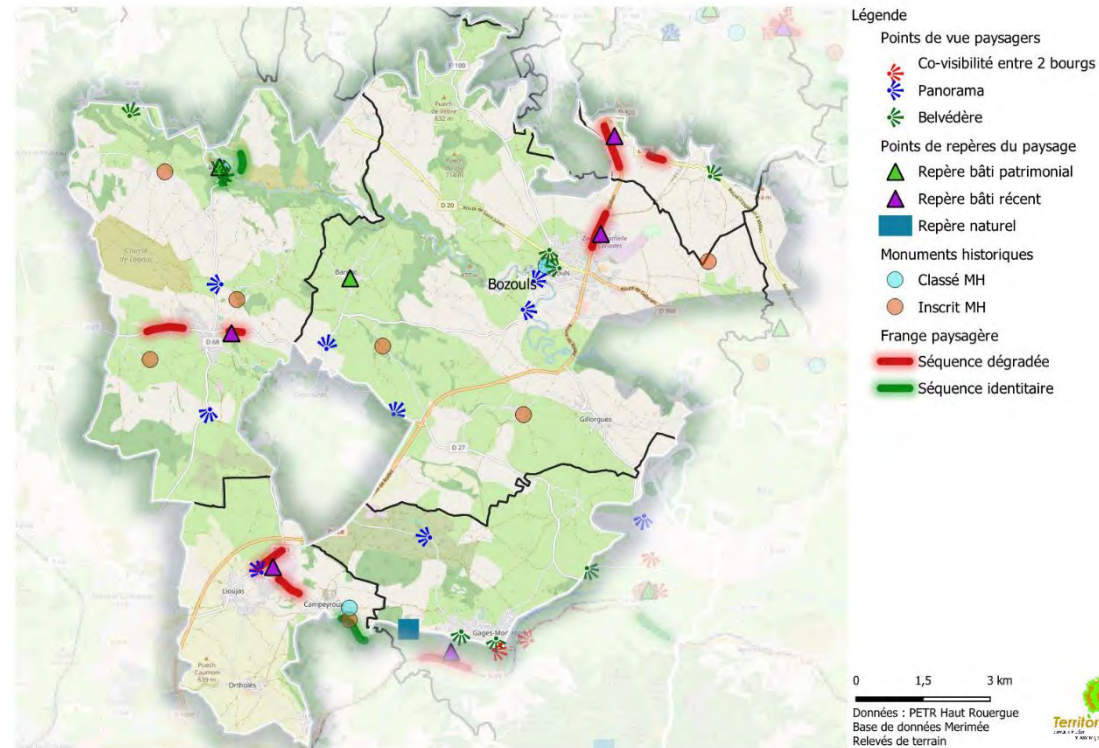
Analyse par unité paysagère

On remarque la disparition du « bocage minéral » dans la Causse Comtal : de nombreux murets de pierres issus de l'épierrage des parcelles pour le pâturage ou la culture s'effondrent et avec eux un enrichissement se développe. Les accès aux parcelles compliqués, le découpage parcellaire peu approprié aux nouvelles machines, l'éloignement de la ferme... sont autant de raisons donnant la place libre au développement du genévrier qui peu à peu referme les parcelles.

Les nouvelles cultures prennent la place des anciennes : le froment cultivé depuis des décennies sur ces terres rouges, riches en chaux et potasse se voit remplacé par des prairies permanentes. Les troupeaux d'ovins ont été changés pour des races laitières produisant plus de quantités et donc ayant besoin d'un pâturage riche. Le Causse ne répondant pas à ce besoin, les troupeaux sont remplacés par des bovins.

La pression urbaine étant également forte, les pavillons fleurissent dans les champs, grignotant peu à peu le Causse.

Par ailleurs, on retrouve beaucoup de prairies dans les failles marneuses à Bozouls et à l'Est du Causse. Le réseau bocager est dense et doublé par des murets en pierres sèches qui subsistent encore aujourd'hui.



Parcelle cultivée et haie bocagère à Bozouls



Enrichissement de parcelles

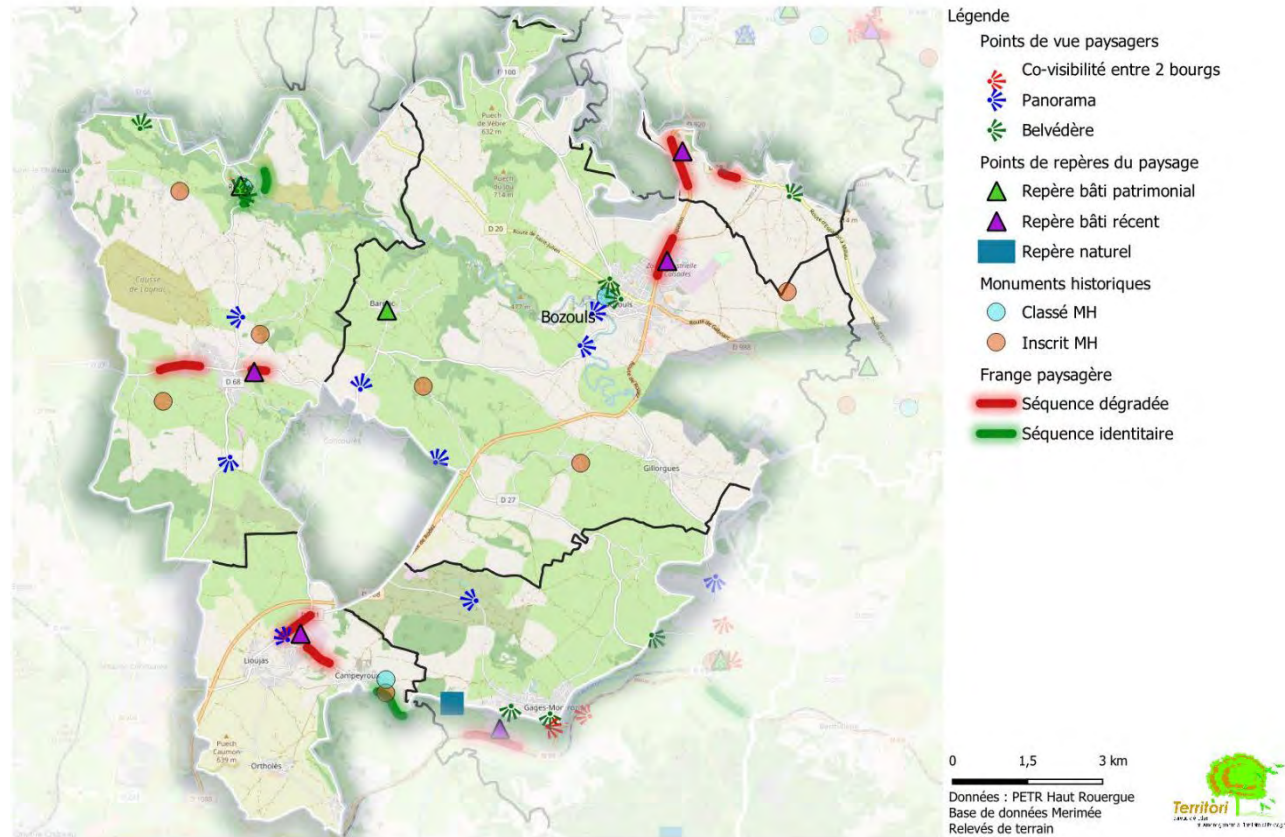
- + De nombreux points de vue sur le grand paysage par la topographie plane et la végétation rase offrent des panoramas sur le grand paysage et depuis les bourgs.
- + Des formes bâties implantées en ligne de crête (Rodelle, Barriac) sont visibles et deviennent des points de repère.
- + Des bâtiments inscrits qui montrent l'importance patrimoniale du Causse.
- + Des points de vue en belvédère guidant les vues depuis les bourgs (Bozouls, Rodelle, Gages, Biounac).
- ↑ **La mise en valeur des points de repère par des aménagements qualitatifs (Bozouls, Rodelle).**

- Les zones d'activités implantées en entrée de bourg ou en position dominante (Espalion).
- Les volumes importants des bâtiments des zones d'activités se repèrent de loin dans le paysage.
- L'agrandissement de Bezoules le long de la route allonge la séquence d'entrée dans le bourg par un habitat pavillonnaire étendu.

↓ **Le développement des nouvelles formes bâties non intégrées.**

↓ **La lisière urbaine qui s'étend sans accompagnement.**

Analyse paysagère de l'unité Causse Comtal et ses abords



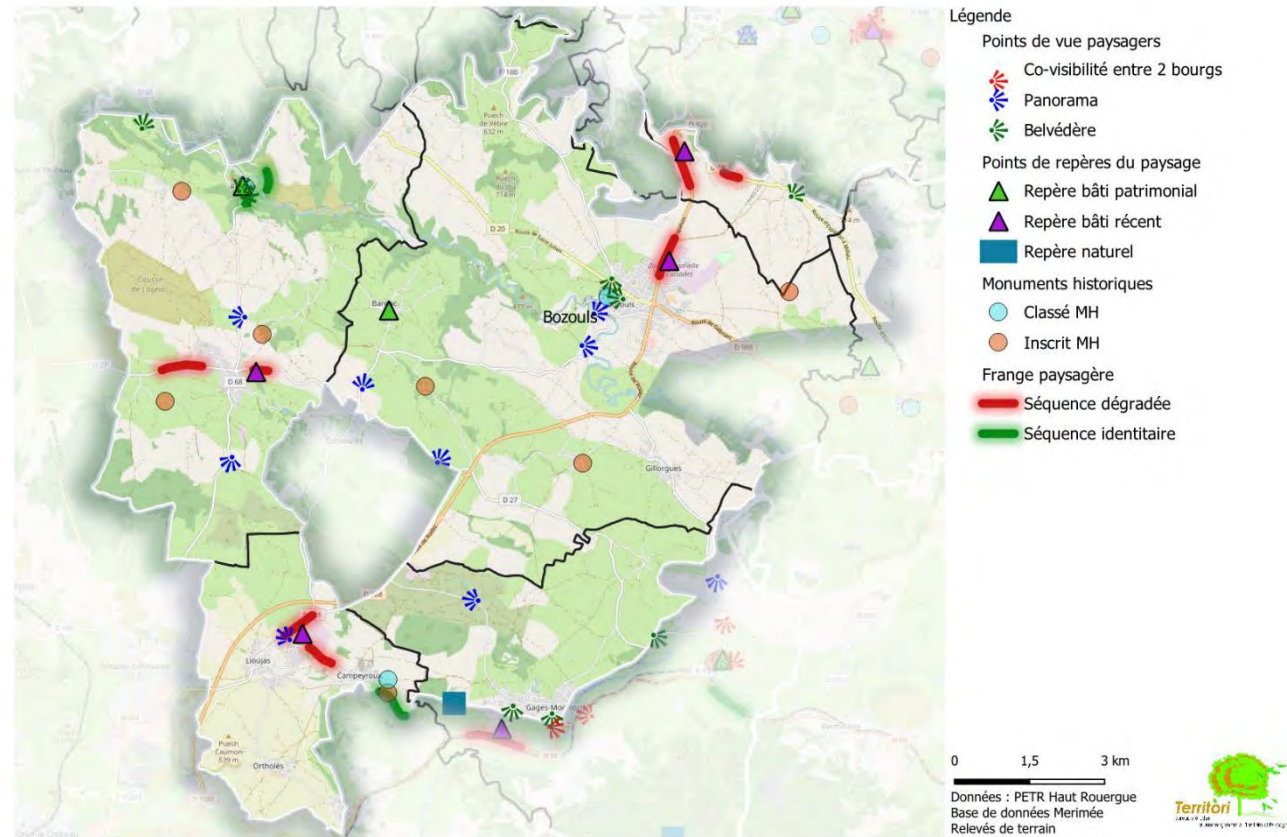
Analyse paysagère de l'unité Causse Comtal et ses abords

Enjeux

Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée. Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.

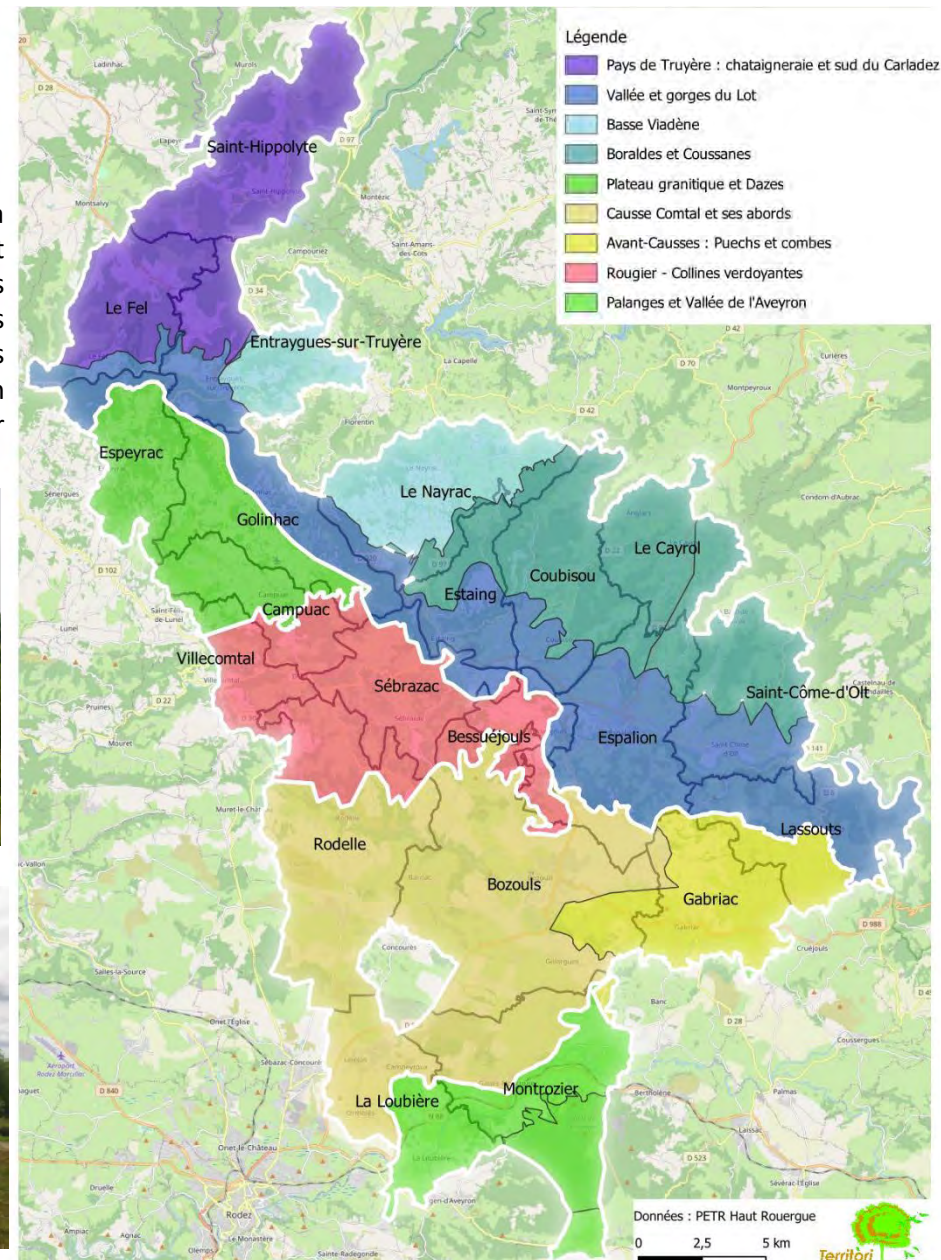
Conforter les formes urbaines existantes tout en répondant aux pressions urbaines. Préserver la silhouette groupée des villages et des bourgs. Être vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations. Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire.

Aménager les zones d'activités par un projet paysager de qualité, comme un quartier urbain formant la porte d'entrée du bourg. Composer la périphérie et la transition ville-campagne. Soigner les périphéries des villages : plantations, chemin de tour de village, etc.



Avant-Causse : Puech et combes

S'étendant à l'Est du Causse Comtal, la présence du Rougier dans le sol a provoqué la création de collines et de combes selon la nature de la roche. La variation des buttes et dépressions induite par différents types de roches dans le sous-sol offre des paysages variés. Les buttes au sol calcaire laissent dévoiler un pâturage sec propice à l'élevage où les bâtis se distinguent de loin dans le grand paysage. Le peu de végétation autour des constructions en fond des points de repère depuis des bourgs et axes de communication alentours. Les fonds de vallons sont plus humides et beaucoup plus verts. Le réseau bocager du fait de l'élevage apporte un maillage arboré très intéressant.



Evolution et dynamiques paysagères

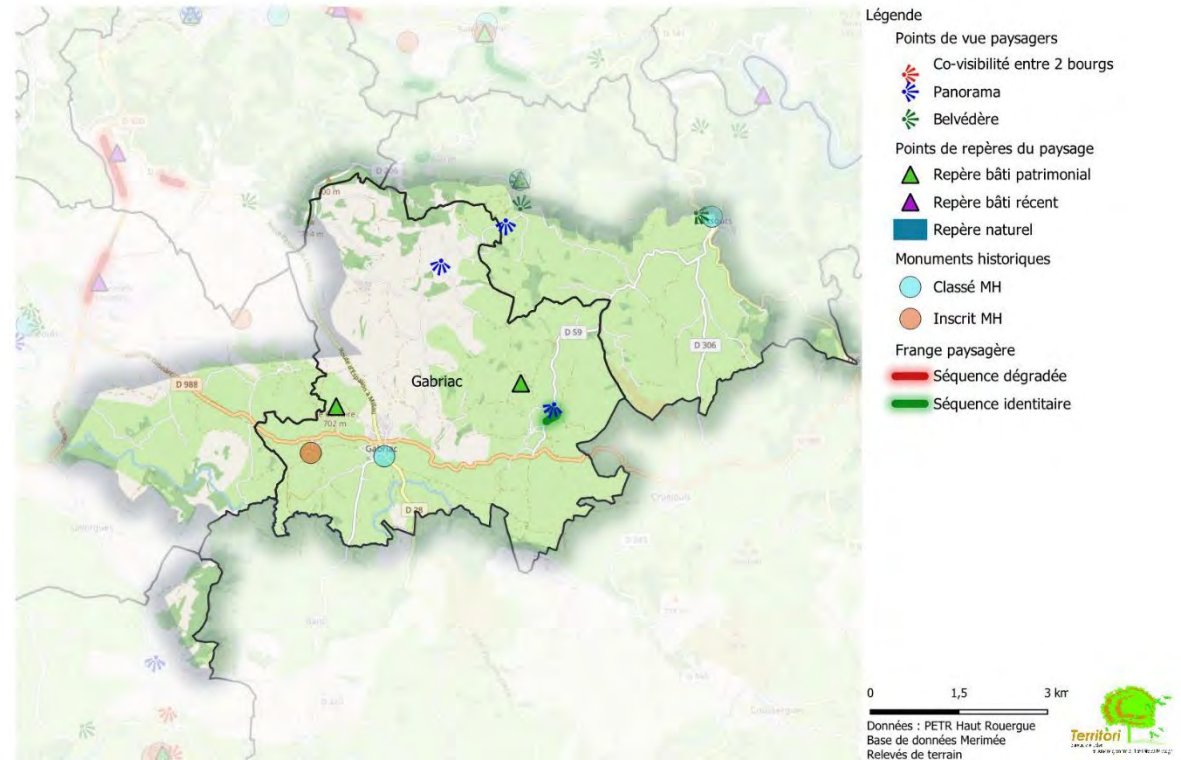
Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Avant-Causse : puechs et combes

L'entrée dans le territoire par l'Est se fait le long de la RD988 où des alignements de Platanes ponctuent l'arrivée sur Gabriac. Le bocage est dense et accompagne les parcelles agricoles. La topographie collinaire en petits puechs et combes a créé des points de repères qui sont visibles depuis des secteurs éloignés. La chapelle de Grane ou le calvaire de Gabriac sont ainsi perceptibles depuis toute l'unité paysagère.

Le hameau de Ceyrac a conservé son authenticité et offre une séquence identitaire dans la découverte du territoire.

La densité urbaine n'est pas forte et la pression foncière a été contrôlée à proximité des bourgs de Lassouts et Gabriac. Les lotissements créés n'ont cependant pas apporté une réelle plus-value à la structure urbaine des bourgs et sont souvent ajoutés sans apporter un maillage viaire intéressant, ne serait-ce que pour les cheminements doux.



Le calvaire de Gabriac visible depuis une arrivée Nord (Roquelaure)



Le hameau de Ceyrac révélant une image bucolique de l'unité



Le lotissement de Gabriac en impasse, ne créant pas de connexion urbaine

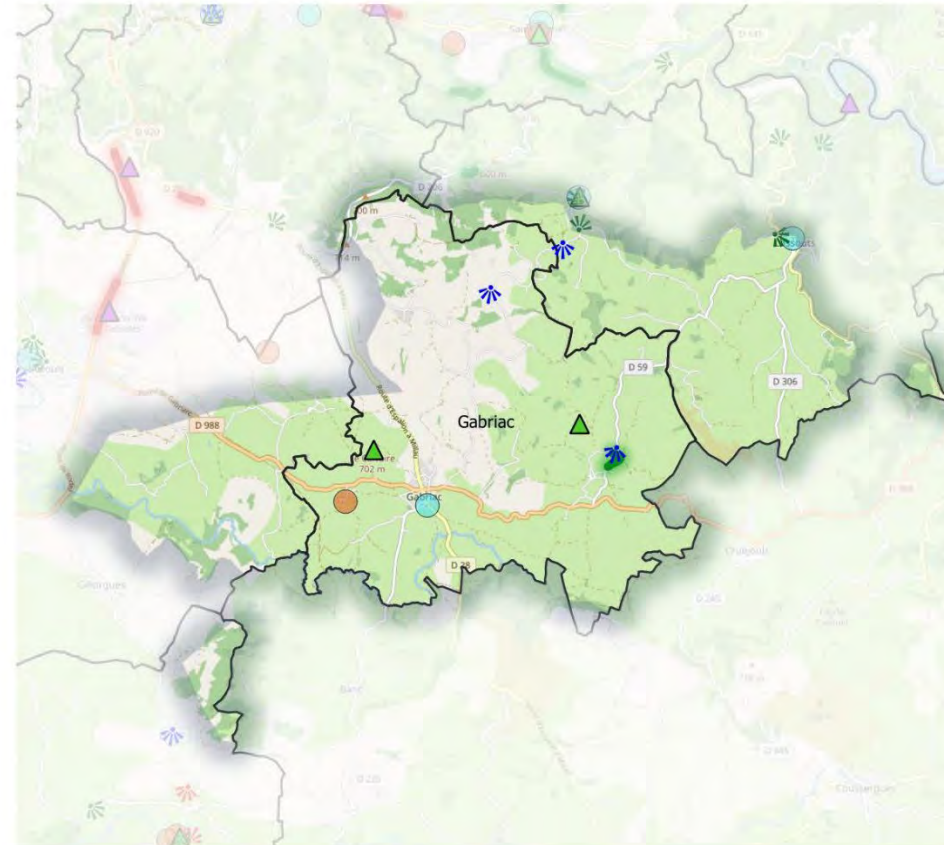
Analyse paysagère de l'unité Avant-Causse : puechs et combes

- + Un paysage collinaire permettant une vue dégagée depuis les points hauts.
- + Des points de repères bâtis patrimoniaux (Chapelle de Grane, Calvaire de Gabriac).
- + Des bâtiments inscrits et classés.

↑ **Une identité historique encore présente et un paysage bucolique préservé.**

- Le lotissement de Gabriac sans liaison urbaine intégrée au bourg (pas de liaison douce, quartier en cul de sac).

↓ **Le maillage viaire dans les bourgs réfléchi pour la voiture.**



Enjeux

Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée.

Mettre en scène les sites bâtis notamment avec la gestion de la végétation et des accès.

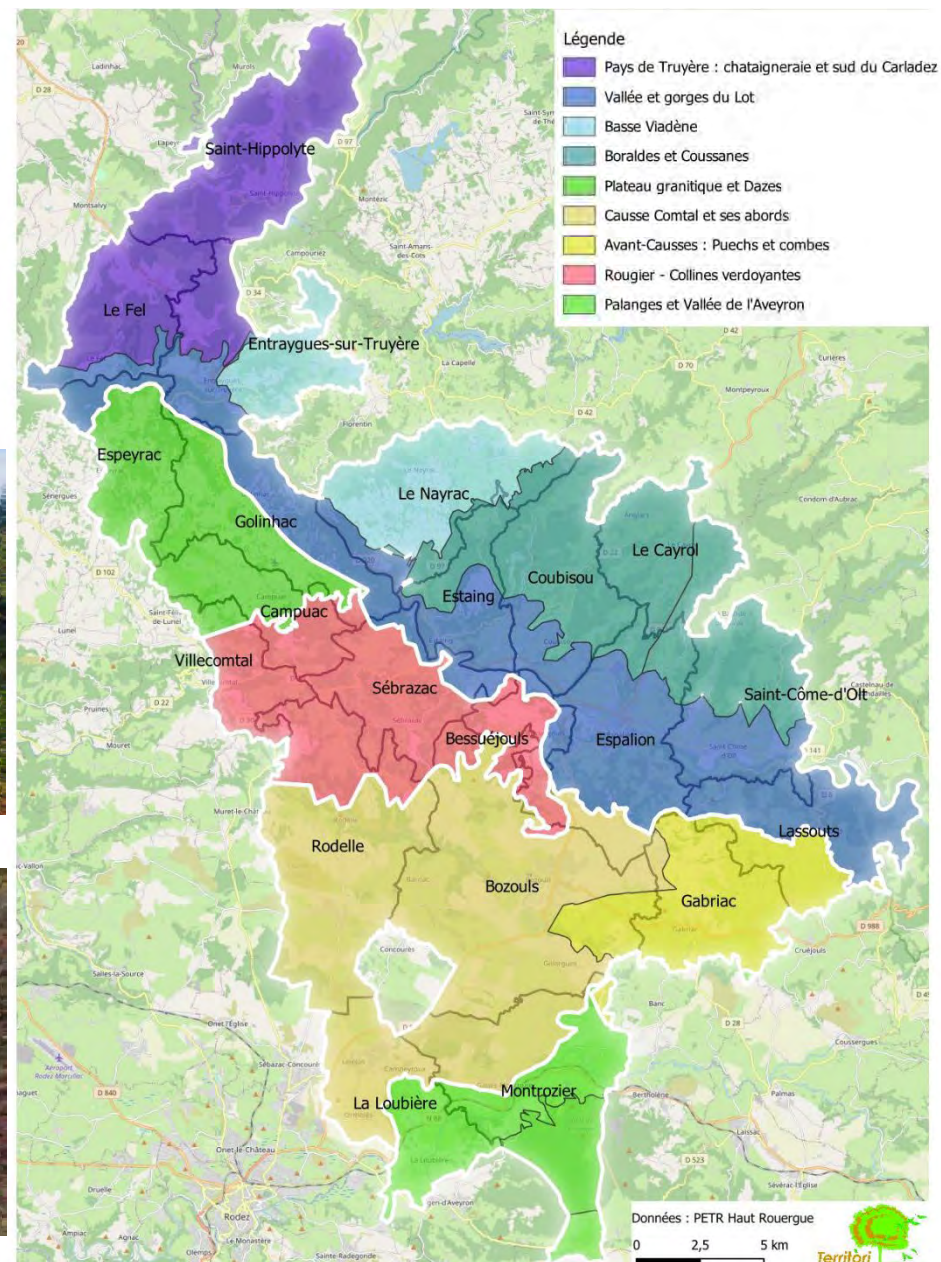
Valoriser les éléments singuliers qui donnent au bourg son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Rougier : collines verdoyantes

Défini par sa roche caractéristique, le Rougier est composé d'un sol en grès rouge visible sur les pentes qui s'érodent et surtout dans le bâti. La roche étant friable, c'est un paysage façonné par l'eau qui s'étend, composé de collines avec des pentes très boisées.

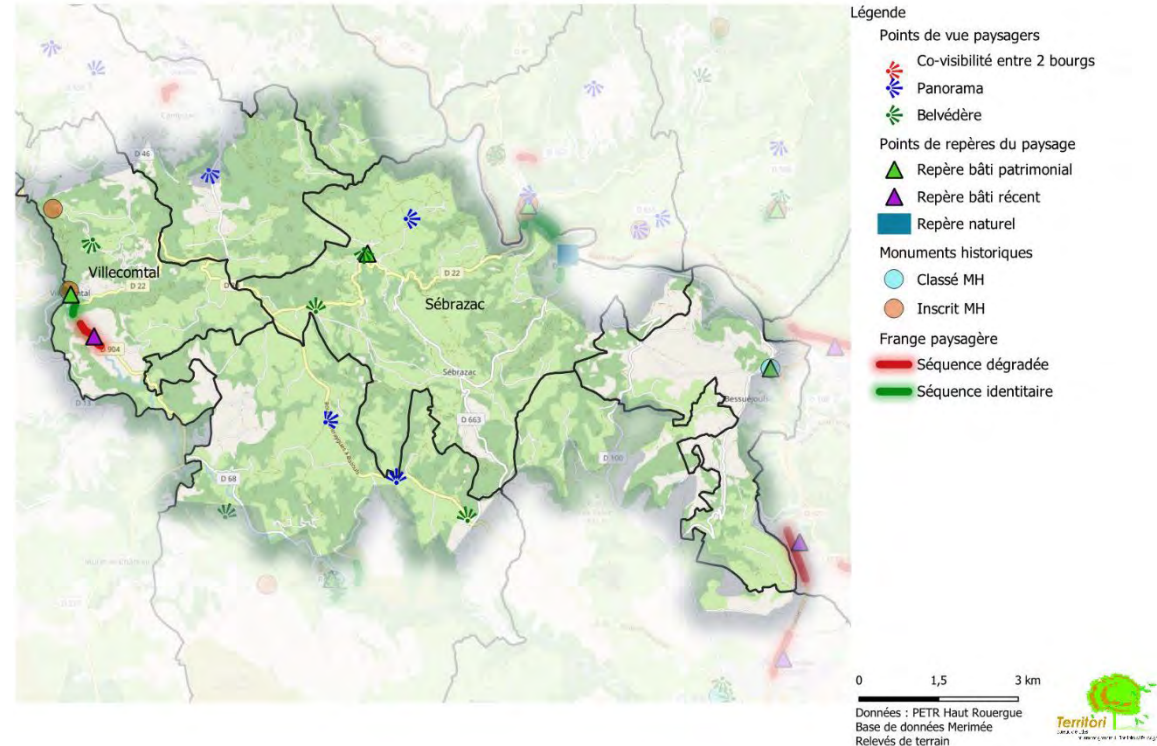


Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Rougier : collines verdoyantes

L'arrivée par le Nord marque une porte d'entrée sur le territoire identitaire, les caractéristiques du Rougier sont mises en avant et on arrive très vite dans la bastide historique. L'entrée de Villecomtal est très marquante avec son architecture en grès rouge ainsi que la densité de la bastide qui se démarque des autres communes alentours. La transition est très rapide et donc la séquence d'entrée dans le bourg plutôt courte. A contrario, l'arrivée par le Sud longe la vallée du Dourdou et côtoie des bâtiments d'activités artisanales mélangés à des pavillons contemporains qui ne rentrent pas dans les codes architecturaux locaux, au niveau des formes, couleurs, implantations, etc. La séquence d'entrée est plus longue et la transition entre les zones non urbanisées au cœur de bourg est ponctuée d'espaces de nature différente : urbanisation résidentielle, activité économique, zone agricole se mélangent dans un désordre qui rend la lecture d'entrée difficile. Cette zone mixte ne s'intègre pas dans l'identité du bourg et pénalise le paysage d'entrée de Villecomtal.



L'entrée très marquante sur Villecomtal par l'architecture patrimoniale



La bastide de Villecomtal



L'entrée Sud très longue et non identitaire

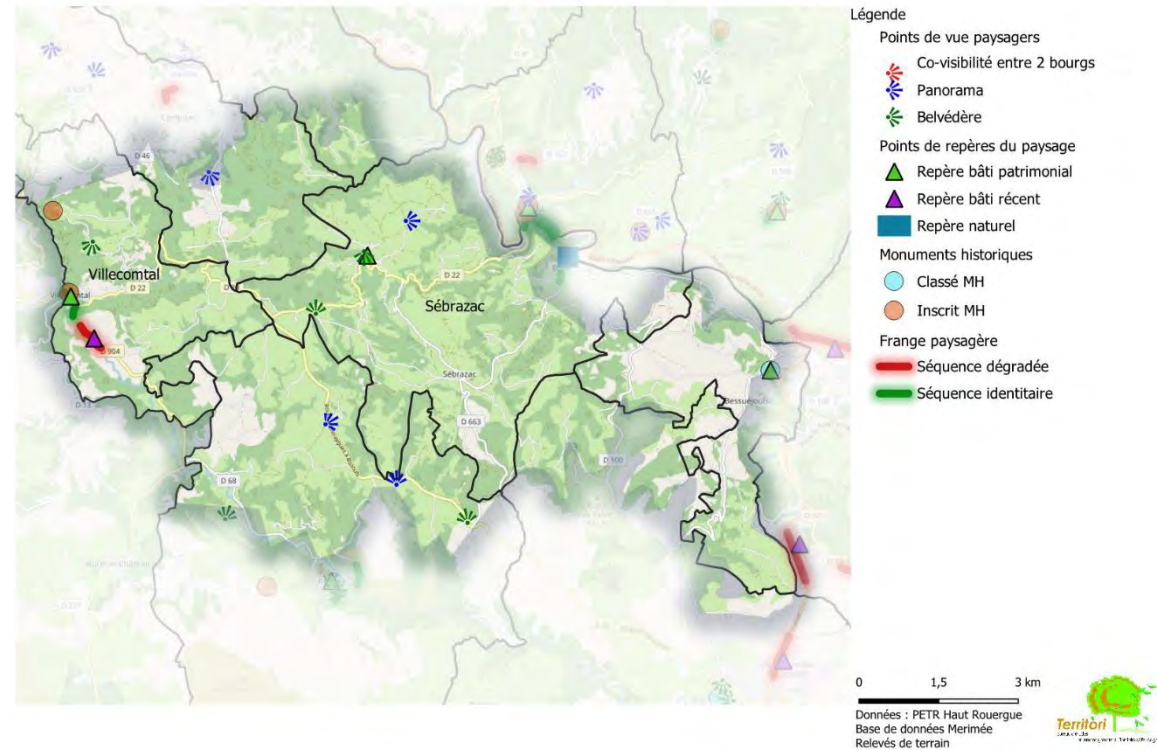
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Rougier : collines verdoyantes

La présence d'éléments naturels sur ce territoire participe à son identité mais aussi à son fonctionnement. Les boisements, implantés naturellement dans les pentes, prennent de plus en plus d'ampleur par la diminution ou l'absence de gestion. La topographie en colline rend difficile l'exploitation des pentes raides, laissées à l'abandon et qui s'enrichissent petit à petit. Les forêts gagnent du terrain, fermant les quelques fenêtres qui permettaient d'observer le territoire depuis des points hauts. On en retrouve encore quelques-unes, surtout depuis les hameaux sur les hauteurs des plateaux encore exploités.

Le hameau de St-Geniès des Ers est installé sur le plateau au-dessus de Sébrazac. La chapelle implantée sur un promontoire devient un point de repère dans le paysage.



Chapelle de St-Geniès des Ers point de repère en haut du plateau



Vue depuis le promontoire de la chapelle sur le hameau






Les pentes trop raides pour être exploitées qui s'enrichissent




Analyse paysagère de l'unité Rougier : collines verdoyantes

Légende

Points de vue paysagers

-  Co-visibilité entre 2 bourgs
-  Panorama
-  Belvédère



Points de repères du paysage

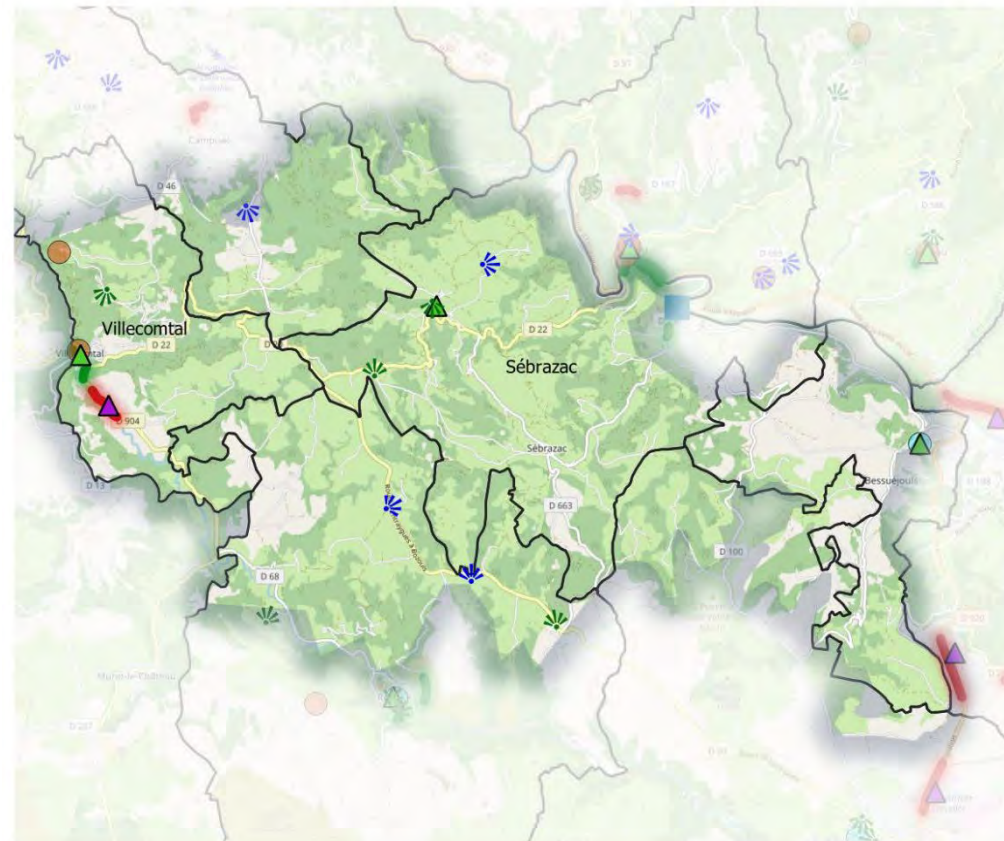
-  Repère bâti patrimonial
-  Repère bâti récent
-  Repère naturel

Monuments historiques

-  Classé MH
-  Inscrit MH

Frange paysagère

-  Séquence dégradée
-  Séquence identitaire



0 1,5 3 km

Données : PETR Haut Rouergue
Base de données Merimée
Relevés de terrain



- + Un paysage fortement boisé offrant des fenêtres visuelles sur le grand paysage
 - + L'implantation sur les plateaux des hameaux permettant d'avoir des points de vue et d'être point de repère dans le paysage
 - + Une richesse patrimoniale de Villecomtal dans sa formation urbaine et le bâti inscrit
- ↑ **Une identité forte par l'architecture à base de grès rouge caractéristique du Rougier.**

- La déperdition des terres agricoles dans les pentes qui s'enfrichent et ferment les paysages
- La séquence d'entrée au Sud de Villecomtal très longue et peu qualitative

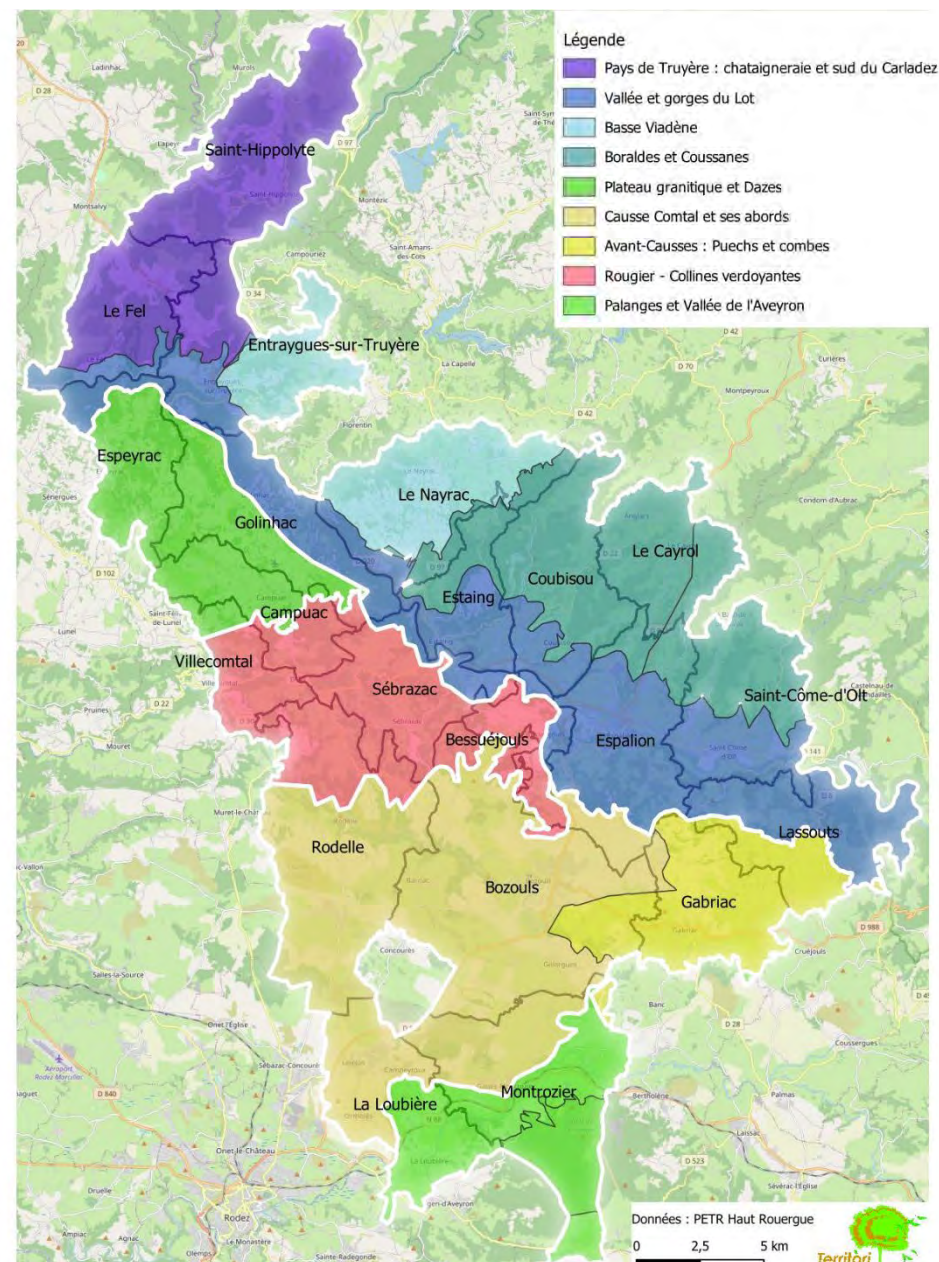
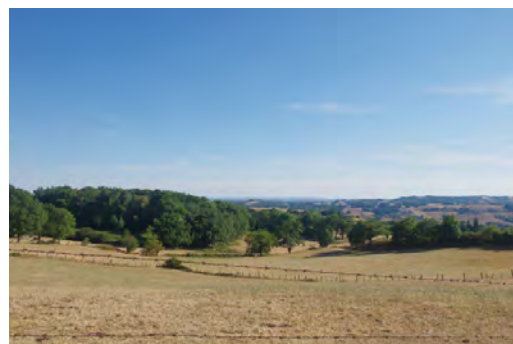
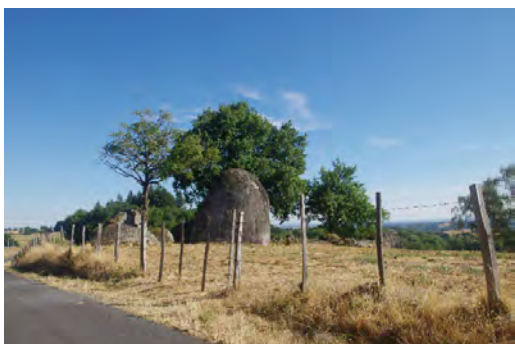
↓ **Le développement des nouvelles formes bâties non intégrées au tissu urbain historique.**

Enjeux

- Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.
- Préserver la silhouette groupée des villages et des bourgs. Être vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations.
- Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire.

Plateau granitique et Daze

Le plateau granitique se distingue des autres unités par sa topographie en rupture avec la vallée du Lot, se différenciant des collines boisées du Rougier et remontant depuis le Daze en limite Ouest. Le relief est ondulé sur le plateau de par la profondeur du socle granitique. Les sols peu profonds sont plutôt acides et donc occupés par des boisements de résineux, les sols profonds sont cultivés soit pour des cultures céréalières soit pour de l'élevage. L'altération du granite par l'eau forme des boules, éléments caractéristiques du paysage du plateau, observables sur les sols peu profonds. Les versants à plus forte pente sont boisés. Un réseau de haies bocagères perdure dans le paysage et créent, avec les boisements, des fenêtres visuelles plus cloisonnées que sur le Causse. Le centre du plateau est très cultivé, autour de Campuac notamment, par des cultures céréalières sur de grandes parcelles. La haie n'est plus visible et a été remplacée par des clôtures.



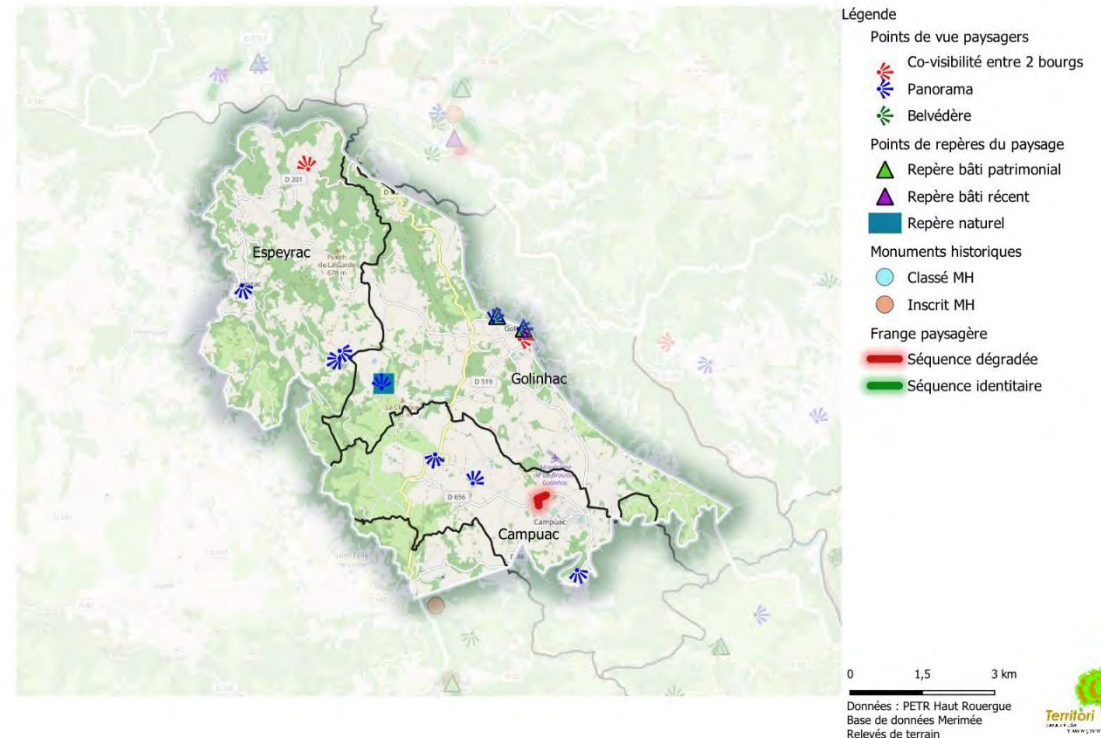
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

La topographie ondulée offre de nombreux points de vue panoramiques vers différentes directions du plateau, au gré des ouvertures visuelles à travers les boisements et haies bocagères. Situées en position haute au-dessus des vallées du Lot et de la Daze, les implantations bâties s'impactent avec celles des autres unités paysagères. Les hameaux agricoles d'Espeyrac offrent des co-visibilités avec le village du Fel et le bourg de Golin hac offre des co-visibilités avec les hameaux du Nayrac.

Le village de Campuac profite de son implantation centrale pour se développer. Des lotissements s'agrandissent à l'Est du bourg jusqu'à la RD20, étendant l'aire urbaine le long de la route du Quillodrome, sans créer un véritable maillage urbain autour du cœur existant. Une zone d'activités est installée en limite Nord du bourg. Une grande haie de thuyas fait office de barrière visuelle, impactant l'entrée Nord du cœur de bourg.

L'activité agricole est surtout céréalière au centre du plateau, assurant un changement des perceptions visuelles au fil des saisons avec les différentes cultures (surtout du maïs).



La zone d'activités et la haie de thuyas, dégradant l'entrée Nord de Campuac



Le développement des lotissements à l'Est de Campuac



La position des parcelles agricoles à Espeyrac dominant le paysage

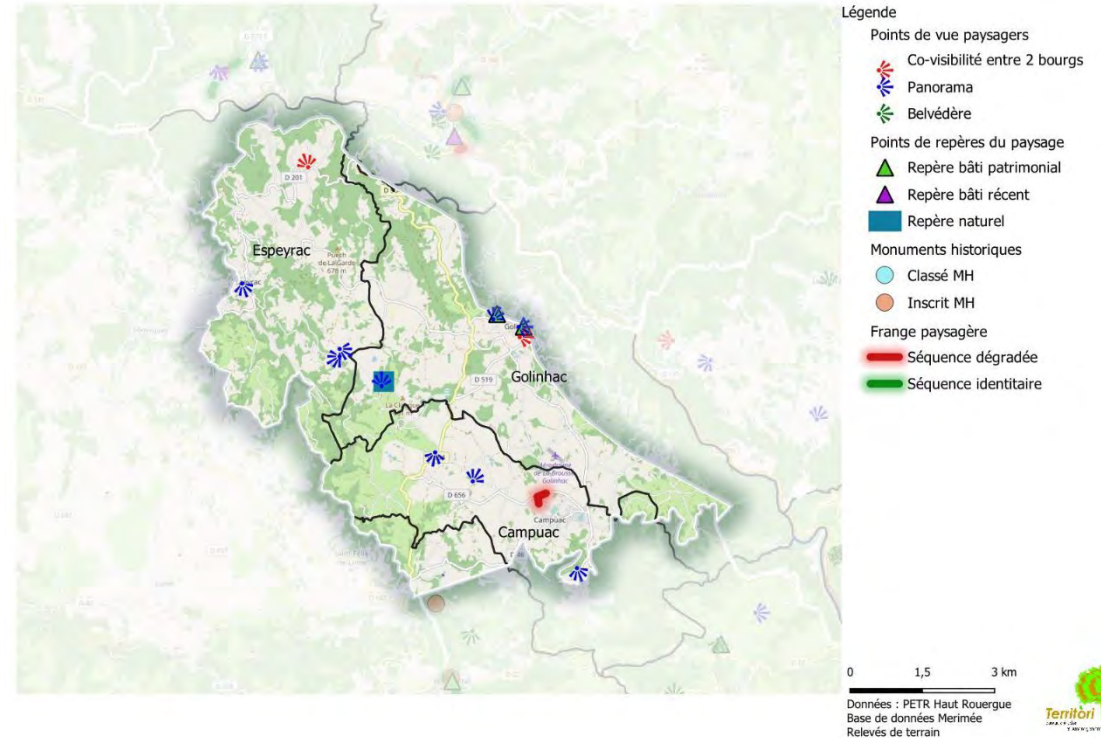
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Plateau granitique et Daze

Des boules granitiques sont observables sur les abords des parcelles agricoles. Véritable patrimoine naturel du plateau, la commune de Golinhac en a fait un inventaire.

Erigée sur un promontoire, la chapelle de Notre-Dame-des-Hauteurs offre un panorama sur la basse Viadène et la vallée de la Truyère. Une table d'orientation a été aménagée, cependant le développement de la végétation, notamment des arbres dans la pente, masque aujourd'hui le grand paysage, ne permettant pas d'apprécier le point de vue.



Boules granitiques à Golinhac



Clôture sur un ancien muret de boules granitiques à Espeyrac



Notre Dame des Hauteurs noyée dans la végétation

Analyse paysagère de l'unité Plateau granitique et Daze

+ De nombreux points de vue sur le grand paysage grâce à l'agriculture sur le plateau ouvrant les perspectives et offrant de nombreux panoramas

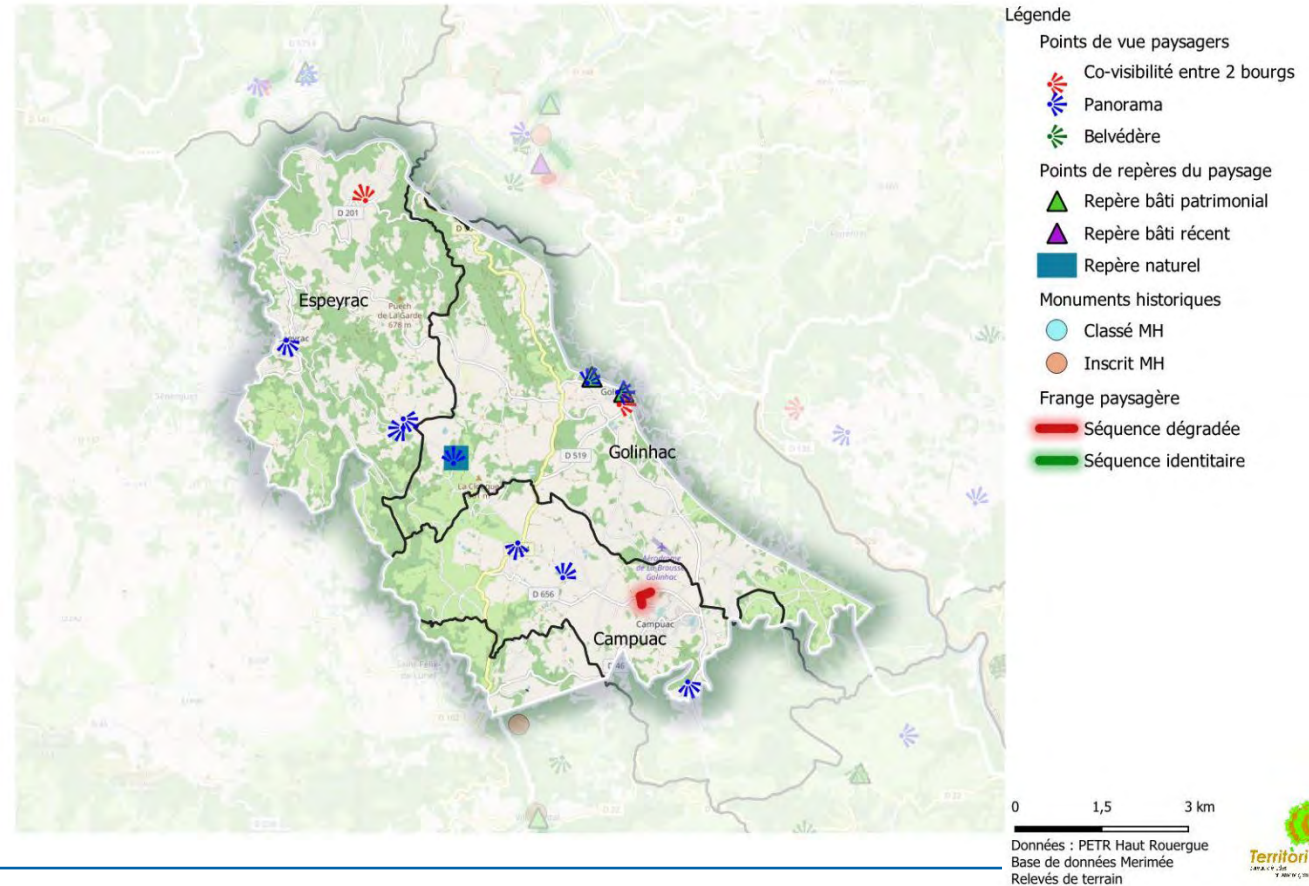
+ Des identités naturelles (boules granitiques)

↑ **Un territoire sur plateau ondulé.**

- L'intégration de la zone d'activités de Campuac en lisière de bourg

- La co-visibilité entre le plateau d'Espeyrac et Le Fel s'impactant mutuellement

↓ **Le développement des nouvelles formes bâties non intégrées.**



Enjeux

Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.

Affirmer l'attractivité du territoire par la mise en valeur de points de vue remarquables

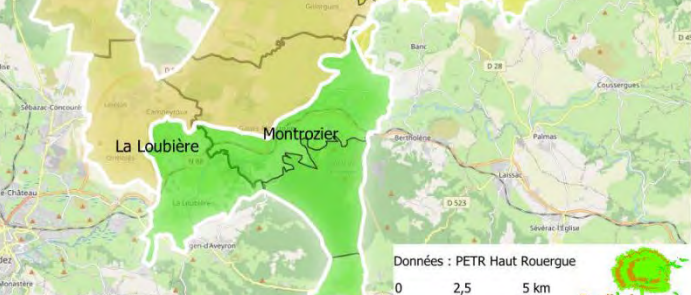
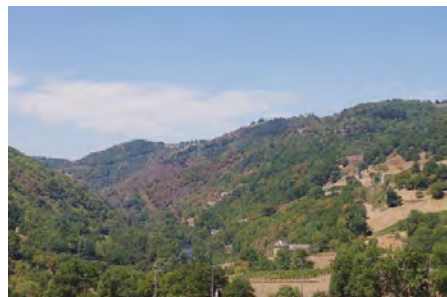
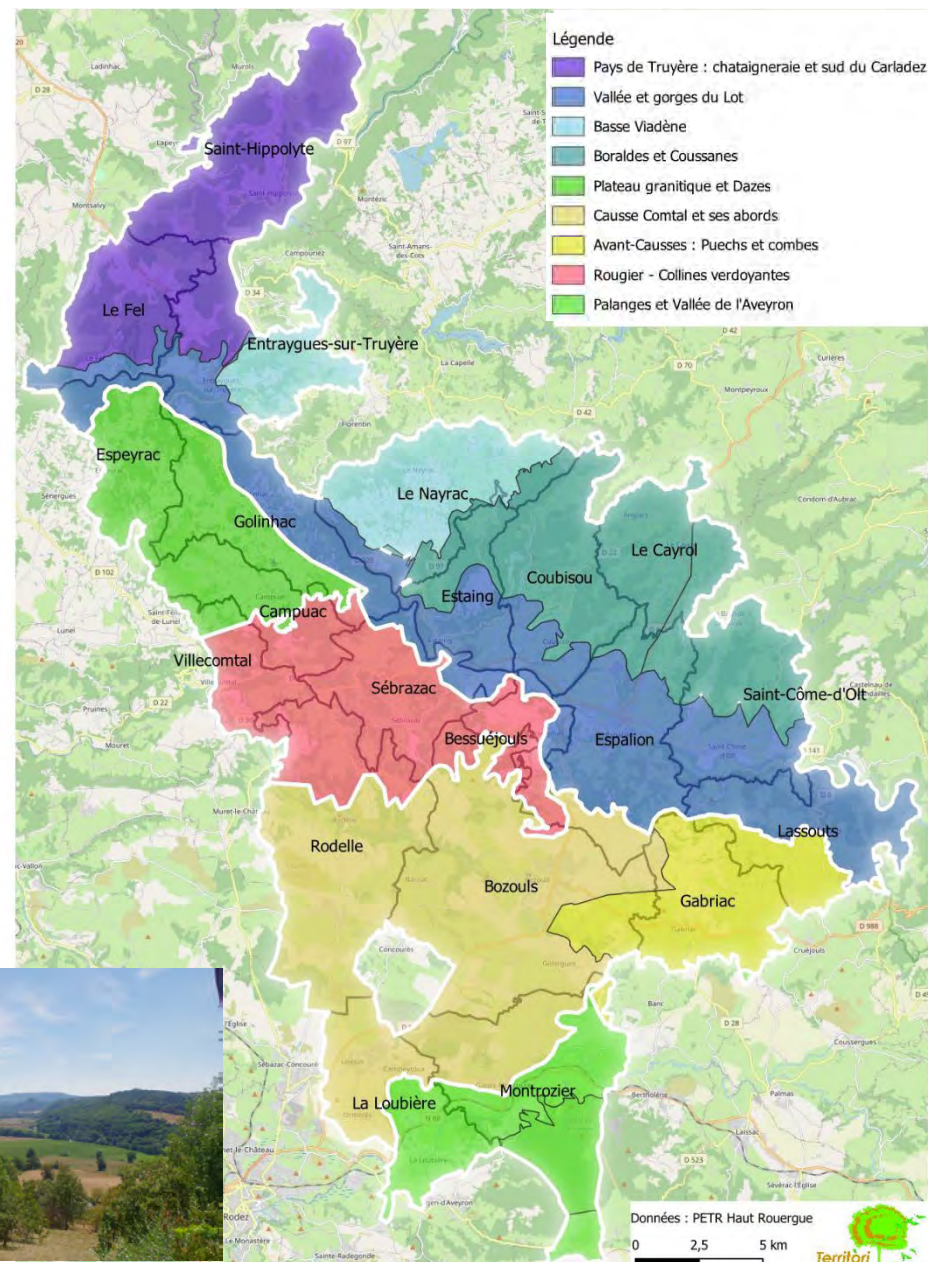
Valoriser les éléments singuliers qui donnent à la commune son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Vallée et gorges du Lot

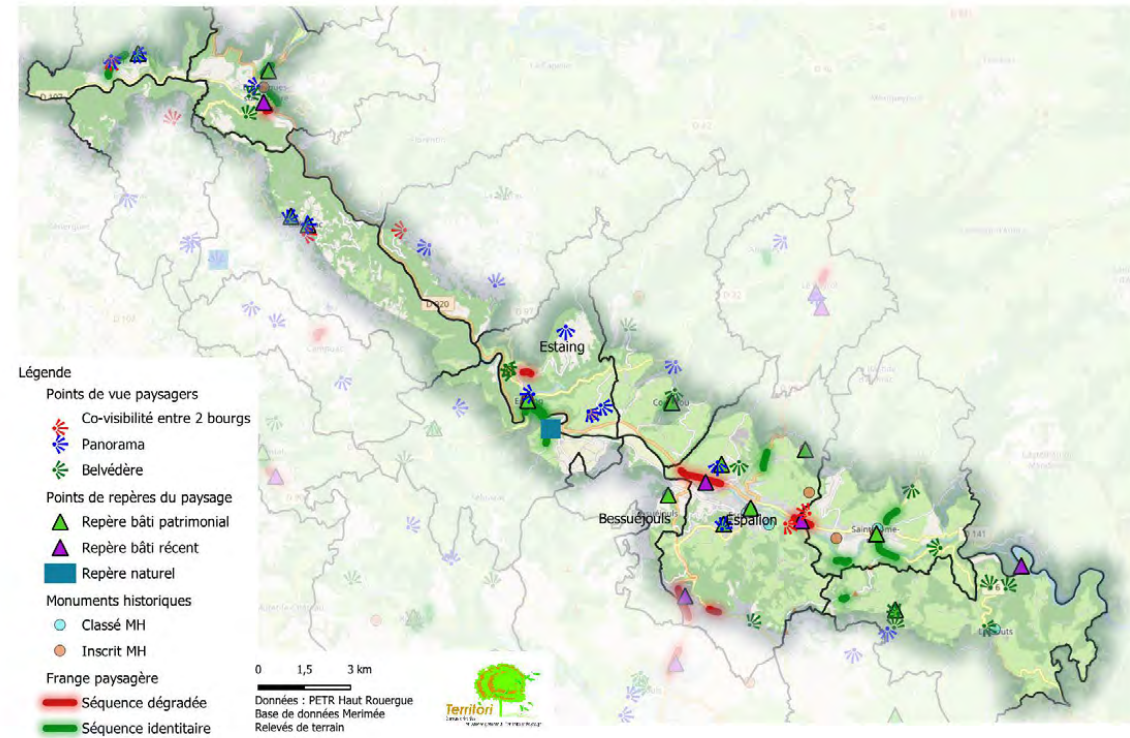
Suivant la rivière Lot, la vallée s'est formée au gré de la roche donnant des espaces ouverts sur les roches sédimentaires faciles à creuser et des gorges étroites sur les roches granitiques plus dure. Les bourgs se sont développés sur les élargissements ou à la confluence de deux rivières. Les ouvertures de la vallée entre St-Côme et Verrière sont cultivées. Quelques arbres viennent ponctuer les espaces mais on ne retrouve pas de haies bocagères dans ce paysage plat. Quelques buttes calcaires persistent sur la rive droite du Lot, transformées en terrasse pour la culture de la vigne et où les plateaux en hauteur ont été urbanisés par quelques hameaux. La pierre calcaire est très présente dans le bâti mais aussi pour les murets en pierre sèche qui délimitent les parcelles. Lorsque les gorges se referment, l'agriculture n'est plus possible, la roche étant trop dure, seule une petite ouverture a permis le passage de l'eau. Les pentes sont très boisées et referment les vues sur des petites perspectives. Le barrage de Golinhac situé en amont d'Estaing ne permet pas une large ouverture du paysage si bien qu'il conserve une unité fermée.



Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot



La vallée du Lot se découvre depuis la RD107 arrivant de l'Ouest et passant sous le village du Fel, dans les gorges resserrées du Lot offrant une succession de fonds de vallée boisées. L'arrivée par l'Est est beaucoup plus ouverte car débouchant sur la plaine de St-Côme-d'Olt et Espalion où la vallée est large et exploitée.

Les points de vue sont nombreux du fait de l'ouverture du Lot et de la topographie qui permet à chaque versant d'observer la vallée et ses activités. Le territoire présente un riche passé montré par les différents bâtis classés ou inscrits et les points de repères qui se démarquent dans le paysage.

Plusieurs types de tourisme sont praticables, orientés nature, ils s'attachent à la découverte des paysages. La présence d'un patrimoine bâti riche autour de la vallée du Lot assure une attractivité touristique par la visite des sites protégés, de l'histoire qui a formé ces bourgs et villages, des vestiges architecturaux. Les châteaux d'Estaing et de Calmont d'Olt à Espalion sont visités en période estivale, divers musées composent le territoire comme celui du Scaphandre à Espalion.

Le territoire est également traversé par des chemins de randonnée mythiques, comme le chemin de St-Jacques-de-Compostelle GR65, qui arrive des monts de l'Aubrac et descend à St-Côme-d'Olt, passe par Espalion et Estaing avant de remonter sur Golin hac puis Campuac, et de filer à l'Ouest vers Conques. La partie au sein de la vallée du Lot, entre St-Côme-d'Olt et Estaing, a été classée à l'Unesco. Les paysages traversés ont donc été reconnus comme d'intérêt patrimonial mondial.



Le château d'Estaing

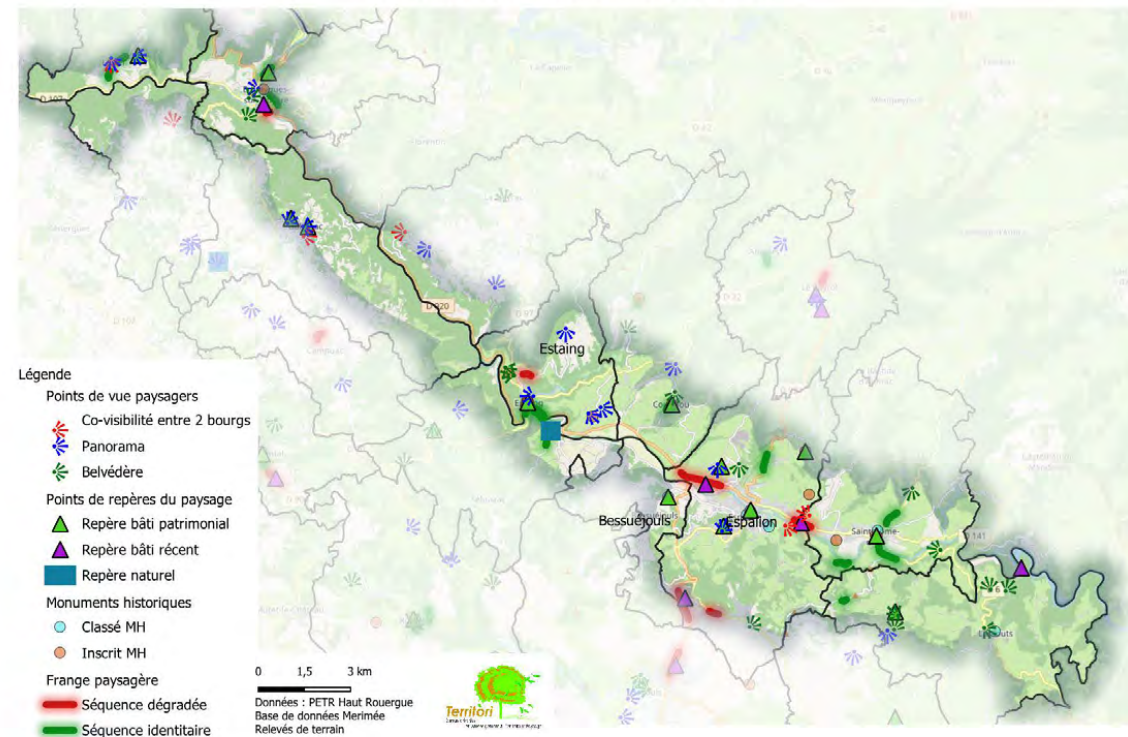


Le Pont Vieux d'Espalion à l'origine de la ville

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot

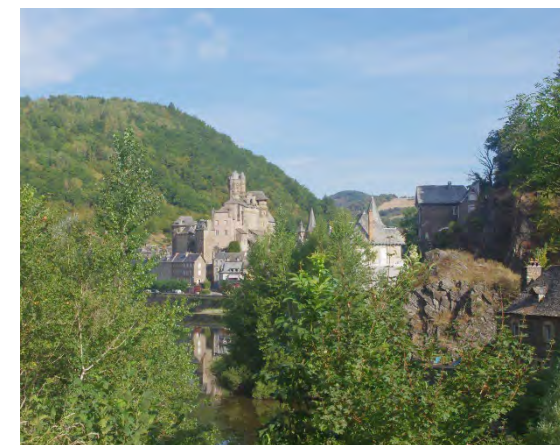


L'attractivité d'Espalion participe à la forte pression urbaine autour de la commune et le développement urbain qui s'opère sur la rive droite du Lot. Le maillage des nouvelles constructions est assez dense mais le manque de cadre réglementaire au niveau des formes architecturales provoque un tissu pavillonnaire hétéroclite visible depuis des points de vue éloignés. La position des nouvelles constructions sur les versants de la vallée du Lot participe à la création de co-visibilités depuis les points bas vers les points hauts.

La particularité de la vallée et des points de vue qui s'orientent du haut des versants vers le fond de vallée impacte également les autres communes comme Entraygues-sur-Truyère où le développement de la zone d'activités économiques et touristiques devient le premier plan de certains points de vue positionnés au Sud. L'entrée de la commune par la RD904 arrive directement sur la ZA et la déchetterie, offrant une image peu valorisante de la commune. A contrario, l'arrivée par la RD920 est remarquable et met en valeur le patrimoine de la commune.



L'arrivée sur Entraygues-sur-Truyère débouchant sur la déchetterie

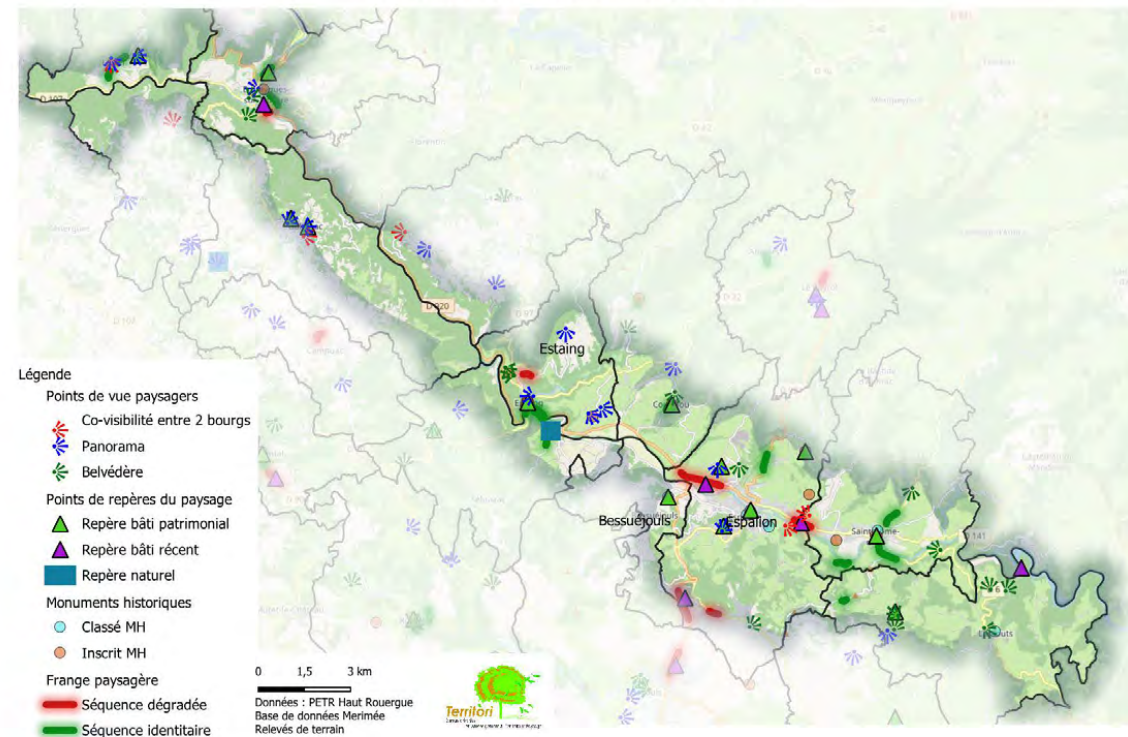


Découverte d'Estaing depuis la RD556 venant de Verrières

Evolution et dynamiques paysagères

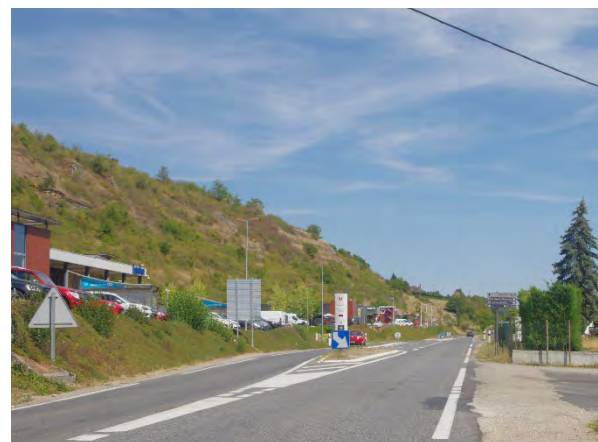
Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot



Le développement de la communauté de communes passe également par la mise en réseau des différents pôles d'activités. La déviation de la RD920 à Espalion permet un meilleur acheminement des travailleurs vers les pôles d'emplois. La création de ces nouveaux réseaux viaires à forte fréquentation modifie les paysages. Les cônes de vue générés vers ou depuis ces nouveaux axes sont autant des opportunités pour montrer le territoire que des menaces à contrôler pour ne pas dégrader les vues vers ces nouveaux trafics. La vallée du Lot en arrivant du Sud ne se découvre plus depuis l'entrée d'Espalion mais depuis la déviation de la RD920 qui offre un large point de vue sur le resserrement de la vallée menant à Estaing ou les plateaux de l'Aubrac. A contrario, cet axe ne rentre plus dans Espalion et ne donne plus à voir les qualités architecturales de la commune pour les passants.

L'extension urbaine due à la pression foncière peut s'opérer sur deux communes proches telles que Saint-Côme-d'Olt et Espalion, qui voient leurs extensions urbaines s'étendre le long de la RD987, réduisant la séparation des deux communes au panneau d'agglomération d'Espalion et floutant la limite entre les deux communes. La zone artisanale de Saint-Côme-d'Olt s'est installée à la limite administrative Ouest de la commune, ce qui provoque une continuité visuelle bâtie au détriment de deux identités urbaines propres.



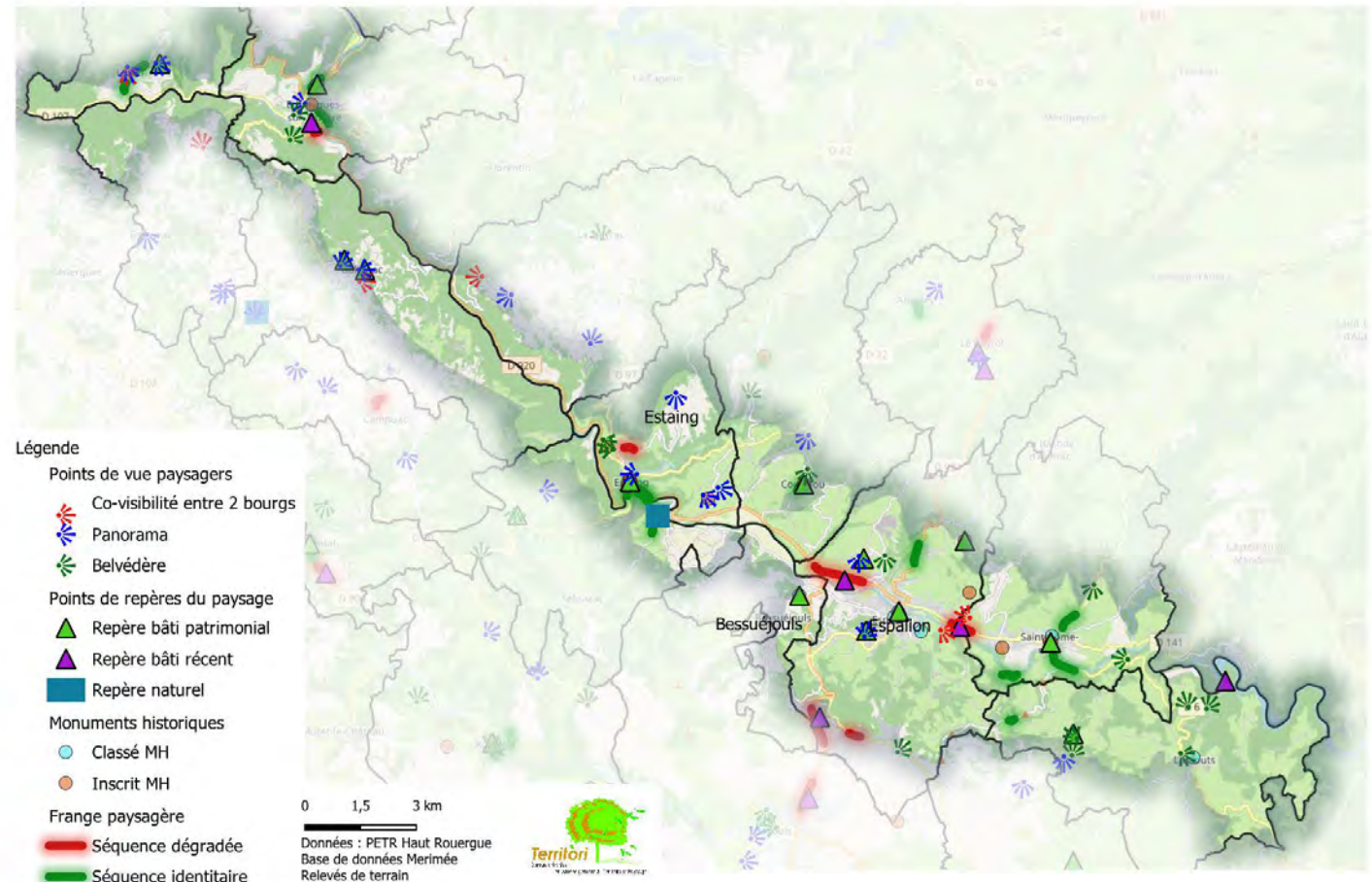
L'entrée d'Espalion depuis la déviation de la RD920



Le développement urbain sur l'ouest d'Espalion et de sa zone artisanale

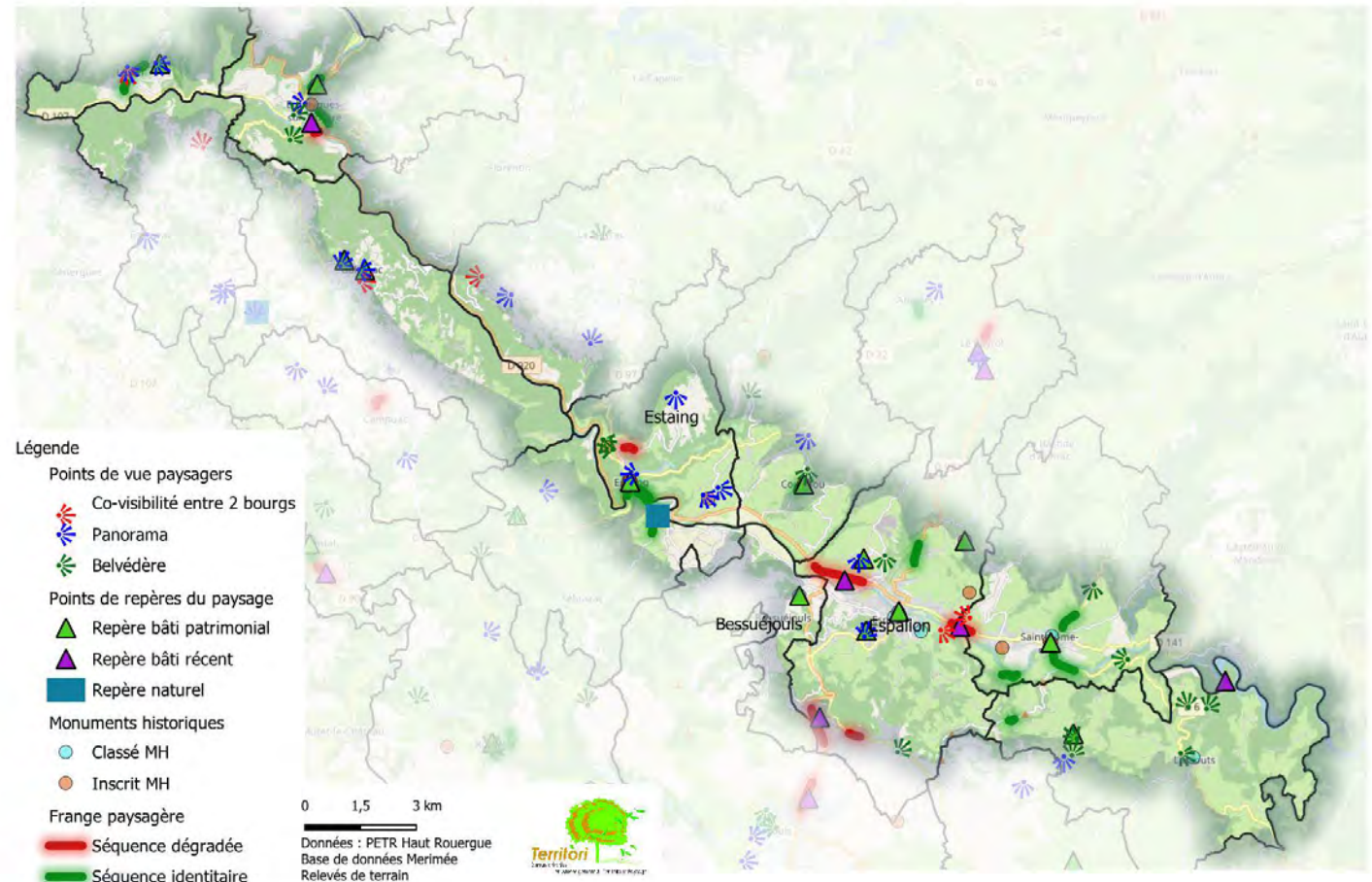
- + Une vallée en deux temps : élargie entre St-Côme et Verrière puis encaissée jusqu'à Le Fel, offrant différents types de paysages
- + Des séquences identitaires d'arrivée sur le territoire (vues vers la vallée depuis la descente de l'Aubrac, vue encaissée depuis la RD107 du Fel jusqu'à Entraygues)
- + Des séquences d'entrée brèves qui s'ouvrent au dernier moment à Estaing et Verrières
- + Un patrimoine bâti riche démontrant l'importance de la vallée par le passé et mis en valeur par des aménagements culturels et touristiques
- + Une topographie offrant des points de vue entre les versants de la vallée et des points de repère qui se distinguent dans le paysage (Château de Calmont d'Olt, hameau de Roquelaure, hameau de Alayrac, Village de Golinhac)
- + Des belvédères permettant d'apprécier les communes dans leur ensemble (Entraygues, Estaing, Espalion)
- ↑ **La mise en valeur des cités patrimoniales par des aménagements urbains qualitatifs.**

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot



- Un développement urbain entre Espalion et St-Côme qui crée des co-visibilités et une séquence continue entre les deux communes
 - Le développement de la zone d'activités économiques à l'entrée d'Espalion par l'arrivée de la déviation RD920 ne crée pas une entrée de bourg qualitative
 - La zone d'activités d'Estaing avec des bâtiments non entretenus donne une impression d'abandon
 - L'arrivée à Entraygues par la RD904 route de Villecomtal donne directement sur la déchèterie offrant une image non qualitative de la commune
 - Les co-visibilités créées entre les versants des vallées s'impactent mutuellement, notamment entre Golin hac et Le Nayrac et Espalion et le Château de Calmont d'Olt
 - La pression immobilière à Espalion a conduit au développement de petits lotissements sur d'anciennes parcelles agricoles au détriment d'un maillage global communal relié par des liaisons douces
- ↓ **Le développement des bourgs et leurs formes urbaines seront perceptibles depuis les versants opposés de la vallée (Golin hac, Espalion).**

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot



Enjeux

Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.

Préserver la silhouette groupée des villages et des bourgs. Être vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations.

Aménager les zones d'activités par un projet paysager de qualité, comme un quartier urbain formant la porte d'entrée du bourg

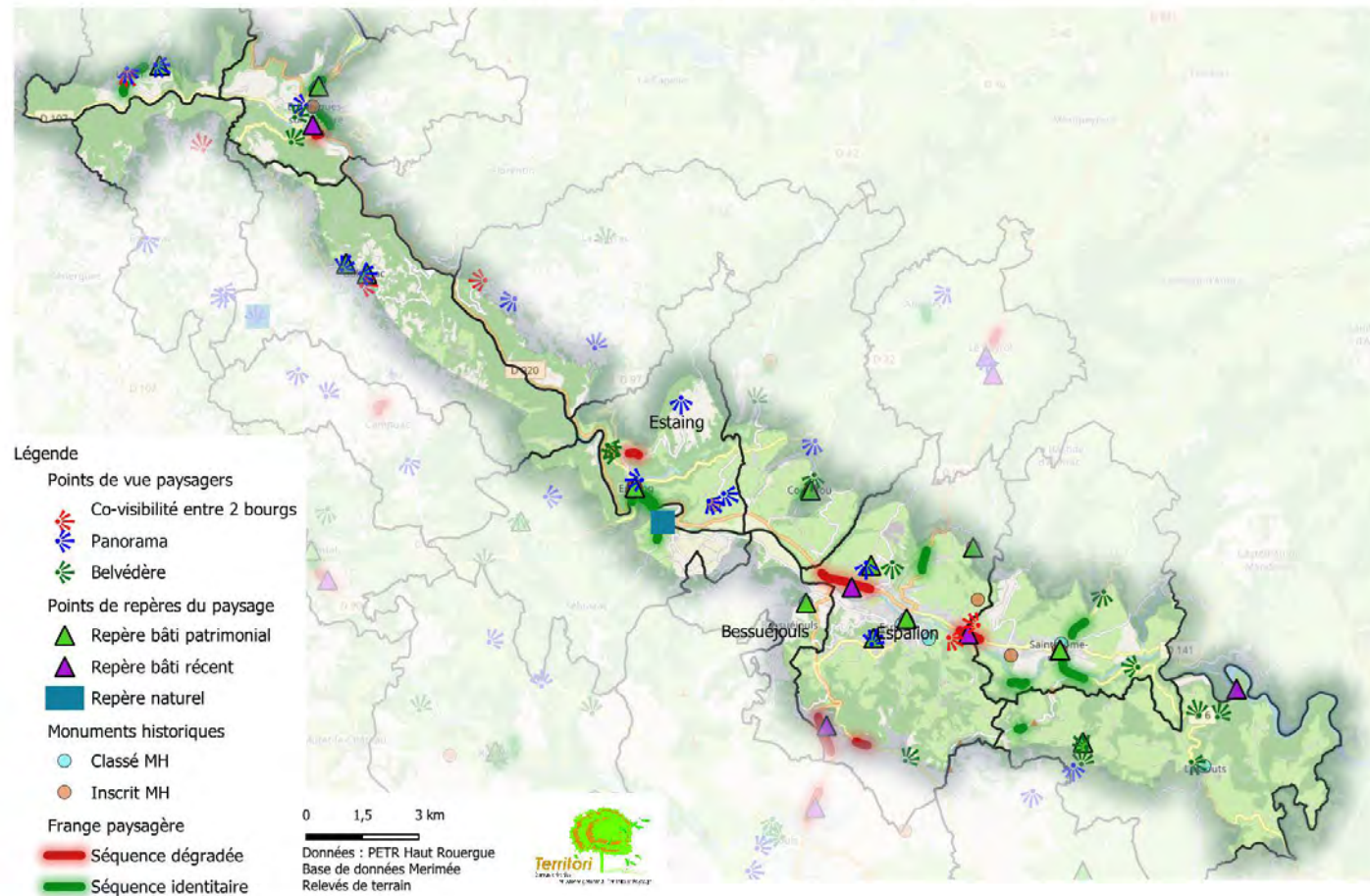
Conforter les formes urbaines existantes tout en répondant aux pressions urbaines

Affirmer l'attractivité du territoire par la mise en valeur de points de vue remarquables

Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire.

Composer la périphérie et la transition ville-campagne. Soigner les périphéries des villages : plantations, chemin de tour de village, etc.

Analyse paysagère de l'unité Vallée et gorges du Lot



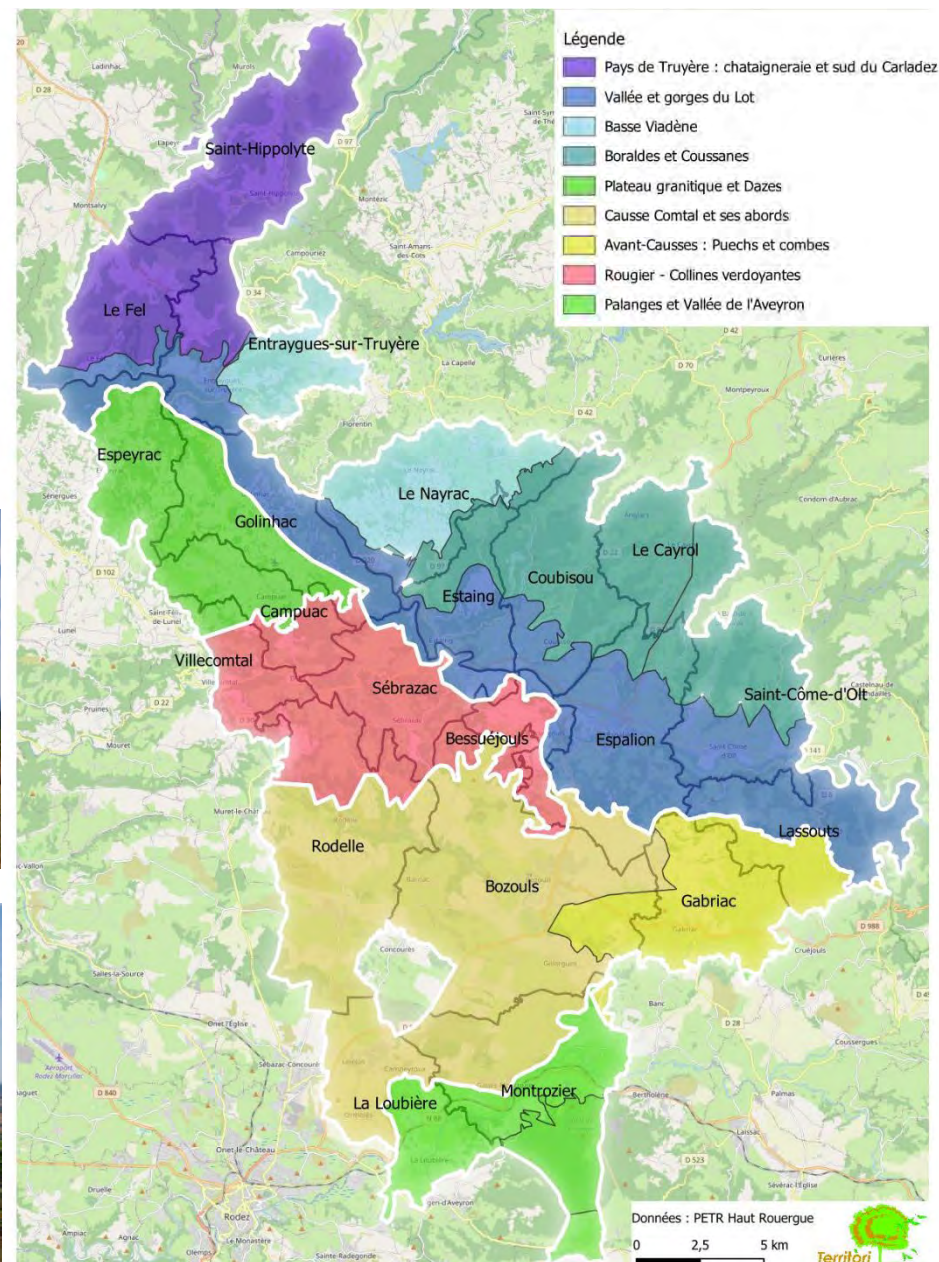
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Boraldes et Coussanes

Faisant la jonction entre la vallée du Lot et les monts de l'Aubrac, l'unité remonte les cours d'eau du Sud au Nord pour atteindre les premiers plateaux pâturés, créant un alignement de petites vallées assez profondes.

Les vallées sont boisées et ferment les vues sur le grand paysage, une ouverture visuelle est possible dès que le terrain s'aplanit et permet l'implantation de pâturages. Implantés sur un sol de schistes, certains affleurements remontent et se distinguent dans le paysage (Cabrespines), créant des éperons rocheux à position dominante.



Evolution et dynamiques paysagères

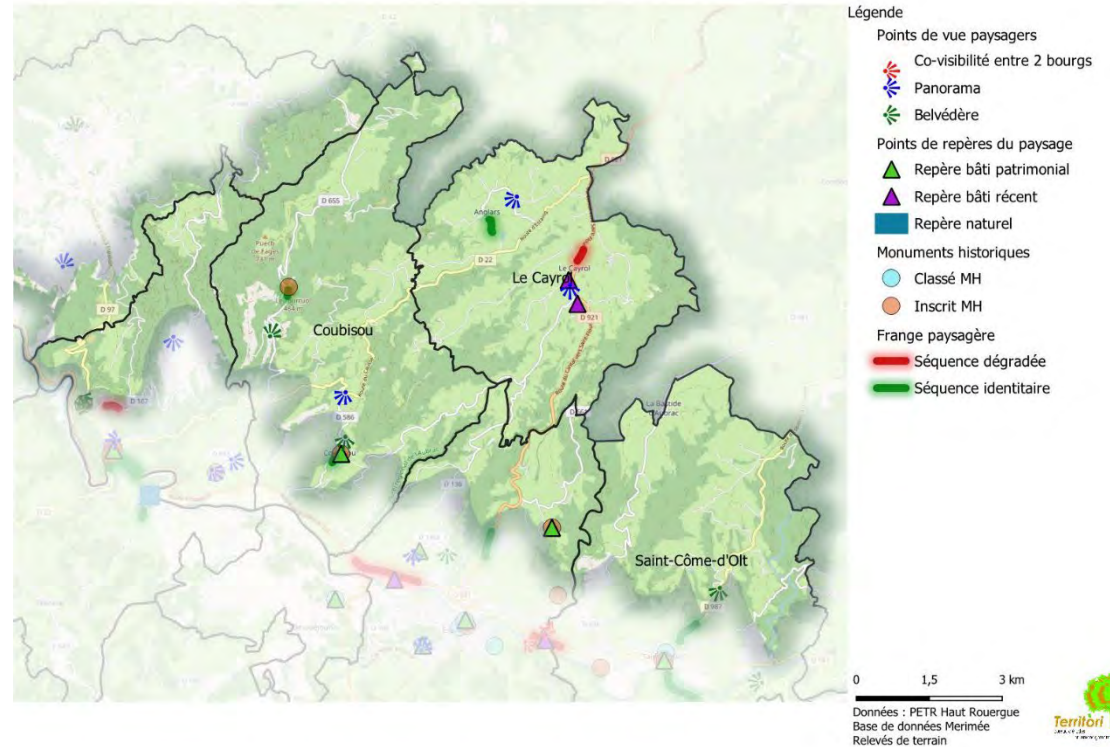
Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Boraldes et Coussanes

La découverte du territoire arrive du Nord depuis la RD921 qui descend des plateaux de l'Aubrac et Laguiole vers Le Cayrol et Espalion, découvrant un maillage important de hameaux au niveau du Cayrol avant d'entamer une longue descente vers la vallée du Lot et son point central Espalion.

On retrouve sur le territoire des villages rues comme Le Cayrol. L'implantation des nouvelles constructions peut venir déstructurer la forme historique du bourg et changer la perception interne de la commune, les liaisons entre les différents espaces, le vécu des habitants, et externe via les co-visibilités évoquées précédemment. Le lotissement en création positionné en position dominante augmente sa visibilité depuis les hameaux alentours. L'antenne également présente au Sud du bourg est un point d'appel visuel qui renforce la visibilité de l'extension urbaine.

Installé dans une petite vallée protégée, le village de Coubisou a été préservé et conserve sa forme urbaine, attaché au flanc du coteau.



Coubisou vue depuis son accès Nord montrant une silhouette compacte



Le nouveau lotissement du Cayrol



Le village rue du Cayrol

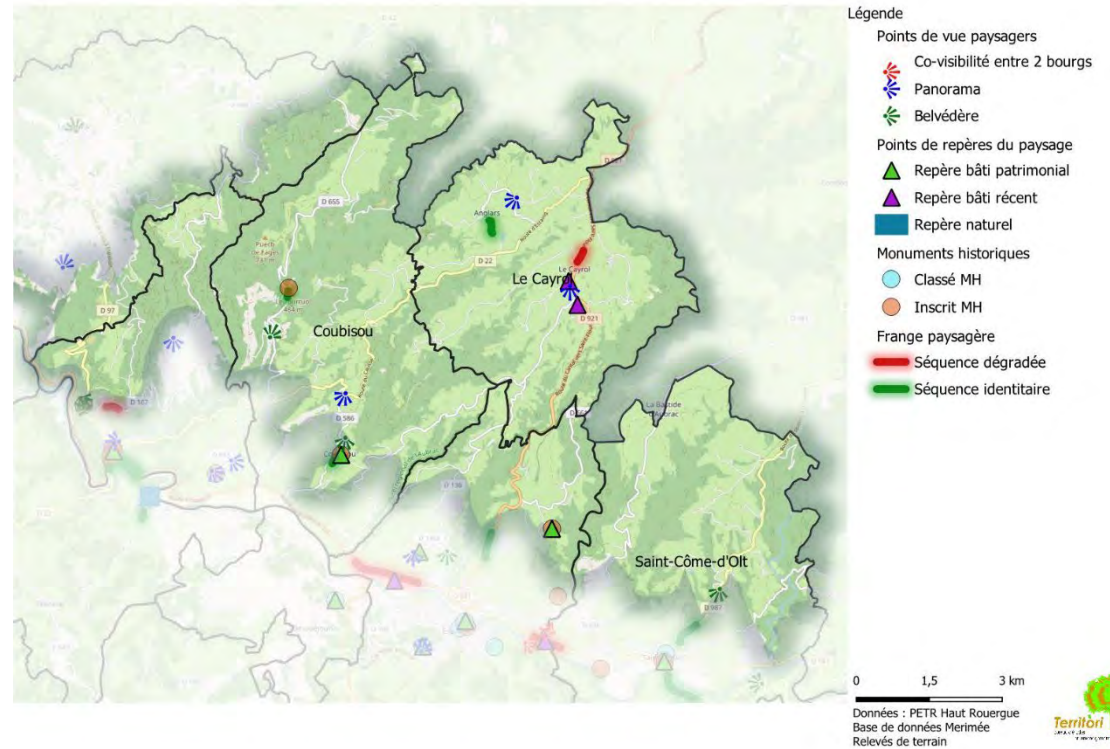
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Boraldes et Coussanes

L'organisation du bâti en hameaux sur les plateaux a créé un maillage viaire important et des points de vue depuis ces axes vers le grand paysage. Quelques haies bocagères viennent entrecouper les vues, le développement de l'agriculture a remplacé un grand nombre de haies par des clôtures. Les alignements de Frênes accompagnant les routes se démarquent dans le paysage du plateau par leur linéarité.

Les structures liées à l'agriculture sont beaucoup plus imposantes au fil des ans et impactent la visibilité dans les territoires où les ouvertures visuelles sont majoritaires. Le volume se retrouve vite hors d'échelle dans un territoire où les hameaux sont restés à taille humaine avec peu de développement urbain.



Le plateau des boraldes offrant des vues panoramiques sur les hameaux du Cayrol

Les nouvelles formes des hangars agricoles qui se détachent du paysage

Le développement de l'agriculture sur le plateau de Coubisou

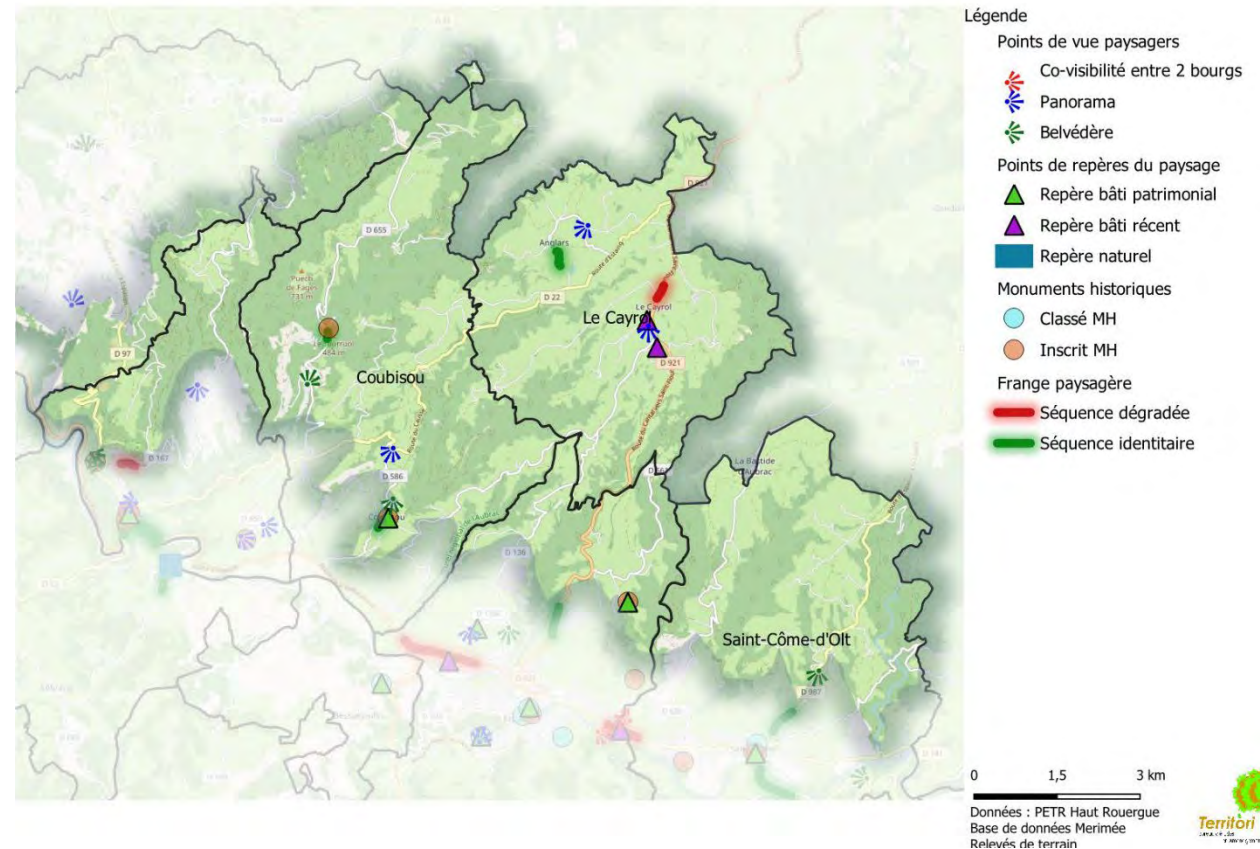
- + Une formation des vallées Nord/Sud offrant des points de vue en belvédère vers la vallée du Lot
- + Des communes avec de petits centres bourgs au profit des hameaux
- + Des bâtiments patrimoniaux points de repère dans le paysage (village de Coubisou, tour de Masse, château de Cabrespines)
- + Des alignements de Frênes caractéristiques du territoire (Anglars)
- ↑ **Une faible pression foncière qui participe au maintien de l'identité des bourgs**

- Un étalement urbain linéaire au Cayrol rendant toute construction visible depuis la départementale, notamment la zone d'activités en arrivant depuis l'Aubrac
- Une antenne relais visible et point de repère dans le paysage au Cayrol

↓ **La construction de nouveaux hangars agricoles dans une échelle plus grande, impactant le paysage environnant**

↓ **L'extension de nouveaux quartiers en position dominante**

Analyse paysagère de l'unité Boraldes et Coussanes



Enjeux

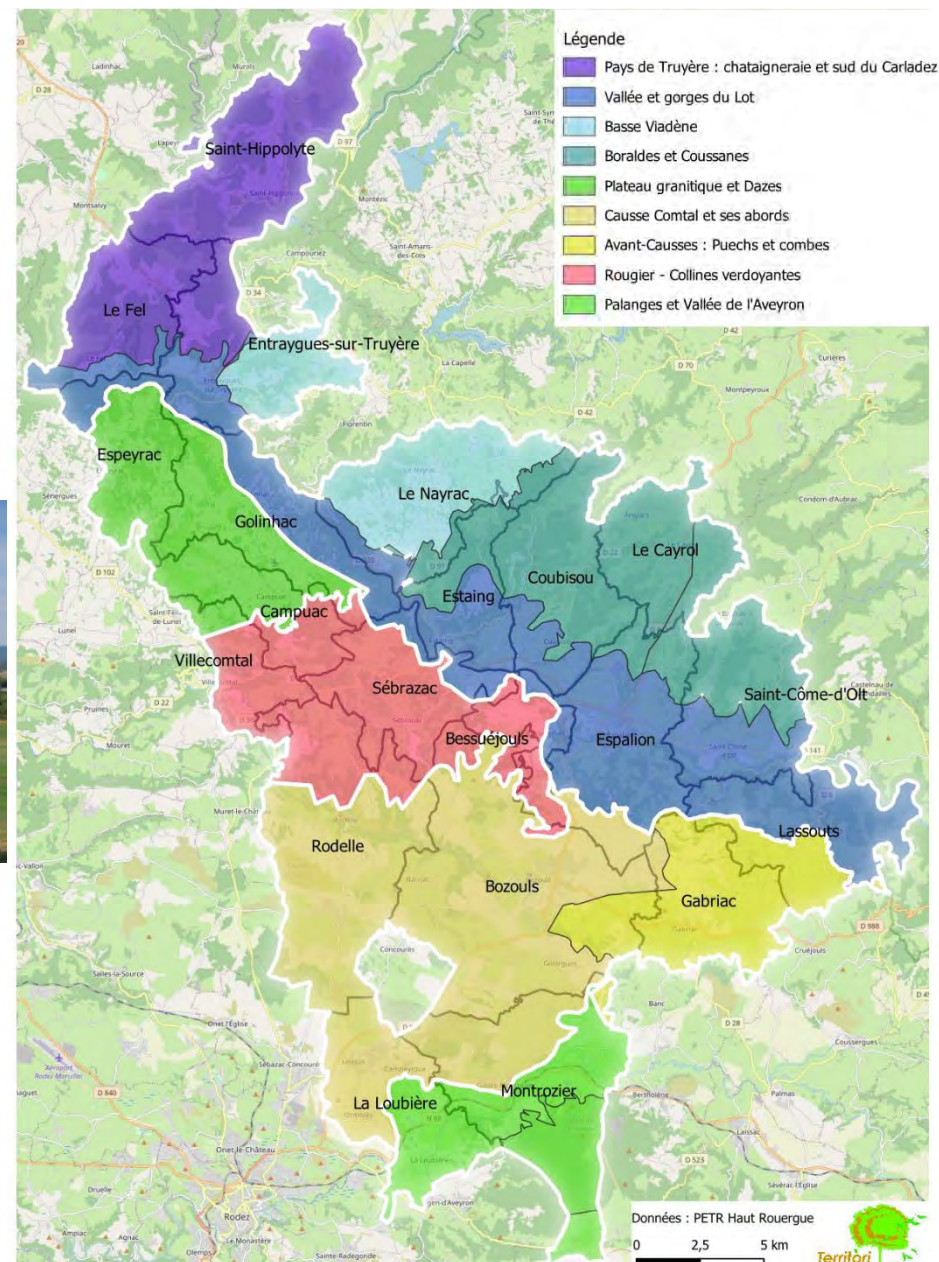
Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée. Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées. Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire. Valoriser les éléments singuliers qui donnent au bourg son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Basse Viadène

L'unité se développe au Nord du Lot, dans le même socle granitique que le plateau de Golinhac et Campuac. Le plateau s'oriente vers les vallées du Lot et de la Truyère au Sud-Ouest, orientant les vues vers le grand paysage. Implanté sur un socle granitique, la profondeur du sol varie et crée des ondulations sur les hauteurs, au niveau du plateau. Le sol est plus riche sur une profondeur plus grande et donc plus propice à l'agriculture. L'espace est très exploité pour l'élevage, il n'y a pas beaucoup de haies bocagères qui délimitent les parcelles, créant de grandes percées visuelles sur ces ondulations. Les hameaux sont assez dispersés sur le plateau, s'étalant au centre des parcelles agricoles.



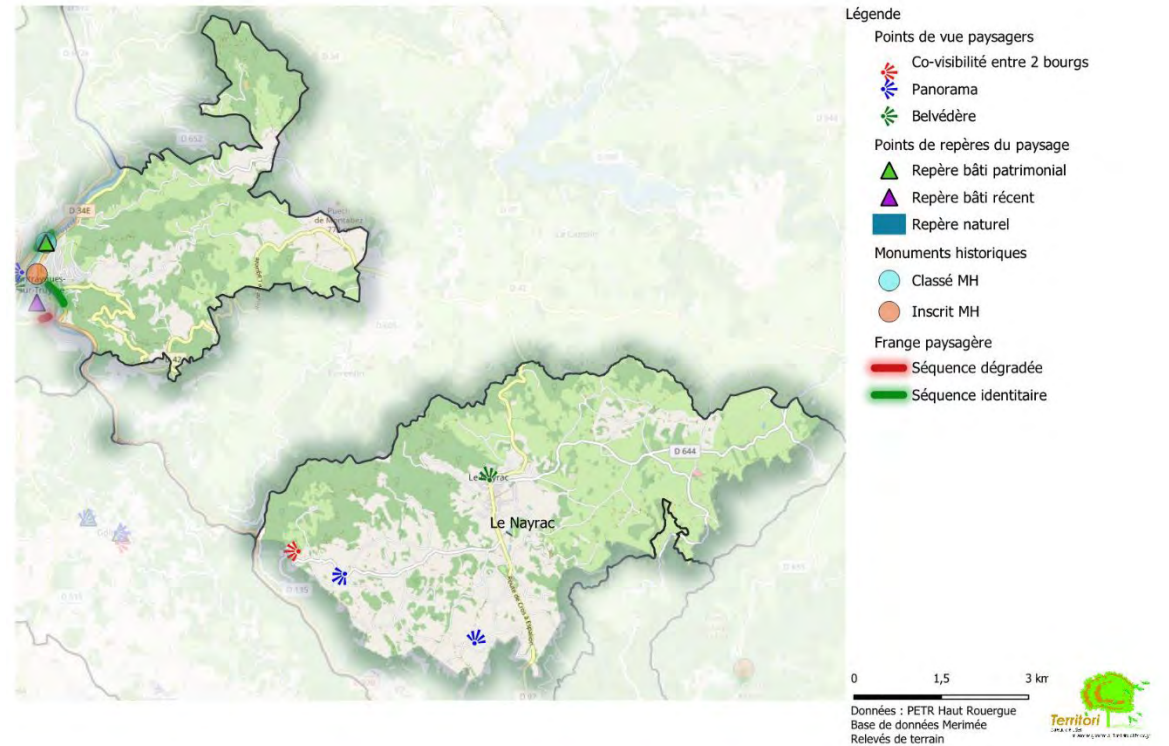
Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Les vues sont globalement ouvertes sur le grand paysage, le plateau ondulant permettant d'avoir de petits points hauts depuis lesquels des panoramas s'apprécient vers la vallée du Lot ou vers le Nord en direction du Nayrac.

La densité urbaine du plateau est assez faible, l'emprise agricole a favorisé les petits hameaux plutôt que les bourgs. Les nouvelles constructions dans le bourg du Nayrac se sont faites le long de l'axe principal depuis le Sud et sur les dents creuses adjacentes à l'axe central. Si les constructions le long de la voie centrale ont provoqué un allongement de la séquence d'entrée, les nouveaux lotissements qui s'insèrent en parallèle apportent un nouveau maillage du village et une densification des abords des axes existants.

On observe également des co-visibilités depuis les plateaux où deux communes se font face de chaque côté du Lot. La commune de Golinhac est visible depuis les hameaux de Le Nayrac. Sa forme urbaine condensée sur une ligne de niveau apporte une homogénéité au bourg qui se démarque au loin.



La co-visibilité entre le plateau du Nayrac et ses hameaux et le village de Golinhac



Les nouvelles constructions qui s'insèrent dans la largeur du bourg assurant un nouveau maillage

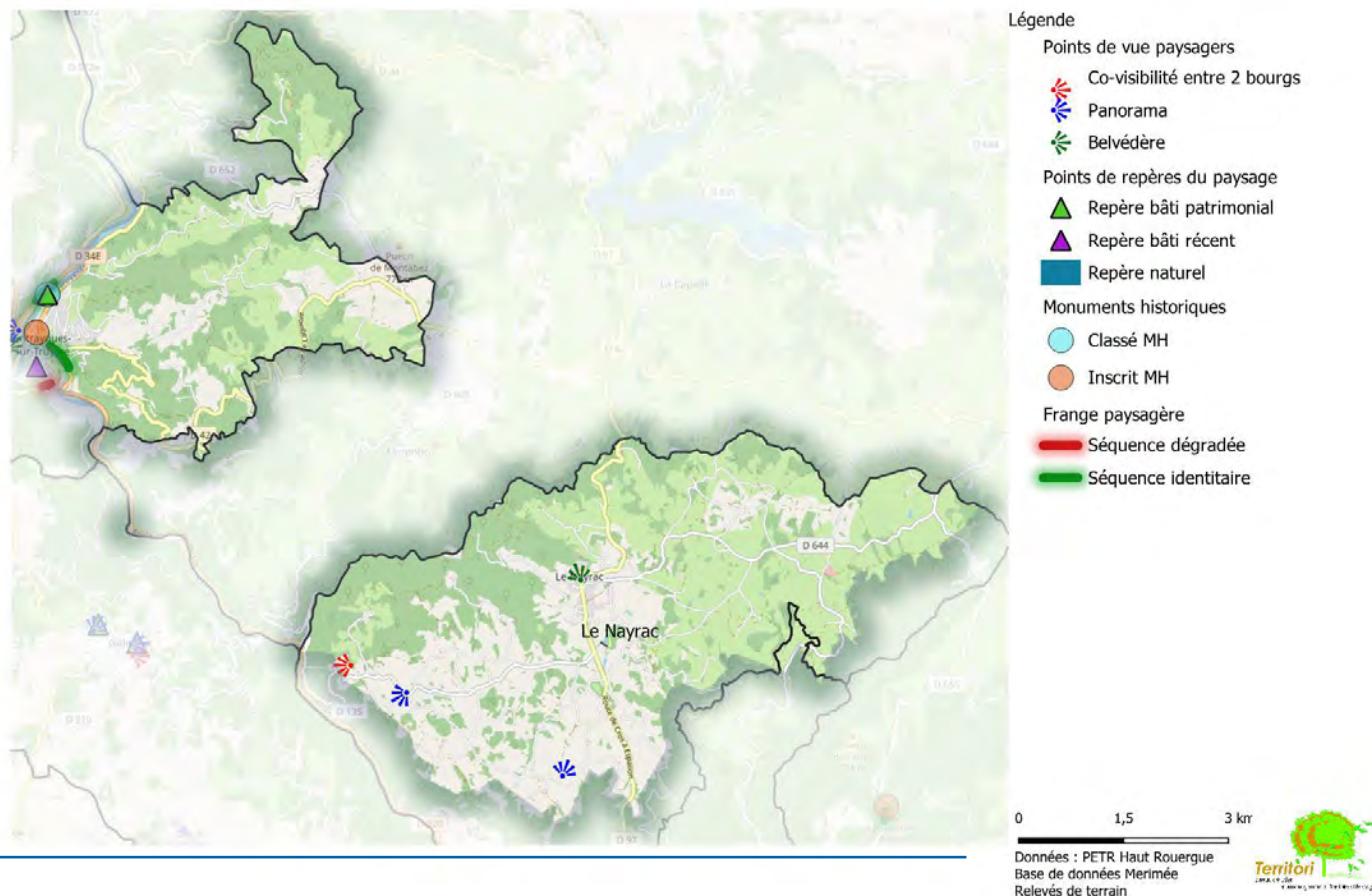
- + Un territoire aux nombreux hameaux, offrant une faible densité urbaine
- + Un étagement en plateau permettant des vues panoramiques vers les plateaux et la vallée du Lot

↑ **Le développement urbain du Nayrac récent dans la largeur plutôt que dans la longueur.**

- Une co-visibilité entre le Nayrac et Golinhac s'impactant mutuellement dans leur développement urbain

↓ **Une intensification de l'agriculture nécessitant de nouveaux bâtiments agricoles.**

Analyse paysagère de l'unité Basse Viadène



Enjeux

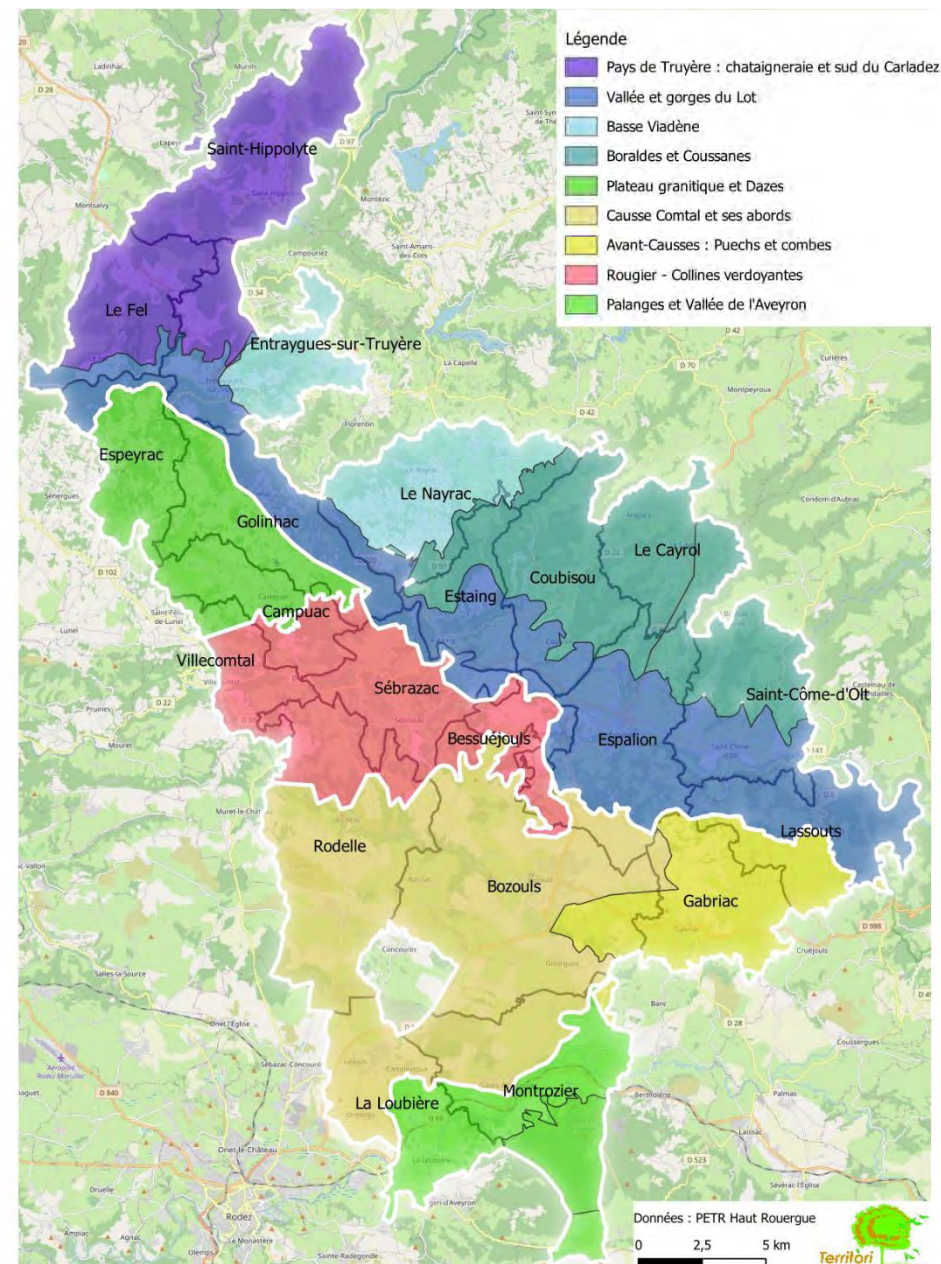
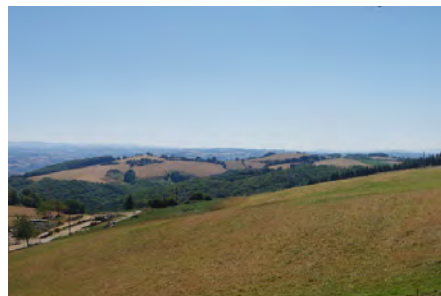
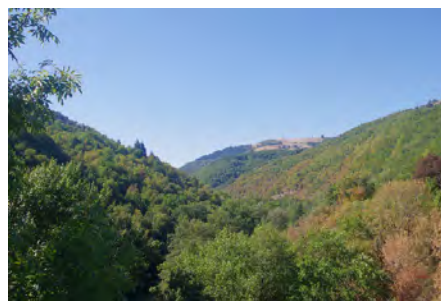
- Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée.
- Conforter les formes urbaines existantes tout en répondant aux pressions urbaines.
- Valoriser les éléments singuliers qui donnent au bourg son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).
- Repérer les éléments patrimoniaux pour les préserver et les valoriser.

Evolution et dynamiques paysagères

Analyse par unité paysagère

Pays de Truyère : Châtaigneraie et Sud Carladez

Les gorges de la Truyères en schistes et granites ont été creusées par l'eau, formant un paysage très encaissé avec des versants boisés. S'étendant à l'Ouest des gorges de la Truyère, la châtaigneraie est marquée par des vallées encaissées aux versants boisés et des plateaux où l'agriculture est dominante, offrant des paysages plus ouverts. Les versants Sud étaient organisés en terrasse et la vigne est encore présente au Fel, témoin du passé. Des fruitiers étaient cultivés également sur ces terrasses, le hameau de Pons possède encore quelques cultures. Les versants Nord étaient plantés de châtaigniers, aujourd'hui mélangés à des populations de Chênes, ils ne sont plus exploités. Le barrage de Couesque a été installé en 1950 modifiant grandement le paysage des gorges profondes et créant un paysage plus plat avec la retenue d'eau. Les versants sont prononcés et colonisés par des chênes principalement. Il n'y a pas de trace d'exploitation sur ces versants, quelques hameaux se sont implantés dans la pente. Les points de vue depuis les hauteurs balayent l'ensemble du paysage lointain des monts de l'Aubrac jusqu'aux Causses.



Evolution et dynamiques paysagères

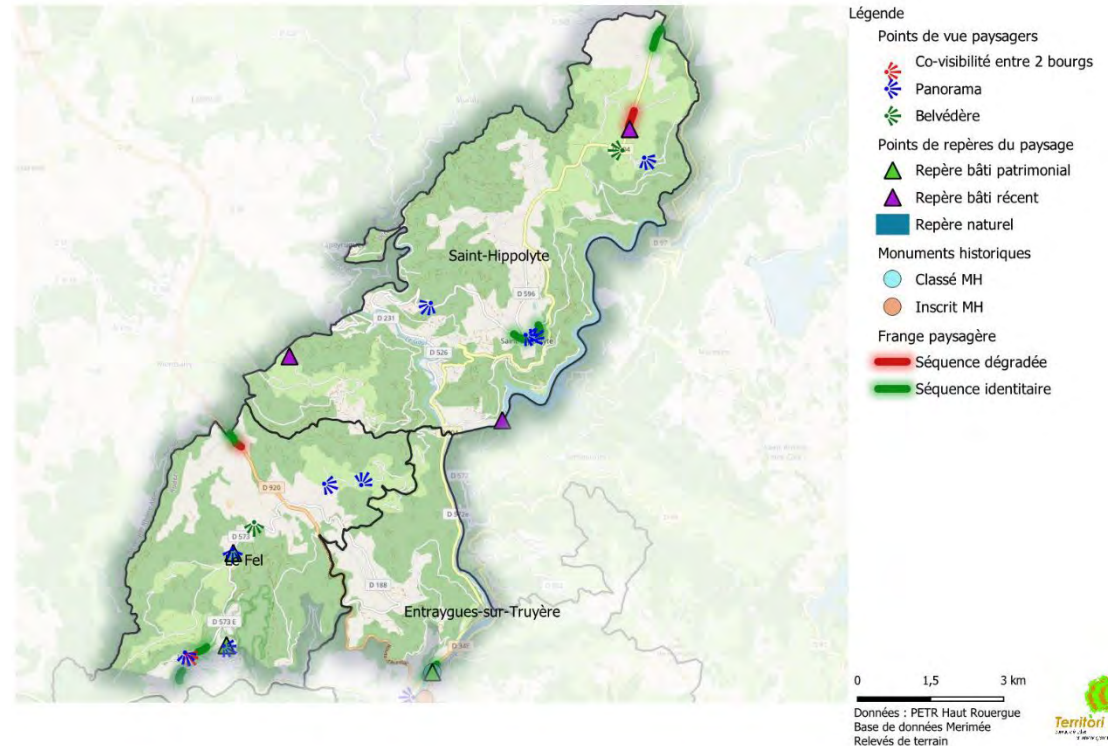
Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Pays de Truyère : Châtaigneraie, Sud Carladéz

Le territoire se découvre depuis la départementale RD920 qui arrive d'Aurillac au Nord et descend dans la vallée du Lot à Entraygues-sur-Truyère, c'est un point d'entrée haut qui offre des points de vue vers le sud du territoire, le paysage est dégagé et plusieurs belvédères sont appréciés tout au long de la descente. Certains sont déjà indiqués et aménagés pour apprécier le paysage depuis le bourg ancien ou le territoire à Saint-Hippolyte.

L'installation de la Galerie du Don sur la commune de Le Fel vouée à la céramique contemporaine ajoute un intérêt artistique au territoire.

Le village rue du Fel s'installe sur une crête, apportant des points de vue en belvédère vers la vallée du Lot. L'implantation des nouvelles constructions peut venir déstructurer la forme historique via la co-visibilité avec les hameaux d'Espeyrac. Les terrasses de vignes de Le Fel et la linéarité du bourg s'observe bien depuis l'autre versant.



Les terrasses des vignes et le village du Fel visibles depuis le plateau granitique



L'aménagement de St-Hippolyte donnant à voir le grand paysage



Un belvédère aménagé au Fel

Evolution et dynamiques paysagères

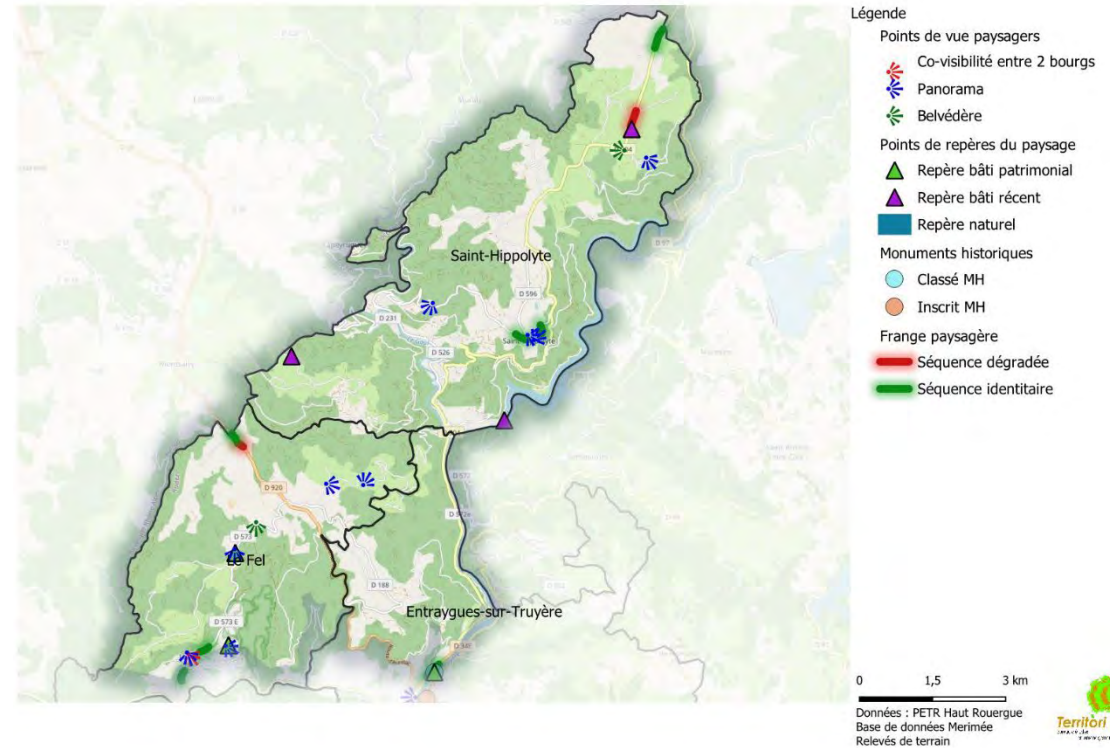
Analyse par unité paysagère

Analyse paysagère de l'unité Pays de Truyère : Châtaigneraie, Sud Carladéz

Les exploitations agricoles se sont bien développées et ont préféré les clôtures au haies bocagères, ouvrant les paysages et les points de vue. On retrouve des cultures céréalières sur les plateaux autour de Saint-Hippolyte, qui modifient les vues selon les saisons depuis le maillage routier.

Deux repères bâtis se détachent du paysage : la carrière installée en face du hameau de Pons et le barrage de Couesques. Leur implantation a provoqué des changements de perception du paysage, mais est aujourd'hui intégrée dans le territoire.

L'arrivée Nord de St-Hippolyte arrive sur la zone d'activités de Rouens, implantée le long de la départementale. L'ouverture visuelle depuis la route sur le bâtiment industriel accroche le regard et devient la première image du territoire depuis le Nord.



Le barrage de Couesques



L'arrivée Nord sur la zone d'activités de Rouens

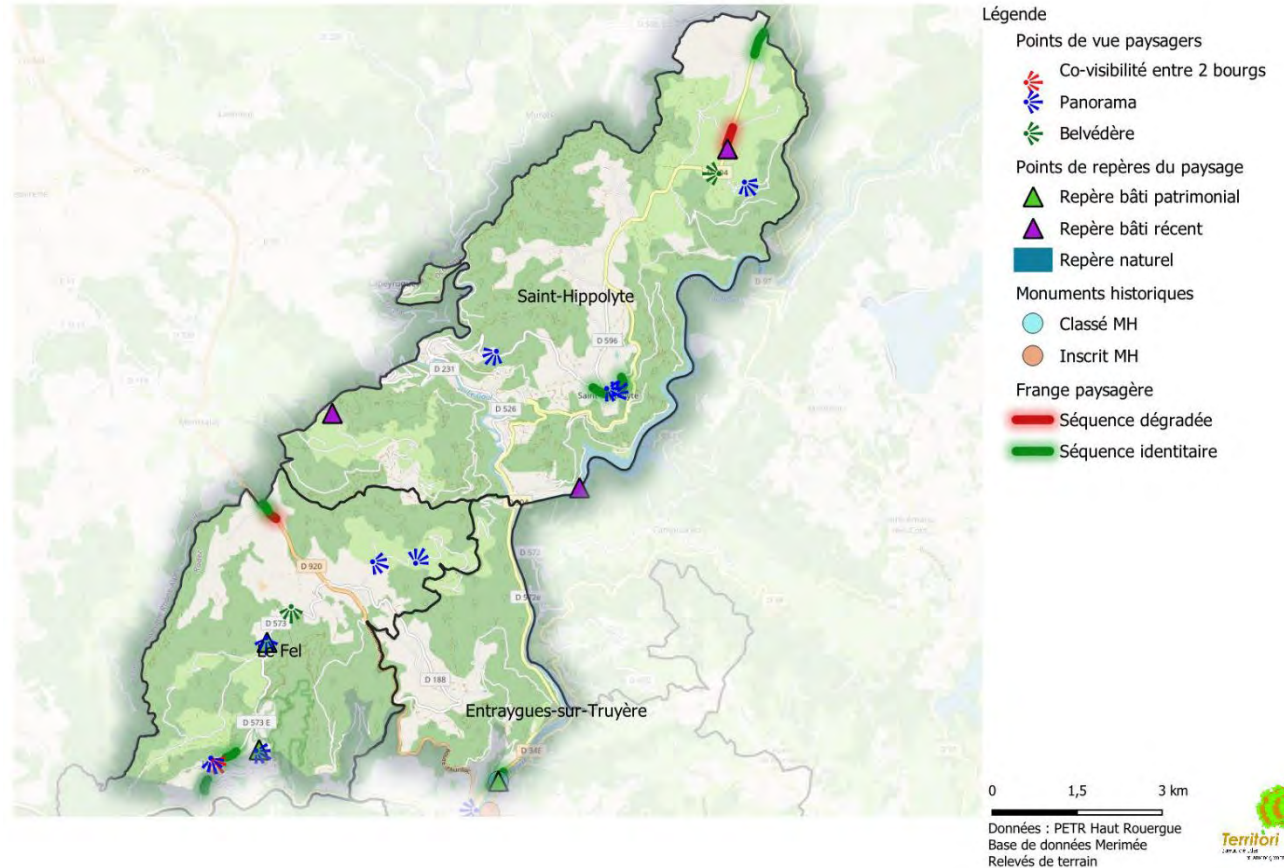


Les exploitations agricoles sur les hauteurs largement ouvertes sur le paysage

- + Une position dominante des bourgs offrant de beaux panoramas sur le grand paysage
- + Une diversification culturelle avec le Don du Fel permettant un autre tourisme
- + Des ouvertures paysagères sur les plateaux par l'agriculture et le peu de bocage présent sur le plateau
- + Un barrage qui offre une autre appréciation de l'eau sous forme dormante
- ↑ **Les aménagements urbains en accord avec l'identité des communes**
- ↑ **La mise en valeur du patrimoine du Fel (vignes, aménagement de panoramas, Don du Fel).**

- La carrière visible depuis le maillage routier
- L'implantation en entrée de bourg de la zone d'activités de Rouens n'offrant pas une séquence d'entrée qualitative
- La zone artisanale du Fel sur la RD20 n'a pas un accompagnement qualitatif
- La co-visibilité avec le plateau d'Espeyrac s'impactant mutuellement

- ↓ **Une intensification de l'agriculture nécessitant de nouveaux bâtiments agricoles.**



Enjeux

Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire. : les encadrer dans une trame préalablement identifiée.

Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.

Repérer les éléments patrimoniaux pour les préserver et les valoriser.

Enjeux paysagers

Thématiques	Enjeux majeurs	Enjeux forts	Enjeux moyens	Enjeux notables
Les identités paysagères, leur diversité, leur lecture	Préserver la silhouette groupée des villages et des bourgs. Être vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations. Préserver les structures paysagères et les vues remarquables. Prendre en compte le patrimoine naturel et la biodiversité dans leurs aspects fonctionnels notamment.	Porter une attention particulière aux routes d'accès et aux entrées.	Affirmer l'attractivité du territoire par la mise en valeur de points de vue remarquables.	
		Affirmer, dans sa diversité, plutôt que banaliser l'identité bâtie du territoire.	Le confortement des différentes identités paysagères par des aménagements adaptés à chaque territoire.	
L'urbanisation en lien avec le territoire	Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée. Implantation des constructions adaptée à la morphologie du terrain et qui s'intègre à la pente.	Conforter les formes urbaines existantes tout en répondant aux pressions urbaines.	Repérer les cônes de vue identitaires à prendre en compte dans les projets d'aménagement.	Valoriser les éléments singuliers qui donnent l'identité du bourg et son côté unique (belvédère, place centrale, bord de rivière...).
			Envisager d'autres formes d'urbanisation que le lotissement au profit de quartiers reliés avec le centre bourg en créant de nouvelles voies douces et un maillage viaire.	Composer la périphérie et la transition ville-campagne. Soigner les périphéries des villages : plantations, chemin de tour de village, etc.
La mise en valeur du patrimoine		Mettre en scène les sites bâtis notamment avec la gestion de la végétation et des accès.	Repérer les éléments patrimoniaux pour les préserver et les valoriser.	
		Le maintien du patrimoine bâti et des codes architecturaux locaux.		
L'intégration des zones d'activités dans l'environnement	Aménager les zones d'activités par un projet paysager de qualité. Penser son aménagement comme un quartier urbain qui forme la porte d'entrée du bourg.			
	Bien choisir le lieu d'implantation des zones d'activités en se questionnant sur la perception de la silhouette du bourg depuis les routes d'entrée. Eviter les positions dominantes très visibles. Evaluer les concurrences visuelles.			

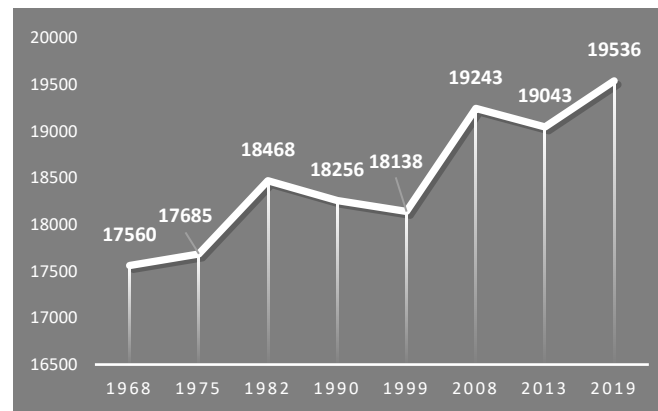
IV - Les dynamiques du territoire

	Superficie en km ²	Population municipale en 2008	Population totale en 2008	Population municipale en 2019	Evolution population municipale 2008-2019	Evolution population municipale 2008-2019 en %	Densité km ² en 2019	Population municipale 2020	Population totale 2020
Bessuéjols	11,29	238	249	202	-36	-15,13	17,9	209 (223 pour 2022)	216
Bozouls	69,69	2772	2834	2923	151	5,45	41,9	2951 (3006 pour 2022)	3037
Campuac	19,19	450	454	451	1	0,22	23,5	457	467
Le Cayrol	22,16	285	289	268	-17	-5,96	12,1	274	280
Coubisou	30,95	535	548	491	-44	-8,22	15,9	488	507
Entraygues-sur-Truyère	30,15	1171	1221	985	-186	-15,88	32,7	981	999
Espalion	36,6	4477	4631	4601	124	2,77	125,7	4643	4798
Espeyrac	22,28	242	248	248	6	2,48	11,1	250	253
Estaing	16,96	607	621	461	-146	-24,05	27,2	476 (507 pour 2022)	492
Le Fel	24,89	171	177	176	5	2,92	7,1	181 (192 pour 2022)	185
Gabriac	25,54	450	462	534	84	18,67	20,9	549	560
Golinhac	32,41	441	446	325	-116	-26,30	10,0	340 (370 pour 2022)	352
Lassouts	30,74	316	324	306	-10	-3,16	10,0	315	324
La Loubière	28,71	1345	1392	1512	167	12,42	52,7	1518 (1529 pour 2022)	1561
Montrozier	46,78	1415	1460	1693	278	19,65	36,2	1717	1767
Le Nayrac	36,57	571	579	530	-41	-7,18	14,5	528	540
Rodelle	53,43	959	996	1067	108	11,26	20,0	1071	1116
Saint-Côme-d'Olt	30,1	1387	1427	1400	13	0,94	46,5	1426	1464
Saint-Hippolyte	36,87	453	474	427	-26	-5,74	11,6	424	438
Sébrazac	25,04	516	528	521	5	0,97	20,8	529	544
Villecomtal	14,05	442	450	415	-27	-6,11	29,5	417	425
TOTAL		19 243	19 810	19 536	293	1,5 %		19 744	20 325

Evolution globale de la population de 1968 à 2019

L'intercommunalité compte **19 536 habitants en 2019**, elle en comptait 19 243 en 2008, **soit un gain de 293 habitants sur la période**, ce qui correspond à environ **26 habitants par an**. Cela équivaut à **un taux d'évolution de 1,5 % sur la période**. En comparaison il est de 4,7 % pour la France, sur les onze dernières années.

De manière générale on observe que les quatre communes les plus peuplées, soit **Espalion, Bozouls, Montrozier et la Loubière** ont **gagné des habitants**. Ce phénomène se fait aux dépens de certaines communes moins peuplées et plus rurales qui ont perdu des habitants.



L'évolution de la population est très fluctuante sur le territoire depuis 1968.

CLT connaît une forte **croissance démographique** entre 1999 et 2008 puis une perte de 200 habitants sur les cinq années suivantes avant de gagner à nouveau des habitants entre 2013 et 2019.

Une dynamique démographique positive

Source : données INSEE 2019

La densité sur la CC Comtal, Lot et Truyère est de **30,3 hab / km²** en 2019, en comparaison elle était de **29,9 hab/ km²** en 2008.

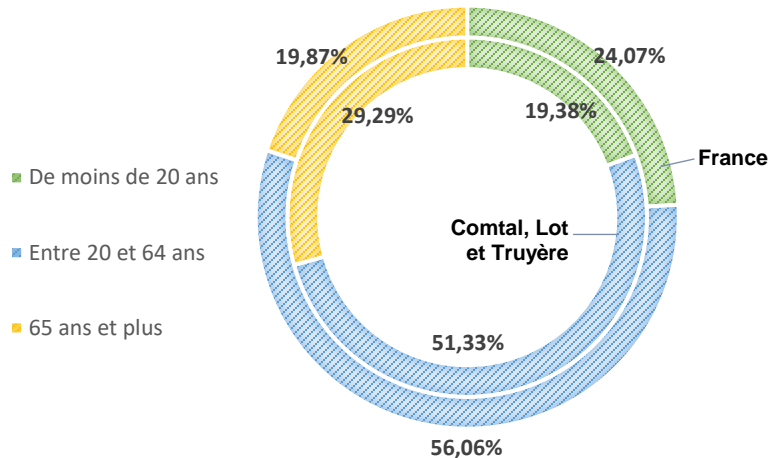
Comparatif de densités (hab / km²)

CLT : 30,3	Aveyron : 32,0	France : 105,9
Espalion : 125,7	Bozouls : 41,9	Rodez : 2189,2

Sa population est ainsi répartie en 2019 :

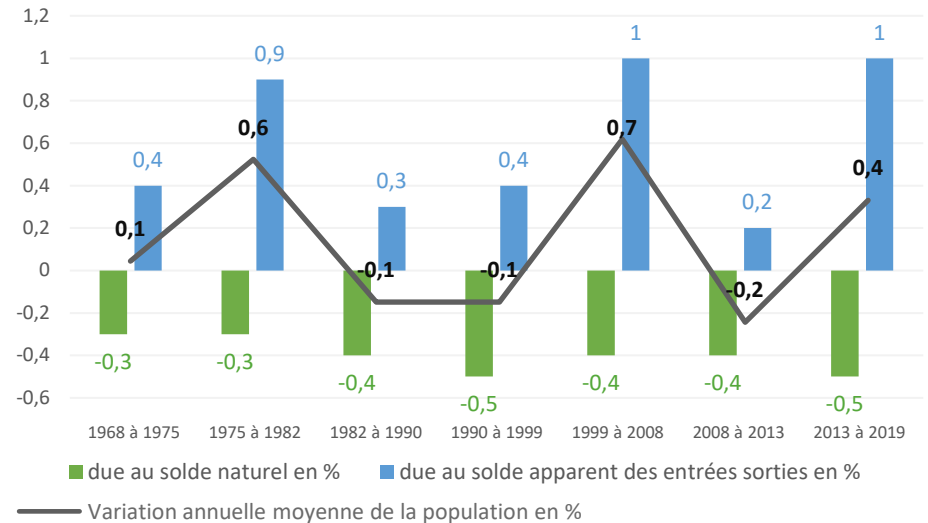
- 3 786 personnes de moins de 20 ans,
- 10 028 personnes ont entre 20 et 64 ans,
- 5 722 personnes ont 65 ans ou plus.

Répartition de la population de Comtal, Lot et Truyère en 2019



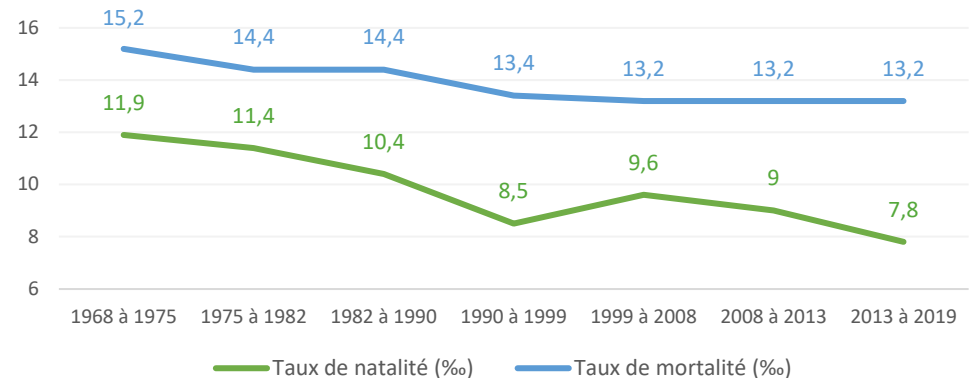
Au regard de cette augmentation de population et avec une population en âge de travailler représentant plus de 50 % des habitants, **CLT présente une dynamique démographique plutôt favorable**. Cependant, la part de personnes âgées de plus de 65 ans est **largement supérieure sur le territoire de CLT** à la moyenne nationale (+9,4 points).

Variation annuelle moyenne de la population (en %) par période, selon les soldes naturel et migratoire entre 1968 et 2019



L'évolution de la population est exclusivement liée au solde migratoire, dont la fluctuation est assez importante. Cela permet de compenser le solde naturel, négatif depuis 1968.

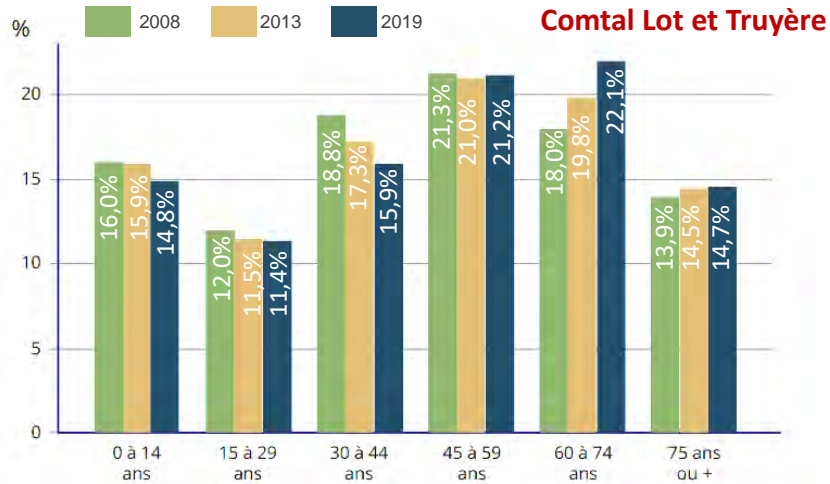
Taux de natalité et taux de mortalité annuels moyens, pour 1000 habitants



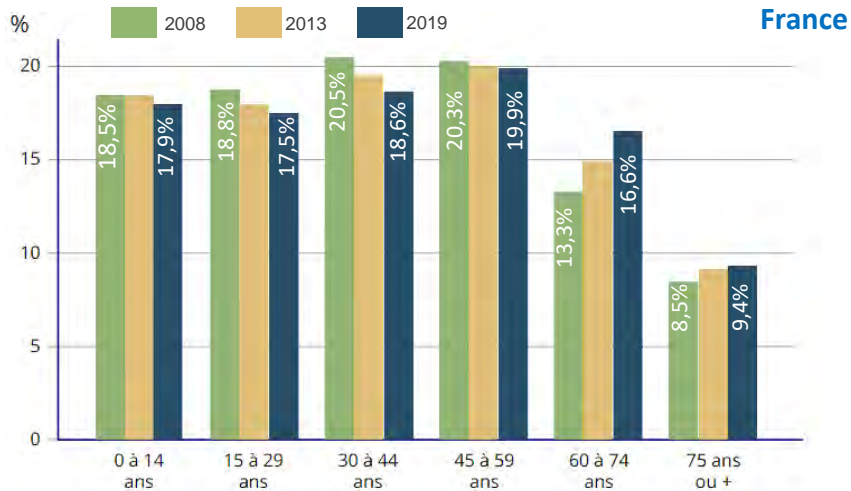
Un vieillissement de la population, qui se renforce sur la dernière décennie

Source : données INSEE 2019

Evolution de la population par tranche d'âge entre 2008 et 2019



Evolution de la population par tranche d'âge entre 2008 et 2019

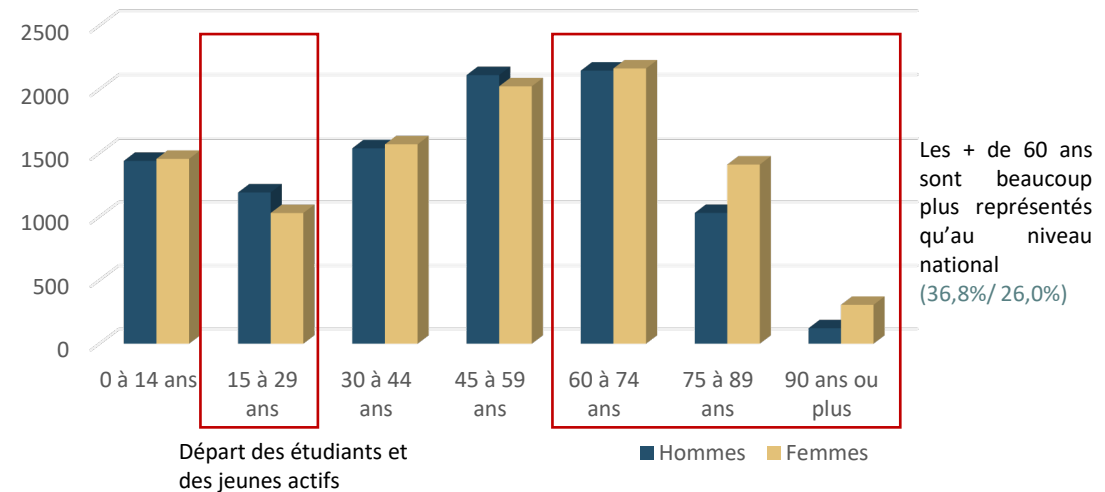


En comparaison des données nationales, on observe sur CLT un vieillissement plus marqué de la population. En effet, la **part des personnes de plus de 60 ans est extrêmement importante sur le territoire (+10,8 points par rapport à la moyenne nationale).**

A l'inverse les classes d'âge qui correspondent aux enfants et aux jeunes actifs sont réduites (moins de familles avec enfants, études supérieures et 1^{er} emploi qui sont le plus souvent effectués ailleurs). Les parts de personnes de moins de 45 ans sont ainsi plus réduites (-3,1 points pour les - de 15 ans, -6,1 points pour les 15/29 ans, -2,7 points pour les 30/44 ans).

Au-delà de ces différences, les tendances d'évolution sont conformes à la dynamique nationale. **On assiste à une diminution de la part de population la plus jeune, au profit des personnes de plus de 60 ans entre 2008 et 2019.**

Graphique des âges et répartition femme/homme sur le territoire de 3CLT en 2019



- **La dynamique sur Comtal Lot et Truyère est donc plutôt positive et liée à un solde migratoire excédentaire (depuis 2013), mais ce constat est à mettre en balance avec un vieillissement de sa population.** Ce phénomène se renforce sur la dernière décennie et semble démontrer que les populations nouvelles, qui s'installent, correspondent en majorité à des personnes de plus de 45 ans, qui se trouvent dans des ménages sans enfant, d'après les données de l'INSEE.

Les données précédentes concernant les nouveaux arrivants peuvent en partie être nuancées d'après l'étude menée par le PETR ci-après :

Le PETR du Haut-Rouergue a mené une **étude de profilage** des nouveaux arrivants sur le territoire, dans le cadre d'un appel à projets Massif Central « Relever le défi démographique » qui identifie des actions à mener sur la période 2019-2021.

L'accueil de nouvelles populations étant une orientation stratégique forte du PETR.

Cette étude de type qualitative a été menée par le cabinet Parménion. Cinq « focus groups » ont été constitués auxquels 64 personnes récemment installées sur le territoire ont participé.

Cette étude dont les résultats ont été publiés en janvier 2019, a permis de dégager **3 profils types** :

1 – Les actifs « opportunistes »

« Ces actifs ont saisi une opportunité d'emploi sur le territoire, ou tentent l'aventure au bénéfice d'une mutation ou d'une adaptation de leur activité. Ils cherchent les meilleures conditions de vie pour construire une famille, sans forcément avoir, à leur arrivée, un lien familial ou amical au territoire.

Séduits par le cadre de vie et la proximité urbaine, ils sont prêts à s'impliquer durablement dans la vie locale. Ils consomment en local.

Le mode de vie urbain peut se heurter à la ruralité. Ces actifs ont besoin de savoir qu'il y a des services à disposition, déplorent une offre de mobilité contrainte, et identifient un besoin d'offre de services, notamment pour l'accueil petite enfance. »

adaptation actifs
salariés mutations opportunités
citadins jeunes
comus' locale enfants familles bourgs villes
25-40ans couples

2 – Les « créateurs de nouvelle vie »

« Les « créateurs de nouvelle vie » entament la seconde partie de leur vie familiale ou professionnelle et « changent de vie ». Ils sont souvent issus des catégories socio-professionnelles supérieures. Le territoire semble correspondre à leurs nouvelles aspirations, et ils sont prêts à faire des concessions pour y vivre (baisse de salaire, travail moins intéressant...).

N'ayant souvent aucun lien social à leur arrivée sur le PETR, ils valorisent l'accueil chaleureux qu'ils y ont trouvé.

Des enjeux liés à la nouvelle activité, à l'entrepreneuriat ; la difficulté à construire un réseau de clientèle sur un territoire où la fidélité à l'artisan est forte. Des inquiétudes quant à la baisse de l'offre de services, notamment de santé.

Une forte volonté de préserver le territoire et son patrimoine. Mais l'enjeu de développement et d'accueil de nouvelles populations est également identifié. »

entrepreneurs reconversions
couples familles 41-59ans
harmonie convivialité retour aux sources
beauté du territoire
coup de cœur amoureux du territoire recommencement

3 – Les « jeunes troisième âge »

« Installés suite à une vie professionnelle dans un autre département, les « jeunes troisième âge » ont souvent des attaches familiales ou amicales au territoire. Ils viennent afin de bénéficier d'un cadre de vie apaisé pour leur retraite.

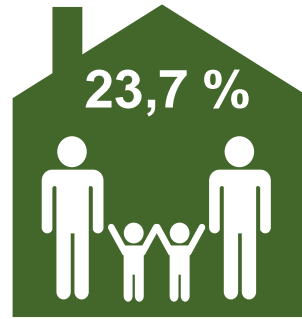
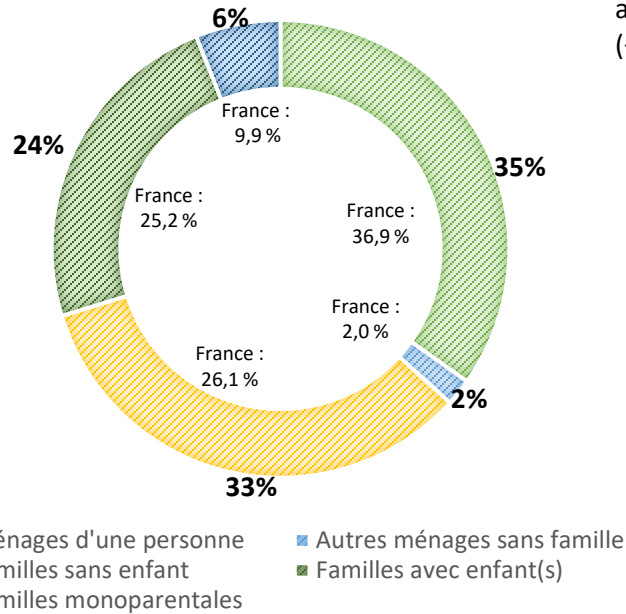
Très investis dans le tissu associatif, ils souhaitent une densification de l'offre culturelle, et identifient un besoin d'accès à l'information inter-communale culturelle et associative.

En l'absence de soutien familial à proximité, la santé et l'accompagnement de la personne âgée sont des préoccupations importantes. Les « jeunes troisième âge » restent en contact avec leur territoire d'origine pour accéder aux services de santé. »

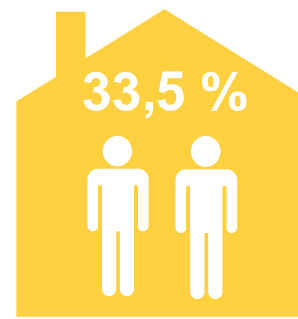
couples jeunes retraités 60-76ans
apaisement retour au calme
consommateurs de proximité vie associative culture

Composition des ménages, en 2019

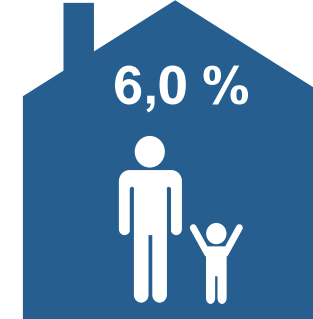
On observe une sous-représentation des ménages composés de familles avec enfants (-1,4 point) en comparaison avec la moyenne nationale. A l'inverse les ménages composés de couples sans enfant sont davantage représentés (+7,4 points). Ceci s'explique par une moyenne d'âge de la population plus élevée qu'au niveau national.



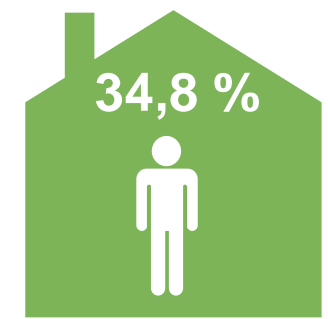
2 122 ménages sont composés de familles avec enfant(s)
(soit 7 942 personnes représentant 42,0 % de la population)



2 996 ménages sont composés de couples sans enfant
(soit 6 136 personnes représentant 32,4 % de la population)

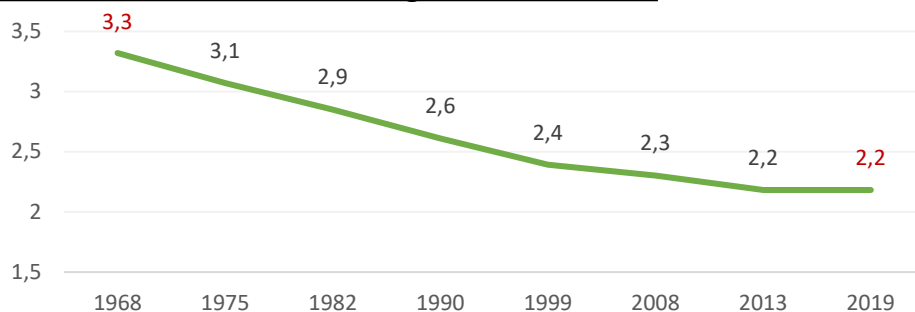


541 ménages sont composés de familles monoparentales
(soit 1 349 personnes représentant 7,1 % de la population)



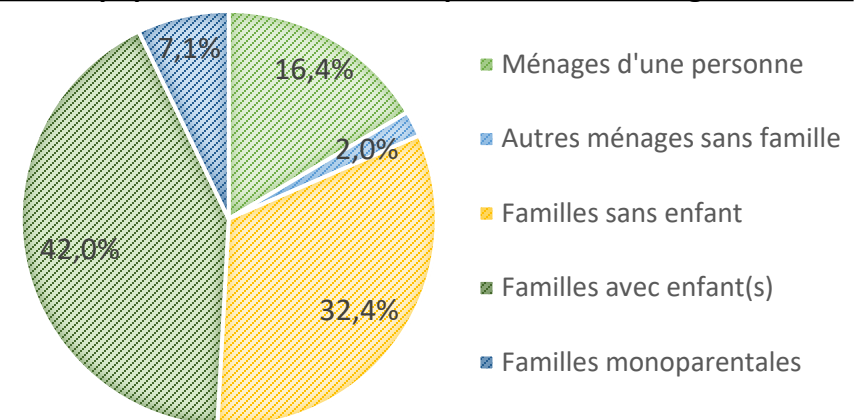
3 109 ménages sont composés d'une personne
(soit 3 109 personnes représentant 16,4 % de la population)

Evolution de la taille des ménages de 1968 à 2019



Le nombre de personnes par logement est de 2,2, ce chiffre est similaire à la moyenne nationale. Il est en décroissance depuis 1968, et est lié aux dynamiques actuelles (vieillesse de la population, décohabitation...).

Répartition de la population suivant la composition des ménages, en 2019



Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019



Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 952 personnes
11,1%



Cadres et professions intellectuelles supérieures : 905 personnes
10,5%



Professions intermédiaires (enseignement, santé...) : 1 719 personnes
20%



Employés : 2 443 personnes
28,4%



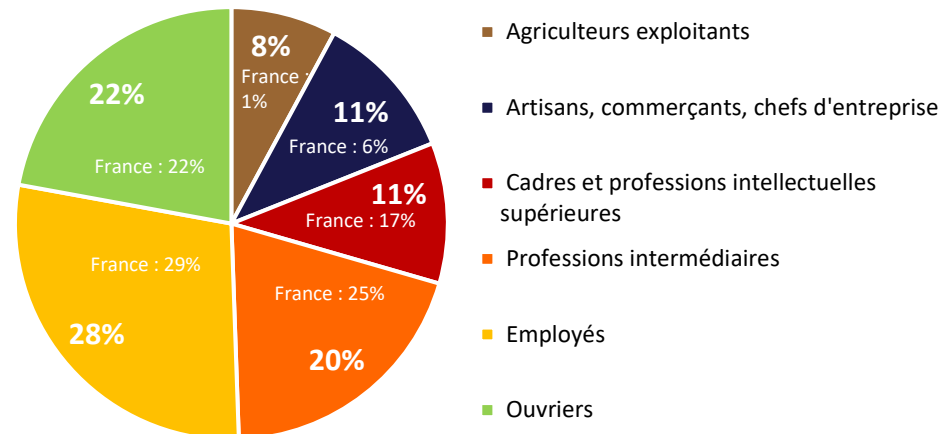
Ouvriers : 1 904 personnes
22,1%



Agriculteurs exploitants : 678 personnes
7,9%

En 2019, pour la population active de 15 à 64 ans, par rapport aux données nationales :

- La part des ouvriers et employés est comparable ou similaire à la moyenne nationale,
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises et agriculteurs sont sur-représentés,
- Les cadres et les professions intermédiaires sont sous-représentés.



En 2019, en comparaison de l'année 2008, dans la population active de 15 à 64 ans :

- La part des agriculteurs a significativement diminué (-2,2 points), tout comme la part d'employés (-1,8 point), tandis que la part d'**ouvriers** a plus **légèrement baissé** (-0,6 point),
- La part de **cadres** a **augmenté** de façon importante (+3,5 points), la part des **professions intermédiaires** quant à elle, a plus **légèrement augmenté** (+0,9 point),
- Enfin, la part d'**artisans, commerçants et chefs d'entreprise** est restée **stable**.

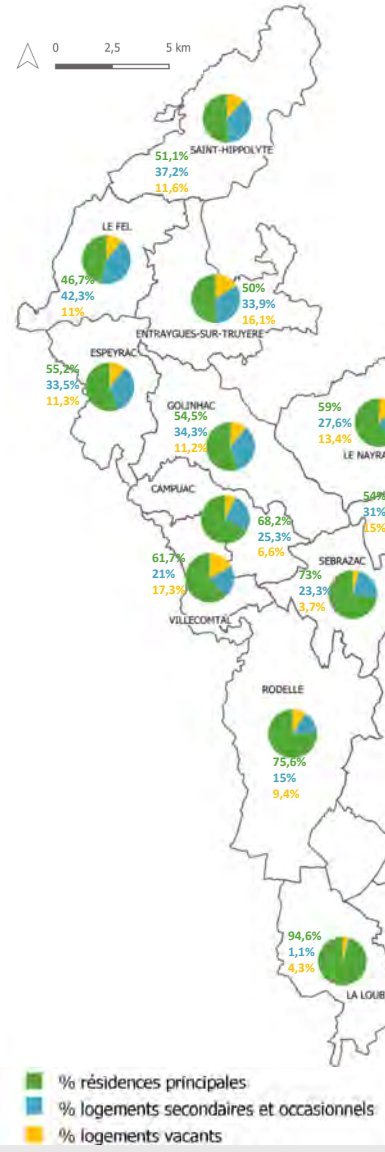
En 2019, pour l'ensemble de la population de + de 15 ans (retraités et personnes sans activité compris), en comparaison de l'année 2008 :

- La part des **actifs**, a significativement augmenté (+3,4 points), dont les actifs ayant un emploi (+2,4 points) et les chômeurs (+1 point),
- La part des **inactifs** a diminué de 3,4 points et est inférieure en 2019, à la moyenne nationale de 3,5 points.
- On observe notamment une diminution de la part de retraités ou préretraités qui représentent 9,3% de la population de 15 à 64 ans en 2019, contre 12% en 2008.

Une évolution du parc de logements dissociée de celle de la population

Sources : données INSEE 2019
Réalisation carte : Atelier Sol et Cité

Répartition du parc de logements par commune, en 2019



Entre 2008 et 2019, l'intercommunalité a connu un **accroissement de 1 214 nouveaux logements**. Ce qui représente une augmentation de **110 logements par an**. Dans le même temps CLT a gagné 26 habitants par an, soit une **moyenne de 4,2 nouveaux logements pour 1 habitant**.

Une telle dynamique engendre de la vacance.

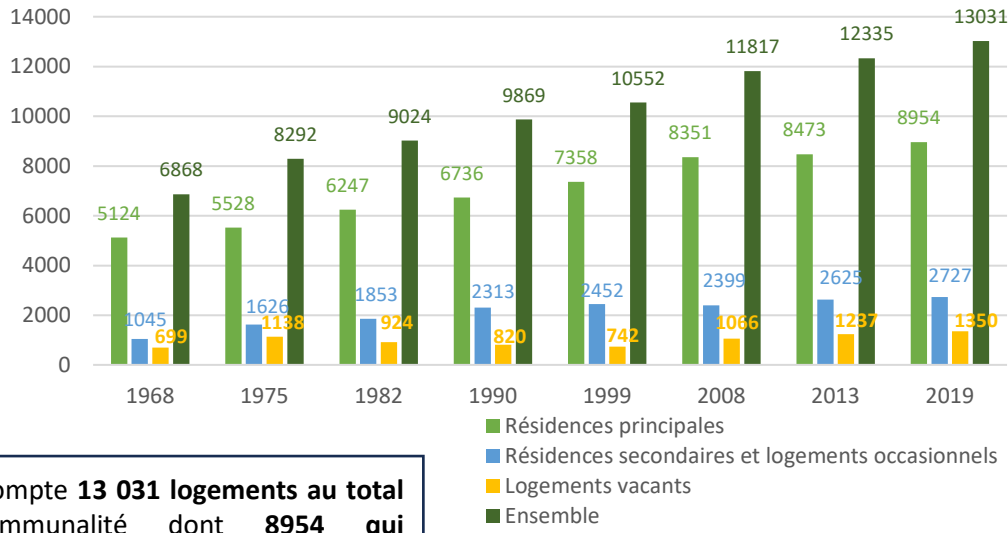
En 2019, on compte **13 031 logements au total** sur l'intercommunalité dont **8954** qui correspondent à des résidences principales.

La part des résidences principales est en baisse (**68,7% en 2019** contre **70,7% en 2008**). Elle est inférieure à celle du département de l'Aveyron, (71,8 % en 2019, contre 73,4 % en 2008), et inférieure de 13,4 points à celle de la France (82,1 %).

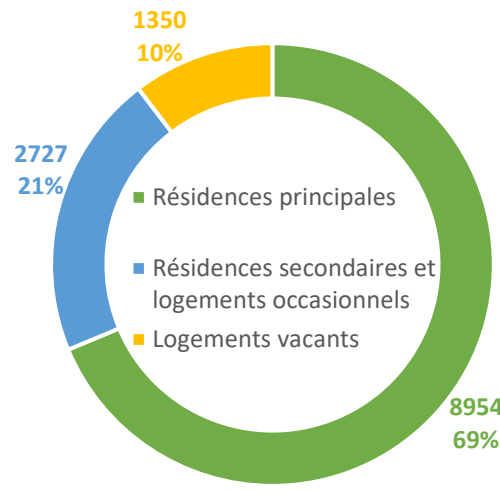
Les trois quarts des résidences principales sont occupées par des propriétaires (**75,8 % / 57,5% en France**). CLT dispose, malgré son cadre rural de près d'1 logement sur 5 qui correspond à des appartements (19,3% du parc, soit 2 521 habitations) dont 59,2% se trouvent sur Espalion.

On dénombre **2 727 résidences secondaires**, soit **20,9 % du parc**. Cette part est **significative** et montre bien l'intérêt touristique du territoire. Cette part des résidences secondaires est en hausse, elle représentait 20,3% en 2008.

Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2019



Répartition des logements de CLT, par catégorie en 2019

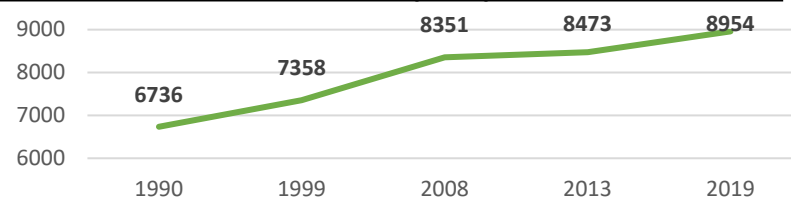


Un nombre de résidences principales qui augmente

Sources : données INSEE 2019 et 2008
Réalisation carte : Atelier Sol et Cité

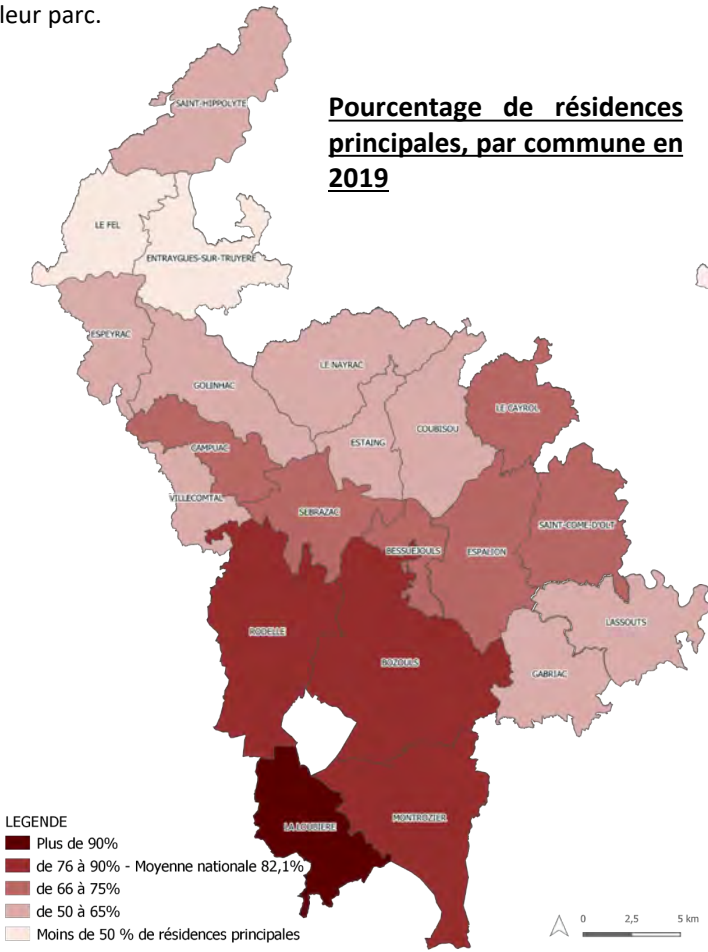
La part de résidences principales dans le parc total de logements est de 69 % (moyenne nationale 82,1%). La plus forte proportion de **résidences principales se concentre sur les communes du sud de l'intercommunalité. À la Loubière, 94,6 % du parc de logements correspond à des résidences principales. Espalion est la commune qui compte le plus de résidences principales (en nombre), avec 2279 logements, soit 25,5% de l'ensemble des résidences principales du territoire intercommunal.** Suivie de Bozouls avec 1283 résidences, soit 14,3% de l'ensemble du parc de résidences principales de CLT. Entre 2008 et 2019, deux tiers des communes ont augmenté le nombre de résidences principales dans leur parc.

Evolution du nombre de résidences principales entre 1990 et 2019

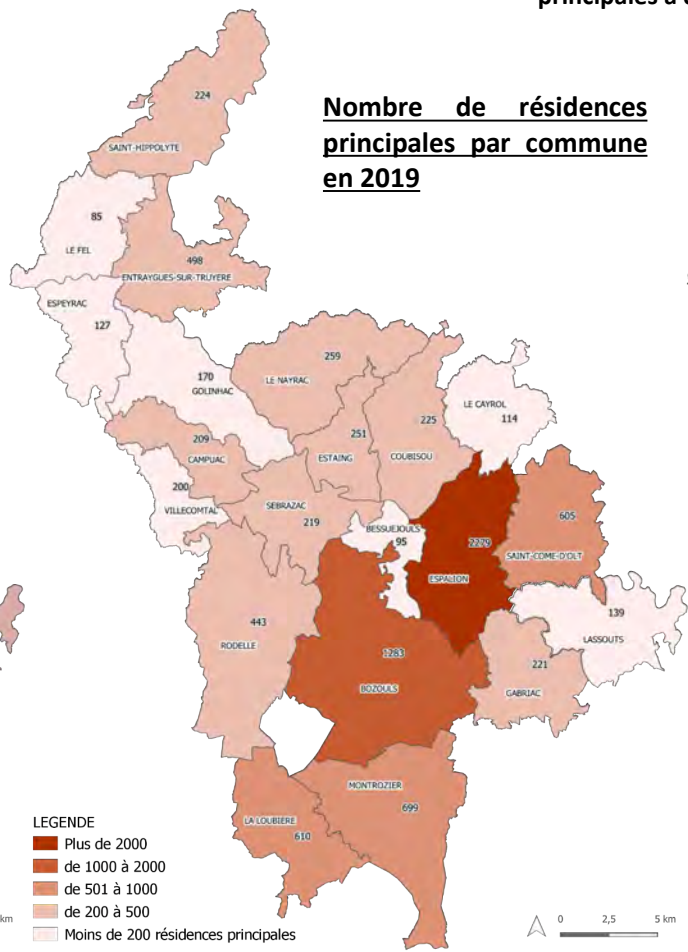


L'augmentation du nombre de résidences principales est corrélée à l'augmentation globale du nombre de logements. Cependant, en termes de répartition dans le parc total de logements, la part des résidences principales a diminué pour atteindre 68,7 % du parc (70,7 % en 2008).

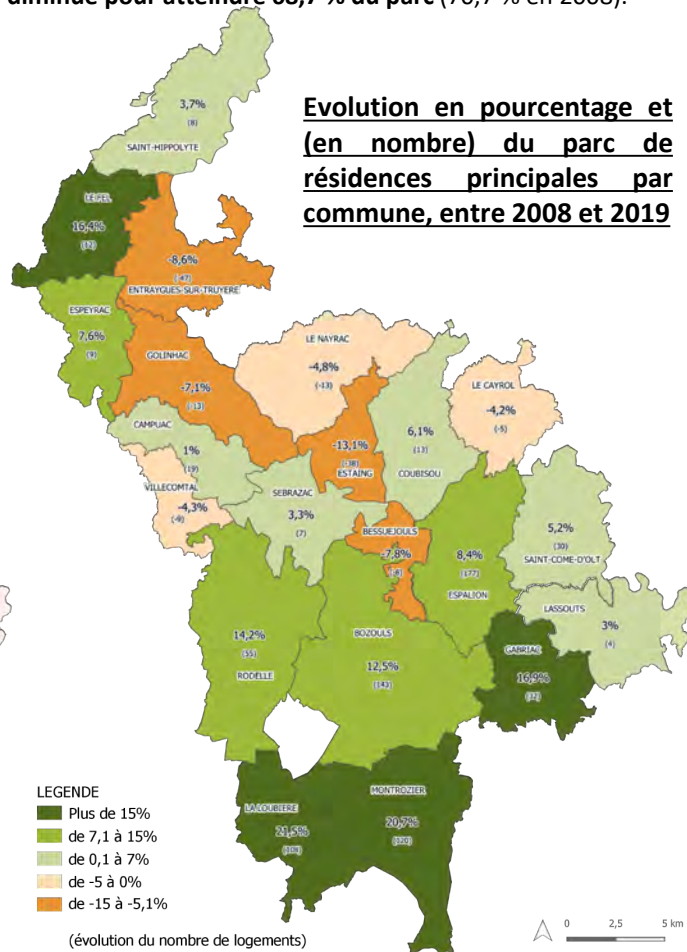
Pourcentage de résidences principales, par commune en 2019



Nombre de résidences principales par commune en 2019



Evolution en pourcentage et (en nombre) du parc de résidences principales par commune, entre 2008 et 2019



La vacance des logements : un phénomène d'ampleur, qui se poursuit

Sources : données INSEE 2019
Réalisation carte : Sol et Cité

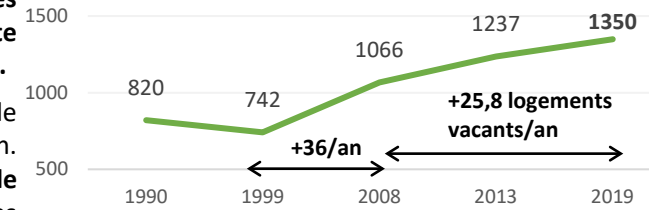
Le territoire de la CC Comtal Lot et Truyère est concerné par la problématique de la vacance, avec 10,4 % de son parc qui y correspond, c'est-à-dire 1 350 logements en 2019.

Ce taux est plus important qu'au niveau national (8,2%), mais est légèrement plus bas que celui de l'Aveyron (10,8 %). De plus, il semble s'accroître de manière forte depuis 1999 et se poursuivre sur la dernière décennie (2008/2019).

Entre 2008 et 2019, c'est 25,8 logements supplémentaires par an qui sont devenus vacants. Entre 1999 et 2008, cette dynamique était de 36 nouveaux logements vacants par an.

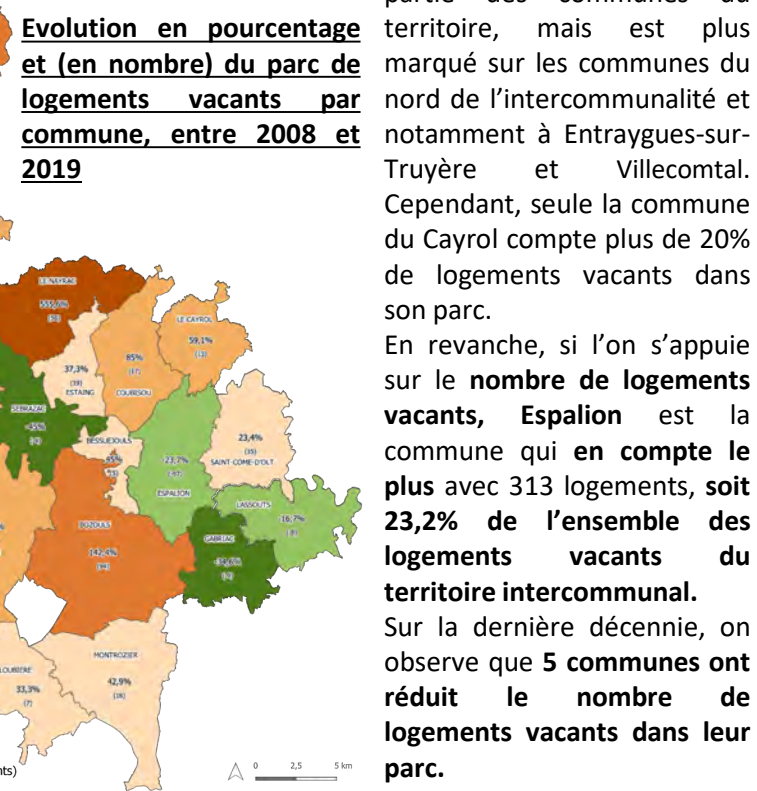
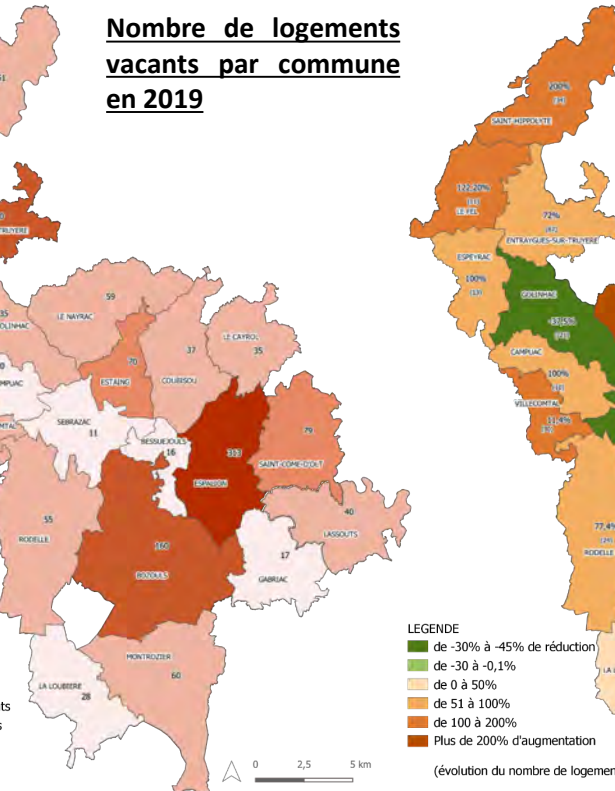
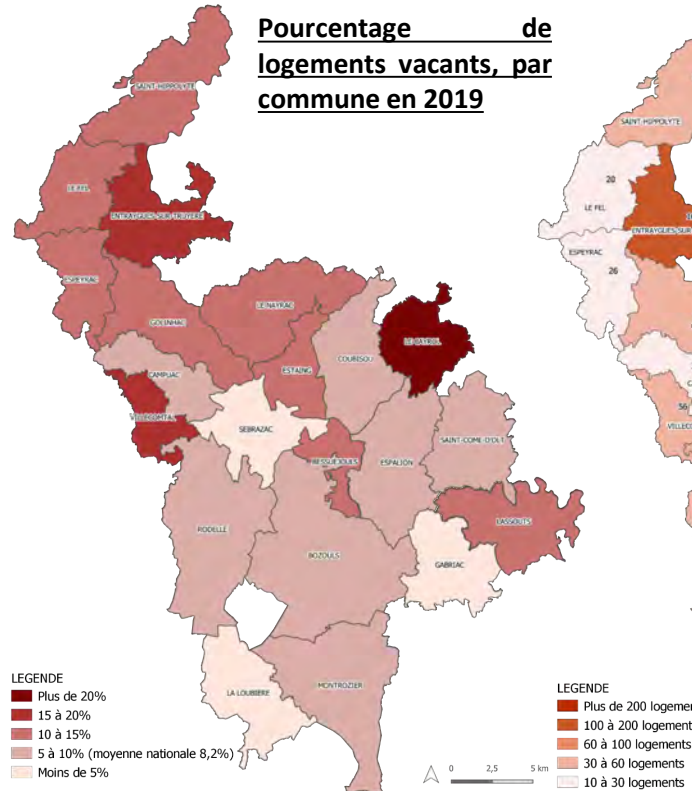
Ce chiffre est à mettre en corrélation avec le nombre de nouveaux logements sur la période 2008-2019 : 110 par an. On peut logiquement supposer que la forte dynamique de construction entraîne l'abandon de logements anciens dans le centre des villages (le nombre de nouveaux logements vacants correspond ainsi à plus de 25% du nombre de logements construits par an).

Evolution du nombre de logements vacants entre 1990 et 2019



Ce phénomène de vacance s'applique sur une grande partie des communes du territoire, mais est plus marqué sur les communes du nord de l'intercommunalité et notamment à Entraygues-sur-Truyère et Villecomtal. Cependant, seule la commune du Cayrol compte plus de 20% de logements vacants dans son parc.

En revanche, si l'on s'appuie sur le nombre de logements vacants, Espalion est la commune qui en compte le plus avec 313 logements, soit 23,2% de l'ensemble des logements vacants du territoire intercommunal. Sur la dernière décennie, on observe que 5 communes ont réduit le nombre de logements vacants dans leur parc.



Un gain de logements plus marqué dans les communes du sud

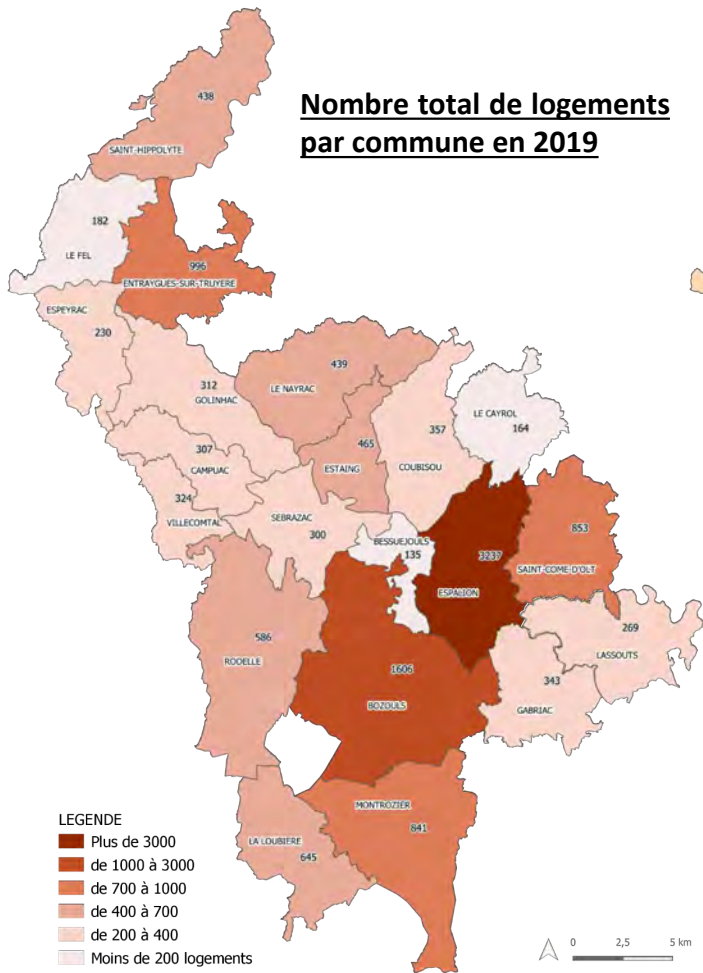
Sources : données INSEE 2019
Réalisation carte : Sol et Cité

En 2019, total de **13 031 logements** sur l'intercommunalité.

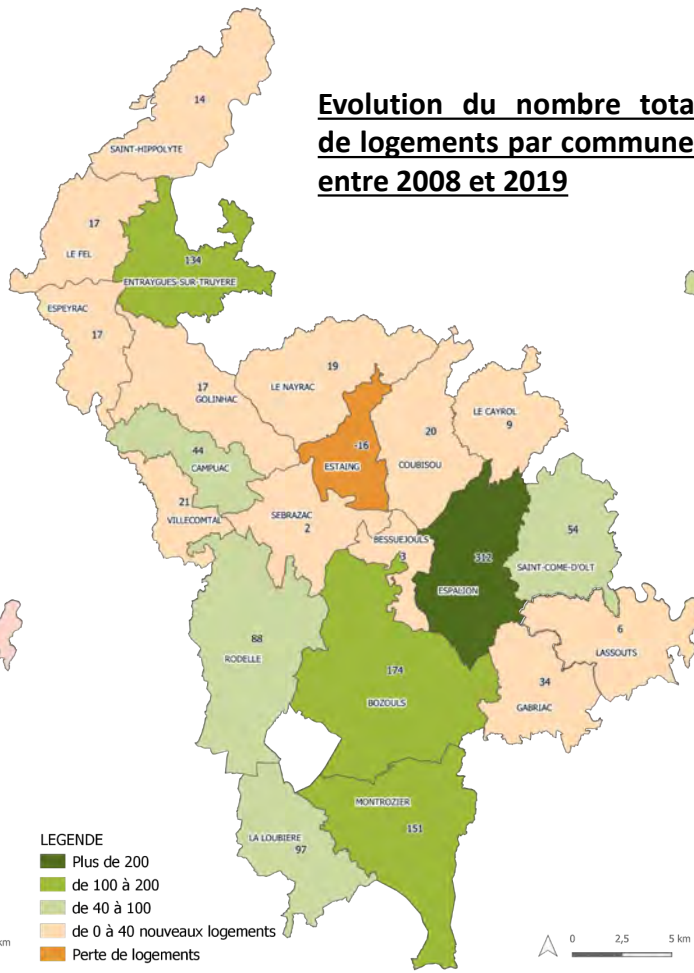
En termes de répartition, la part la plus importante de logements se concentre sur les communes du sud de l'intercommunalité. L'analyse de l'évolution du nombre de logements entre 2008 et 2019 confirme cette dynamique.

Espalion est la commune qui compte le plus de logements (en nombre), avec 3237 logements, soit **24,8% de l'ensemble des logements du territoire intercommunal**. Suivie de **Bozouls (1606 logements soit 12,3% du parc)** et **Entraygues-sur-Truyère (996 logements, soit 7,6% du parc)**. La commune de **Montrozier** compte le plus fort taux d'évolution du nombre de logements entre 2008 et 2019 (+21,88%).

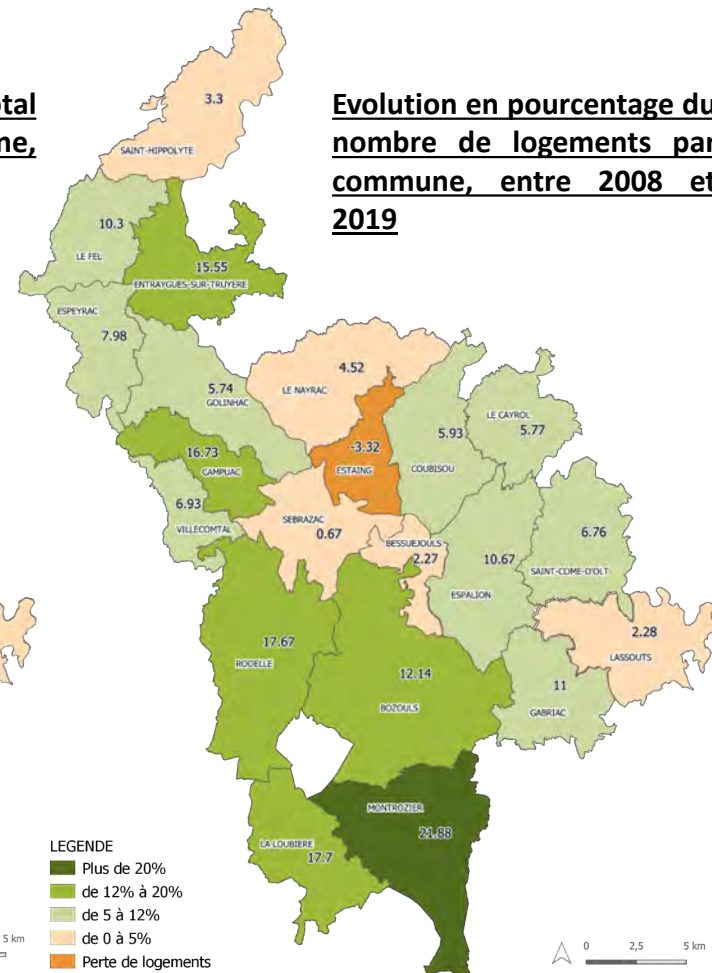
Nombre total de logements par commune en 2019



Evolution du nombre total de logements par commune, entre 2008 et 2019



Evolution en pourcentage du nombre de logements par commune, entre 2008 et 2019



Calcul des besoins en logements engendrés sur CLT entre 2008 et 2019

	2008	2019	Evolution 2008 / 2019
Nombre de personnes par ménage	2,3	2,18	- 0,12
Population des résidences principales	19 243	19 536	293
Nombre de résidences principales	8 351	8 954	603
Nombre de résidences secondaires	2 399	2 727	328
Nombre de logements vacants	1 066	1 350	284
Total des logements	11 817	13 031	1 214
Logements construits	Données SITADEL (logements commencés 2008 / 2019)		1 056
			Besoins engendrés (nombre de logements)
RENOUVELLEMENT (A)	Total des logements 2008 + logements construits entre 2008 et 2019 - Total des logements 2019		- 158
VARIATION (B)	Evolution résidences secondaires + évolution logements vacants		612
DESSERREMENT (C)	(population 2008 / nombre personne(s) par logement 2019) - nombre résidences principales 2008		476
POINT MORT	A + B + C		930
EFFET DEMOGRAPHIQUE	Point mort - logements construits		-126

Renouvellement (A) : C'est la vie du parc en dehors de la construction neuve. Il permet de déterminer le nombre de logements renouvelés (situation de logement ayant changé d'usage, logement devenu insalubre...).

- Sur CLT, entre 2008 et 2019, le renouvellement a engendré **la remobilisation de 158 logements.**

Variation (B) : il s'agit de déterminer le poids des résidences secondaires et de la vacance sur la période considérée (diminution ou renforcement).

- Sur CLT, entre 2008 et 2019, on observe **un renforcement de la vacance et des résidences secondaires de 612 logements.**

Desserrement (C) : il s'agit de déterminer le besoin en résidences principales à créer afin de prendre en compte l'évolution du nombre de personnes par ménage. En effet, si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants.

- Sur CLT, entre 2008 et 2019, **un desserrement lié à la baisse du taux d'occupation qui génère un besoin de 476 logements.**

Point mort (A + B + C) : il s'agit de déterminer le besoin en logement permettant le maintien théorique de l'effectif de population. Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique intercommunal sur la période considérée.

- Sur CLT, entre 2008 et 2019, **le maintien théorique de l'effectif de population nécessitait la création de 930 logements.**

Effet démographique : il s'agit de déterminer la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de la population. Il est donc égal à la différence entre le point mort et le nombre de nouveaux logements construits. **Sur l'intercommunalité on assiste à un développement démographique.**

- Sur CLT, entre 2008 et 2019, **la création de 1 056 nouveaux logements a permis d'absorber le point mort et laisse un gain de 126 logements.**

Situation en 2008

19 243 habitants

2,3 personnes par logement

11 817 logements :

- 8 351 résidences principales (70,7%)
- 2 399 résidences secondaires (20,3 %)
- 1 066 logements vacants (9,0 %)

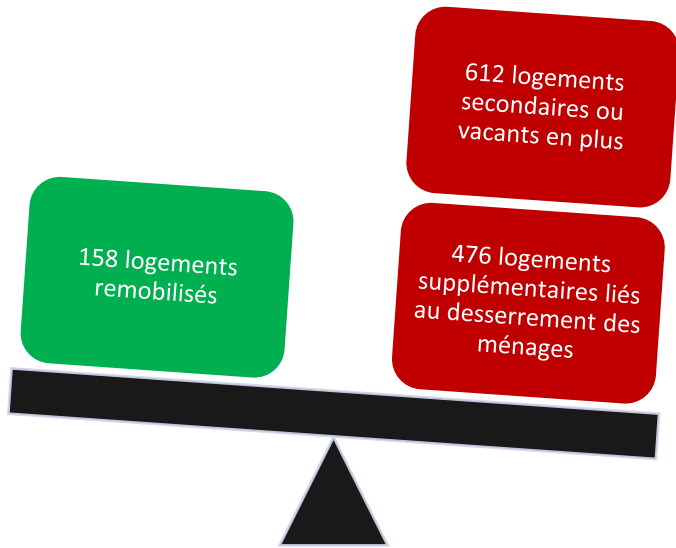
Situation en 2019

➤ 19 536 habitants

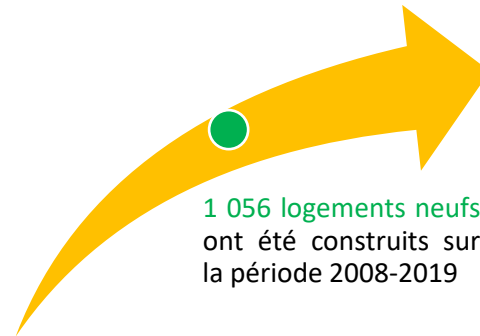
➤ 2,18 personnes par logement

➤ 13 031 logements :

- 8 954 résidences principales (68,7 %)
- 2 727 résidences secondaires (20,9%)
- 1 350 logements vacants (10,4 %)

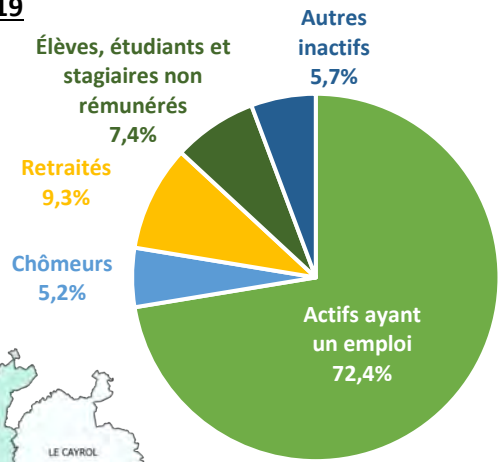


➤ 930 logements nécessaires pour le maintien de la population



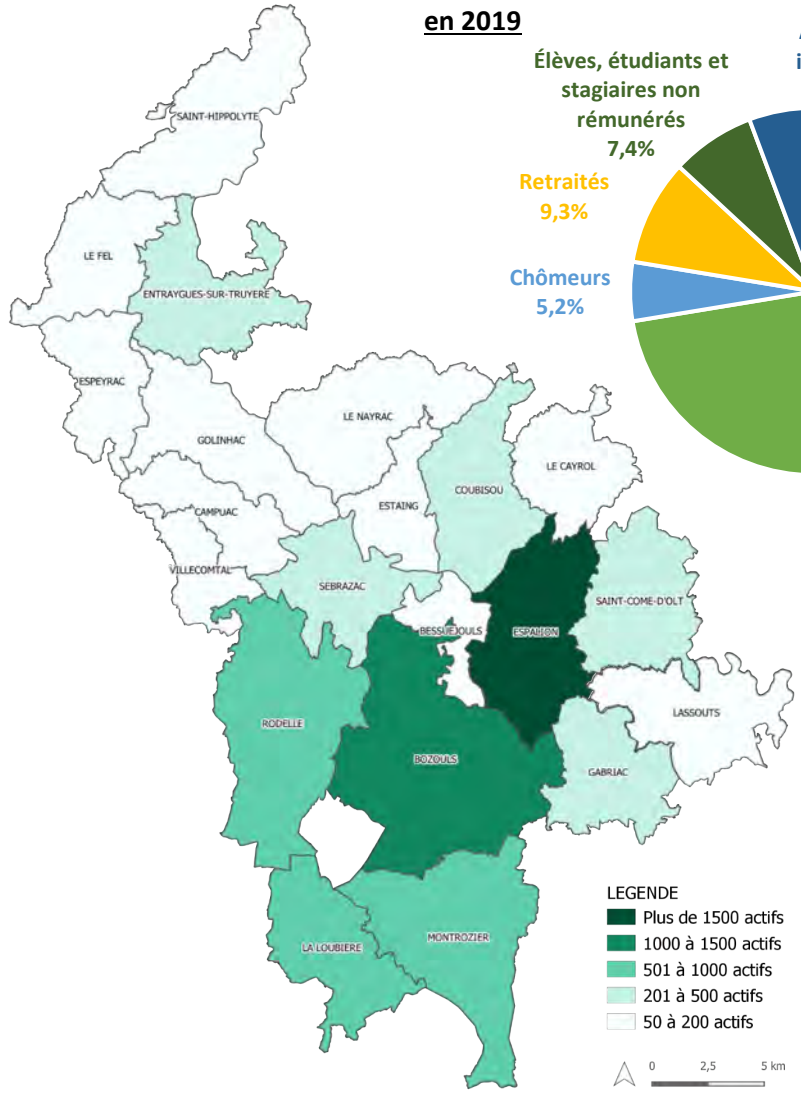
930 logements nécessaires pour le maintien de la population

Population de 15 à 64 ans, par type d'activité en 2019



Répartition de la population en âge de travailler suivant le type d'activité en 2019

Population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans)				
10 920 en 2019 (11 348 en 2008)				
Actifs		Inactifs		
8 473 (77,6 % en 2019) (74,2 % en 2008)		2 447 (22,4 % en 2019) (25,8 % en 2008)		
Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Élèves et étudiants	Retraités ou préretraités	Autres inactifs
7 911 (72,4 % en 2019) (70,0 % en 2008)	562 (5,2 % en 2019) (4,2 % en 2008)	809 (7,4 % en 2019) (6,3 % en 2008)	1 016 (9,3 % en 2019) (12,0 % en 2008)	622 (5,7 % en 2019) (7,5 % en 2008)



L'intercommunalité comprend en 2019 une population active de 10 920 personnes, avec 7 911 personnes qui ont un emploi et 562 qui en recherchent un. La part de la population active s'est renforcée sur les 10 dernières années (+3,4 points), ce qui correspond à l'augmentation générale de la population. Cependant dans cette population active, la part des personnes en recherche d'emploi s'est également renforcée entre 2008 et 2019 (+1,0 point). L'INSEE comptabilise 6 973 emplois sur l'intercommunalité en 2019, contre 7 132 en 2008. Cependant, on observe une augmentation de la part d'actifs ayant un emploi entre 2008 et 2019 (+2,4 points).

Le pôle intercommunal Bozouls-Espalion concentre un grand nombre d'actifs en 2019, lié à sa concentration d'entreprises : 1 850 entreprises relevées fin 2019, tous secteurs d'activités confondus. (INSEE, DEN T5).

Le centre et le sud-ouest de CLT dénombrent le plus d'actifs, grâce à la présence de zones d'activités majeures. La partie nord et le centre-nord, présentent les communes ayant le moins d'actifs.

CLT connaît une situation paradoxale avec un nombre d'emplois qui s'est réduit entre 2008 et 2019, un taux de chômage en augmentation mais aussi une part d'actifs parmi la population en âge de travailler plus importante, ainsi qu'une légère augmentation de la part d'actifs ayant un emploi. La dynamique de l'emploi est donc favorable au regard de l'évolution du nombre d'habitants (qui a fait augmenter la part d'actifs), mais plutôt en décroissance en analysant la dernière décennie.

Nombre d'actifs par commune en 2019

En 2019, le territoire comprend 6 973 emplois. Les secteurs prodiguant le plus d'emplois, par ordre d'importance sont :

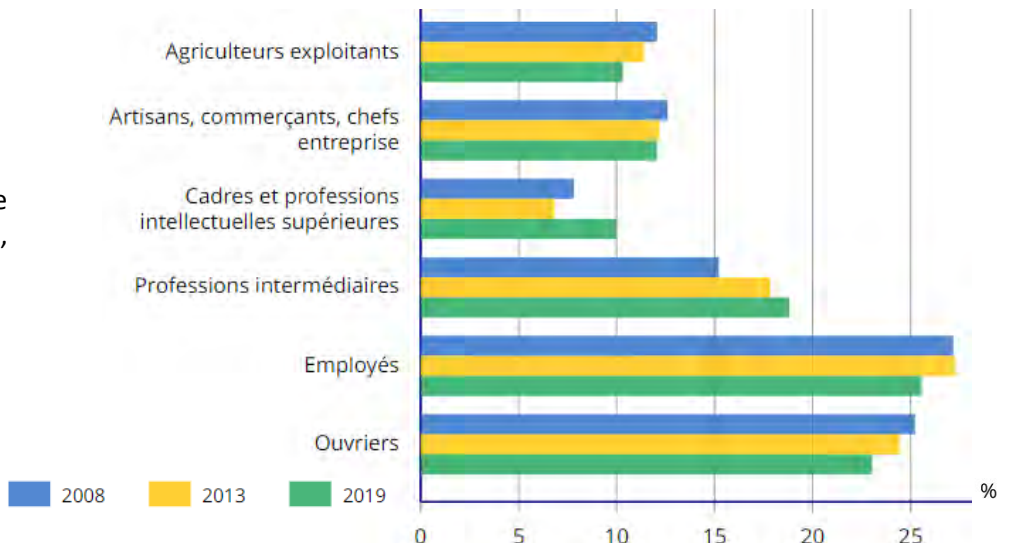
- Les commerces, transports et services (38,4 %)
- L'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (25,3 %)
- L'industrie avec 13,6 % et l'agriculture avec 13,3%
- La construction emploie quant à elle, moins de personnes (9,5%).

D'après les fichiers des CCI d'Occitanie, les principaux établissements du territoire sont : l'entreprise Rozière, l'épi du Rouergue, Sobac, Edokial et A.T.S. Laser qui, chacun, emploient entre 100 et 249 salariés.

Postes salariés par secteur d'activité, fin 2019

Type d'activité	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	+ de 20 salariés	Total
Agriculture	95	0	42	137 (2,5%)
Industrie	171	123	832	1 126 (20,4%)
Construction	268	96	37	401 (7,3%)
Commerce	916	288	1 235	2 439 (44,1%)
Administration	219	291	914	1 424 (25,7 %)
Ensemble	1 669	798	3 060	5527

Evolution des emplois par catégorie socioprofessionnelle 2008 - 2019



Les 2/3 des emplois sont occupés par les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires.

Plus de 66 % des 15 ans ou plus disposent d'emplois salariés stables (CDI). La part des actifs non-salariés est relativement importante, avec environ 1 personne sur 4 est non salariée. Les actifs non-salariés concernent principalement les agriculteurs mais aussi les professions libérales, les auto-entrepreneurs etc.

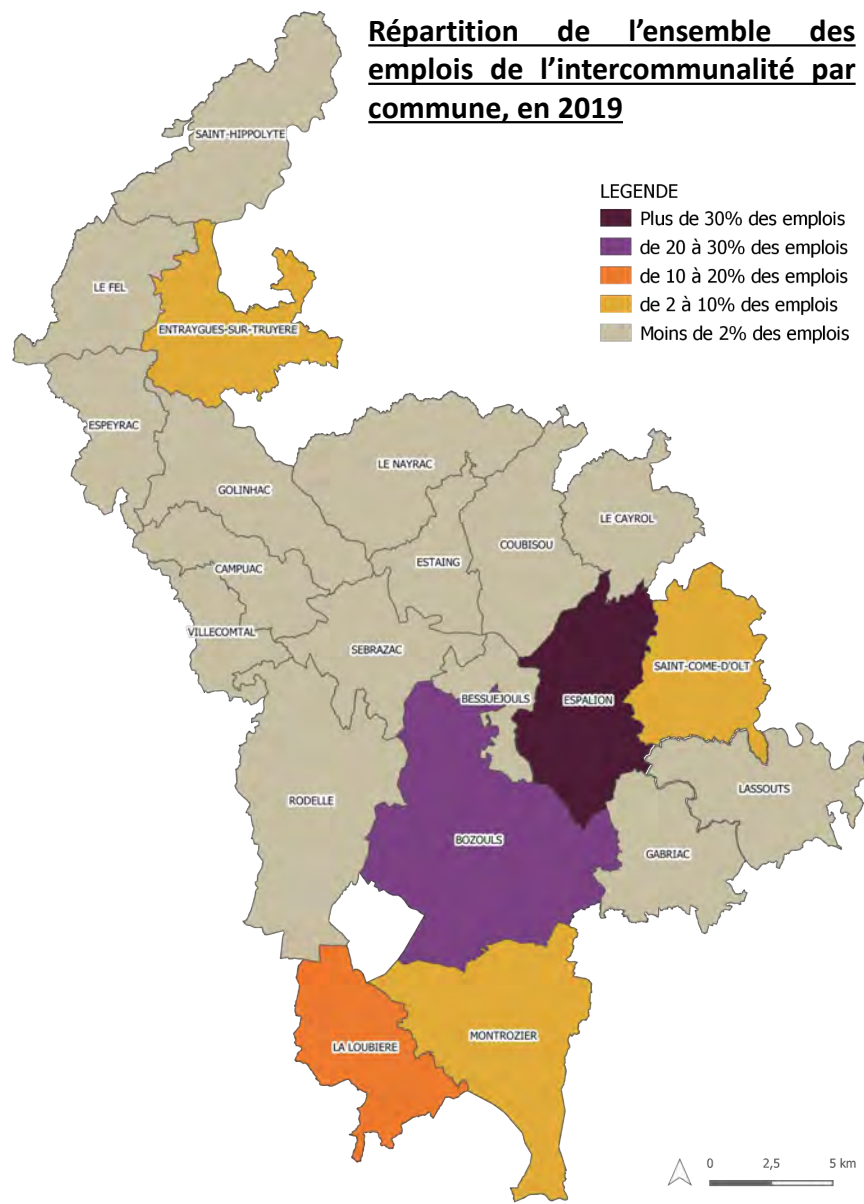
Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2019 (Source : ACT T2 INSEE)

Ensemble : 8080							
Salariés : 6 110 (75,6 %)					Non salariés : 1 970 (24,4 %)		
CDI	CDD	Intérim	Emplois aidés	Apprentissage	Indépendants	Employeurs	Aides familiaux
5 338 (66,1 %)	532 (6,6 %)	76 (0,9 %)	52 (0,6 %)	112 (1,4 %)	1 173 (14,5 %)	760 (9,4 %)	37 (0,5 %)

En 2019, le territoire comprend 6 974 emplois, en légère baisse par rapport à 2008 (7 132).
Le pôle Espalion-Bozouls comptabilise plus de la moitié des emplois de la communauté de communes.
 On peut noter que **La Loubière** a connu une augmentation du nombre d'emplois sur la commune de +56 % (470 emplois en 2008 à 735 en 2019). Cela s'explique notamment par l'expansion de la zone d'activités de Lioujas, située à une dizaine de minutes de Rodez.
 Plus généralement, les communes situées sur l'axe Rodez – Espalion concentrent le plus d'emplois.
Entraygues-sur-Truyère est également un pôle d'emplois (6,2%) qui structure le nord de l'intercommunalité.

Répartition de l'ensemble des emplois de l'intercommunalité par commune, en 2019

- LEGENDE
- Plus de 30% des emplois
 - de 20 à 30% des emplois
 - de 10 à 20% des emplois
 - de 2 à 10% des emplois
 - Moins de 2% des emplois



	Emplois 2008	% des emplois par commune dans la CC 2008	Emplois 2019	% des emplois par commune dans la CC 2019
Bessuéjols	42	0,6	36	0,5
Bozouls	1 631	22,9	1556	22,3
Campuac	118	1,7	80	1,1
Le Cayrol	74	1,0	79	1,1
Coubisou	92	1,3	79	1,1
Entraygues-sur-Truyère	515	7,2	434	6,2
Espalion	2 288	32,1	2289	32,8
Espeyrac	39	0,5	40	0,6
Estaing	197	2,8	131	1,9
Le Fel	58	0,8	68	1,0
Gabriac	83	1,2	101	1,4
Golinhac	98	1,4	76	1,1
Lassouts	64	0,9	62	0,9
La Loubière	470	6,6	735	10,5
Montrozier	286	4,0	276	4,0
Le Nayrac	123	1,7	119	1,7
Rodelle	124	1,7	132	1,9
Saint-Côme-d'Olt	399	5,6	389	5,6
Saint-Hippolyte	83	1,2	73	1,0
Sébrazac	233	3,3	117	1,7
Villecomtal	114	1,6	102	1,5
Total	7 132	100	6 974	100

Nombre d'emplois répartis selon le secteur d'activité, entre 2008 et 2019

	2008		2013		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	7 199	100	6 644	100	7 167	100
Agriculture	949	13,2	806	12,1	951	13,3
Industrie	1 353	18,8	1 065	16	971	13,6
Construction	701	9,7	633	9,5	678	9,5
Commerce, transports, services divers	2 500	34,7	2 519	37,9	2 755	38,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 697	23,6	1 621	24,4	1 811	25,3

Le nombre global d'emplois en 2019, a augmenté depuis 2013 et compensé la forte baisse entre 2008 et 2013 pour retrouver un niveau presque équivalent à 2008.

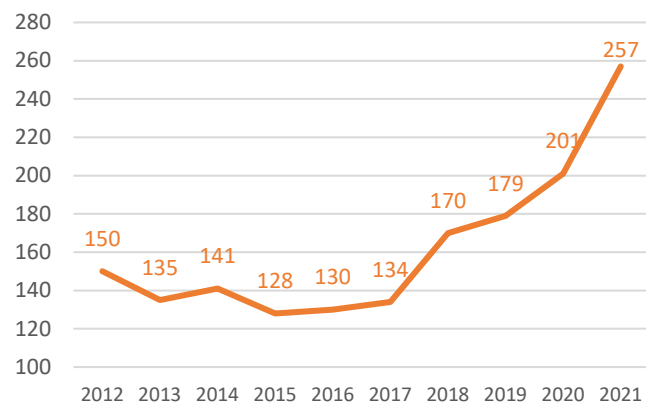
Paradoxalement, le secteur de l'industrie gagne des établissements malgré la baisse importante du nombre d'emplois (-382 emplois en 11 ans). Cette baisse peut en partie être imputée aux difficultés de l'industrie du bois, secteur très présent sur le territoire. Néanmoins, le secteur industriel est relativement **dynamique** sur l'intercommunalité avec 50 créations d'établissements pour l'année 2021.

Le nombre d'emplois du secteur du **commerce, des transports et des services** est en **net augmentation** depuis 2013 avec plus de 60 créations d'établissements en 2021 (23,7% des nouvelles créations). Il reflète le tissu local qui compte de nombreuses interactions de sous-traitance ou de services interentreprises.

Création d'établissements par secteur d'activité en 2021

	Ensemble	%
Ensemble d'établissements	257	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	50	19,5
Construction	26	10,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	61	23,7
Information et communication	6	2,3
Activités financières et d'assurance	4	1,6
Activités immobilières	10	3,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	34	13,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	35	13,6
Autres activités de services	31	12,1

Evolution du nombre de création d'établissements



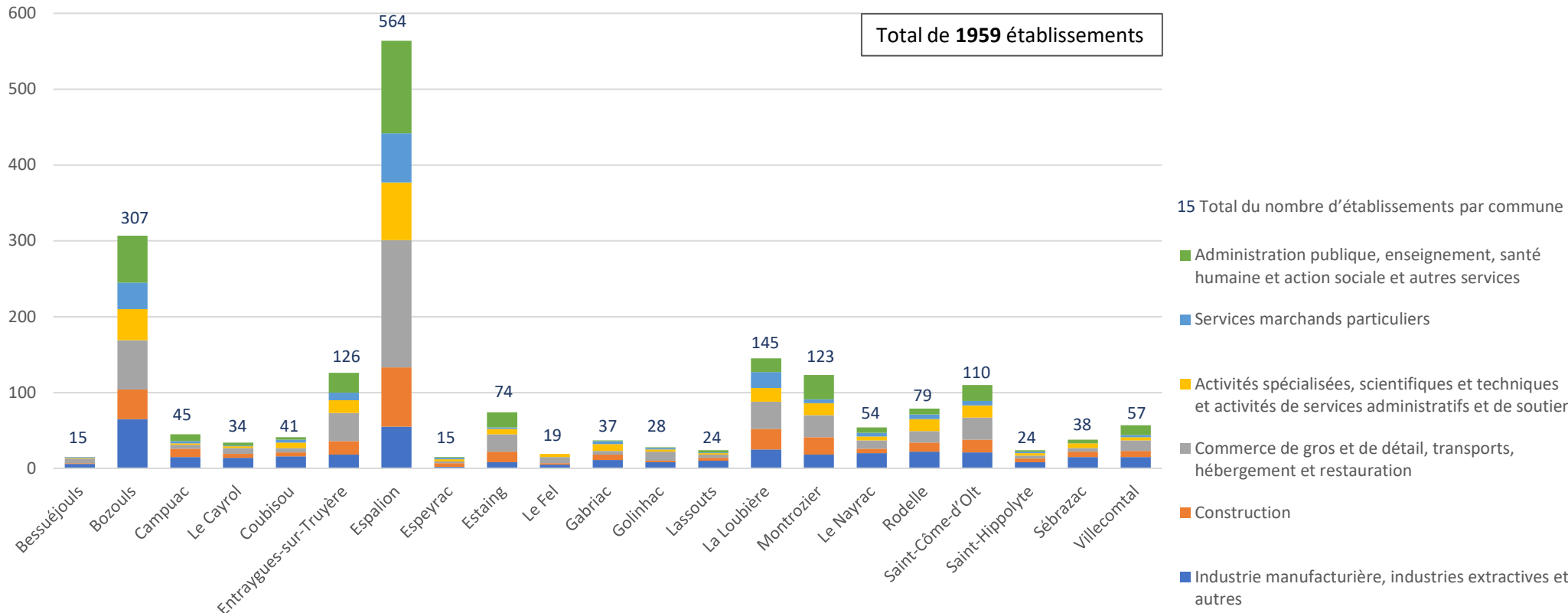
Le territoire est structuré par plusieurs pôles : Bozouls, Espalion, Entraygues-sur-Truyère et La Loubière/Lioujas.

Espalion est un pôle de services pour le bassin de vie dit « élargi » avec une couverture de services dans les domaines marchands et non marchands. La commune compte 564 établissements en 2020 et prend une part conséquente dans l'augmentation des emplois liés aux services sur l'intercommunalité.

Bozouls est plutôt un bassin d'emplois industriels, il s'agit de la commune de CLT qui compte le plus d'établissements dans ce secteur en 2020. A cela, s'ajoute un nombre important d'établissements dans le domaine des services aux entreprises, liés à l'industrie.

La zone d'activités de Lioujas qui compte de plus en plus d'entreprises, fait de La Loubière, un pôle d'activités qui gagne en importance.

Entraygues-sur Truyère est un pôle de services de proximité important notamment pour la partie nord de l'intercommunalité, mais qui tend à perdre des établissements et des emplois.



Nombre d'établissements par secteur d'activités au 31 décembre 2020 (activités marchandes hors agriculture).

Le taux de chômage intercommunal (exprimé sur l'ensemble de la population des 15-64 ans) est inférieur à la moyenne nationale (-4,7 points) ainsi qu'à celui du département de l'Aveyron (-1,9 point) en 2019 :

- 9,9 % en France,
- 7,1 % pour l'Aveyron
- **5,2 % CLT**

Source : INSEE, EMP T1

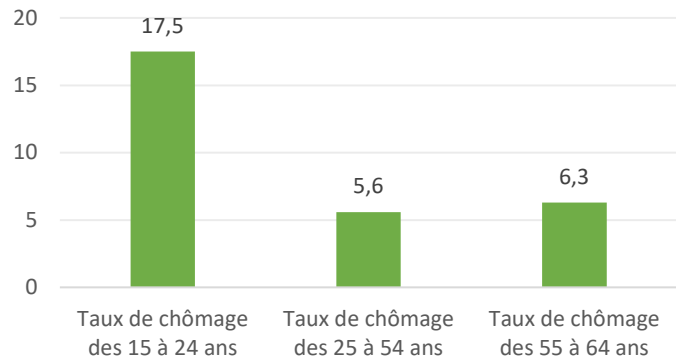
L'observation par commune fait apparaître que celles situées dans la partie Nord de l'intercommunalité, présentent les **taux de chômage les plus élevés**, et ce jusqu'à Estaing, à l'exception de Campuac et du Nayrac. Les trois communes qui affichent un taux supérieur à 12% sont le Fel, Villecomtal et Entraygues sur Truyère.

A l'inverse, les communes qui concentrent le moins de chômeurs sont pour la plupart, situées dans le centre et au sud de la communauté de communes, à proximité de pôles d'emplois et des principales zones d'activités notamment autour de l'axe Rodez-Espalion.

De manière générale le Nord du territoire est donc plus impacté par le chômage. Cette dualité s'explique par l'absence de zones d'activités majeures dans la partie nord et l'éloignement des principaux bassins d'emplois.

Malgré la progression du chômage entre 2008 et 2019 de +1,0 point, le taux de chômage de chacune des communes reste plus faible que le taux national en 2019.

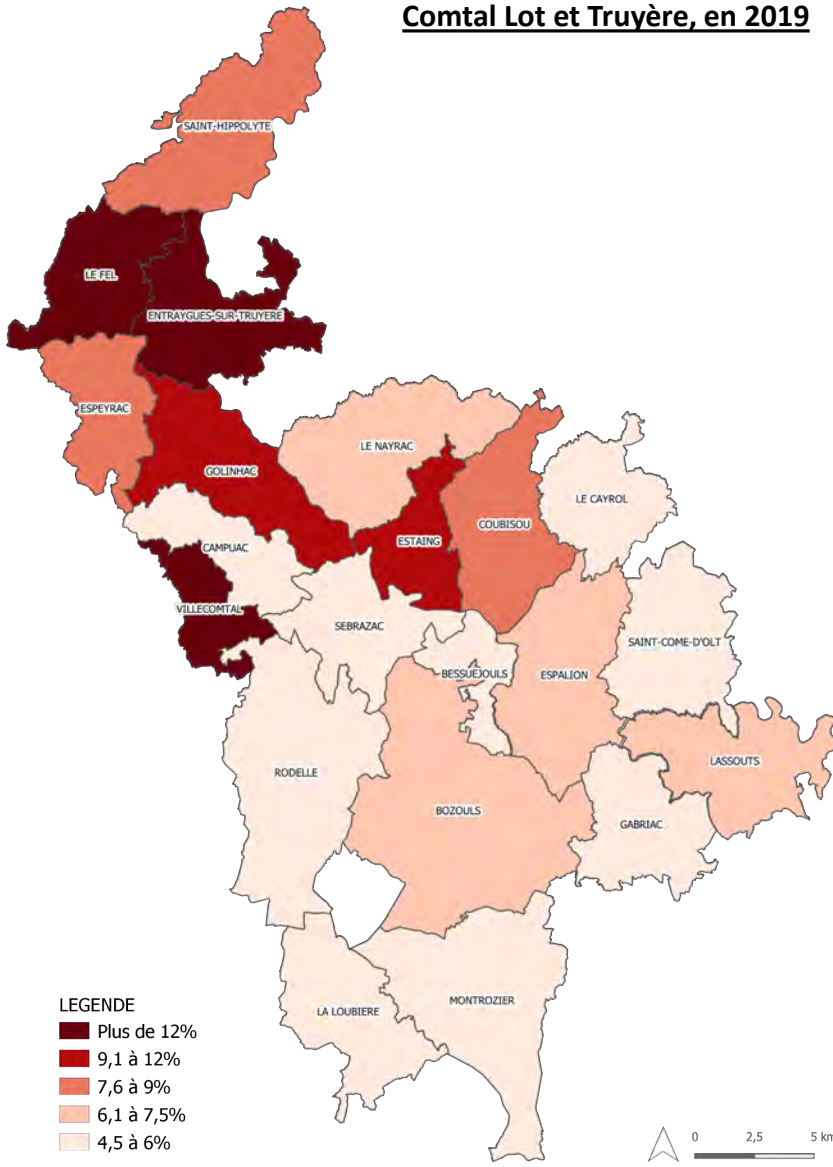
Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par âge en 2019 sur CLT, en %



Le taux de chômage (au sens du recensement) s'exprime sur la population active (15-64 ans).

La part de chômage régulièrement présentée s'exprime elle sur l'ensemble de la population des 15-64 ans (actifs et inactifs).

La **moyenne nationale du taux de chômage au sens du recensement, des 15-64 ans est de 13,4%.**



LEGENDE

- Plus de 12%
- 9,1 à 12%
- 7,6 à 9%
- 6,1 à 7,5%
- 4,5 à 6%



	France			Comtal Lot et Truyère			Aveyron		
Population (2019)	66 988 403			19 536			279 595		
Nombre d'habitants supplémentaires entre 2008 et 2019	3 026 544 habitants en plus, soit une augmentation de 4,73 % en 12 ans			293 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 1,52 % en 12 ans			3 706 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 1,34 % en 12 ans.		
Composition de la population (-de 20 ans / entre 20 à 64 ans / + de 65 ans)	24,1 %	56,1 %	19,8 %	19,4 %	51,3 %	29,3 %	20,4 %	52,4 %	27,2 %
Logements 2019 (total / résidences principales / résidences secondaires / logements vacants)	36 506 217			13 031			182 769		
	29 962 242 soit 82,1%			8 954, soit 68,7 %			131 225, soit 71,8%		
	3 544 091 soit 9,7%			2 727, soit 20,9 %			31 745, soit 17,4%		
	2 999 884 soit 8,2%			1 350, soit 10,4 %			19 799, soit 10,8%		
Nombre de constructions réalisées entre 2008 et 2019	4 085 762 logements, soit sur l'ensemble des logements, 11,2% d'entre eux ont été construits entre 2008 et 2019 (340 480 constructions / an)			1 056 logements construits, Soit sur l'ensemble des logements, 8,1 % d'entre eux ont été construits entre 2008 et 2019 (96 constructions / an)			14 752 logements, soit sur l'ensemble des logements, 8,1 % d'entre eux ont été construits entre 2008 et 2019 (1 229 constructions / an)		
Nombre moyen de personnes / logements 2019	2,2			2,2			2,1		
Nombre d'actifs 2019 (Pop totale de 15 à 64 ans / nombre d'actifs / actifs ayant un emploi)	41 684 391			10 920			161 222		
	30 908 819, soit 74,1%			8 473, soit 77,6%			121 298, soit 75,2%		
	26 761 780, soit 64,2%			7 911, soit 72,4%			109 915, soit 68,2%		
Taux de chômage 2019	9,9 %			5,2 %			7,1 %		



Une évolution démographique favorable mais marqué par le vieillissement de la population

- **19 536 habitants** en 2019, + 1,52 % depuis 2008
- **Un solde migratoire assez fort pour compenser un solde naturel négatif, et permettre une évolution positive du nombre d'habitants**
- **26 habitants** supplémentaires par an entre 2008 et 2019,
- Un peu moins d'un habitant sur 3 a plus de 65 ans (29,2%),
- **Plus de la moitié des habitants ont entre 20 et 64 ans (51,4%),**
- **La part des populations jeunes se réduit au profit des classes plus âgées entre 2008 et 2019.**



Composition des ménages : un taux de ménages sans enfant particulièrement important

- **1/3 des ménages** correspondent à **des couples sans enfant** (1/4 pour la France),
- **Un peu moins d'1 ménage sur 4**, correspond à **des couples avec enfants** (23,7% contre 25,2% pour la France)
- Moins de ménages composés de familles monoparentales que la moyenne nationale (6,0% contre 9,5% pour la France)
- 34,8 % de **personnes vivant seules** (37% en France)
- **2,2 personnes par logement**, donnée qui reste stable
- **75,8 % des ménages sont propriétaires** de leur logement (résidences principales).



Une dynamique de l'emploi globalement favorable, avec une forte représentation des indépendants

- **56 %** de la population est en **âge de travailler (15-64 ans)** (62,2% pour la France),
- **6 974 emplois** recensés sur CLT en 2019,
- **Population active de 8 473 personnes** (+3,4 points par rapport à 2008),
- **Un taux de chômage inférieur de 1,9 point à celui de l'Aveyron (5,2% contre 7,1 %)**
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises et agriculteurs sont sur-représentés,
- La part des ouvriers et employés est comparable ou similaire à la moyenne nationale,
- Les cadres et les professions intermédiaires sont sous-représentés.



Un parc de logements qui s'accroît grâce à un rythme de construction important mais qui engendre un fort taux de vacance sur les centres anciens

- **1 056 logements construits** entre 2008 et 2019, soit une moyenne de **96 logements/an**,
- Cet accroissement a engendré **une forte augmentation du parc de logements vacants** (de 9,0 % à 10,4% entre 2008 et 2019),
- **A l'inverse la part des résidences principales dans le parc total a diminué pour atteindre 68,7 % du parc** (70,7 % en 2008),
- **La part des résidences secondaires a augmenté de 0,6 point depuis 2008**, ces résidences secondaires représentent **20,9 % du parc en 2019**,
- **158 logements ont été remobilisés sur le territoire entre 2008 et 2019**,
- **74 % des logements disposent de 4 pièces ou plus**, ce qui ne correspond pas forcément à la composition type des ménages,
- **19,3 % des logements correspondent à des appartements.**

Envisager une évolution démographique cohérente

- Définir un objectif d'accueil de la population pour les 10 ans à venir, en cohérence avec le fonctionnement du territoire et ses dynamiques démographiques et économiques
- Concevoir un développement démographique favorable à une meilleure mixité intergénérationnelle
- Renforcer l'accueil de jeunes actifs ainsi que des familles avec enfant(s)
- Favoriser l'accueil de population et plus particulièrement sur la partie nord du territoire.

Prendre en compte l'évolution des ménages

- Accompagner le vieillissement de la population en réfléchissant aux typologies de logements ainsi qu'aux équipements, services et commerces de proximité nécessaires sur l'ensemble du territoire
- Conforter et accroître l'accueil de population active en renforçant la dynamique économique

Améliorer le parc de logements en lien avec les besoins de la population

- Envisager un nombre de nouveaux logements compatible avec l'évolution de la population envisagée
- Lutter contre le phénomène de vacance des logements, notamment dans les centres-bourgs
- Poursuivre les politiques de remobilisation de logements (changement de destination, réhabilitation...)
- Diversifier l'offre en logements, en lien avec les caractéristiques et la composition des ménages qui évoluent et ainsi tenir compte de la diversité des parcours résidentiels
- Considérer le nombre important de résidences secondaires qui est en augmentation et la part de résidences principales dans le parc de logements en baisse sur le territoire
- Proposer des formes de logements qui conjuguent densité et attentes des habitants en matière de cadre de vie (espace vert suffisant et de qualité par exemple)

Renforcer la structure économique du territoire

- Conforter les pôles économiques pour accroître le nombre d'emplois
- Préserver l'activité agricole, activité majeure du territoire
- Assurer une répartition équilibrée de l'offre d'emploi sur le territoire
- Renforcer le pôle économique autour d'Entraygues-sur-Truyère
- S'engager dans une démarche de résilience du territoire face au changement climatique (circuits courts, valorisation des ressources locales, souveraineté alimentaire...)

V - L'activité agricole et forestière

Le diagnostic est réalisé à différentes échelles depuis l'exploitation jusqu'aux territoires voisins.



Parcellaire,
bâtiments, exploitants



Enjeux communaux et
territoriaux



Place de l'agriculture dans le territoire global
Lien avec les territoires voisins

Deux moments de rencontres intercommunales sont prévus :

- Au stade du diagnostic (avril 2023)
- Au stade du PADDi

Ces rencontres sont construites comme des moments de débat et de discussion à propos de thèmes dont l'initiative incombe en grande partie aux agriculteurs.

Une enquête en cours auprès des agriculteurs (<https://3clt.pyrcarto.com>) :

- Enquêtes autour de thèmes divers
- Cartographie en accès libre pour la localisation des bâtiments et des projets agricoles, mais aussi des contraintes de fonctionnement ou de toute autre information qui apparaîtrait comme pertinente

Recueil des informations disponibles : RGA 2020, MSA, Diagnostics agricoles des documents d'urbanisme existants, visites sur le terrain, etc. Attention : il est nécessaire de prendre des précautions pour les interprétations des données chiffrées entre sources (les méthodes, dates, échelles n'étant pas toujours les mêmes).

Deux aspects principaux relevant d'une réglementation en constante évolution touchent plus spécifiquement l'espace agricole.

(1) La lutte contre la consommation des espaces agricoles :

Les lois du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 14 octobre 2014 ont mis en place une stratégie nationale de lutte contre la consommation des espaces agricoles. Elles ont notamment conduit à l'instauration de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cette dernière peut être consultée à tout moment de la procédure sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole.

En application de la loi climat et résilience, la CDPENAF de l'Aveyron a demandé à être consultée sur tous les PLUi, qu'ils soient ou non couverts par un SCoT. In fine, la CDPENAF émettra un avis sur le projet de PLUi arrêté, tel que le prévoit l'article L 153-16 du code de l'urbanisme.

Le plan biodiversité présenté le 4 juillet 2018 a fixé comme objectif de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) ».

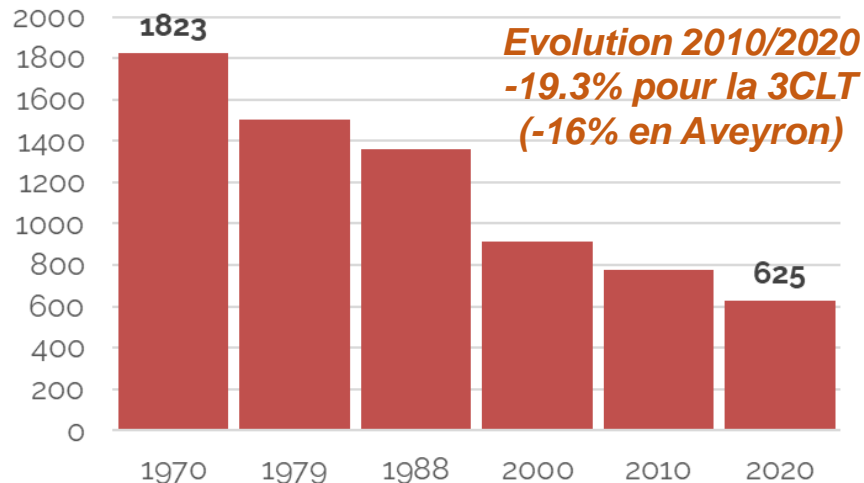
La loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » rappelle que la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers engendre une perte de la biodiversité, de la productivité agricole, de la capacité de résilience du territoire face au risque inondation, ainsi qu'une banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité. Ce texte est venu préciser la notion d'artificialisation des sols comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques, climatiques, ainsi que son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». Il définit également la notion « d'artificialisation nette » comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols ». La loi a fixé un objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols à 2050. Pour atteindre cet objectif, une trajectoire de réduction de 50 % du taux d'artificialisation des sols est fixé pour la période 2021-2031. Sur cette période décennale, la gestion économe de l'espace sera vérifiée à partir des données de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

(2) La règle d'urbanisation limitée :

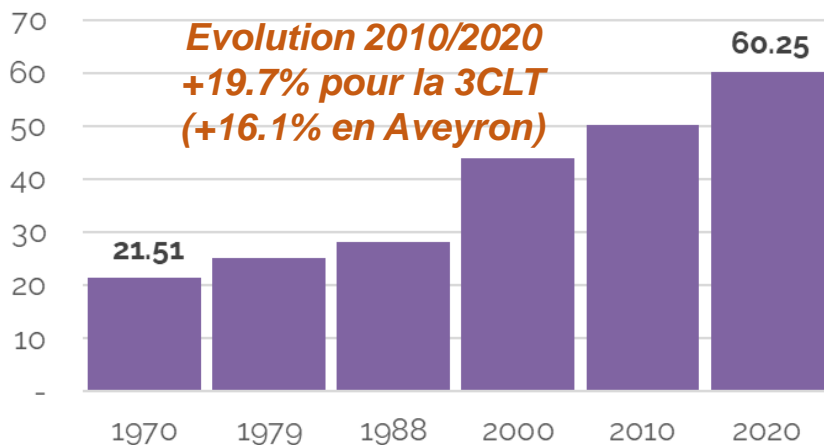
En application des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme, l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles, agricoles et forestières dans un PLU non couvert par un SCoT doit faire l'objet d'un accord du préfet après avis de la CDPENAF et, le cas échéant, de l'établissement public chargé de l'élaboration du SCoT.

Cette dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Evolution du nombre d'exploitations



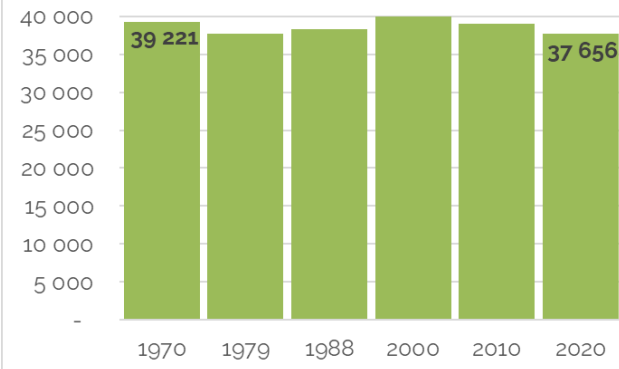
Evolution de la SAU moyenne par exploitation (ha)



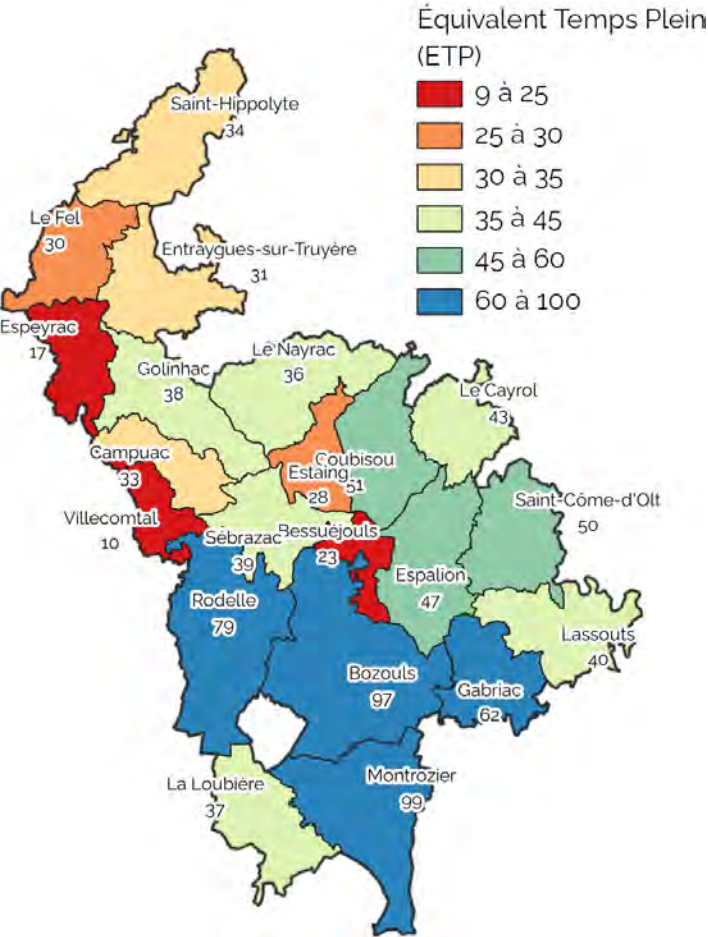
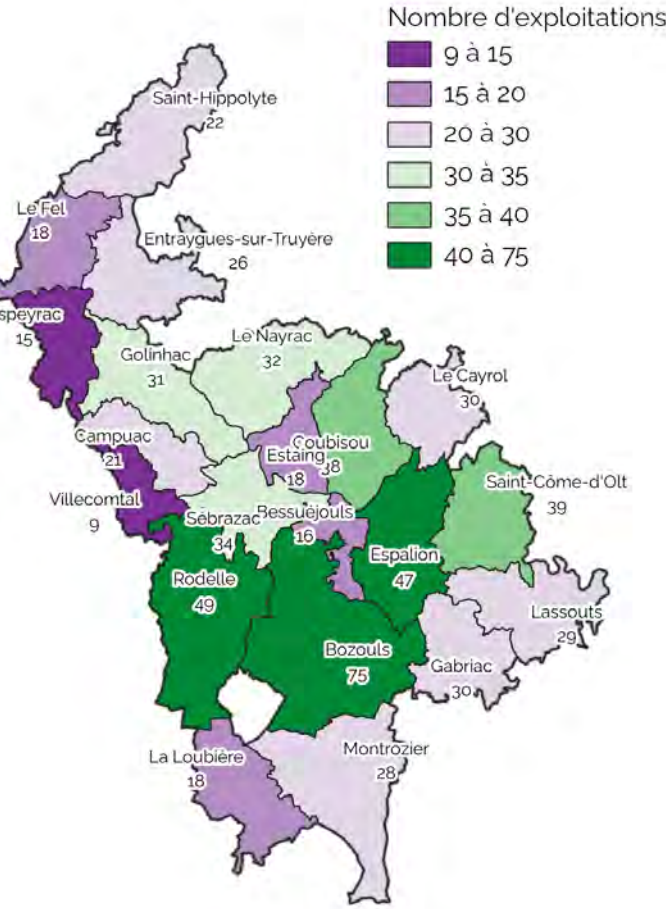
Le territoire de la 3CLT n'échappe pas à la tendance générale constatée en Aveyron et en France : une baisse du nombre d'exploitations accompagnée d'une augmentation de la SAU moyenne par exploitation, donc une concentration des exploitations, en moyenne. L'évolution est cependant plus affirmée dans la 3CLT que pour la moyenne aveyronnaise. Elle est aussi plus affirmée par rapport à des territoires voisins qui présentent pourtant des caractéristiques biogéographiques similaires. Cette diminution est accentuée par trois phénomènes : (1) un déficit d'attractivité du métier, (2) le coût de l'installation, surtout hors cadre familial et (3) la tendance des retraités à louer leurs terres à des exploitants déjà sur place plutôt qu'à des nouveaux exploitants.

La SAU totale évolue peu. On note une très légère baisse après une évolution positive au cours de la période 1979 – 2000. Mais ces évolutions doivent être analysées avec prudence compte tenu du mode de calcul de cet indicateur. Cela ne signifie pas que le territoire agricole voit sa surface diminuer, mais que des acquisitions foncières par des exploitations hors territoire communautaire ont lieu. A priori, nous n'avons pas d'indice de l'achat de foncier par des entreprises financières (y compris étrangères) comme dans d'autres territoires, mais la question reste posée.

Evolution de la SAU totale (ha)



Répartition des exploitations



La répartition des exploitations varie fortement entre communes de 3CLT. Le nombre d'exploitations est lié à la surface de la commune, à l'OTEX dominant, mais aussi aux contraintes naturelles du territoire.

Se dégagent ainsi des communes où le nombre d'exploitations est plus faible, au nord dans la zone des versants à forte pente et au sud dans les secteurs de cause. L'évolution agricole de ces territoires peut poser question, notamment en ce qui concerne l'avenir du foncier.

Dans les secteurs des Causses proches de Rodez, dans la 3CLT ou dans les autres collectivités, les souhaits de changements d'affectation du foncier sont importants (production d'énergie, urbanisation, infrastructures diverses).

Au nord, la structure du paysage et le foncier qui en résulte peuvent conduire à l'abandon progressif de vastes surfaces dans les versants, accroissant ainsi les risques (incendie), mais modifiant aussi les paysages et leur diversité.

Les caractéristiques naturelles ne sont pas les seules en cause : des exploitants nous ont ainsi fait remarquer la faiblesse de certains services qui rendent donc peu attractifs ces territoires, au risque de les transformer en paysages uniquement occupés par l'activité agricole ou ce qu'il en reste.

Cela se traduit bien évidemment sur le tissu économique via les plus faibles volumes d'ETP que l'activité agricole entretient dans les communes du nord de la 3CLT, en relation avec des productions plus traditionnelles aussi.

Type exploitations	nbre exploitations			SAU concernée (ha)			nbre UGB			nbre ETP			
	Année	2010	2020	évol.	2010	2020	évol.	2010	2020	évol.	2010	2020	évol.
microexploitations		266	199	-25%	4001	4049	1%	2419	1802	-25%	190	127	-33%
petites		340	278	-18%	18213	15880	-13%	20933	17412	-17%	495	378	-24%
moyennes		145	125	-14%	14221	14467	2%	19014	18841	-1%	323	291	-10%
grandes		23	23	0%	2531	3261	29%	6790	8299	22%	99	129	31%

Évol. = évolution entre 2010 et 2020

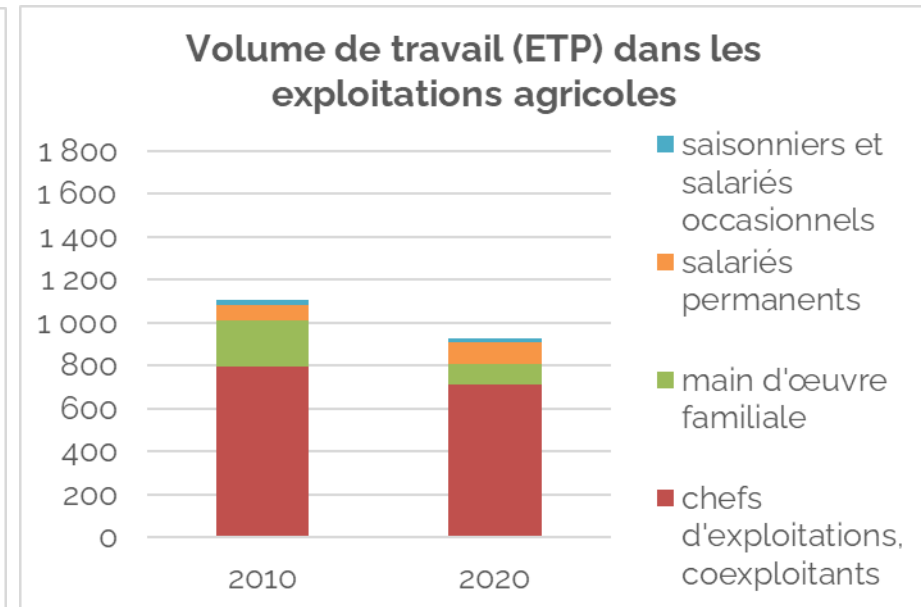
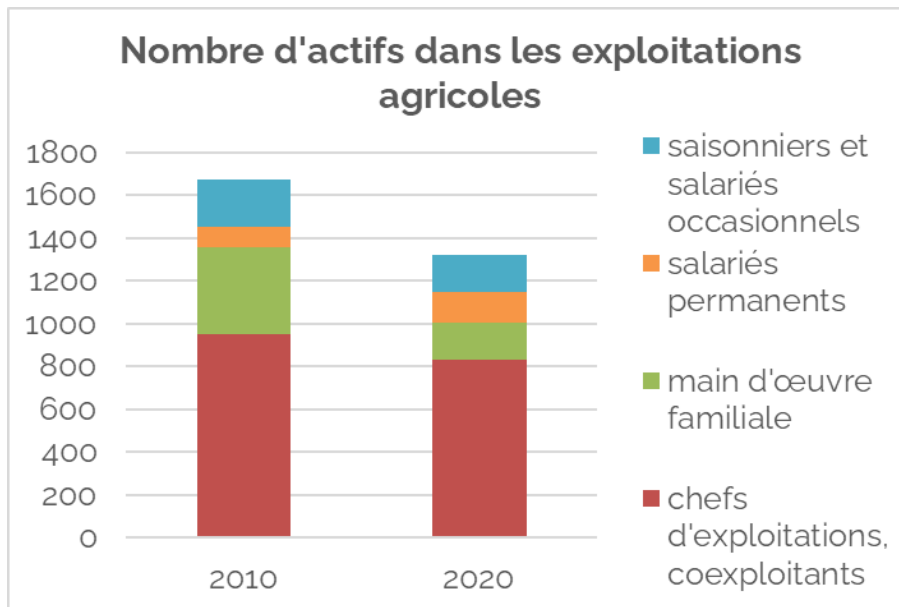
L'évolution du nombre d'exploitations n'est pas la même selon le type : micro-, petite, moyenne ou grande exploitation. La diminution la plus importante entre 2010 et 2020 concerne les micro-exploitations (-25%) ; ces micro-exploitations voient également leur nombre d'UGB diminuer de 25% mais leur SAU varie peu, ce qui n'est pas le cas des petites exploitations. Les exploitations impactées sont donc davantage les petites structures d'élevage. Dans le même temps, si le nombre de grandes exploitations ne varie pas entre 2010 et 2020, la SAU concernée augmente sensiblement (+29%), de même que le nombre d'UGB (+22%). On retrouve ici une illustration de la concentration des exploitations et plus particulièrement des élevages.

Cette activité agricole génère de l'emploi. En termes d'ETP, on note toutefois une très forte disparité dans le territoire, avec deux « moitiés » distinctes dans la 3CLT, un aspect illustré dans la carte page précédente. On note par exemple des valeurs similaires en termes d'ETP pour les communes de Montrozier et de Bozouls en dépit d'une très forte disparité en termes de nombre d'exploitations. Cet aspect est précisé ci-après. En termes d'ETP, ce sont les plus petites exploitations qui induisent la plus forte diminution entre 2010 et 2020, compensée seulement en partie par les grandes exploitations.

Rappelons que selon le type de production agricole, l'emploi diffère sensiblement : des productions telles que le maraichage ou la viticulture génèrent davantage d'ETP par exploitation que de la céréaliculture ou de l'élevage, par exemple.

Evolution 2010/2020
-21.2% pour la 3CLT
(-23% en Aveyron)

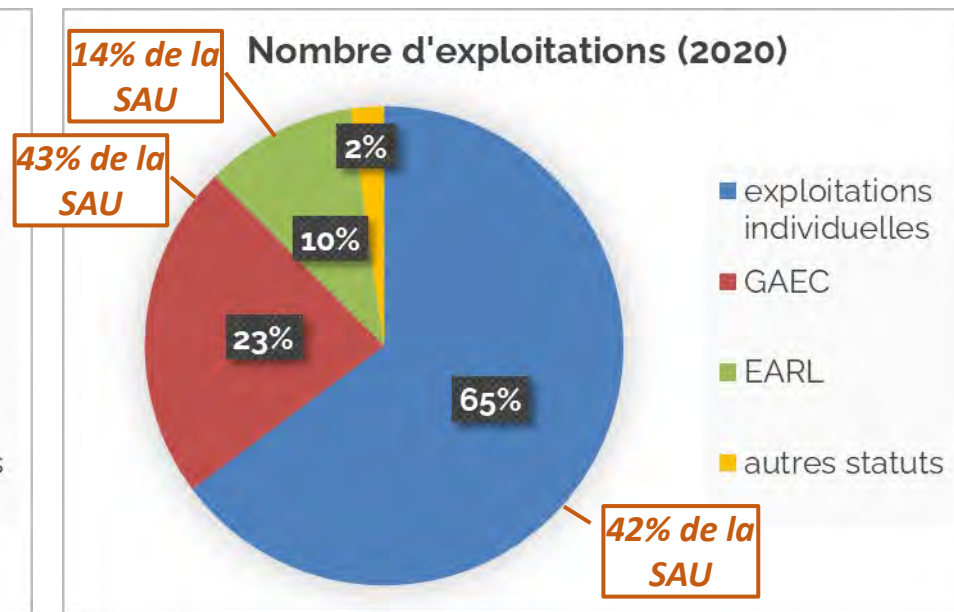
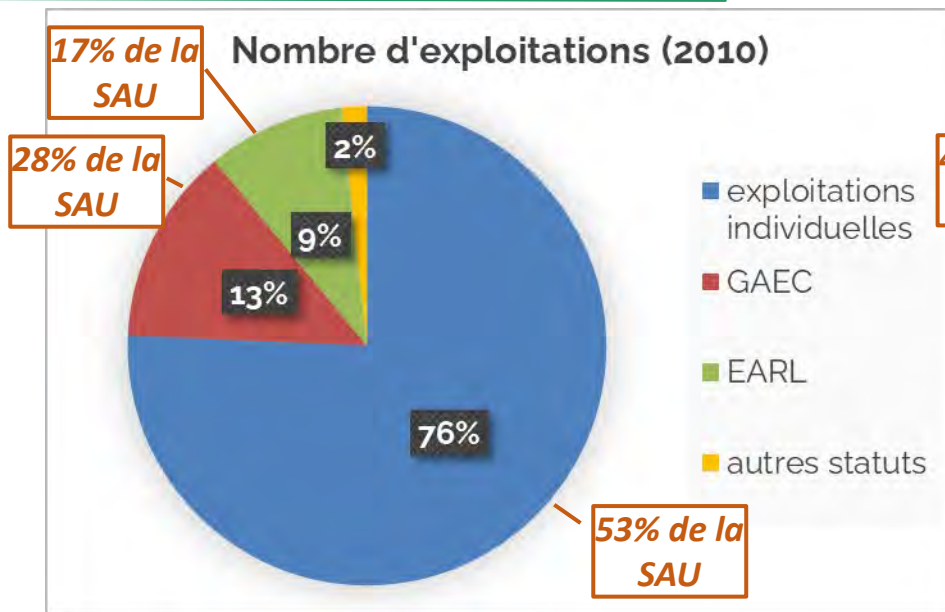
Evolution 2010/2020
-16.4% pour la 3CLT
(-13% en Aveyron)



On observe une diminution régulière du nombre d'exploitants, parallèle à celle du nombre d'exploitations.

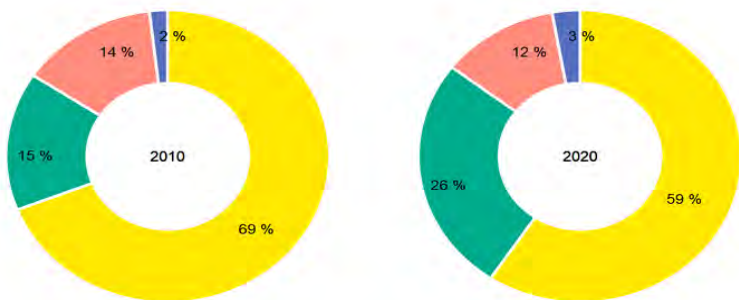
En termes d'actifs, la plus forte baisse concerne la main d'œuvre familiale. En contrepartie, on note une augmentation des salariés permanents, tendance aussi observée sur d'autres territoires proches. Par ailleurs, le nombre de saisonniers et de salariés occasionnels, assez faible en proportion, diminue également.

Ces évolutions se traduisent sur les volumes de travail. La baisse est ici plus importante que la moyenne aveyronnaise. On peut alors se poser la question des conséquences pour le tissu économique de la 3CLT (des chiffres à mettre en rapport avec les évolutions entre 2010 et 2020 des ETP selon les types d'exploitations vues ci-avant).



Nombre d'exploitations Aveyron

Références pour l'Aveyron :



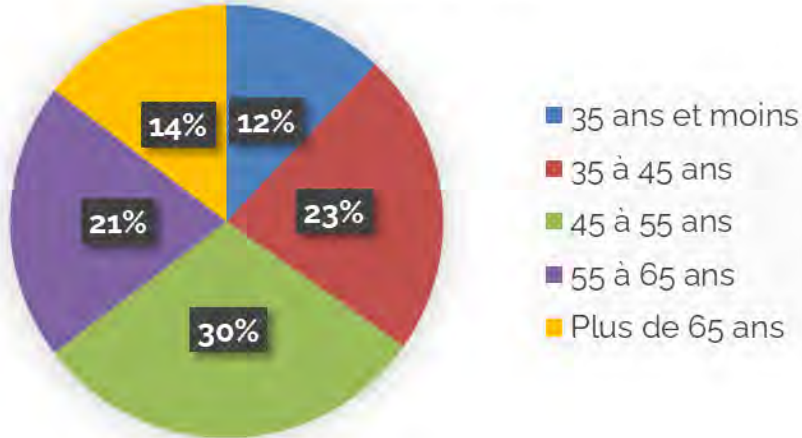
statut juridique : exploitations individuelles, GAEC, EARL, autres statuts
source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Le statut des exploitations évolue : on note une baisse significative des exploitations individuelles au profit des structures sociétaires, notamment les GAEC.

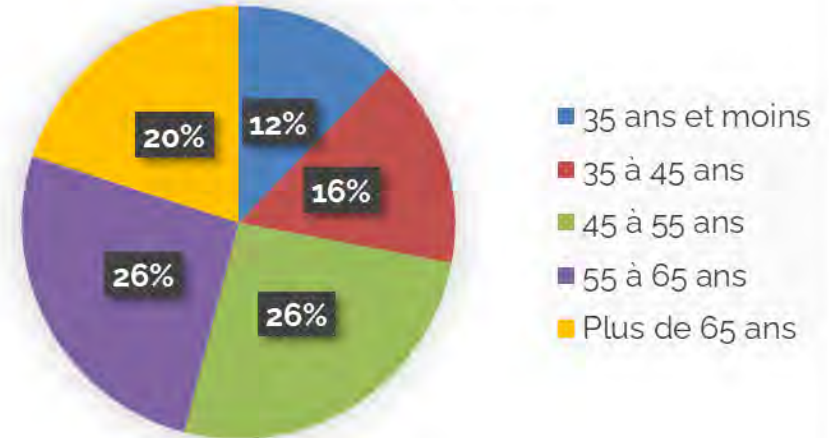
L'analyse du RPG ne permet pas d'observer une répartition différente des statuts dans le territoire de la 3CLT. Il n'y a donc pas de relation nette entre statut et contraintes du territoire par exemple.

On note la même tendance en Aveyron ainsi qu'en France. Cependant, dans d'autres secteurs aveyronnais, on a pu constater récemment un tassement progressif du nombre de changements de statut depuis les EI vers les statuts sociétaires. En outre, on constate l'émergence d'un nombre d'installations en EI plus important dans des domaines tels que le maraichage, par exemple, ou des expériences collectives qui s'éloignent des fonctionnements dits « traditionnels ». En général, ces expériences concernent des installations hors cadre familial. La question des besoins en bâtiments (type, état, nombre, etc.) et en foncier s'y pose alors différemment.

Age des chefs d'exploitations et coexploitants (2010)

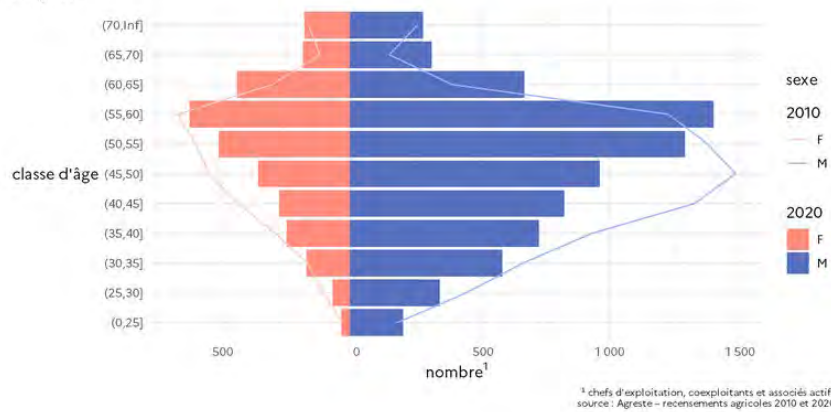


Age des chefs d'exploitations et coexploitants (2020)



Âge des chefs d'exploitations
Aveyron

Références pour l'Aveyron :



Entre 2010 et 2020, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans augmente au détriment des autres catégories d'âge et représente désormais 46% du nombre total d'exploitants.

La baisse de la part relative pour la catégorie 35 ans – 55 ans est importante : on passe de 53% en 2010 contre 42% en 2020.

On constate toutefois une part relative stable pour les moins de 35 ans.

On note les mêmes tendances en France et Aveyron.

Cette question du vieillissement de la population agricole entraîne des questionnements sur l'avenir de certains bâtiments agricoles, sur les besoins en changements de destination et plus globalement sur le parcours résidentiel des exploitants : comment et où construire la maison du nouvel exploitant quand le précédent occupe toujours la maison familiale souvent au sein même de l'exploitation ?

C'est l'un des enjeux forts du document de PLUi : changements de destination, distances de réciprocité etc.

Devenir des exploitations agricoles

La part importante des exploitants de plus de 55 ans s'accompagne d'une incertitude concernant le devenir des exploitations. Le nombre d'exploitations concernées par la question du devenir est de 175, soit 28% des exploitations du territoire. En 2020, la SAU concernée par l'absence de projet de reprise atteint 3 609 ha, soit 9.5 % de la SAU totale de la 3CLT.

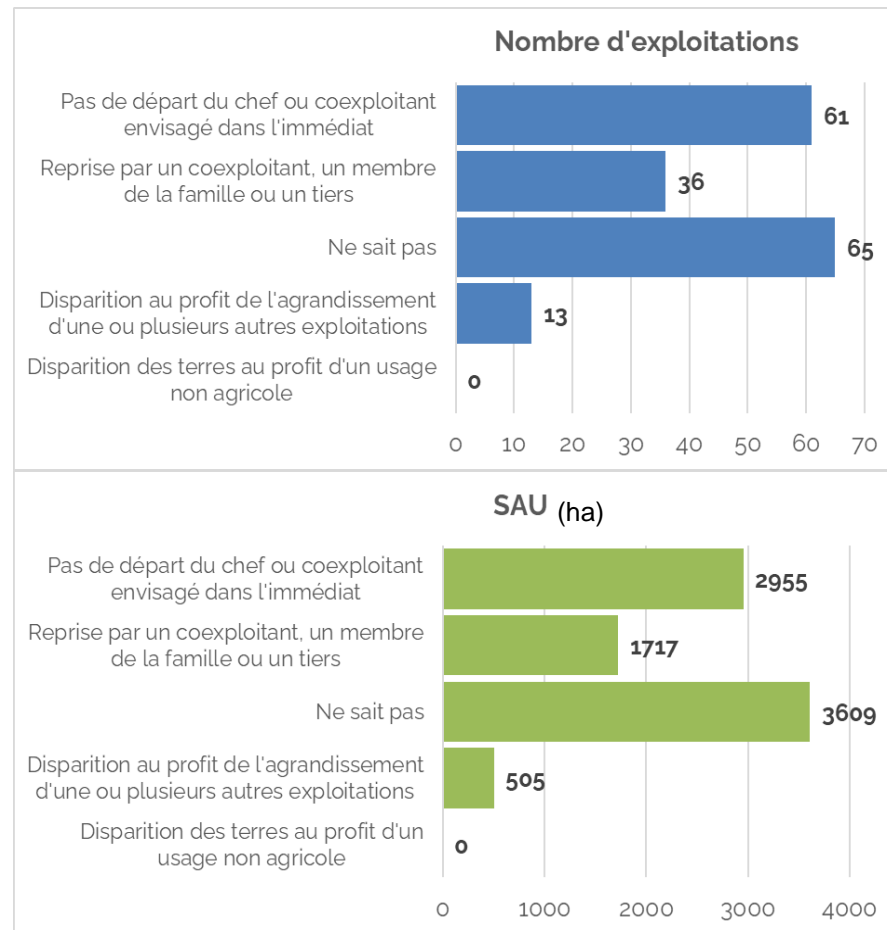
Cette question de l'avenir des exploitations est une des clés de compréhension de l'évolution du territoire : tissu économique transformation du paysage, transformation des usages du foncier, parcours résidentiel etc.

Le maintien de l'agriculture sur un territoire dépendrait en partie de l'apport de revenus extérieurs, que ce soit par une pluriactivité historique ou par la contribution des conjoints d'exploitants aux revenus de la famille. La difficulté, en particulier pour les conjoints, de trouver une activité extérieure pourrait donc être une problématique majeure sur le territoire, un propos à nuancer toutefois par les remarques récentes des exploitants lors des ateliers : il existerait en effet une tendance (durable ou pas ?) de ne plus rechercher en priorité un emploi à l'extérieur, mais plutôt de favoriser les statuts agricoles de type GAEC au sein des couples, cela notamment pour éviter des déplacements lieu de résidence/lieu de travail financièrement trop onéreux. Toutefois, on peut se poser la question d'une redistribution de l'emploi et des types d'emploi dans le territoire, donc du tissu économique, pour faciliter le maintien de l'agriculture dans les secteurs les plus éloignés de Rodez.

A noter que des solutions existent pour faciliter l'installation : elles ont déjà été décrites à de nombreuses reprises, dont un rapport réalisé par les J.A. en 2015 pour le territoire voisin de la CCCM. Ces solutions appartiennent plus au champ d'un projet de territoire que du PLUi lui-même.

Parmi les ressorts qui facilitent la reprise ou l'installation, fréquemment invoqués dans d'autres territoires, on note :

- la nécessité de changer de mentalité vis-à-vis de l'installation d'agriculteurs, c'est-à-dire de faciliter ces installations
- l'importance de considérer autrement son foncier que comme réserve financière à mobiliser en cas de besoin,
- la nécessité d'adaptation, de souplesse dans les productions, mais aussi la nécessité d'accorder plus de crédit à des productions alternatives, plus adaptables, que des nouveaux agriculteurs véhiculent lors de leurs souhaits d'installation : une agriculture innovante et résiliente
- l'importance d'un travail sociologique à réaliser sur la perception du foncier par les propriétaires exploitants
- l'importance de connaître et comprendre l'agriculteur à qui l'on va confier le fermage de ses terres.



Productions

La production dominante sur le territoire reste l'élevage bovin viande (nombre d'exploitations et SAU occupée).

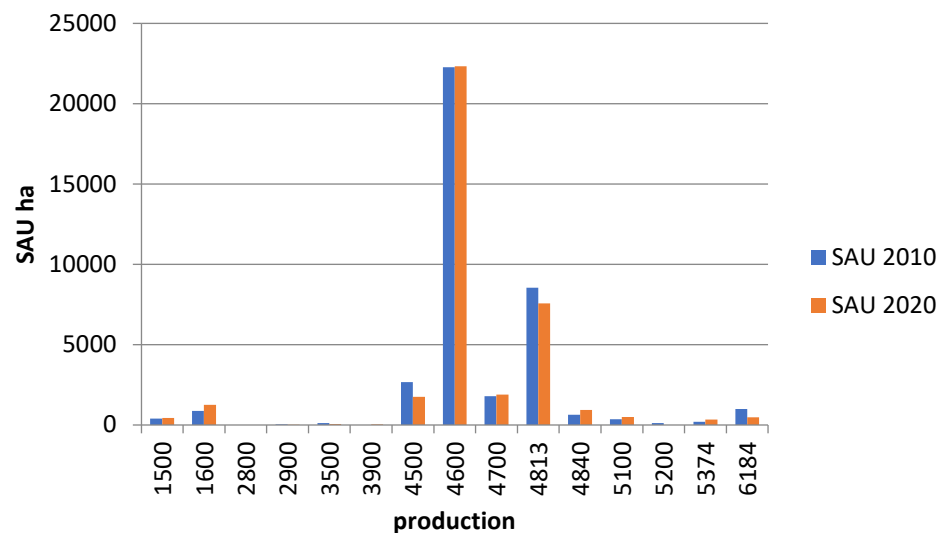
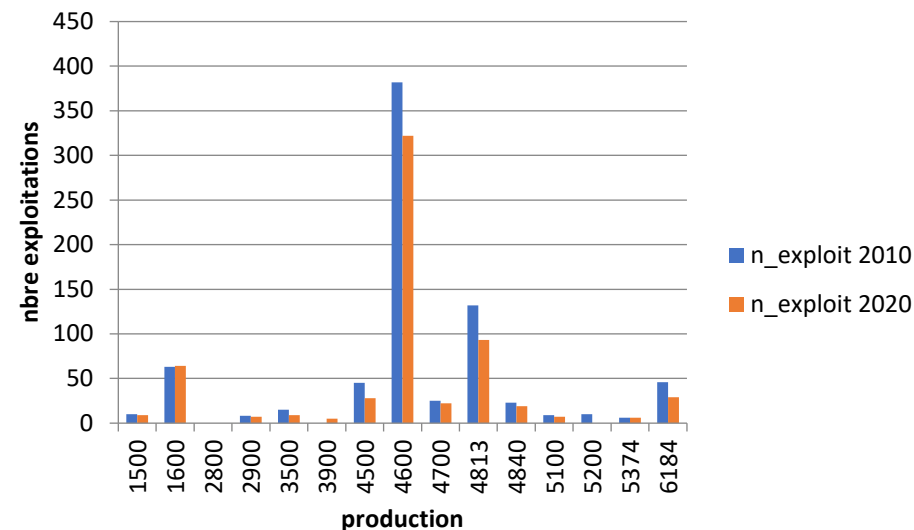
Si l'on compare 2010 et 2020, on constate toutefois une érosion du nombre d'exploitation dans ce domaine, (382 exploitants en 2010 contre 322 en 2020), mais dont la SAU occupée augmente (avec malgré tout une baisse du nombre total d'UGB).

La baisse la plus significative concerne les élevages bovin lait : le nombre d'exploitations diminue de 45 à 28, de même que les UGB qui passent de 3868 à 2682. Cette diminution s'accompagne d'une baisse de la SAU concernée. C'est d'ailleurs un des seuls pôles pour lequel la SAU diminue conjointement au nombre d'exploitations.

Dans le même temps, d'autres productions se maintiennent à peu près : céréales et/ou protéagineux, bovins mixtes, porcins. D'autres diminuent également : viticulture, ovins ou caprins (132 exploitations contre 93 respectivement pour 2010 et 2020), polyculture (46 exploitations contre 29 respectivement en 2010 et 2020). On voit en revanche apparaître timidement le maraichage et d'autres productions telles que celle des plantes aromatiques et médicinales ; rappelons qu'à l'échelle de l'Aveyron, le nombre d'exploitations en maraichage augmente de 59 à 94 de 2010 à 2020. On doit aussi noter la présence d'un noyau viticole sur le territoire.

La diversification sur le territoire de la 3CLT reste néanmoins ténue ; l'essentiel de l'activité agricole repose sur un modèle de production qui fonctionne bien pour le moment, à savoir un seul atelier et un client principal. On peut néanmoins se poser la question de la fragilité de ce modèle à l'égard de mécanismes qui dépassent le territoire même de la 3CLT, voire le territoire national.

On peut aussi se poser la question de l'impact de cette concentration de la production sur la qualité du paysage, sa transformation progressive à moyen terme, mais aussi sur les besoins en bâtiments, leur type, leur multifonctionnalité et leur localisation.



1500 : céréales et/ou oleoprotéagineux ; 1600 : Autres grandes cultures ; 2800 : légumes ou champignons ; 2900 : horticulture ; 3500 : viticulture ; 3900 : fruits ou autres cultures permanentes ; 4500 : bovins lait ; 4600 : bovins viande ; 4700 : bovins mixtes ; 4813 : ovins ou caprins ; 4840 : équidés et/ou autres herbivores ; 5100 : porcins ; 5200 : volailles ; 5374 : combinaisons de granivores (porcins, volailles) ; 6184 : polyculture et/ou polyélevage.

Productions

Le tableau à droite donne le détail des productions de la 3CLT pour ce qui concerne l'élevage.

On retrouve dans ces chiffres la baisse du cheptel de vaches laitières, la stabilité des vaches allaitantes, mais la redistribution du nombre d'exploitations qui suggère les concentrations dont nous avons déjà parlé.

La diminution du cheptel ovin est aussi manifeste ; elle intéresse principalement les communes du sud de la 3CLT. C'est une tendance que l'on retrouve sur les causses aveyronnais de ce secteur péri-urbain.

A noter également la chute du nombre d'élevage de volailles alors que le nombre de volailles augmente : une donnée à mettre aussi en relation avec une concentration des élevages.

Il faut aussi remarquer le plus fort pourcentage d'élevages ovins en AB au regard des élevages bovins.

Le territoire de la 3CLT n'est pas homogène en termes de types de productions, et la carte sur la page suivante en donne une illustration.

cheptel	UGB 2010	Nb exploit. 2010	UGB 2020	Nb exploit. 2020	Nb exploit. en AB 2020
total ensemble du cheptel	49156	687	46354	534	42
total bovins	35472	549	33509	441	21
vaches laitières	3967	85	3138	68	2
vaches allaitantes	15427	489	14944	394	19
total ovins	6827	145	5556	107	17
brebis mères laitières	3934	68	3330	48	10
brebis mères allaitantes	1319	80	1023	58	7
total caprins	2062	38	1635	25	2
chèvres	1790	36	1396	25	
total équins	465	63	497	38	10
juments selle	81	7	151	19	
juments lourdes	72	22	17	8	
total porcins	3859	26	4850	19	
truies	305	10	214	7	
total volailles	234	305	260	36	7
poules pondeuses d'œufs de consommation	49	291	9	29	6
poulets de chair et coqs	44	72	19	9	3
lapines mères	236	134			
apiculture (nombre de ruches)		13		16	3

Le tableau de gauche détaille les modes de valorisation des productions sur la 3CLT.

On constate que le nombre d'exploitations en AB augmente significativement, ce chiffre étant largement entraîné par les exploitations en bovins et ovins.

Les activités de transformation et de diversification sont en forte hausse, mais il s'agit d'une diversification liée au tourisme et aux énergies renouvelables, pas aux types de productions ou aux types d'ateliers par exploitation.

Il faut noter aussi le nombre d'exploitations engagées dans un circuit de vente directe, en augmentation sensible.

Ces évolutions suggèrent de s'interroger sur les besoins en ateliers de transformation collectifs, en conserverie, en points de vente (type et localisation) ou en vente directe auprès des collectivités. Ce dernier point a été soulevé en atelier et les exploitants ont évoqué les difficultés à pénétrer ce marché qui pourrait être porteur pour certaines productions.

Notons enfin que d'après les résultats de nos questionnaires, l'essentiel de la commercialisation s'effectue auprès de coopératives et de négociants ; seule une faible partie des exploitants procède à de la vente directe ou bien en supermarché. Les magasins de vente directe ne représentent qu'une très faible part des modes de commercialisation pour des productions spécifiques, en outre.

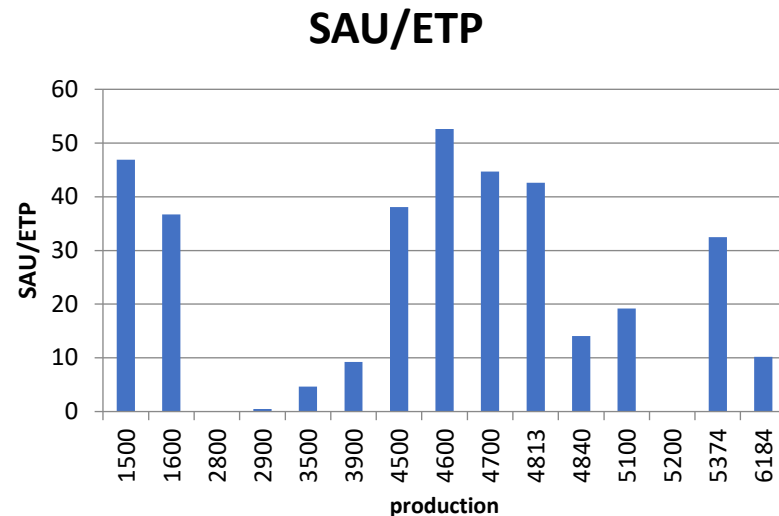
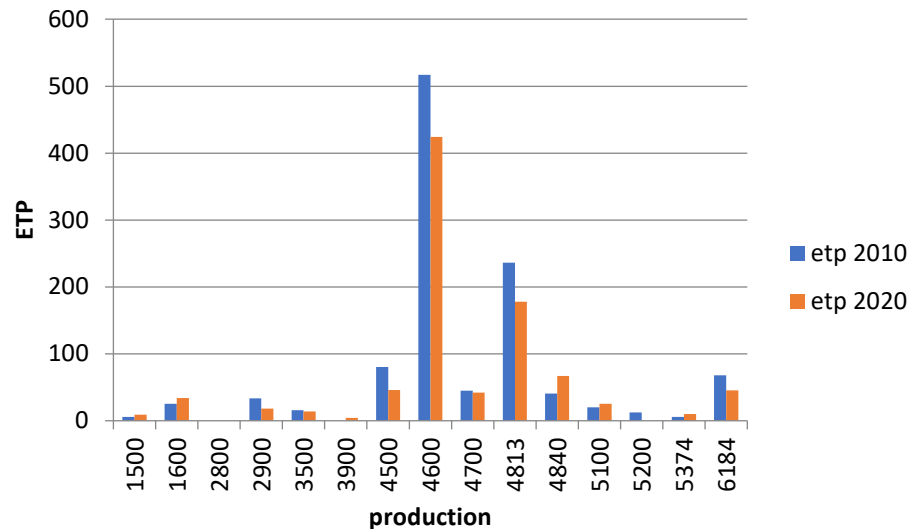
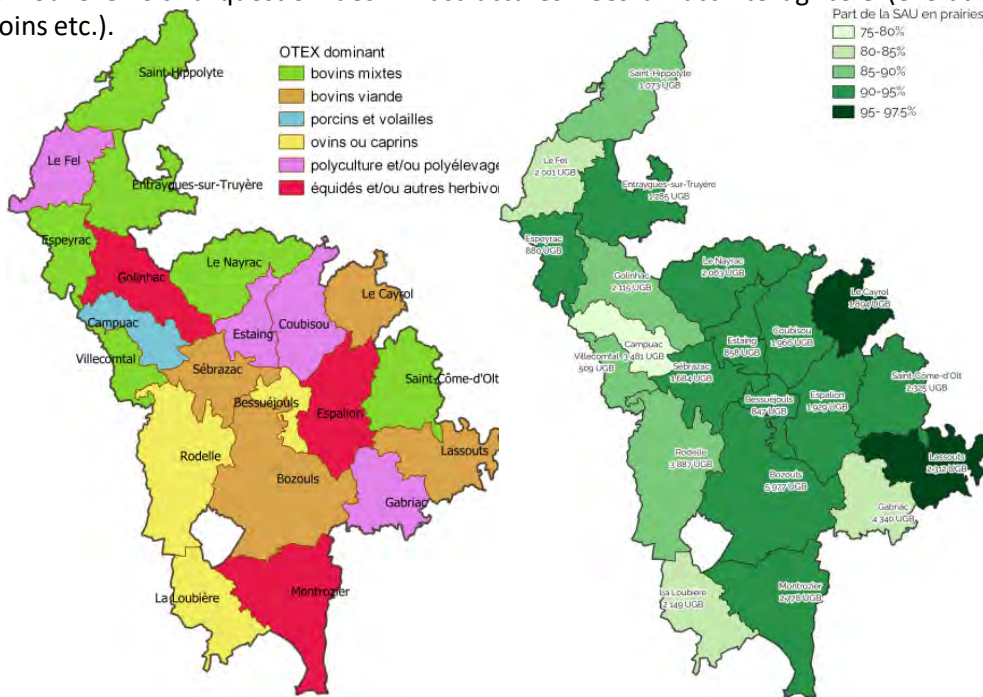
valorisation des productions	Nb exploit. 2010	Nb exploit. 2020	évolution
nombre total d'exploitations	774	625	-19,25%
agriculture biologique	23	55	139,13%
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	163	140	-14,11%
AOP	91	77	-15,38%
IGP	38	52	36,84%
Label rouge	64	56	-12,50%
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	28	46	64,29%
transformation de lait	10	12	20,00%
transformation ou découpe de viande		23	
transformation de fruits et/ou légumes		8	
activités de diversification dont	35	100	185,71%
travail à façon	4	22	450,00%
tourisme - hébergement - loisirs	13	24	84,62%
énergie renouvelable (pour la vente)	5	48	860,00%
circuits courts (hors vin) dont :	90	104	15,56%
vente directe (hors vin)	55	79	43,64%

Productions

En termes d'ETP, ce sont les deux pôles bovins viande et ovins/caprins qui dominent donc le tissu productif. La diminution des ETP concernés par les exploitations en bovins viande est la plus forte.

En termes de rapport SAU/ETP, on peut constater que les résultats sont beaucoup moins nets et on retrouve là une tendance constatée en Occitanie, avec un fort potentiel d'emploi pour de faibles SAU dans des productions qui sont actuellement plus marginales sur le territoire.

Les communes de la 3CLT présentent de fortes disparités lorsqu'on les analyse en fonction des OTEX principaux, mais aussi en fonction des UGB et de la SAU. Cette disparité territoriale pose une nouvelle fois la question des infrastructures liées à l'activité agricole (évolution, type, besoins etc.).



Remarque : les OTEX sont calculées en tenant compte de la production brute standard PBS et du nombre d'exploitations Nb : PBS/Nb ; les données sont localisées à la commune, donc elles ne tiennent pas compte des activités d'une exploitation hors des limites administratives de ladite commune. Par ailleurs, l'apparition des équins dans les OTEX d'une commune peut traduire (1) une tendance à la baisse générale des autres productions, qui masquaient jusqu'alors la présence des équins, la PBS étant en outre rapportée aux nombre d'exploitations qui est en baisse (2) une meilleure valorisation économique potentielle des équins, même en faible effectif dans les exploitations, (3) un basculement vers des exploitations où l'entretien des parcelles est réalisé par des herbivores (les équins), mais sans objectif de production alimentaire (= « entretien du paysage »), (4) l'apparition de centres équestres de façon dispersée sur un territoire, donc non forcément très visibles. Il peut donc exister une divergence entre l'OTEX d'une commune et le « ressenti » quotidien des habitants au regard des productions animales qu'ils pensent dominants

Codes : 1500 : céréales et/ou oléoprotéagineux ; 1600 : Autres grandes cultures ; 2800 : légumes ou champignons ; 2900 : horticulture ; 3500 : viticulture ; 3900 : fruits ou autres cultures permanentes ; 4500 : bovins lait ; 4600 : bovins viande ; 4700 : bovins mixtes ; 4813 : ovins ou caprins ; 4840 : équidés et/ou autres herbivores ; 5100 : porcins ; 5200 : volailles ; 5374 : combinaisons de granivores (porcins, volailles) ; 6184 : polyculture et/ou polyélevage.

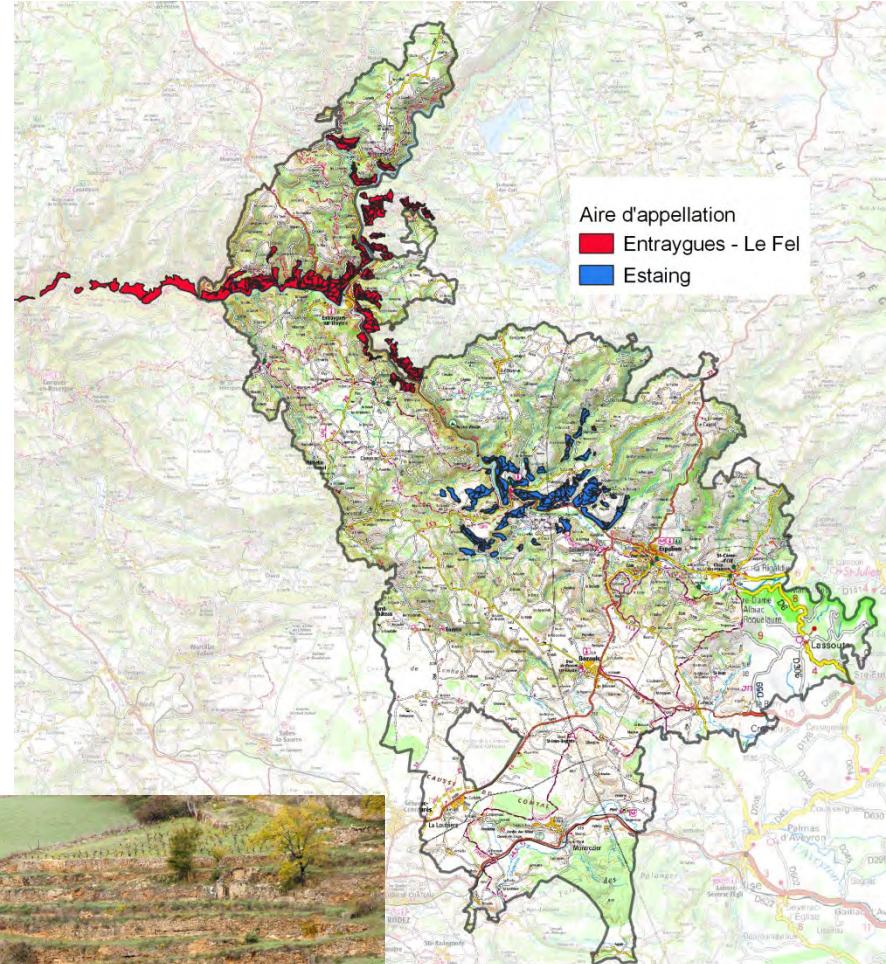
Le territoire de la 3CLT recoupe également deux AOP viticoles : les vins « d'Estaing » et les vins « d'Entraigues – le Fel »

Pour le vignoble d'Estaing, les vins rouges et rosés sont issus des cépages « mansoi » ou fer servadou, cabernet franc et sauvignon, merlot, gamay, jurançon, négrette et pinot noir. En outre, pour les vins rouges et rosés, sont autorisés par l'arrêté, les cépages suivants : abouriou, duras, castet, mouyssagues et pour les blancs le cépage roussellou. Les vins blancs sont vinifiés à partir de mauzac et chenin.

L'aire géographique occupe trois communes : Coubisou, Estaing, Sébrazac mais seule une faible partie de cette aire est réellement plantée et cultivée.

Pour les vins d'Entraigues – le Fel, l'aire d'appellation déborde hors du territoire de la 3CLT. Là encore, le parcellaire réellement planté est plus restreint que l'aire d'appellation ; le cahier des charges est assez similaire à celui des vins d'Estaing.

Dans les deux cas, il s'agit d'une production qui peut paraître confidentielle mais qui occupe des zones de versant délaissées par l'agriculture traditionnelle du fait des contraintes de milieu. C'est ainsi une des voies de diversification des productions de la 3CLT, et surtout une pratique qui investit des territoires à enjeux forts par rapport aux problématiques de l'érosion, des incendies, des dessertes ou encore de la gestion de l'eau. En terme climatique, ce sont des espaces qu'il serait intéressant d'analyser pour de futures productions complémentaires à celles de la vigne, comme l'arboriculture ou les petits fruits.



Un vignoble conduit en partie en terrasses

Les bâtiments agricoles ont été recensés en mobilisant différents outils :

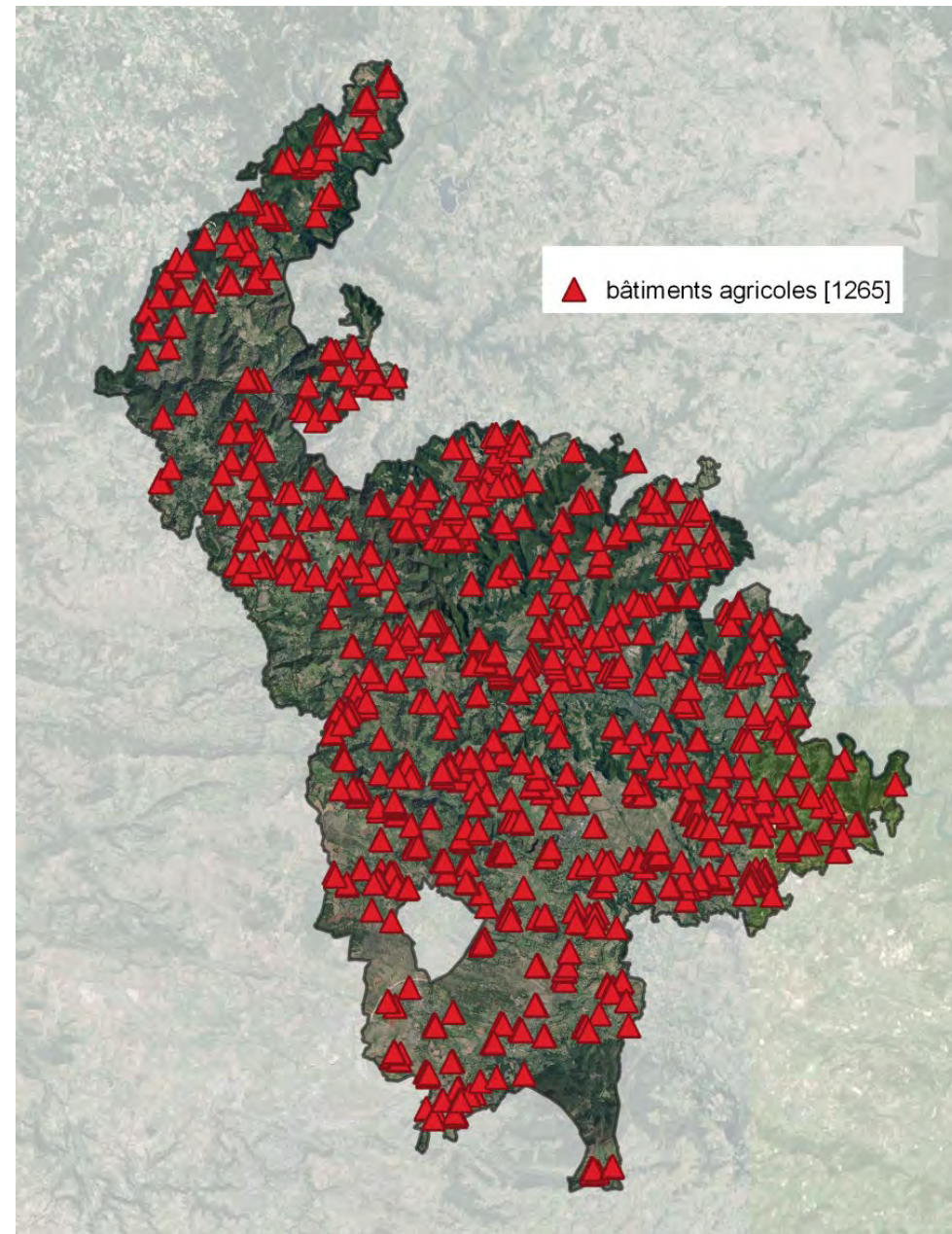
- par le biais des questionnaires envoyés aux agriculteurs, dans lequel ils étaient invités à indiquer leurs bâtiments d'exploitation et leur nature (stockage, élevage, chai, serre, etc.),
- lors des réunions intercommunales avec une localisation sur plan cadastral,
- lors de différentes tournées de terrain, après un repérage par photo-interprétation.

Actuellement, on recense environ 1260 bâtiments ou groupes de bâtiments sur le territoire.

Cependant, pour environ 10% d'entre eux, il subsiste des incertitudes concernant leur usage avéré et leur destination. C'est le cas par exemple de petits bâtiments isolés ou non qui peuvent servir momentanément pour des vélages ou des mises à l'isolement.

On estime à environ 8% la part des bâtiments isolés de toute habitation ou groupe d'habitation, c'est-à-dire situés à plus de 50m d'un autre bâtiment non agricole, Cela signifie donc que la très grande majorité d'entre eux est soumise à des enjeux en termes de constructibilité de nouvelles habitations ou bien de changements de destination. Les distances de réciprocité vont devoir être prises en compte, mais aussi le parcours résidentiel des exploitants eux-mêmes.

La liste de tous ces bâtiments fait l'objet d'une couche SIG qu'il importe donc désormais de préciser, corriger, compléter, en fonction des enjeux du PLUi.



Les règles d'implantation des bâtiments, et en particulier les distances qui s'appliquent avec les habitations de tiers non agriculteurs dépendent de l'importance de l'exploitation :

- les exploitations non classées ICPE relèvent du Règlement Sanitaire départemental (RSD) qui indique qu'une distance de 50 m minimum doit être respectée entre un bâtiment d'élevage (ou une fumière, ou un stockage de lisier) et l'habitation d'un tiers ;
- pour les exploitations classées ICPE, ces mêmes distances minimum d'éloignement sont de 100m.

On peut se référer à la synthèse éditée par la chambre d'agriculture de l'Aveyron pour identifier la réglementation qui s'applique à chaque exploitation.

A noter que l'article L. 111-3 du code rural et de la pêche inscrit un principe de réciprocité pour ces distances, même si des dérogations sont possibles dans certains cas : « Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. [...] »

La charte départementale d'urbanisme en Aveyron précise par ailleurs les règles d'autorisation des constructions nécessaires à l'exploitation agricole (cf. fiche n°1 de cette charte). Le logement doit faire l'objet d'une attention particulière pour tous les projets du territoire.

Les conséquences de ces pratiques réglementaires sont importantes :

- elles imposent dans la plupart des situations d'élevage que la création d'un logement pour un chef d'exploitation (lorsqu'elle est autorisée) se situe à faible distance des bâtiments d'exploitation ;
- le changement de destination d'un bâtiment situé à proximité d'un élevage peut être interdit s'il est destiné à devenir un logement pour un tiers non agriculteur ;
- des risques de conflits peuvent apparaître lorsqu'un logement situé au sein de l'exploitation est occupé par un tiers non agriculteur alors même que les bâtiments d'exploitation restent en activité ; même en l'absence de conflits, l'évolution des bâtiments d'exploitation peut être contrainte par la présence d'un logement de tiers non agriculteur ;
- pour éviter ces conflits, l'exploitation peut être vendue dans sa globalité et les bâtiments d'exploitation perdent leur vocation agricole, ce qui dans les cas extrêmes peut conduire à l'apparition d'une friche.

DISTANCES D'IMPLANTATIONS POUR LES ÉLEVAGES SOUMIS AU RÉGIME DES INSTALLATIONS CLASSÉES*



* si document d'urbanisme distance par rapport à la zone constructible

DISTANCES D'IMPLANTATION POUR LES ÉLEVAGES RÉPONDANT AU RSD



*excepté porcs sur lisier : 100 m

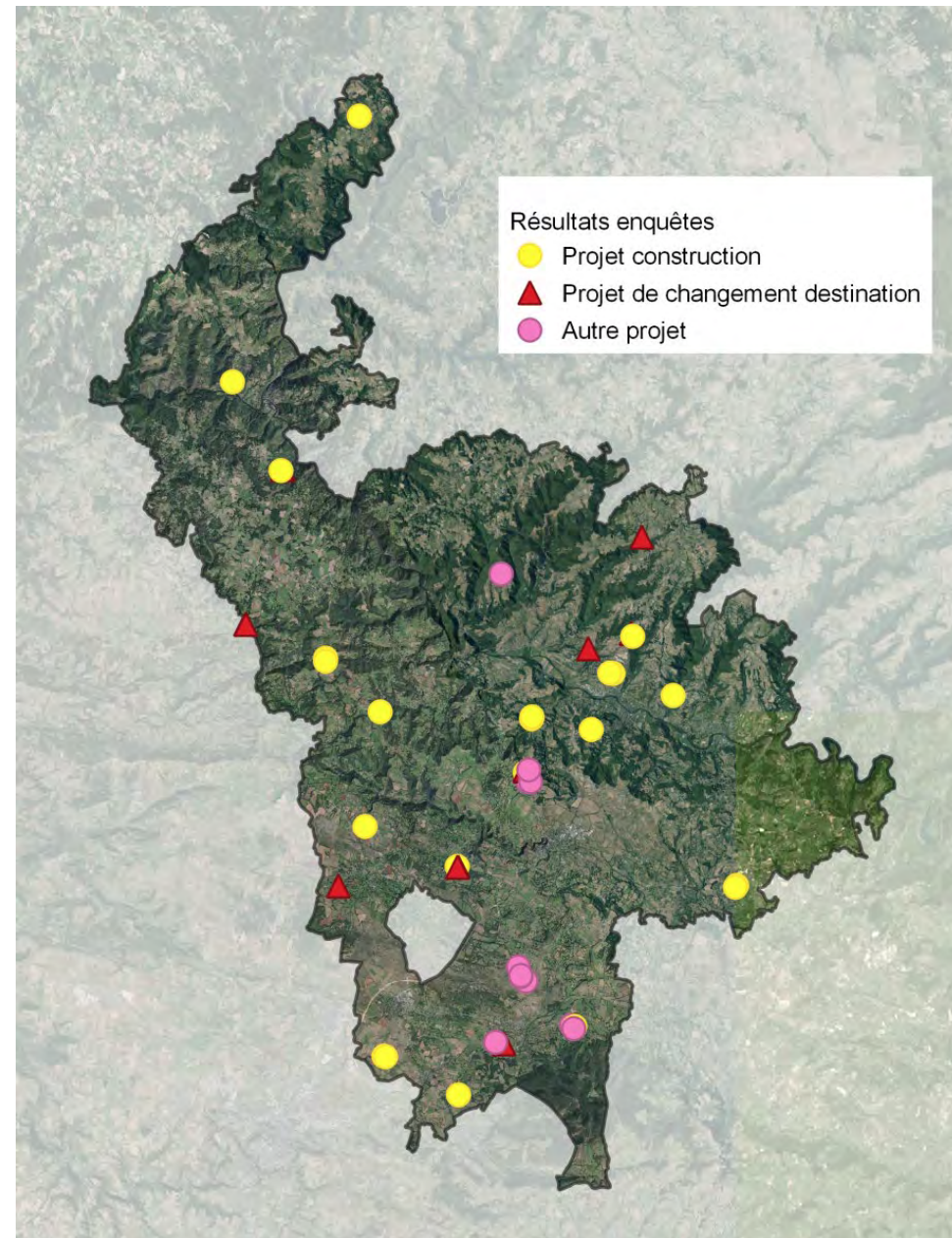
Extrait de « Le principe de réciprocité en matière de distances d'éloignement à l'égard de bâtiments agricoles », document conjoint DDT12 et CA12.

Les enquêtes menées au cours de l'étude ont permis de dresser une liste de projets agricoles, qui se ventile en :

- projets de constructions de nouveaux bâtiments : on retrouve ici les constructions de bâtiments d'exploitation « classiques » que ce soit pour de l'élevage, du stockage, des activités apicoles etc.
- projets de changements de destination. Rentrent dans cette catégorie plusieurs items, dont des changements de destination de bâtiments non utilisés pour de l'agritourisme, du gîte, ou bien des passages depuis un logement vers un gîte, de l'accueil de public
- autres projets ; cette catégorie est utilisée par les agriculteurs pour désigner des projets agrivoltaïques, par exemple.

A ce stade de l'étude, on recense une vingtaine de projets de constructions de nouveaux bâtiments, environ 15 projets de changements de destination et 3 projets agrivoltaïques. La liste est probablement plus longue, mais il s'agit ici d'une démarche volontaire et individuelle de la part des exploitants, à savoir bien vouloir se manifester.

Cette liste est destinée à évoluer, d'autant plus que nous avons particulièrement insisté sur la nécessité d'inscrire les projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi afin qu'ils puissent être pris en compte.





Dans bon nombre d'exploitations anciennes, on peut constater que les matériaux, les volumes et les formes des bâtiments évoluent.

Les usages des bâtiments évoluent également et leur obsolescence, liée aussi aux changements de normes, est l'un des problèmes majeurs que les exploitants font remonter au cours des entretiens. Les deux photos ci-jointes illustrent cette évolution des bâtiments dans une même unité foncière : le cluster initial est formé par la combinaison d'une exploitation intégrant étroitement habitation et bâtiments d'exploitations à fort potentiel architectural, puis la taille des bâtiments ultérieurs augmente peu à peu en même temps que leur situation s'étend au-delà de l'unité initiale.

Cette évolution conduit à questionner :

- Les limites de réciprocity et les interfaces ou franges avec les autres bâtiments à usage non agricole ;
- Les possibilités de changement de destination pour de la résidence, dans un cadre agricole ou non, locatif ou non ;
- Les possibilités de changement d'usage pour d'autres activités économiques ou artisanales ;
- Les possibilités de session/reprise dans un cadre collectif ;
- La question de la place dans le paysage de ce qui s'apparente à des friches industrielles (à une échelle plus modeste), une fois que les bâtiments sont abandonnés ;
- La question du devenir, du recyclage ou de la mise en décharge de certains matériaux de construction ;
- La modularité ou la multifonctionnalité des nouveaux bâtiments agricole à construire.

Concernant les changements d'usage, il est pertinent de réfléchir aux possibilités de réemploi pour de l'artisanat, à condition par exemple de limiter ces nouvelles occupations à des activités non productrices de nuisances sonores (dépôts de matériaux pour une entreprise de peinture par exemple). Cette orientation permettrait d'éviter la ponction de terres agricoles pour la construction de nouvelles zones d'activités.

Concernant la question de la modularité des bâtiments agricoles, cela entraîne une réflexion autour des formes/volumes à interdire, limiter etc. dans le cadre des documents de planification, mais aussi une réflexion autour du surcoût économique que représente la conception de bâtiments innovants car modulables. Dans le même ordre d'idée, la place des tunnels de stockage et d'élevage se pose dans bon nombre de situations, sachant qu'il s'agit alors là d'un type de bâtiment réversible par rapport au sol et de faible coût, donc important à autoriser par exemple pour l'installation d'un jeune agriculteur.

Concernant la question de la place dans le paysage et des potentiels conflits que cela génère, on peut se référer à quelques expériences intéressantes de constructions de nouveaux hameaux à vocation uniquement agricole, concentrant donc l'essentiel de l'activité de plusieurs exploitants, comme dans le cas d'une ZAC (voir par exemple le cas de Bonneval sur Arc). La localisation de ces hameaux peut alors être envisagée dans le cadre d'une plus grande attention au paysage et dans un souci d'éloignement des potentiels conflits d'usage.



Ruptures de formes/volumes et nuances de couleurs dans des exploitations agricoles.



Notion technique de hameau agricole :

Au-delà d'un objectif affirmé de préservation des espaces agricoles et naturels, le code de l'urbanisme inscrit pour les communes situées en « zone montagne » un principe d'extension de l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. En Aveyron, la transcription locale de ce principe est présentée dans la fiche n°2 de la charte départementale d'urbanisme en Aveyron intitulée « Notion de PAU (Parties Actuellement Urbanisées) et de hameaux ». La notion de hameau et de « partie actuellement urbanisée » (PAU) s'appuie sur les principes suivants :

- un critère de taille: au minimum 3 foyers différents s'il s'agit d'un hameau constitué et organisé, sinon 4 ;
- un critère d'organisation de l'espace: l'existence d'espaces publics (hors voirie), de lieux de convivialité attestent d'une organisation de ces espaces et leur confèrent la qualité de hameau ou de PAU. Une urbanisation linéaire diffuse n'est pas considérée comme constituant à elle seule une PAU. Cependant, si l'organisation autour de la voie conduit à une organisation et à une densification de l'espace (carrefour par exemple), la notion de PAU pourra être évoquée.

Les zones de montagne sont définies à l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Les communes classées en « zone de montagne » au titre de l'urbanisme ne sont pas forcément les mêmes que celles qui sont classées en zone de montagne au titre des zones agricoles défavorisées.

Au sein de 3CLT, toutes les communes à l'exception de Bozouls, Gabriac, Rodelle et la Loubière sont considérées comme situées en zone montagne au titre de l'urbanisme.

Charte départementale d'urbanisme en Aveyron



Notion de PAU (Parties Actuellement Urbanisées) et de hameaux



Orтолès et ses exploitations agricoles autour des habitations

En outre, il importe de ne pas considérer l'activité agricole uniquement via l'implantation de ses bâtiments et de leur place dans un hameau, mais de considérer en priorité le fonctionnement de l'exploitation.

Cela signifie par exemple de s'interroger, en préalable à la définition de nouvelles voiries dans un village, à propos des trajets que les troupeaux empruntent au quotidien ou de façon saisonnière, ou encore à propos des trajets que les engins agricoles doivent obligatoirement utiliser pour des raisons de gabarit ou de distance. La présence d'un bâtiment agricole n'est que l'un des aspects des questions à se poser dans le cadre des outils de planification urbaine. Cette réflexion est réciproque et doit par exemple conduire les exploitants agricoles à considérer les extensions de leurs sites au regard des contraintes susceptibles d'intervenir à proximité immédiate d'un village : il faut parfois envisager de déplacer un accès à la ferme, de créer de nouvelles dessertes des bâtiments, de déplacer une fumière etc. plutôt que de créer des conflits d'usage dans le futur.

Lors des ateliers intercommunaux, les exploitants ont exprimés des souhaits concernant la future réglementation du PLUi : il s'agirait notamment de pouvoir discuter de la hauteur des bâtiments, de la notion de fractionnement, de la fermeture des bâtiments sur 3 côtés, de l'insertion paysagère, des couleurs etc. Ces souhaits sont adossés à un besoin central : le besoin de davantage de souplesse pour mieux s'adapter aux aléas du marché et gérer de nouveaux ateliers de production. Cette réflexion complèterait donc efficacement les projets de diversification, mais cela implique au préalable de développer les notions de modularité et de multifonctionnalité des bâtiments agricoles.

Les viticulteurs du territoire expriment aussi ces souhaits, en basant toutefois leur argumentation sur la qualité du paysage viticole qui est une composante essentielle de l'attractivité pour les touristes et acheteurs. Dans ce cadre, les besoins ne sont pas les mêmes (type de matériaux, couleurs etc.) et il serait donc souhaitable de bien distinguer les bâtiments par production ou par territoire agricole dans le PLUi.

Au-delà du règlement sur les bâtiments agricoles, les exploitants ont aussi soumis des souhaits concernant le zonage : il s'agirait alors de mieux tenir compte du fonctionnement des exploitations pour définir les enveloppes des zones constructibles. Par exemple, éviter d'isoler le foncier, faire attention aux distances de recul entre bâtiments agricoles et habitations etc. C'est un problème central pour les successions et la pérennisation des exploitations. Bien que la charte départementale d'urbanisme en Aveyron définisse des distances de réciprocité entre bâtiments et habitations, les viticulteurs expriment aussi des souhaits en termes de distances de recul des habitations par rapport aux parcelles en vignes, y compris par un meilleur traitement des lisières et interfaces.



Faible incidence paysagère de deux bâtiments agricoles dans le paysage



Les projets de construction de bâtiments agricoles sont soumis à des règles et démarches, qui sont en partie listées dans la charte ci-contre, reprise par la CA12 à partir des travaux de synthèse de la CA de Bretagne.

Il est important de rappeler que les décisions en matière d'urbanisme dérivent d'un équilibre entre des contraintes réglementaires et des souhaits ou besoins des demandeurs et des collectivités.

Par exemple, concernant la hauteur des bâtiments agricoles d'élevage, il est indéniable qu'il soit nécessaire d'assurer une bonne ventilation des volumes, mais il est aussi nécessaire d'analyser l'impact paysager que certains bâtiments peuvent occasionner et définir leur implantation de sorte que tous les acteurs du dossier puissent s'en satisfaire. Certaines règles doivent donc être analysées au regard de l'implantation dans le paysage ou des contraintes du territoire ; c'est un processus de conciliation. Les talus nouvellement créés pour supporter des bâtiments agricoles peuvent très bien être végétalisés à l'aide de semences locales ou bien servir de reposoirs à bétail s'ils sont arborés. Les façades des bâtiments peuvent être refroidies en les végétalisant, participant ainsi à leur insertion paysagère. Il en est de même pour les surfaces des bâtiments agricoles, pour les pentes de toit etc. qui nécessitent de la discussion préalable.

Informations utiles

Avant toute démarche, consulter le document d'urbanisme applicable sur la commune (zonage et règlement)

1 - L'obligation de recours à un architecte ne porte que sur les permis de construire ou d'aménager s'il s'agit d'une construction à usage agricole dont la surface de plancher ou l'emprise au sol **est égale ou supérieure à 800 m²** (En cas d'extension d'un bâtiment, le seuil de 800 m² se calcule en cumulant l'existant au projet.)

2 - Une modification de l'aspect extérieur des bâtiments existants (par exemple changement de bardage, portail, création d'ouvertures, modification de toiture,...) **est souvent soumise au dépôt d'une déclaration préalable.**

3 - Liens utiles

- Déclaration préalable : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>
- Permis de construire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835>

Citernes souples



Pas de formalité au titre de l'urbanisme

Affouillements / exhaussements

Principe :

Si affouillement ou exhaussement de plus de 2 m de hauteur ou de profondeur et surface supérieure ou égale à

- 100 m² ➤ Déclaration Préalable
- 2 ha ➤ Permis d'aménager

Précisions et exemples sur le calcul de hauteur :

Cas n°1 : exhaussement = 2 m et affouillement = 3 m

➤ Pas de formalité au titre de l'urbanisme

Cas 2 : Exhaussement = 2 m et affouillement = 3 m

➤ Déclaration préalable de travaux si la surface du bassin > 100 m²

➤ Permis d'aménager si la surface du bassin > 2 ha

Attention : La hauteur ou profondeur s'apprécie en un point donné de l'exhaussement ou l'affouillement (en non pas en tout point)

Bâtiment tunnel d'élevage ou de stockage Structure mobile (bâtiment mobile d'élevage type volailles)

➤ Si tunnel ouvert : Pas de surface de plancher et pas d'emprise au sol

	Hauteur < 12 m	Hauteur > 12 m
Emprise au sol ≤ 5 m ²	Pas de formalité	Déclaration préalable
5 m ² > Emprise au sol ≤ 20m ²	Déclaration préalable	Permis de construire
Emprise au sol > 20 m ²	Permis de construire	

➤ Si tunnel clos : constitutif de surface de plancher et d'emprise au sol

	Hauteur < 12 m	Hauteur > 12 m
Emprise au sol ≤ 5 m ² ET Surface de plancher ≤ 5 m ²	Pas de formalité	Déclaration préalable
Emprise au sol OU surface de plancher > 5 m ² ET Emprise au sol ≤ 20 m ² ET Surface de plancher ≤ 20 m ²	Déclaration préalable	Permis de construire
Emprise au sol ou surface de plancher > 20 m ²	Permis de construire	

Silos ensilage, Fumière

- Si pas de mur ou mur au-dessus du sol < 2m : Pas de formalité au titre de l'urbanisme
- Si mur au-dessus du sol > 2m : Déclaration préalable de travaux



Silo tour, silo de stockage ou silo sur pieds



	Hauteur < 12 m	Hauteur > 12 m
Emprise au sol ≤ 5 m ²	Pas de formalité	Déclaration préalable
5 m ² > Emprise au sol ≤ 20m ²	Déclaration préalable	Permis de construire
Emprise au sol > 20 m ²	Permis de construire	

Attention : pour les silos sur pieds, c'est la somme des surfaces projetées de tous les silos qui entre en compte dans le calcul de la surface de plancher.

- a) Fosse béton, géomembrane, lagune (aérienne ou semi-enterrée)
- b) bassin (tampon) de sédimentation (aérien ou semi-enterré)
- c) Filtre à sable planté de roseaux



- Si surface du bassin (hors mur) ≤ 100 m² et quelle que soit la hauteur du mur : Pas de formalité au titre de l'urbanisme
- Si 10 m² < surface du bassin (hors mur) ≤ 100 m² et quelle que soit la hauteur du mur : Déclaration préalable
- Si surface du bassin (hors mur) > 100 m² et quelle que soit la hauteur du mur : Permis de construire

Attention : tout bassin doit être clôturé par un grillage de 2 m de haut minimum et s'il y a un portail, il doit être fermé à clé

L'espace territorial est une ressource limitée sur laquelle s'exercent de nombreux enjeux et intérêts. Les espaces agricoles et naturels sont des composantes essentielles des territoires. Espaces de production, de richesses économiques, écologiques et paysagères, ils assurent de multiples services vis-à-vis de notre société : productions agricoles indispensables à la satisfaction des besoins alimentaires, milieux naturels riches en biodiversité, paysages forgeant l'identité des territoires, espaces de détente et de loisirs. L'urbanisation, le développement des activités économiques et les infrastructures de transport conduisent à une consommation de ces espaces : maîtriser cette consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est aujourd'hui une priorité : la réduction des espaces agricoles a un impact sur l'autonomie alimentaire des territoires ; la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers est une menace pour l'environnement qui conduit notamment à une diminution de la biodiversité, favorise le ruissellement des eaux et altère les ressources et les paysages ; l'augmentation des surfaces urbanisées et les déplacements qu'elle génère accroissent les consommations énergétiques, accentuent le dérèglement climatique, avec un impact direct sur les dépenses collectives et celles des ménages ; l'allongement des réseaux (eaux, électricité, communication) et le développement ou l'aménagement des infrastructures de transport représentent une augmentation des coûts de moins en moins supportables pour les collectivités. De ce fait, la lutte contre l'étalement urbain est un des axes majeurs des diverses lois qui se succèdent depuis 2014 et la « Loi ALUR ».

Le sol est la mince couche située à l'interface entre la végétation et la roche-mère ou matériau parental. Un sol se crée en plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'années, il est détruit en quelques heures à la faveur de travaux d'aménagement. Un sol est la superposition de plusieurs couches ou « horizons », que l'on peut observer en réalisant des sondages ; bien souvent, on ne connaît des sols que l'horizon de surface, souvent qualifié de « terre arable » ou « terre végétale ».

Or, le sol n'a pas pour seule vocation d'être le support sur lequel nous marchons. Il rend aussi de nombreux services directs ou indirects ; c'est ce que l'on qualifie depuis peu de « multifonctionnalité des sols ». On peut dresser une liste de tous les services rendus ou des fonctions assurées ; en voici quelques aspects dans figure ci-contre.

Cette liste non exhaustive montre que toute décision en matière d'urbanisation peut produire des conséquences irréversibles vis-à-vis de certaines fonctions assurées directement ou indirectement par les sols. L'urbanisation des territoires, qu'elle passe par la construction d'une habitation, d'une ZAC ou d'un rond-point conduit donc à une artificialisation des sols : soit ils disparaissent complètement au profit de surfaces imperméabilisées, soit on tente de les remplacer par des sols artificiels.

Les décisions à prendre en matière d'urbanisme concernent donc autant la surface globale de sols naturels que l'on souhaite maintenir que sa répartition dans le territoire : par exemple, une surface importante de sol à forte qualité de production agricole, disséminée sur le territoire en une mosaïque de parcelles entrecoupée de zones bâties, est moins utilisable en termes de production agricole que des unités foncières cohérentes.



Terroirs, sols et usages

ENSEMBLE DES « SOLS DES GRANDS CAUSSES DE L'AVEYRON »

On regroupe dans cet ensemble les sols développés sur les calcaires du Jurassique, pour l'essentiel. Les sols y sont globalement qualifiés de « sols des causses » par les agriculteurs.

ENSEMBLE DES AVANT-CAUSSES

Il s'agit des territoires où les matériaux parentaux sont datés du Lias pour l'essentiel (teintes violettes sur les cartes géologiques) ; s'il s'agit aussi de matériaux calcaires, les faciès de ces roches construisent des sols différents des sols des Causses : les exploitants agricoles les résument par les paramètres suivants : des sols plus épais, argileux à très argileux, ni calcaires ni acides, peu caillouteux, mais froids au printemps, à engorgement possible, ils peuvent même présenter du flacage en surface après des épisodes de pluies continues, et ils sont très séchants l'été avec création de fissures qui traversent toute l'épaisseur des sols. D'après les exploitants, ce sont des sols très difficiles à gérer, mais qui donnent d'excellents résultats.

ENSEMBLE DU SÉGALA (CF PHOTO À DROITE EN HAUT)

Le ségala se distingue à la fois comme paysage et comme type de sol. Les qualificatifs qui caractérisent le sol sont liés à un développement à partir de roches schisteuses, granitiques et plus rarement gneissiques dans la 3CLT, à des sols d'épaisseur variable, à des textures plutôt sableuses, au pH naturel acide. Les outils agricoles s'y usent plutôt que de s'y casser. Les sols sont séchants, sensibles à l'érosion et à la sécheresse. Les pratiques agricoles et en particulier les amendements calcaires ont largement contribué à améliorer ces territoires antérieurement connus comme étant peu productifs. Le paysage est plutôt celui d'un plateau entaillé par des vallées encaissées, avec un parcellaire ouvert ; des retenues collinaires occupent les têtes de bassin versant.

LES SOLS SUR GRANITE DU NORD DE LA 3CLT (CF PHOTO À DROITE EN BAS)

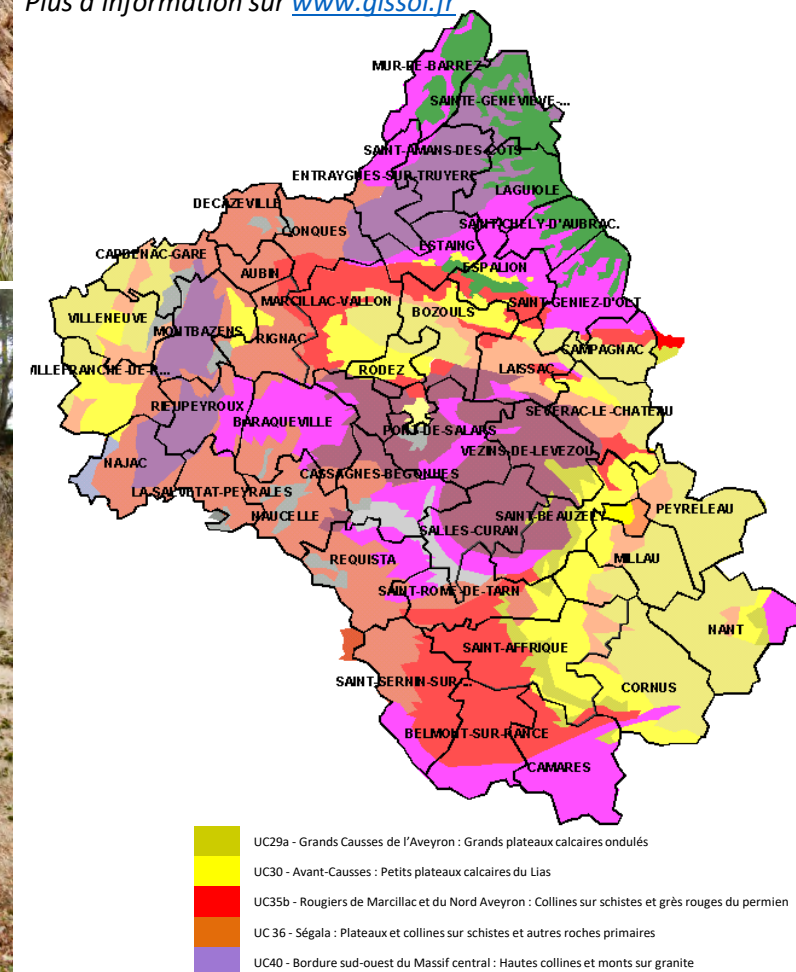
Les sols de cette unité sont en réalité très proches de ceux décrits précédemment, sauf que le matériau parental est alors exclusivement constitué de granites et roches apparentées. La texture des sols est alors sableuse à sablo-argileuse, les sols sont plus ou moins épais et humides selon leur répartition dans le paysage.

LES SOLS DES ROUGIERS

Ces sols se développent à partir de matériaux parentaux très spécifiques, datés pour l'essentiel du Permien : il s'agit de grès et pélites, de couleur caractéristique, rouge à lie de vin. Naturellement, les versants de ces territoires sont fortement entaillés par l'érosion et alternent zones de ravinement, talwegs profonds, zones de solifluxion etc. Les pratiques agricoles ont considérablement modifié le paysage en aménageant des terrasses destinées à cultiver de la vigne. Les anciennes terrasses du territoire se trouvent sur du schiste, du granite, du calcaire, du Rougier et ponctuellement du basalte.



La carte pédologique du Référentiel Régional Pédologique de l'Aveyron à l'échelle du 1/250000 est en cours d'élaboration et le territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère n'est pas encore couvert. Cette carte n'est donc pas encore disponible mais il est possible de s'appuyer sur les définitions données par la carte des grands ensembles morpho-pédologiques au 1/500000 élaborée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi Pyrénées en 1995 (carte ci-dessous). Plus d'information sur www.gissol.fr





Les services rendus par les sols sont liés à des fonctions ; chaque fonction assurée par un sol peut être évaluée par le biais des caractéristiques de ce sol ; par exemple, la fertilité chimique « naturelle » des sols est évaluée par le biais du pH moyen du sol, tous horizons confondus, de sa capacité d'échange cationique ou de son taux de saturation.

Nous avons extrait ci-dessous les caractéristiques de sols qui nous semblent les plus pertinentes pour expliquer ces fonctions dans le cadre du diagnostic agricole de la 3CLT.

LA FONCTION DE PRODUCTION AGRICOLE

Elle peut être évaluée au travers :

- du paramètre de fertilité chimique naturelle ; il nous semble ici plus pertinent de parler des contraintes et des atouts « naturels » de certains sols plutôt que d'évaluer la note du sol en termes de potentialités agronomiques. Cette notion est très discutée, -d'ailleurs très discutée-, puisque les potentialités se définissent par rapport à des objectifs cultureux qui ne sont pas forcément connus, qui peuvent évoluer au gré de l'introduction de nouvelles pratiques ou d'obligations réglementaires. Par exemple, les sols des causses ou des rougiers présentent des atouts indéniables pour l'expression d'une viticulture de qualité ou bien pour l'introduction de plantes à plus forte valeur qualitative en matière de production d'huiles essentielles ; pourtant, leurs caractéristiques physico-chimiques et leur agencement suggèrent de très fortes contraintes qui pourraient les déclasser dans la hiérarchie des sols dits « de qualité ». Les sols des Avants-Causse sont décrits par les agriculteurs comme productifs, bien que compliqués à gérer ; la fonction de production apparaît alors comme une de leurs principales caractéristiques.
- du paramètre de fertilité physique, pour lequel nous regroupons les sols dont les caractéristiques physiques entraînent des contraintes fortes, ou bien une dépréciation liée du réservoir utile maximal en eau (RUM). C'est par exemple le cas de certains sols très caillouteux développés dans le Ségala ou sur des argiles à graviers : leur fertilité physique est diminuée.

LA FONCTION DE SUPPORT

Elle est évaluée habituellement par la capacité du sol à recevoir des constructions et à fournir une stabilité durable. L'aléa érosion, qui combine ici un ensemble de caractéristiques, peut donc quantifier cette fonction. De ce point de vue, l'importance de considérer les « travers » du Ségala ou les versants sur Rougier est fondamentale, car ce sont des sols qui présentent une forte sensibilité à l'érosion. Les sols des Causse, peu épais et développés sur dalle calcaire, sont des sols moins sensibles à l'érosion, stables : leur fonction de support est appréciable. Ce sont également des sols qui permettent une richesse de la biodiversité.

LA FONCTION DE GESTION DES EAUX

Cette fonction est particulièrement importante dans les contextes où le territoire engage une relation directe avec des cours d'eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Les sols des versants sont tous concernés par cette fonction. Elle l'est également dans tous les sols des causses, puisque le milieu souterrain karstique n'est pas capable de filtrer les eaux qui s'y concentrent : le seul volume susceptible d'épurer les eaux d'infiltration est le sol, souvent trop peu épais.

LA FONCTION DE BIODIVERSITÉ

Cette fonction est très complexe à évaluer et devrait tenir compte à la fois de l'activité biologique et de la diversité spécifique de la faune du sol. On peut évaluer simplement cette biodiversité en se basant sur les résultats de l'INRA Dijon retranscrits dans le cadre des travaux du RMT Sols et Territoires et du GISSOL : les zones de grande culture en parcellaire ouvert présentent une biodiversité moindre que celles en couverture forestière ou avec un parcellaire bocager. La fonction de biodiversité du sol va dépendre en grande partie des pratiques agricoles auxquels il est soumis et de son occupation ; elle sera particulièrement pertinente dans les zones d'interface, par exemple dans les secteurs bocagers ou les lisières. Par ailleurs, des travaux récents démontrent la présence de « hot-spots » de biodiversité dans les sols urbains, qui seraient alors qualitativement mieux notés que bon nombre de sols agricoles ou forestiers.

LA FONCTION DE GESTION DES POLLUTIONS ET ÉPANDAGES

Là encore, le thème est complexe mais le sol y intervient au titre de son aptitude à gérer les flux d'azote ou de carbone. Un point important pour les démarches à venir consiste à ne plus considérer uniquement le parcellaire agricole qui dispose d'un plan d'épandage comme devant faire l'objet d'une attention particulière ; mais c'est bien l'ensemble du parcellaire agricole qu'il devient fondamental de conserver pour permettre des épandages agricoles, notamment en liaison avec le stockage du carbone. C'est la raison pour laquelle il faut arrêter de justifier le choix de l'urbanisation uniquement au regard du parcellaire qui disposerait ou non d'un plan d'épandage existant et déclaré. Les sols les plus épais du territoire sont intrinsèquement les plus aptes à gérer ces flux : on va donc privilégier les sols des Avants-Causse, de préférence sur les zones planes. Par ailleurs, certains sols valorisent bien les apports organiques parce qu'ils sont par exemple plus sensibles à l'érosion, plus instables en surface : c'est le cas des sols des Ségalas dont la texture est à dominante sableuse. Gagner en stabilité dans ces sols peut passer par des opérations d'amendements organiques.

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Elle est aussi évaluée par le biais des paysages des UCS : en effet, certaines UCS présentent une grande incidence sur les flux de ruissellement car elles s'inscrivent dans des paysages de versant ; il faut bien entendu les considérer en priorité pour leur rôle de gestion des inondations en protégeant leur couverture arborée ou leurs systèmes de haies ; d'autres UCS de proximité de cours d'eau sont également importantes dans le cadre d'une gestion alternative de lutte contre les effets des inondations, en proposant des espaces d'expansion des crues. Les sols d'alluvions, des bordures des rivières de la 3CLT sont donc à considérer avec attention, de même que les sols à engorgement temporaire des vallons, talwegs et fonds de vallée qui peuvent jouer un rôle tampon.

A la frontière entre les fonctions de gestion de l'eau et de biodiversité, la notion de zone humide se base sur plusieurs Arrêtés Ministériels qui introduisent le sol comme élément de diagnostic. De façon plus générale, le traitement du thème zone humide via les UCS permet d'approcher la notion de « paysage humide », qui est sans doute aussi importante que celle de zone humide réelle. En effet, la réglementation actuelle considère et protège les zones humides réelles, mais elle ne propose rien pour ce qui concerne leur fonctionnement et leur bassin d'alimentation. Or, si celui-ci est coupé de la zone humide, du fait par exemple du tracé d'une voirie ou de la construction d'un lotissement, la zone humide disparaît ; il est donc fondamental que l'on considère autant le « paysage humide » que la zone humide elle-même. Les sols des Terreforts sont particulièrement concernés par cette fonction : les agriculteurs nous les ont décrits comme susceptibles de s'engorger temporairement au printemps et en hiver. Il en résulte qu'il faut les considérer dans une continuité paysagère et non pas seulement à l'échelle de l'incidence qu'ils auraient sur une parcelle isolée (cf photos ci-dessous).

LA NOTION DE STOCKAGE DE CARBONE

Cette fonction devient fondamentale dans la lutte contre le dérèglement climatique, comme nous l'avons déjà dit précédemment. De ce point de vue, les travaux récents engagés notamment par l'INRAE montrent que la contribution de certains sols associés à certaines couvertures végétales est très importante dans le stockage du carbone. Globalement, il faut insister sur le rôle futur que jouera probablement le parcellaire agricole dans cette fonction essentielle de stockage du carbone. Tous les sols de la 3CLT sont concernés par cette fonction, même si, comme on l'a vu, certains sols sont plus aptes que d'autres à recevoir des pratiques agricoles d'amendements organiques, des pratiques qui représentent un des mécanismes possibles de stockage (les sols des terreforts en zone plane par exemple). www.gissol.fr



La synthèse des surfaces de sols impactés par l'urbanisation, qu'elle soit actuelle ou prévisionnelle, peut être comparée aux fonctions assurées par ces mêmes sols. Les décisions en matière d'urbanisme et d'artificialisation des sols peuvent alors être arbitrées en tenant compte de ces facteurs.

Mais nous attirons l'attention sur un point méthodologique important : la formalisation des règles de répartition des sols dans un paysage, l'identification des sols, le vocabulaire que l'on y associe, le fonctionnement des sols, sont des notions complexes, dont les agriculteurs possèdent certaines clés, qu'il est parfois nécessaire de décoder pour les traduire en facteurs pédologiques. On doit alors se poser la question de l'échelle d'appréhension et de représentation de tous ces phénomènes : parcelle, commune, territoire de la 3CLT ?

Les propos tenus par les agriculteurs à propos des sols et de l'urbanisation ont montré que ce territoire n'échappe pas aux conflits potentiels d'usage, surtout lorsque les fonctions des sols ne sont pas réfléchies au préalable par un document-cadre intercommunal. On peut prendre deux exemples :

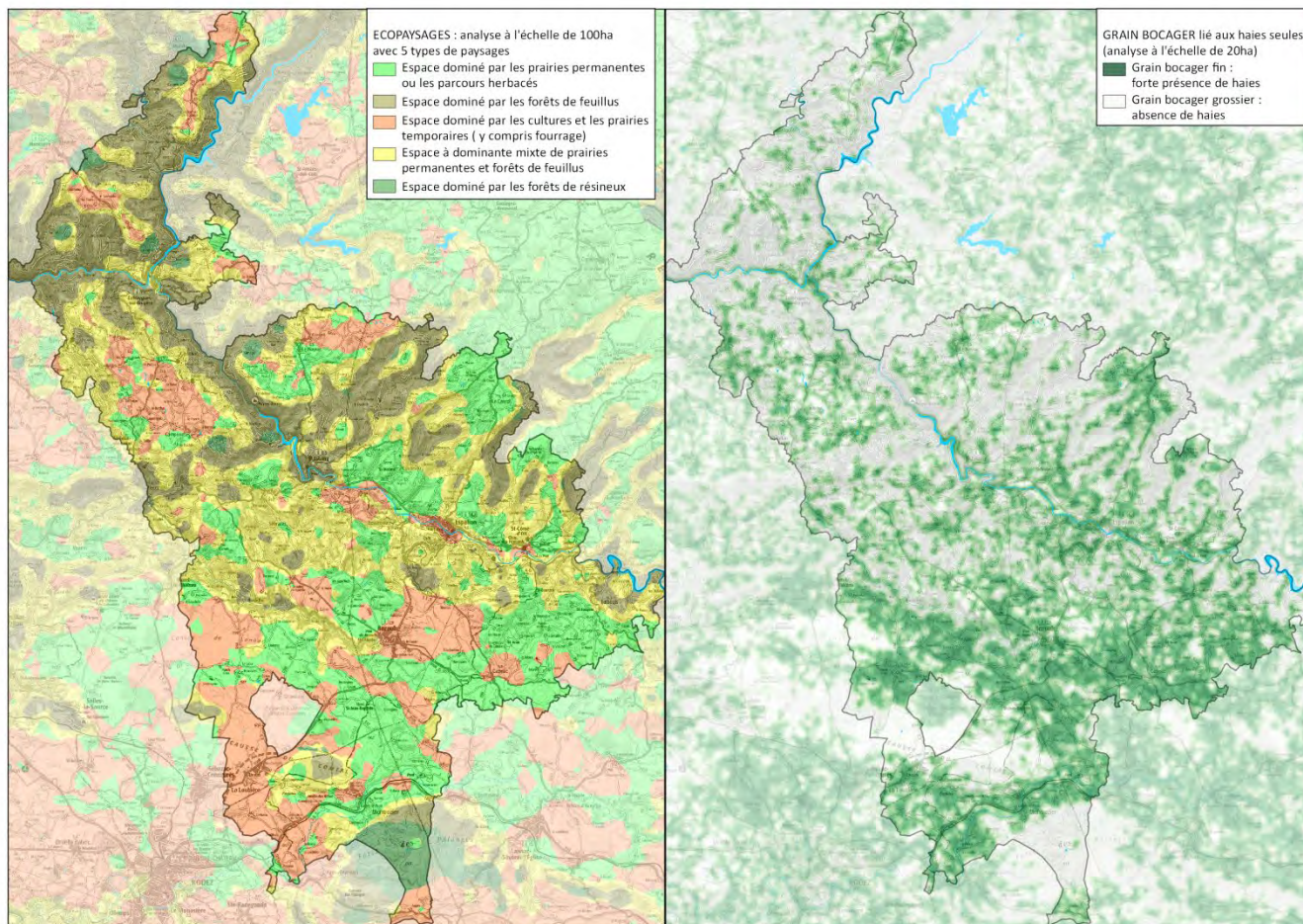
- Le premier est lié à l'évolution des versants en terrasses dans le secteur composé de sols de schiste et granite. La question qui se pose est le zonage de ces espaces dans le cadre du PLUi : faut-il leur attribuer une unique vocation d'espace naturel, puisqu'ils ne sont a priori plus utilisés, ou bien faut-il temporiser et leur conserver uniquement une vocation agricole ou viticole, ou bien faut-il prendre des décisions plus radicales et rechercher de la multi-fonctionnalité qui allie constructions neuves (pour éviter la ponction de meilleures terres cultivables dans les zones planes de fond de vallée), nouvelles filières (arbres fruitiers), exploitation forestière, parcours « sylvo-pastoraux » ? Si la question n'est pas tranchée, il a été soulevé que chaque décision comportait une part de contraintes, mais aussi que ces espaces formaient un territoire où l'on peut inventer de nouveaux usages puisqu'ils sont actuellement dénués de fonction vraiment claire.
- Le deuxième exemple est lié à l'évolution de la fonction des causses, au sud du territoire de la 3CLT. En effet, on pourrait envisager d'attribuer un usage de production énergétique, grâce à des parcs agrivoltaiques, à ces espaces de causses. Or, les sols des causses ont aussi une fonction de support de construction neuve (c'est un secteur en tension en périphérie de Rodez), de production agricole (troupeaux ovins et bovins), de support de biodiversité, de production de paysage patrimonial (espace de respiration des citoyens notamment). Le conflit d'usage est surtout manifeste entre production énergétique et production de paysage, mais le niveau de curseur à définir en faveur de l'une ou de l'autre fonction dépend des points de vue : la décision finale, en absence de document de cadrage clair, est source de conflits.

Le sol, par l'ensemble des fonctions qu'il présente et des services qu'il peut rendre, est un compartiment clé du territoire parce qu'il est source de conflits potentiels d'usages. La planification territoriale peut prendre en compte ces fonctions pour élaborer une hiérarchisation des territoires, mais cela suppose que dans certains cas, on doit prendre des décisions qui ne soient pas simplement techniques. Par ailleurs, si des conflits potentiels sont attendus, on peut aussi réfléchir en amont aux méthodes et aux outils pour les atténuer ou les éviter, tout en valorisant l'ensemble des usages.



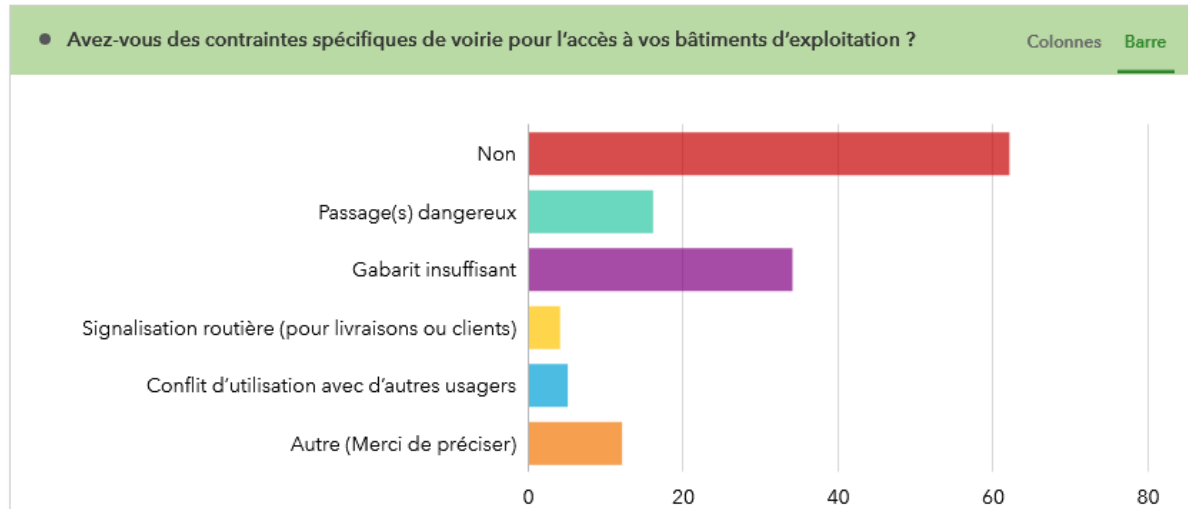
La carte des écopaysages obtenue à l'aide du RPG 2020 et de Théia 2020 permet de compléter les notions de terroirs et d'usage des sols en synthétisant l'occupation du sol. On visualise alors très bien les disparités territoriales qui permettent de bien comprendre en quoi certains secteurs de la 3CLT sont plus favorables que d'autres à certaines occupations, productions ou projets, construisant alors un paysage agronomique diversifié.

La carte du grain bocager illustre un peu plus cette hétérogénéité territoriale : le grain est maximum au sud du territoire, dans la région des causses, avec un foncier dont le découpage suit assez fidèlement la trame des haies. Il s'agit là d'un très fort enjeu en termes paysagers et de biodiversité, puisque la multiplication des interfaces est un gage d'augmentation des populations d'auxiliaires. Il résulte de ces deux cartes que le fonctionnement même de l'agriculture s'est inscrit différemment dans le territoire et que les enjeux futurs doivent en tenir compte.



Fonctionnement de l'agriculture : contraintes

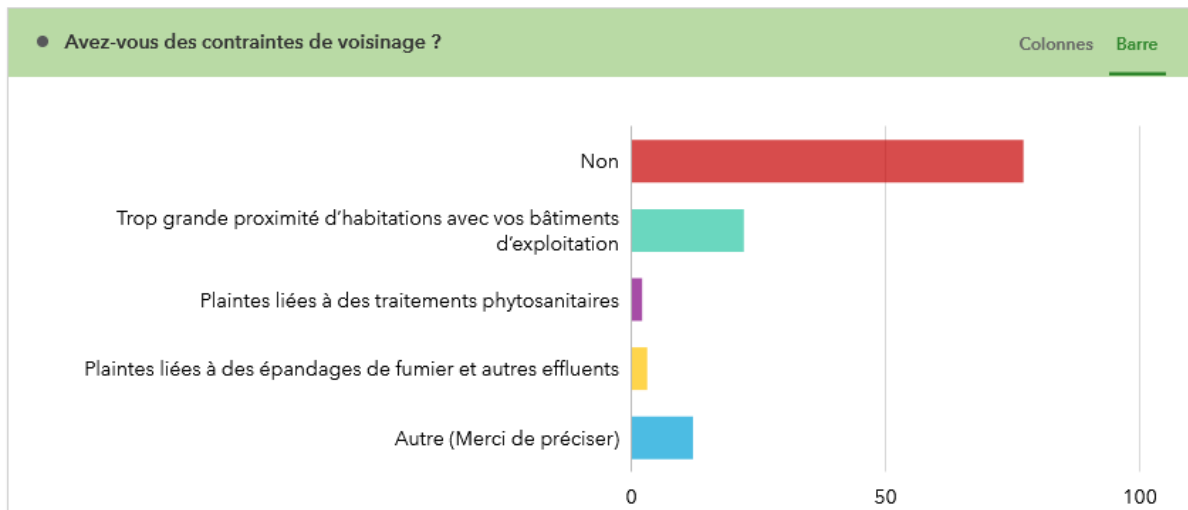
Le fonctionnement quotidien de l'agriculture impose la coexistence de plusieurs activités sur un même territoire concernant les mêmes services ou infrastructures : usage des voiries, traversées de zones urbaines, travaux sur des parcelles proches des habitations, livraisons de matériels, collecte de produits,... Ces pratiques génèrent alors des contraintes que nous qualifions de « locales ». Elles sont décrites ci-dessous, recueillies à la fois via les questionnaires, via les réunions par zone géographique ou thématiques.



Les contraintes liées aux dessertes sont souvent les plus fréquemment mises en avant. Dans la 3CLT, c'est surtout un aspect de gabarit insuffisant qui ressort, à réfléchir en relation avec l'augmentation de la taille des engins et de celle de la dispersion des parcelles qui nécessite d'optimiser les déplacements.

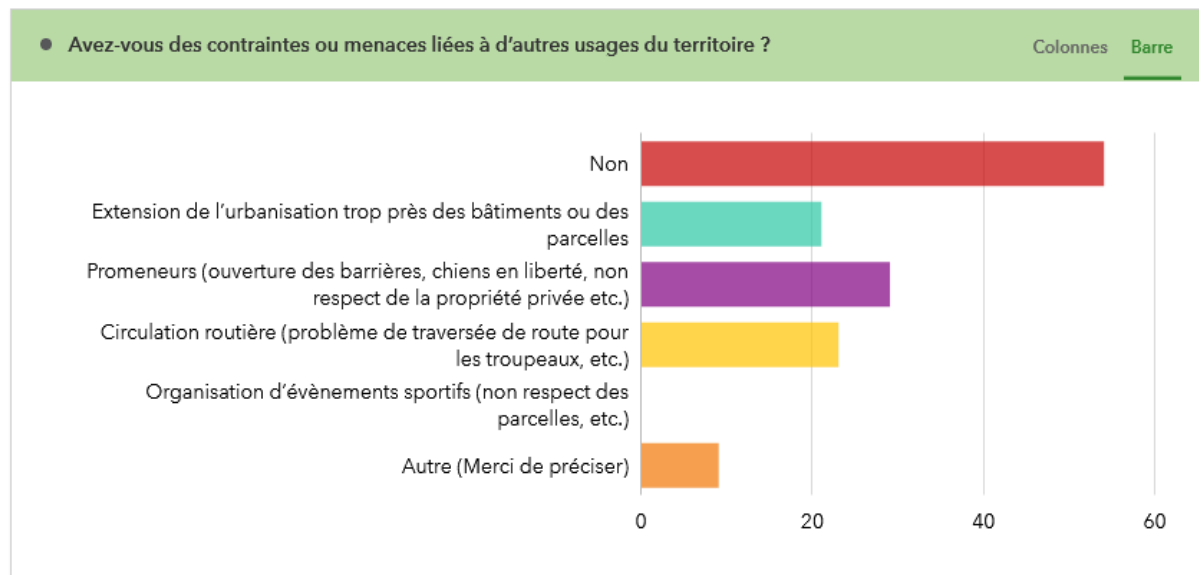
Toutefois, une majorité d'exploitant ne revendique pas rencontrer ce genre de contrainte, ou bien cela reste marginal au regard d'autres contraintes.

Certains exploitants ont désigné les trajets problématiques à l'aide de l'outil de cartographie internet que nous avons fourni à la 3CLT.



Il peut paraître surprenant qu'aussi peu d'exploitants évoquent les problèmes de conflit de voisinage. Les ateliers ont toutefois permis de distinguer trois cas : (1) ces conflits n'apparaissent pas encore parce que l'exploitant fait déjà en sorte de les éviter au maximum car ils pourraient survenir rapidement (c'est un peu l'idée d'épée de Damoclès !), (2) ces conflits sont encore gérables et sont minimes au regard d'autres contraintes, (3) le territoire n'est pas soumis à cette contrainte, globalement.

Dans le dernier cas, il ressort de façon prégnante le cas des communes du causse, dont plusieurs exploitants se sont principalement exprimés à ce propos. Or, il n'existe pas de solution miracle par rapport aux conflits de voisinage entre agriculteurs et autres habitants, si ce n'est des réflexions à engager sur les notions de lisières et de marges entre parcelles urbanisées et parcelles agricoles, très rarement évoquées, mais aussi sur des chartes de bonne conduite, non prescriptives malheureusement, sur des concertations, des distances de réciprocité etc.



On retrouve dans ces réponses des éléments d'autres questionnements, mais formulés différemment. Là encore, il existe une disparité dans le territoire, avec davantage de réponses d'exploitants plus proches des territoires fortement urbanisés, donc le Causse. A noter que la question des promeneurs et activités sportives est de plus en plus mentionnée dans les enquêtes agricoles, avec la problématique des barrières non refermées, des chiens en liberté etc. Ces incivilités augmentent, avec très souvent, la méconnaissance de ce qu'est la propriété privée hors zones urbaines.

Concernant la dangerosité de certaines traversées de route par les troupeaux, des prévisions d'aménagements peuvent être envisagées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Les endroits concernés sont localisés sur la carte informatisée.

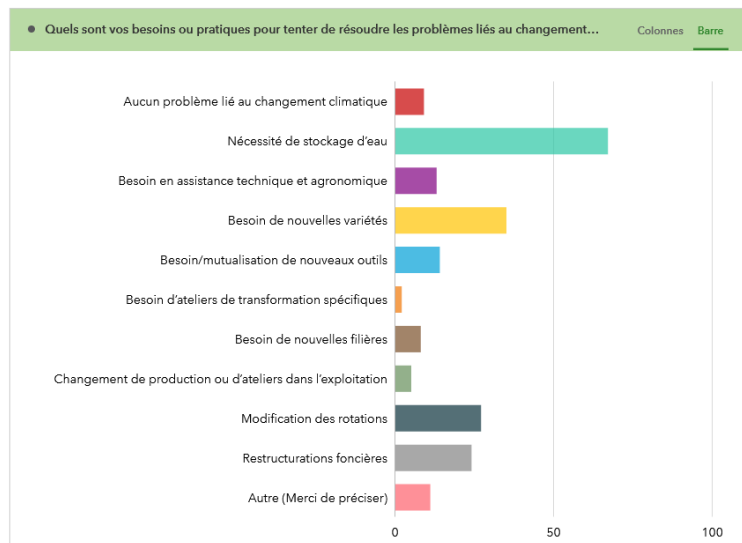
Comme on l'a déjà dit, le fonctionnement des exploitations agricoles devrait être pris en compte lors de modifications ou de création de voirie, de zones urbanisées, ZAC etc. et notamment la question (1) des déplacements entre quartiers fonctionnels et (2) celle de la multifonctionnalité : un même accès (chemin, piste, sentier) peut servir à déplacer un troupeau de bovins comme être un tronçon de randonnée ou une voie facilitant la mobilité douce au quotidien entre habitation et lieu de travail. Cela vaut à la fois pour le tracé des dessertes mais aussi pour leur équipement.

Parmi les contraintes du territoire, se pose celle du dérèglement climatique. Désormais, les agriculteurs font remonter cette contrainte assez systématiquement en atelier. Les productions agricoles de la 3CLT sont particulièrement sensibles à cette contrainte, du fait des caractéristiques du milieu naturel et des types de productions.

Sur la photo ci-contre, par exemple, on peut voir à Bozouls en juin 2022 l'état de surface d'une parcelle en prairie qui laisse entrevoir les zones d'épaisseur de sol insuffisante en plus clair. C'est en gros la majorité de la parcelle, mais c'est une contrainte intrinsèque de ces sols.

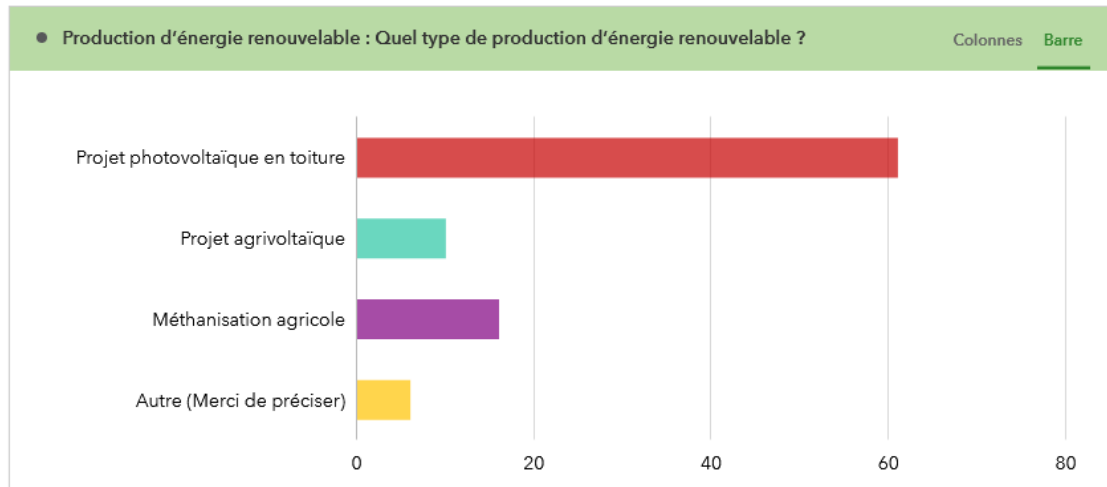
Les exploitants mentionnent en atelier ou dans les enquêtes :

- l'implantation difficile voire impossible de certaines cultures au printemps ou à l'automne,
- des périodes de sécheresse intense ou d'engorgement excessif qui rendent plus étroites les fenêtres de travail du sol,
- des rendements diminués et des pertes de fourrage,
- plus de dégâts de gibier,
- la question des feux de forêt.



Si l'on analyse les réponses à l'enquête, on s'aperçoit que la question de la gestion de l'eau au sens large devient fondamentale, notamment son stockage. C'est une réponse récurrente de la part des agriculteurs sur tous les territoires et il convient donc d'en analyser la portée et les conséquences.

Les réponses apportées par « l'arbre » en général (sylvo-pastoralisme par exemple) sont aussi de plus en plus évoquées. De façon générale, il n'existe pas une seule réponse mais un ensemble de possibilités, parmi lesquelles on doit mettre en avant la diversification des productions, une meilleure prise en compte des capacités du sol à supporter des à-coups climatiques à condition d'en améliorer les caractéristiques, la gestion du paysage, des modifications de rotation etc. Il s'agit donc d'opter progressivement pour une agriculture anti-fragile ou tout du moins plus robuste en mobilisant diverses solutions. Il reste à discuter lesquelles de ces solutions sont du ressort du PLUi et lesquelles sont du ressort d'un projet de territoire.



Nous avons demandé aux exploitants agricoles de s'exprimer aussi à propos de leurs projets éventuels d'énergie renouvelable. Il e, ressort que plus de 70 agriculteurs ont répondu positivement : environ 60 d'entre ceux qui se sont exprimés ont des projets de photovoltaïque en toiture. Nous avons aussi obtenu 18 réponses pour des projets de méthanisation agricole et une dizaine de réponses pour des projets agri-voltaïques. Parmi les réponses alternatives, on note un projet d'éolien et un projet de chaufferie par fermentation.

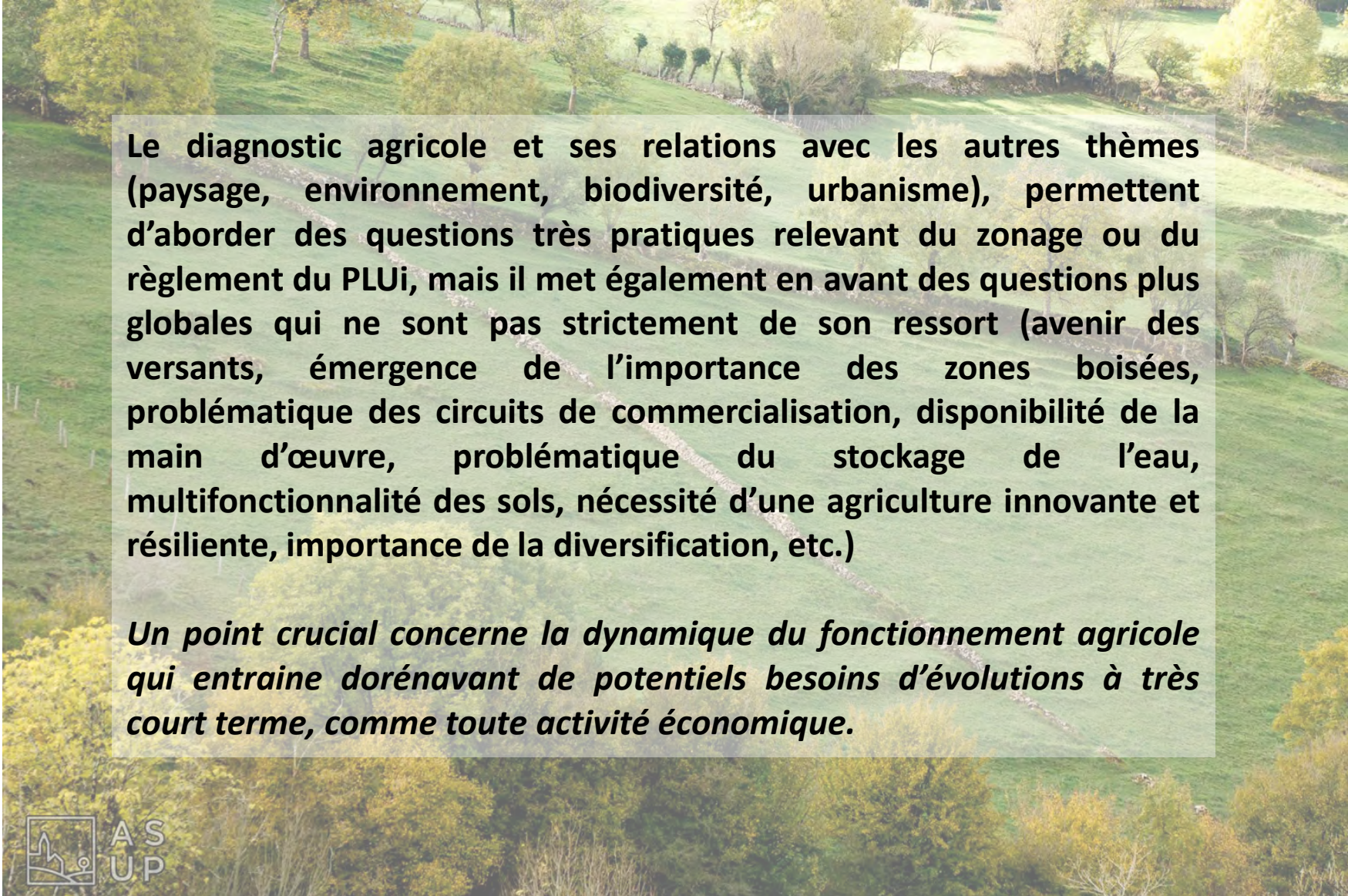
Si la réalisation de toitures photovoltaïques est bien admise, quelle qu'en soient les incidences paysagères, les projets agrivoltaïques semblent plus complexes à monter. Il serait intéressant de se rapprocher des porteurs de projet pour en analyser les caractéristiques. Certaines réalisations récentes montrent en effet des résultats intéressants en termes de diversification des productions ou d'amélioration des productions en cours.

Ces réponses à l'enquête doivent être complétées de tous les autres projets de diversification qui nous ont été notifiés.

Mais d'autres évolutions de l'espace agricole peuvent aussi être abordées :

- Avenir des versants actuellement en voie d'enrichissement et possibilités de nouvelles filières de production (arboriculture, petits fruits, vigne etc.)
- Redistribution de certaines productions dans des versants actuellement peu favorables climatiquement, mais à conquérir pour tenir compte des trajectoires climatiques futures.
- Utilisation des zones forestières actuellement sous employées : production de bois de chauffage, sylvo-pastoralisme, production de bois d'œuvre ? L'une des principales contraintes dans ce domaine est la desserte forestière, quasi inexistante ou négligée.
- Nouvelles perspectives d'utilisation du foncier communal en tant que zone d'installation de nouveaux agriculteurs : pépinière de maraichers ou autres
- Perspectives d'approche des nouvelles populations péri-urbaines en tant que ressource en main d'œuvre
- Mixité entre zones habitées et zones de chalandise pour de la production ultra-courte et locale
- évolution de l'espace agricole vers d'avantage d'innovation et de résilience : quelle gouvernance, qui s'en empare et quels montages de projets ?

Par ailleurs, il nous semble important qu'un cadrage territorial soit réfléchi au regard des besoins exprimés sur le stockage de l'eau ou sur le développement de projets agri-voltaïques.



Le diagnostic agricole et ses relations avec les autres thèmes (paysage, environnement, biodiversité, urbanisme), permettent d'aborder des questions très pratiques relevant du zonage ou du règlement du PLUi, mais il met également en avant des questions plus globales qui ne sont pas strictement de son ressort (avenir des versants, émergence de l'importance des zones boisées, problématique des circuits de commercialisation, disponibilité de la main d'œuvre, problématique du stockage de l'eau, multifonctionnalité des sols, nécessité d'une agriculture innovante et résiliente, importance de la diversification, etc.)

Un point crucial concerne la dynamique du fonctionnement agricole qui entraîne dorénavant de potentiels besoins d'évolutions à très court terme, comme toute activité économique.

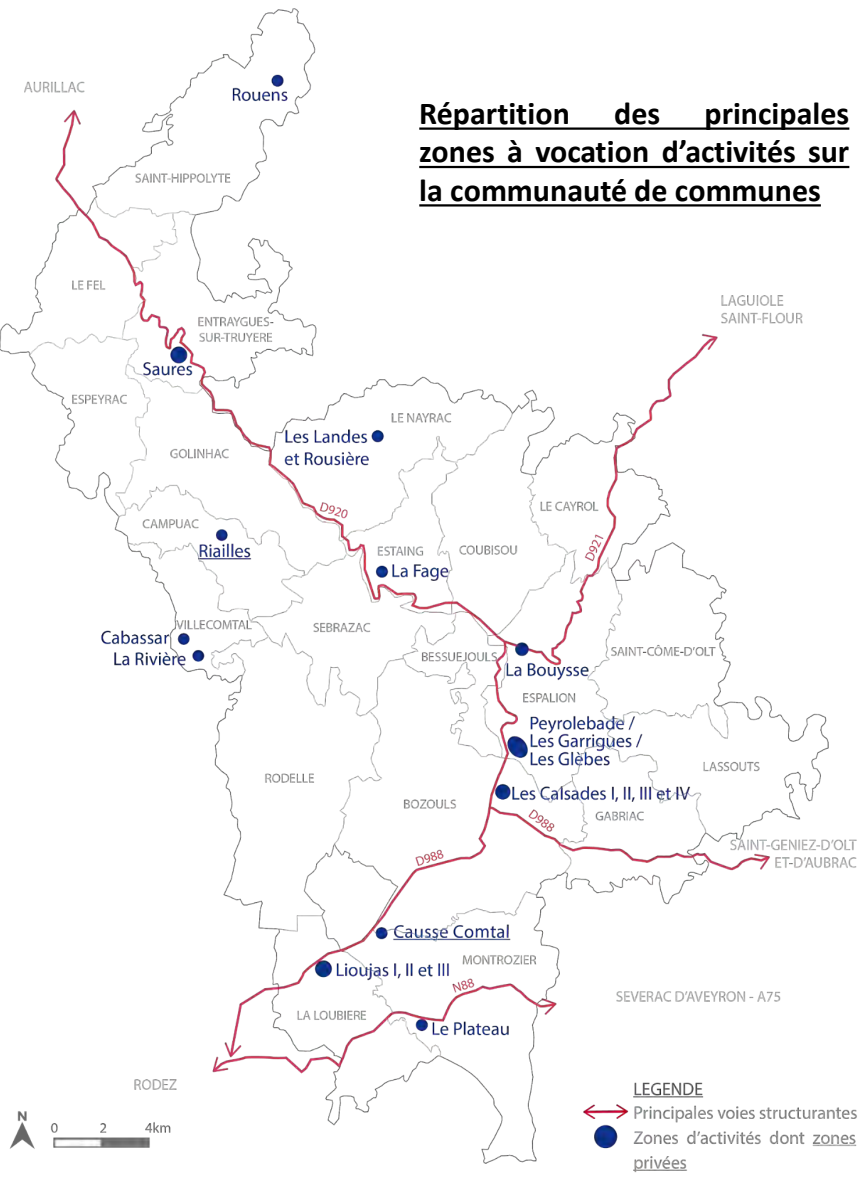


VI - Activités

Les principales zones à vocation d'activités du territoire

Sources : données CC Comtal Lot et Truyère - Réalisation carte : Atelier Sol et cité

Répartition des principales zones à vocation d'activités sur la communauté de communes



Les principales zones à vocation d'activités sur l'intercommunalité se répartissent sur 13 sites. Sont considérées comme « zones à vocation d'activités », celles répertoriées comme telles par l'intercommunalité.

La majorité des zones à vocation d'activités du territoire se sont implantées à proximité des principaux axes de communication que constituent les D988 (et D1088), D920, D921 et N88, pour des raisons de **desserte, d'accessibilité et de visibilité**. Les plus importantes se trouvent sur l'axe reliant Rodez à Espalion, près du pôle Espalion-Bozouls et à Lioujas (soit à une dizaine de minutes de Rodez). Néanmoins, on retrouve d'autres zones réparties de façon plutôt disparate sur le territoire.

La taille (nombre d'entreprises accueillies mais également la surface consommée) et la nature de ces zones sont hétérogènes, tout comme leur rayonnement (de local à supra communautaire).



Z.A. Saures (Entraygues-sur-Truyère)



Z.A Les Calsades (Bozouls)



Z.A La Bouysse (Espalion)



Z.A Lioujas (La Loubière)

LES CALSADES, UNE ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Localisation : Bozouls
Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur des Calsades, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur :

116,32 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Ux, Ux2, Ut et 1AUx) dont :

- 77,88 ha en Ux
- 4,50 ha en Ux2
- 23,07 ha en 1AUx
- 10,87 ha en Ut

Surface disponible : 37,69 ha disponibles sur l'ensemble de la zone, dont :

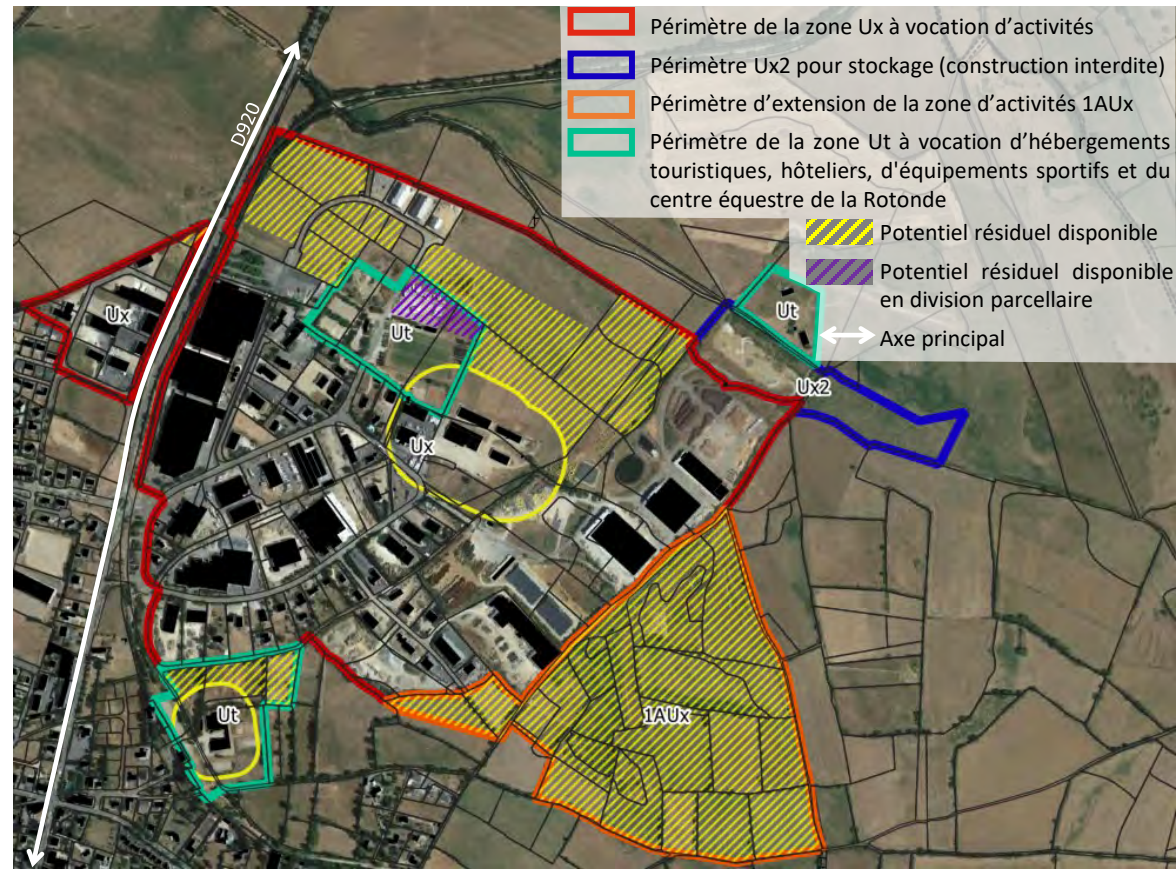
- 12,30 ha en Ux
- 23,07 ha en 1AUx
- 2,32 ha en Ut (dont 0,97 ha en division parcellaire)

Prix moyen : 25€ HT/m²

Nombre d'entreprises : 65 entreprises pour environ 550 emplois en 2020

Activités accueillies : Artisanat, Industrie, Commerce

Principales entreprises : Fidelem, Stratagem, Braley, Noz, Sanhes



ZONES D'ACTIVITES de PEYROLEBADE, LES GARRIGUES, LES GLEBES

Localisation : Espalion

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur ces trois secteurs, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur :

42,64 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Uxa et AUx1)
dont :
- 32,17 ha en Uxa
- 10,47 ha en AUx1

Surface disponible : 23,48 ha disponibles sur l'ensemble de la zone, dont :

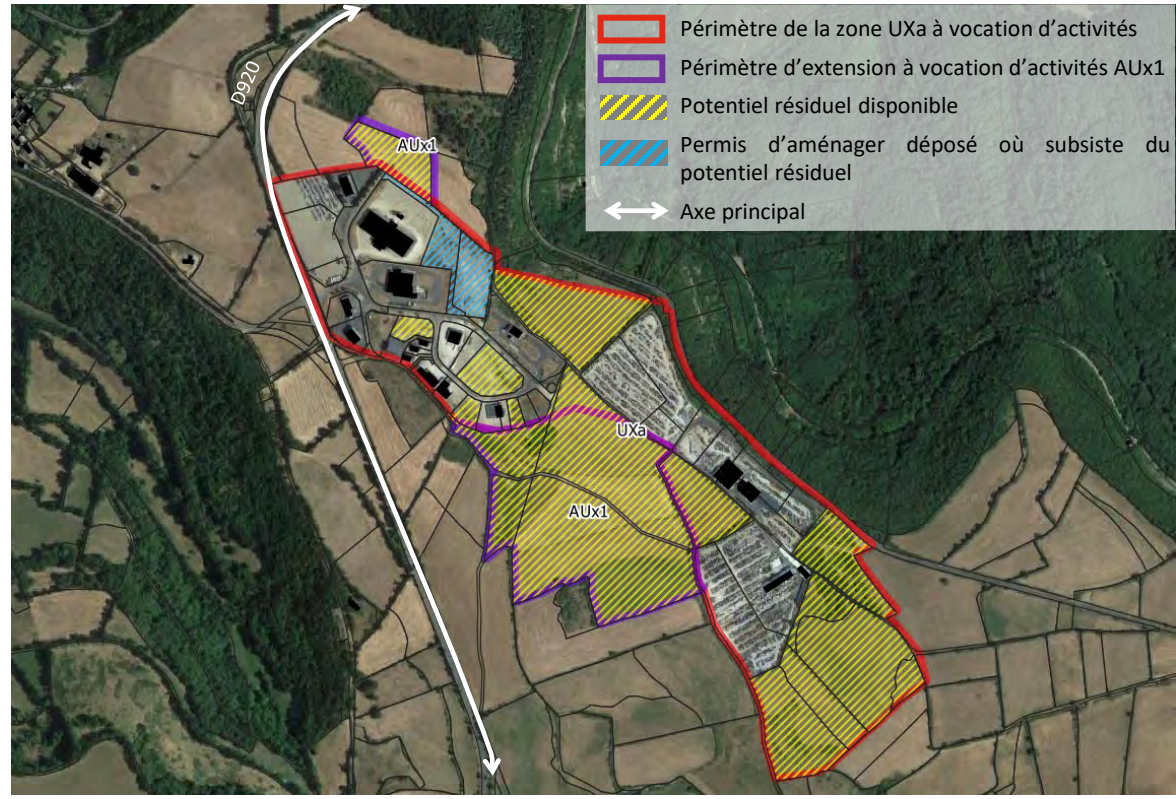
- 13,01 ha en Uxa
- 10,47 ha en AUx1

Prix moyen : 25 € HT/m²

Nombre d'entreprises : 11 entreprises pour environ 30 emplois en 2020

Activités accueillies : Industrie, artisanat, commerce

Principales entreprises : SARL A.P.B., Nord Aveyron cuisine, Staf Ginisty



ZONE D'ACTIVITES de LA BOUYSSSE

Localisation : Espalion

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

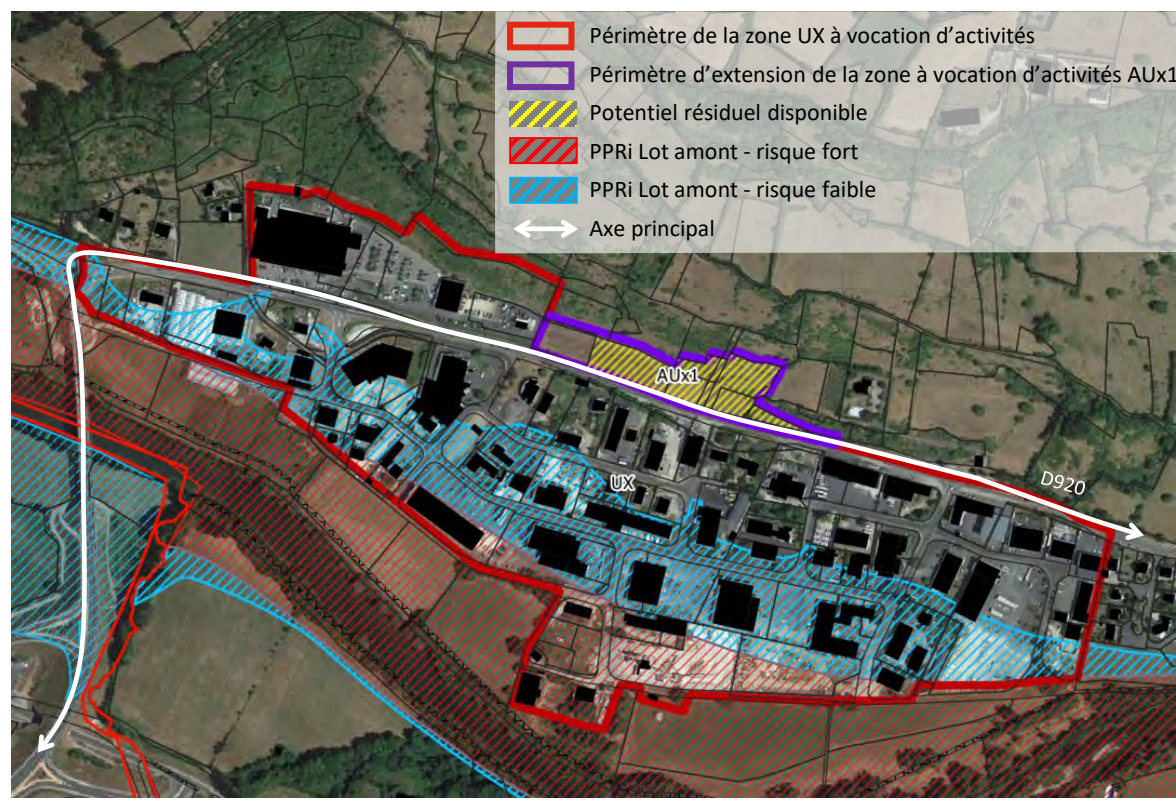
Sur le secteur de la Bouysse, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur : 26,29 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (UX et AUx1)

Surface disponible : 1,09 ha en AUx1 disponible sur l'ensemble de la zone

Nombre d'entreprises : 75 entreprises pour environ 450 emplois en 2020

Activités accueillies : Mixte, artisanat, commercial, industriel

Principales entreprises : Le Manoir Alexandre, Airmedic, EGTP, François Industrie



Les principales zones à vocation d'activités du territoire

Sources : image satellite de 2018 - Données service économique CLT
<https://comtal-lot-truyere.fr/entreprendre/installation-entreprise/zones-activites>
Réalisation carte : Atelier Sol et cité

LIOUJAS I, II et III, UNE ZONE D'ACTIVITE EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Localisation : La Loubière

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur de Lioujas, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur :
40,43 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Ux)

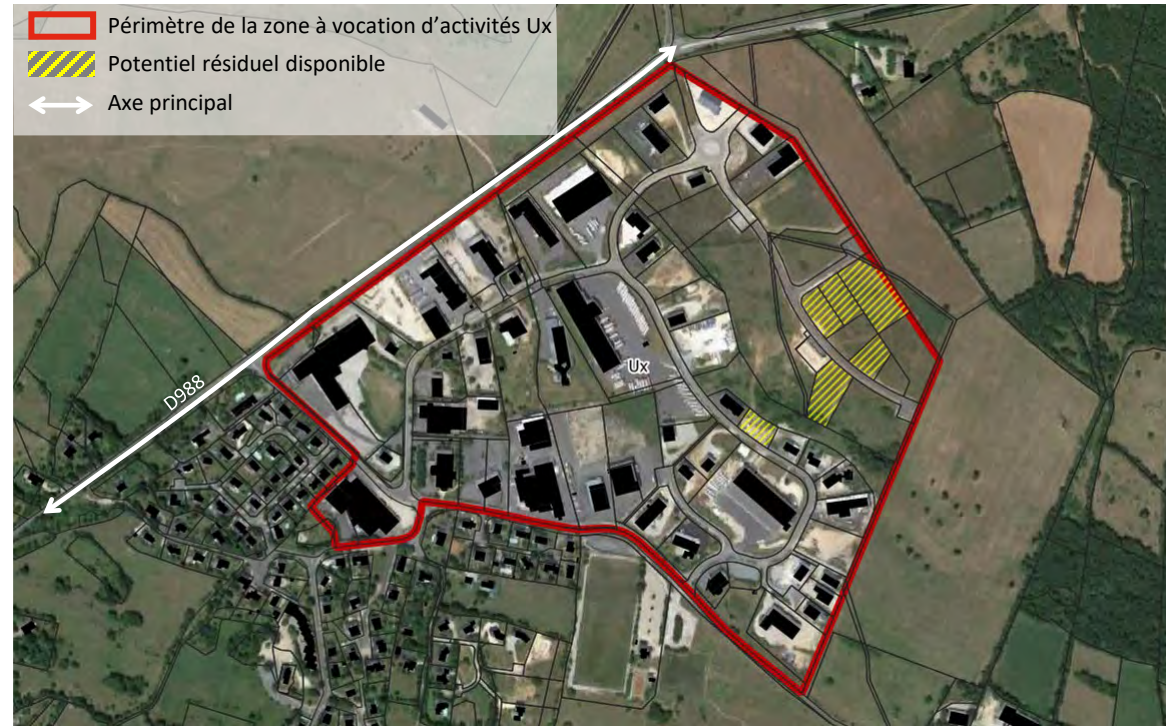
Surface disponible : 1,52 ha disponible sur l'ensemble de la zone

Prix moyen : 29 € HT/m²

Nombre d'entreprises : 61 entreprises pour environ 660 emplois en 2020

Activités accueillies : Industrie, artisanat, commerce, tertiaire

Principales entreprises : l'Epi du Rouergue, Transports Rousset, Mourlhon, Sobac



ZONE D'ACTIVITES du CAUSSE COMTAL

Localisation : Montrozier et Bozouls

Gestionnaire : privé

Sur le secteur du Causse Comtal, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur : 134,02 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Uxs, Ux1 et AUxs) dont :

- 15,92 ha en Uxs (sur Montrozier)
- 3,95 ha en Ux1 (sur Bozouls)
- 87,36 ha en AUxs (sur Montrozier)
- 26,79 ha en Ut (sur Montrozier)

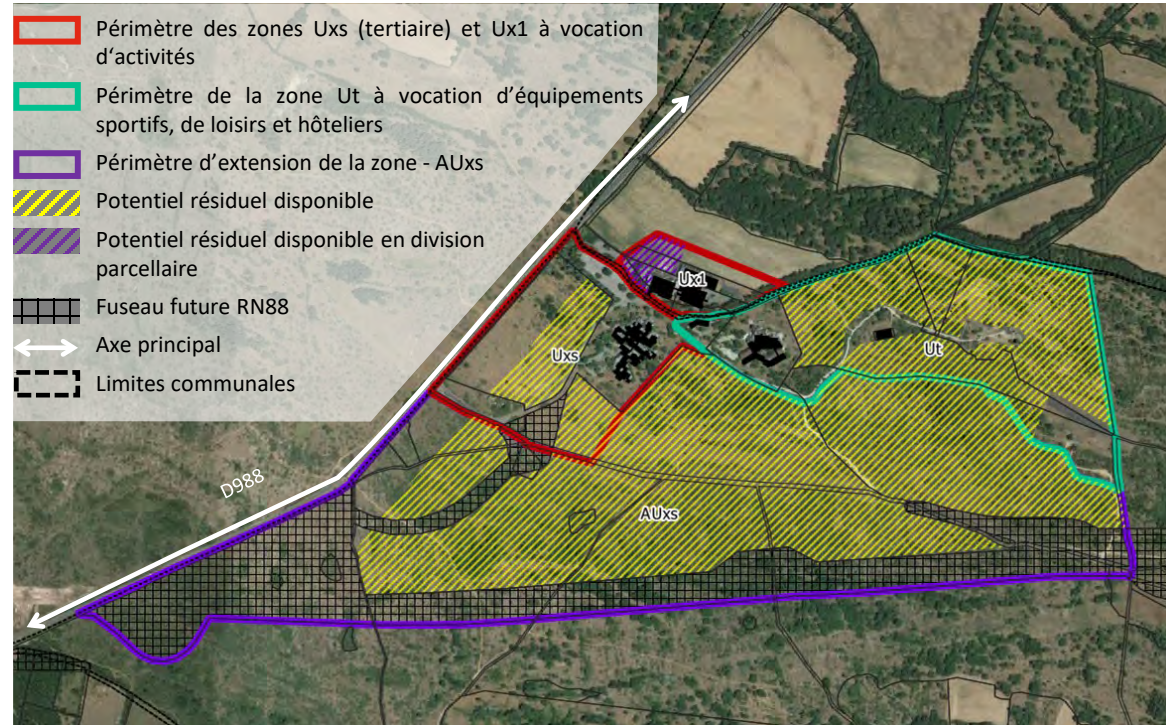
Surface disponible : 78,06 ha disponibles sur l'ensemble de la zone (hors fuseau future RN88), dont :

- 4,99 ha en Uxs
- 53,81 ha en AUxs (hors fuseau RN)
- 1,06 ha en division parcellaire (Ux1)
- 18,20 ha en Ut

Nombre d'entreprises : 6 entreprises pour environ 220 emplois en 2020

Activités accueillies : Tertiaire

Principales entreprises : Crédit agricole, CIE Aveyron service et gestion



ZONE D'ACTIVITES des SAURES

Localisation : Entraygues-sur-Truyère

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur des Saures, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur :

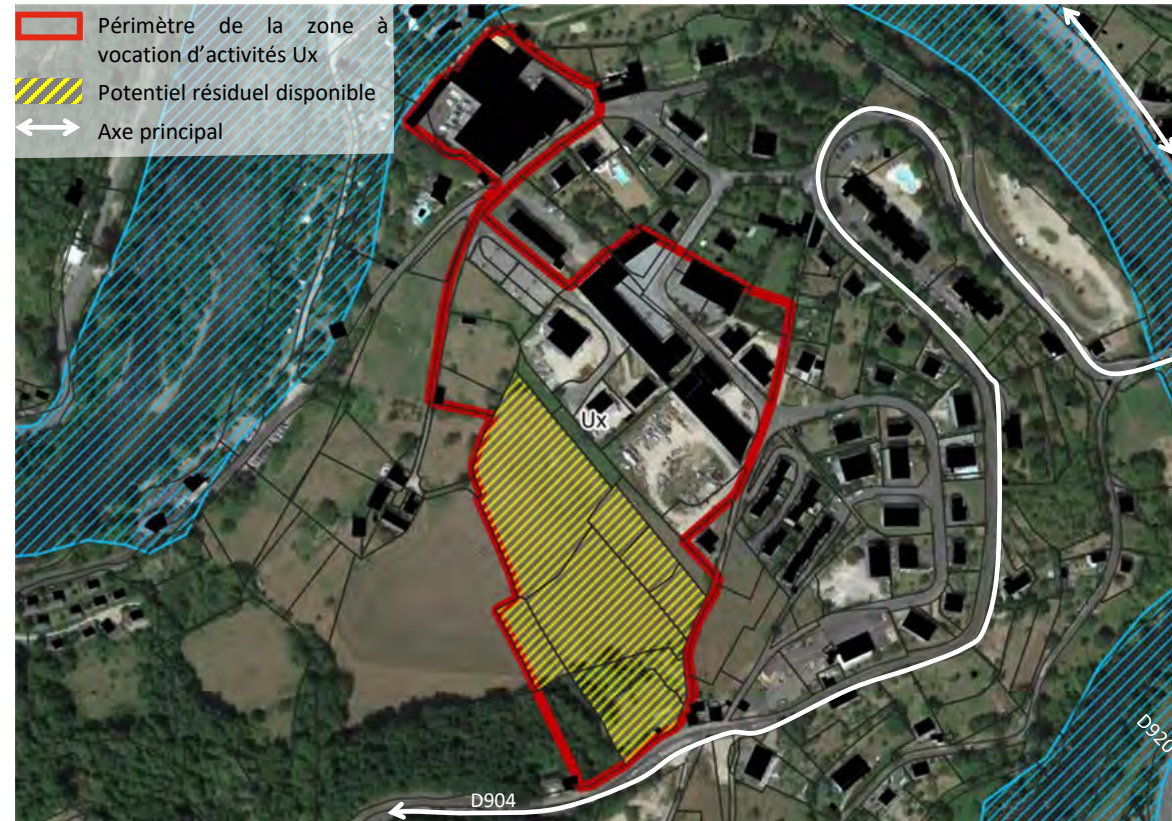
5,80 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Ux)

Surface disponible : 1,97 ha disponible sur l'ensemble de la zone

Nombre d'entreprises : 10 entreprises pour environ 20 emplois

Activités accueillies : Mixte, artisanat, tertiaire, industrie, commerce

Principales entreprises : Servant, Charpentes d'Olt, Atelier des Aciers



ZONE D'ACTIVITES de LA RIVIERE

Localisation : Villecomtal

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

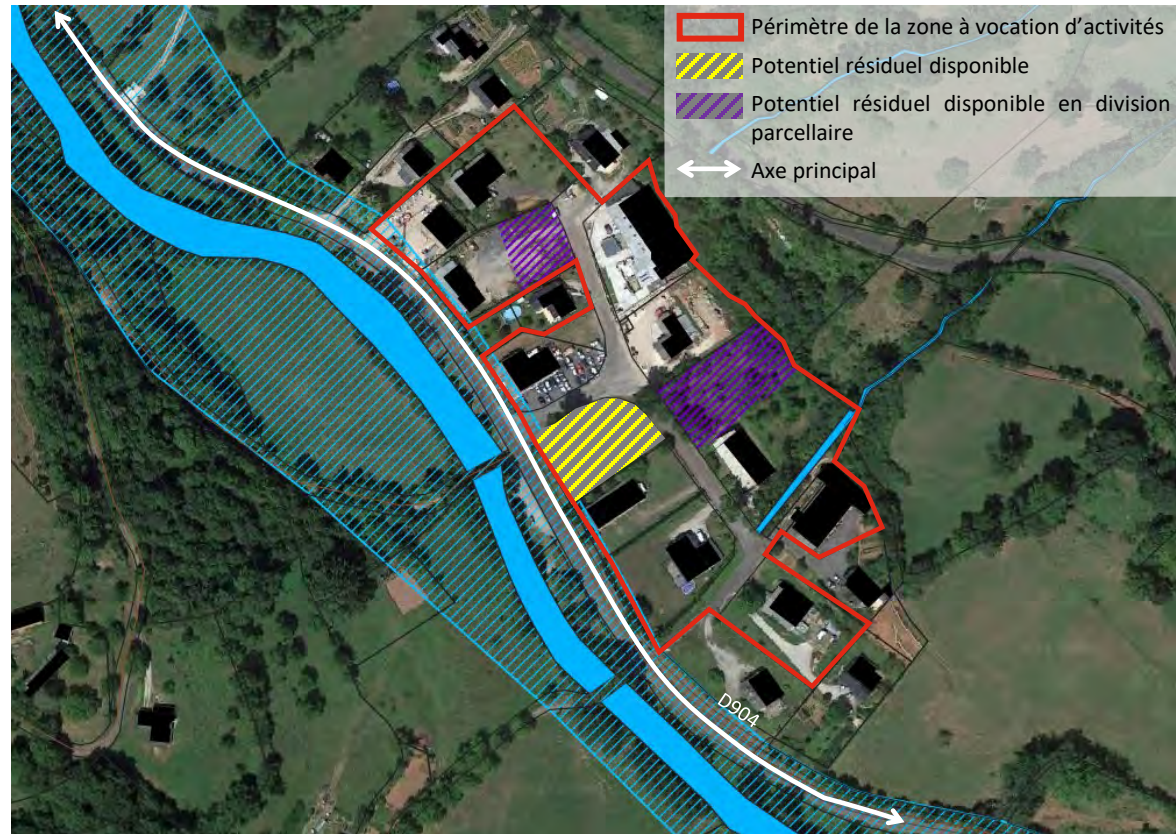
Sur le secteur de la Rivière, surface accueillant de l'activité dans le document d'urbanisme en vigueur :
2,34 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (U – carte communale)

Surface disponible : **0,37 ha** disponible sur l'ensemble de la zone, dont :
- 0,13 ha en lots libres
- 0,24 ha en division parcellaire

Nombre d'entreprises : 5 entreprises pour 7 à 9 emplois en 2020

Activités accueillies : mixtes

Principales entreprises : Gimalac Vincent, Saulodes Frédéric et la Maison Jouin



La carte communale de Villecomtal ne possède que deux zones : U et N. Le périmètre du secteur de la Rivière à vocation d'activités intègre les entreprises présentes sur le secteur.

ZONE D'ACTIVITES de CABASSAR

Localisation : Villecomtal

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur de Cabassar, surface accueillant de l'activité dans le document d'urbanisme en vigueur : 4,85 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (U – carte communale)

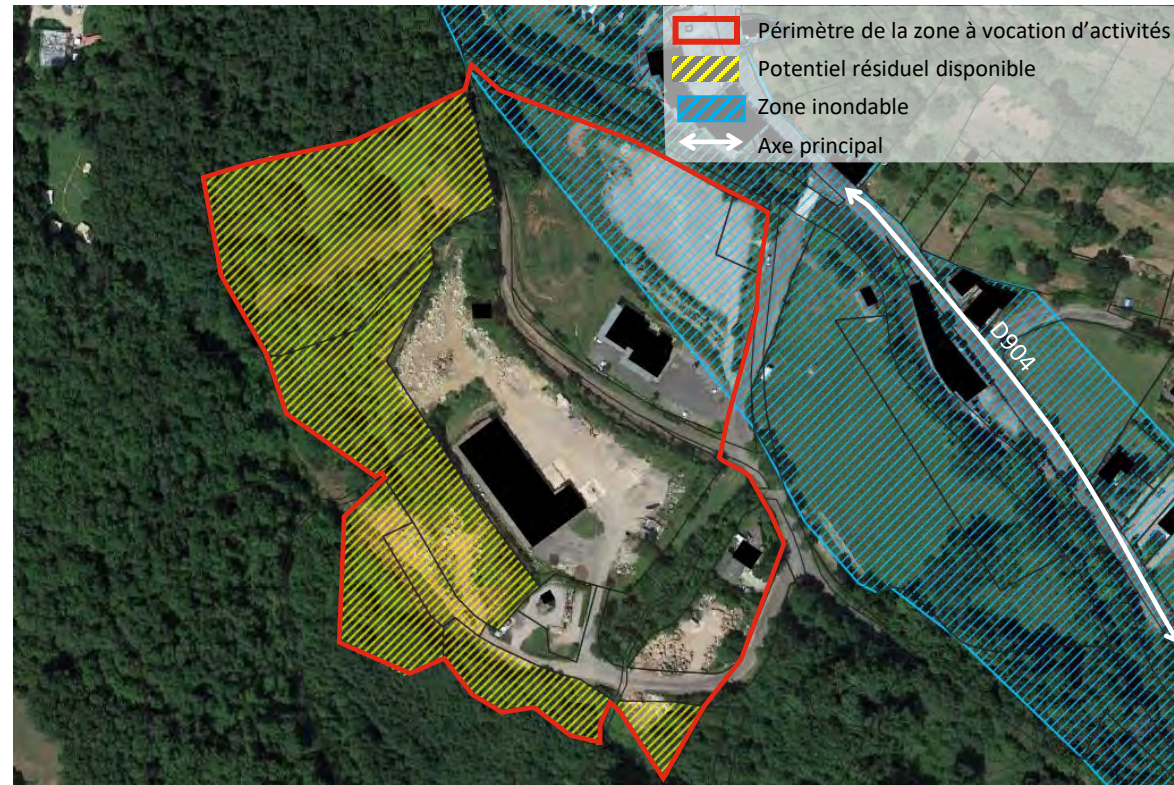
Surface disponible : 2,11 ha disponibles sur l'ensemble de la zone

Prix moyen : 11,52€ HT/m²

Nombre d'entreprises : 3 entreprises pour environ 8 emplois

Activités accueillies : mixtes

Principale entreprise : Pradalier et Fils



La carte communale de Villecomtal ne possède que deux zones : U et N. Le périmètre du secteur de Cabassar à vocation d'activités intègre les entreprises présentes sur le secteur ainsi que les parcelles ouvertes à l'urbanisation contiguës.

ZONE D'ACTIVITES du PLATEAU

Localisation : Montrozier

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

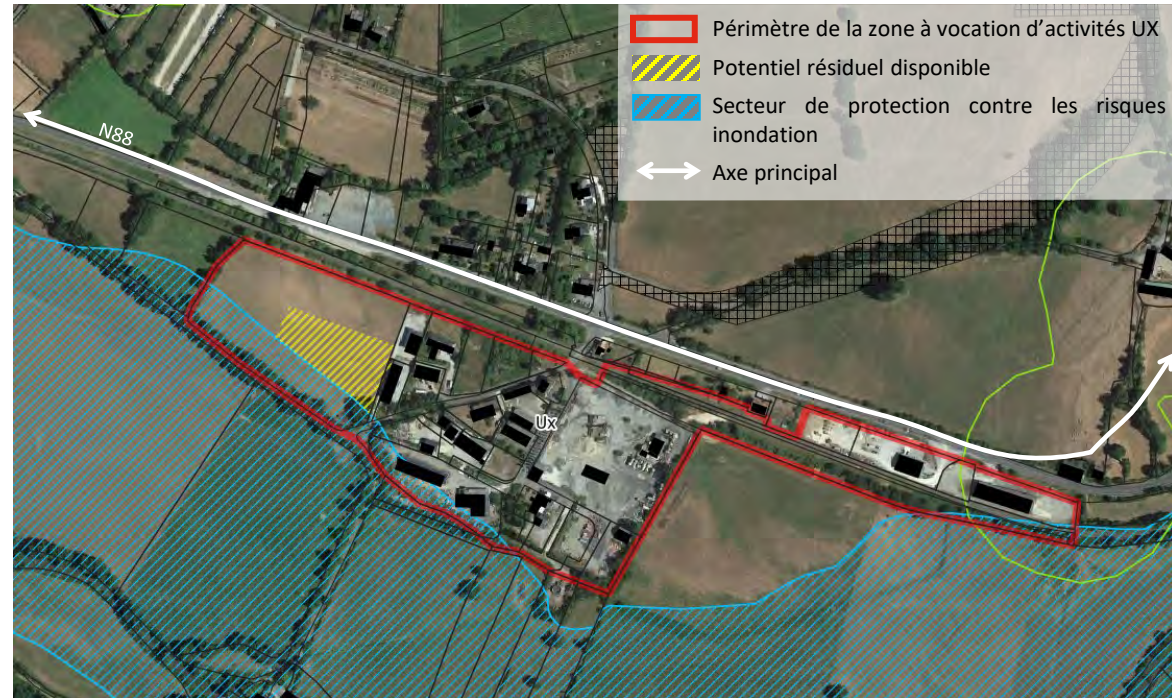
Sur le secteur du Plateau, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur : 10,60 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (UX)

Surface disponible : 6266 m² disponibles sur l'ensemble de la zone

Nombre d'entreprises : 9 entreprises pour un nombre d'emplois entre 50 et 110, en 2020

Activités accueillies : industrie et artisanat

Principales entreprises : COLAS Sud-Ouest, Escotel, Solimayrand, Pigeon Jean-Philippe



ZONE D'ACTIVITES de RIAILLES

Localisation : Campuac

Gestionnaire : privé

Sur le secteur de Riailles, surface totale à vocation d'activités dans les parties actuellement urbanisées (RNU) :

3,97 ha actuellement situés dans les PAU du RNU

Surface disponible : 2522 m² disponibles sur l'ensemble de la zone

Nombre d'entreprises : 10 entreprises pour environ 25 emplois en 2020

Activités accueillies : Artisanat

Principales entreprises : Pages Ma, Layrac BTP, Pradalie Nicolas



La commune de Campuac est régie par le RNU. Des parties actuellement urbanisées (PAU) ont été déterminées sur la commune. Le périmètre du secteur de Riailles à vocation d'activités, s'appuie donc sur les PAU en intégrant les entreprises présentes ainsi que les parcelles incluses dans le permis d'aménager déposé sur le secteur.

LA FAGE, UNE ZONE D'ACTIVITE MELEE AVEC DE L'HABITAT

Localisation : Estaing

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

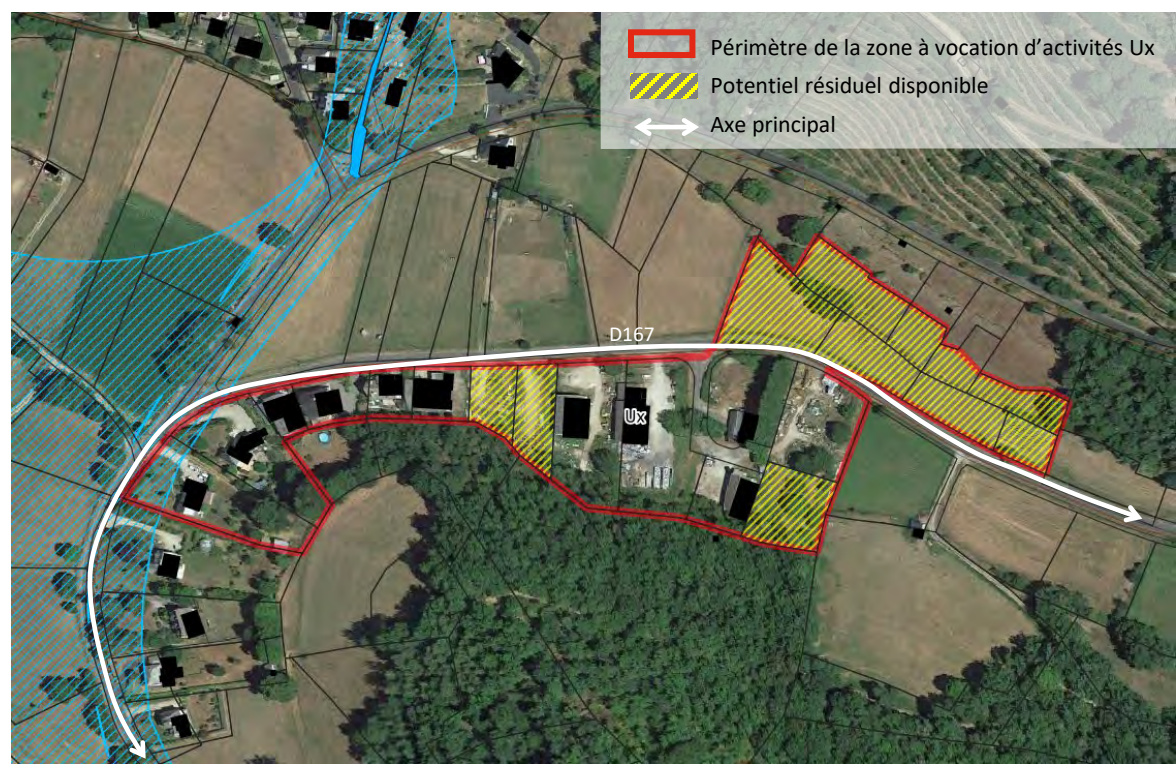
Sur le secteur de la Fage, surface totale à vocation d'activités du document d'urbanisme en vigueur :
3,02 ha actuellement ouverts à l'urbanisation (Ux)

Surface disponible : **1,15 ha** disponible sur l'ensemble de la zone

Nombre d'entreprises : 6 entreprises pour 6 à 8 emplois en 2020

Activités accueillies : mixte, artisanat

Principales entreprises : Bouldoires Denis, Bezamat Romain, Raphael



Les principales zones à vocation d'activités du territoire

Sources : image satellite de 2020 - Données service économique CLT
<https://comtal-lot-truyere.fr/entreprendre/installation-entreprise/zones-activites>
Réalisation carte : Atelier Sol et cité

ZONE D'ACTIVITES DES LANDES et de ROUSSIERE

Localisation : Le Nayrac

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur des Landes et de Roussière, surface totale à vocation d'activités dans les parties actuellement urbanisées (RNU) :

2,89 ha actuellement situés dans les PAU du RNU

Surface disponible : **0,39 ha** disponible sur l'ensemble de la zone

- 0,31 ha en lots libres

- 0,08 ha en division parcellaire

Prix moyen : 10€ HT/m²

Nombre d'entreprises : 5 entreprises pour environ 5 emplois

Activités accueillies : Artisanat

Principales entreprises : GEO 12, LAMIC Joel



La commune du Nayrac est régie par le RNU. Des parties actuellement urbanisées (PAU) ont été déterminées sur la commune. Le périmètre du secteur des Landes et de Roussière à vocation d'activités s'appuie donc sur les PAU en intégrant les entreprises présentes.

ZONE D'ACTIVITES de ROUENS

Localisation : Saint-Hippolyte

Gestionnaire : Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Sur le secteur de Rouens, surface totale à vocation d'activités dans les parties actuellement urbanisées (RNU) : 2,59 ha actuellement situés dans les PAU du RNU

Surface disponible : 1,38 ha disponible dans les PAU du RNU

Prix moyen : 1,27 € HT/m²

Nombre d'entreprises : 2 entreprises pour environ 3 emplois

Activités accueillies : Artisanat

Principales entreprises : PELLAT Yvan, MARC Dominique



La commune de Saint-Hippolyte est régie par le RNU. Des parties actuellement urbanisées (PAU) ont été déterminées sur la commune. Le périmètre du secteur de Rouens à vocation d'activités s'appuie donc sur les PAU en intégrant les entreprises présentes.

Actuellement, **trois carrières sont exploitées** sur le territoire de Comtal, Lot et Truyère :

- **Palat Carrières et T.P., à Saint-Hippolyte**
- **Galibert et fils Carrière TP, à Espalion**
- **Carrière Daudé, avec le siège social à Montsalvy** mais dont l'exploitation de la carrière se trouve en partie sur **Saint-Hippolyte**

Les périmètres d'exploitation des carrières et la durée d'exploitation sont fixés par arrêté préfectoral.

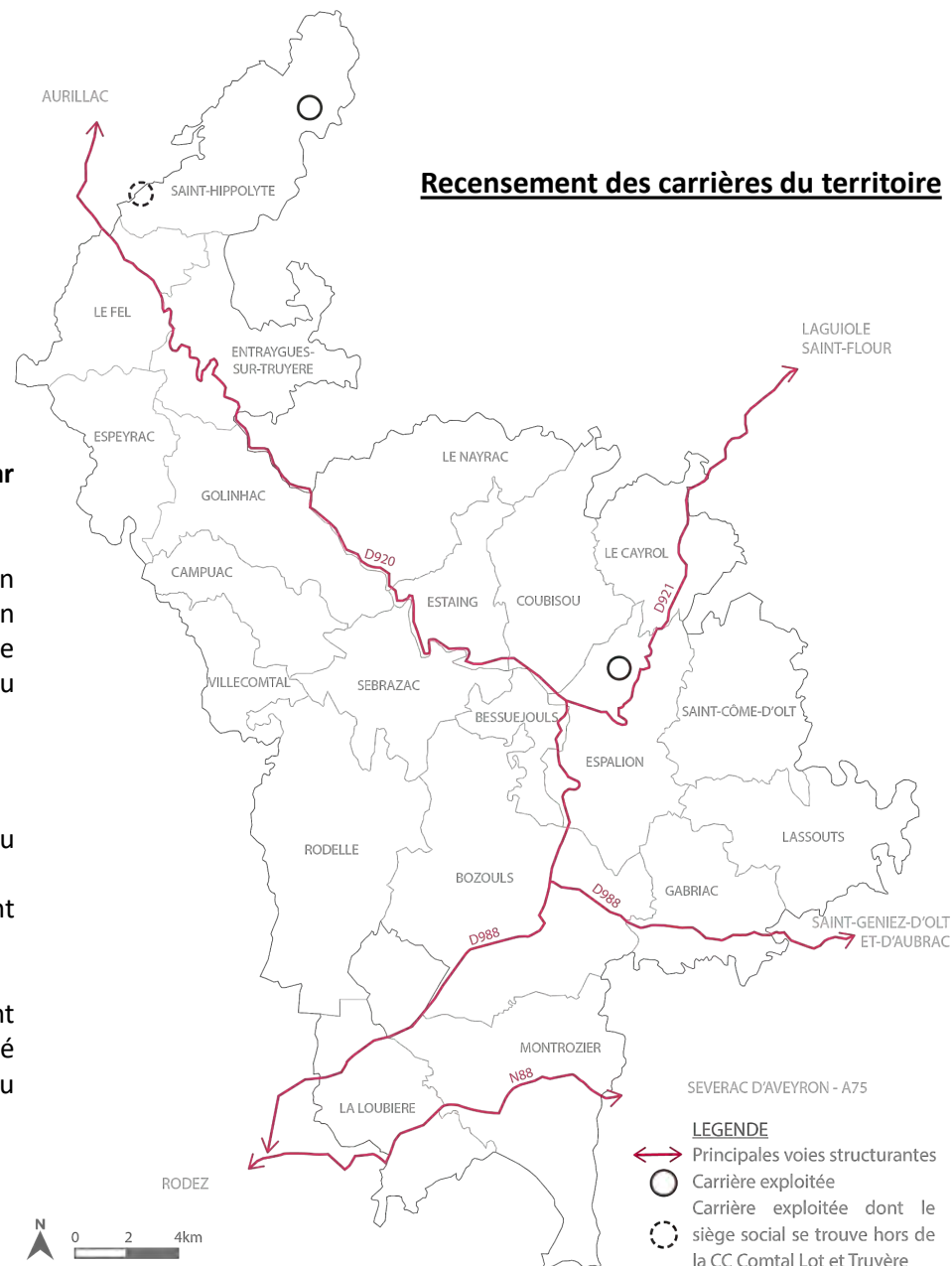
A la fin de l'exploitation, l'exploitant est tenu de remettre en état le site affecté par son activité compte tenu des caractéristiques essentielles du milieu environnant. La remise en état doit être achevée au plus tard à l'échéance de l'autorisation, sauf dans le cas de renouvellement de l'autorisation d'exploiter. La remise en état doit comporter au minimum :

- une mise en sécurité des fronts de taille,
- le nettoyage des terrains,
- la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site,
- l'insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage en tenant compte de la vocation ultérieure du site.

Le PLUi, via le règlement écrit et un zonage adapté, permettra aux carrières bénéficiant d'une autorisation en cours de fonctionner dans les strictes limites accordées par l'arrêté préfectoral. Sans autorisation d'exploitation, le PLUi ne pourra pas prévoir d'extension ou de nouvelles carrières.

-> **Projet(s) de carrières ? Anciennes carrières qui ne sont plus exploitées à répertorier ?**

Recensement des carrières du territoire



SEVERAC D'AVEYRON - A75

LEGENDE

- ↔ Principales voies structurantes
- Carrière exploitée
- Carrière exploitée dont le siège social se trouve hors de la CC Comtal Lot et Truyère

La consommation foncière à vocation d'activités 2010-2022

Source : analyse réalisée avec les données collectées sur les permis de construire

	Nouveaux locaux d'activités 2010-2022	Consommation foncière entre 2010-2022 en ha	Moyenne par activité en m ²
Bessuéjols	1	0,05	500
Bozouls	25	31,26	12 504
Campuac	2	0,52	2 590
Le Cayrol	0	0	-
Coubisou	0	0	-
Entraygues-sur-Truyère	7	1,17	1 671
Espalion	24	6,29	2 621
Espeyrac	3	0,55	1 842
Estaing	0	0	-
Le Fel	2	0,18	885
Gabriac	0	0	-
Golinhac	0	0	-
Lassouts	0	0	-
La Loubière	31	14,01	4 519
Montrozier	7	0,74	1 056
Le Nayrac	2	0,2	1 000
Rodelle	1	0,15	1 514
Saint-Côme-d'Olt	3	0,87	2 902
Saint-Hippolyte	2	0,29	1 474
Sébrazac	0	0	-
Villecomtal	1	0,95	947
Total	111 locaux	57,23 ha	5 156 m²

L'analyse des données des permis de construire et des vues aériennes (orthophoto) des différentes communes montre que **111 nouveaux locaux d'activités se sont construits sur l'ensemble du territoire de Comtal Lot et Truyère, entre 2010 et 2022**. Les changements d'affectation vers de l'activité n'ont pas été comptabilisés car ils n'entraînent pas de consommation foncière.

Au total, **ce sont 57,23 ha** (moyenne de 5 156 m² par nouvelle construction) **qui ont été consommés** sur cette période **pour de nouveaux locaux dédiés aux activités économiques, hors activité agricole**.

La Loubière a accueilli le plus de nouveaux locaux d'activités (28%) du territoire, sur la zone d'activités de Lioujas.

7 communes (soit 33 % des communes) n'ont pas connu de nouvelle construction pour de l'activité économique (hors agriculture) entre 2010 et 2022.

90,1 % de la consommation foncière liée à l'activité s'est réalisée sur les trois communes de Bozouls, Espalion et la Loubière soit 51,56 ha. Sur Bozouls, il s'agit **d'activités industrielles** nécessitant généralement de grands espaces de production et de stockage.

Ces données mettent en évidence **les lieux stratégiques et privilégiés de développement de l'activité économique** (présence des équipements, desserte aisée, bassin d'emploi, etc...) sur la dernière décennie. **L'élaboration du PLUi pourra favoriser la poursuite de ces choix de développement ou bien les interroger pour un autre équilibre territorial**.

Communes	Total du potentiel constructible identifié en ha	Dont ha en division parcellaire
Bessuéjols	0	0
Bozouls	39,96	1,83
Campuac	0,25	0
Le Cayrol	0	0
Coubisou	0,84	0
Entraigues-sur-Truyère	2,95	0,56
Espalion	23,94	0
Espeyrac	0	0
Estaing	1,42	0
Le Fel	0	0
Gabriac	0	0
Golinhac	0	0
Lassouts	0	0
La Loubière	1,52	0
Montrozier	61,70	0,31
Le Nayrac	0,39	0,08
Rodelle	0,66	0
Saint-Côme-d'Olt	0,61	0
Saint-Hippolyte	1,38	0
Sébrazac	0	0
Villecomtal	2,27	0,24
TOTAL	137,89 ha	3,02

L'analyse du potentiel résiduel à vocation d'activités a été effectuée **en considérant l'ensemble des zones constructibles à vocation d'activités des documents d'urbanisme en vigueur** sur le territoire intercommunal.

Pour les communes régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), des parties actuellement urbanisées (PAU) ont été déterminées sur chaque commune à l'intérieur desquelles le potentiel éventuel a été identifié sur des secteurs à vocation d'activités (par exemple sur des zones d'activités ou artisanales existantes et répertoriées).

L'analyse du potentiel constructible a été pondérée en prenant en considération le potentiel résiduel non disponible en raison des différentes contraintes techniques ou naturelles (desserte, topographie, inondation, etc.) pouvant affecter l'usage du sol et ainsi conditionner son occupation/urbanisation.

Le potentiel résiduel comptabilisé sur le secteur à vocation d'activités du Cause Comtal à Montrozier s'élève à 59,86 ha soit 43,41% du **potentiel constructible total de CLT à vocation d'activités (hors activités touristiques)**.

La zone économique des Calsades à Bozouls compte **25,7 % du potentiel constructible** (35,37 ha) et celle des Glèbes, Peyrolebade et des Garrigues sur Espalion comprend **17% du potentiel à vocation d'activités** (23,48 ha).

Au total, ces trois secteurs comptent 86,1% du potentiel constructible total de CLT à vocation d'activités (hors activités touristiques).

Cela s'explique notamment par la présence **d'importantes zones à urbaniser à vocation d'activités** dans les documents d'urbanisme en vigueur, **qui n'ont pas été consommées** (87,35 ha de zones à urbaniser soit 63,35% du potentiel total).

Du potentiel subsiste également **hors des principaux secteurs à vocation d'activités** de Comtal, Lot et Truyère, présentés précédemment. Ce potentiel résulte des secteurs fléchés spécifiquement pour de l'activité dans les documents en vigueur.

Ainsi le potentiel total à vocation d'activités (hors tourisme) identifié sur l'intercommunalité s'élève à 137,89 ha (dont 3,02 ha issus de divisions parcellaires).

Ce potentiel est près de 2,5 fois supérieur à la consommation foncière enregistrée (57,23 ha) entre 2010 et 2022 pour de l'activité.

L'activité commerciale et artisanale du territoire

La Chambre de commerce et d'industrie répertorie 892 établissements en décembre 2022, dans le registre du commerce et des sociétés (RCS), hors agriculture. Cette base de données regroupe toutes les personnes physiques et les personnes morales exerçant une activité commerciale. Toutes les entreprises ayant une activité commerciale doivent s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés (RCS).

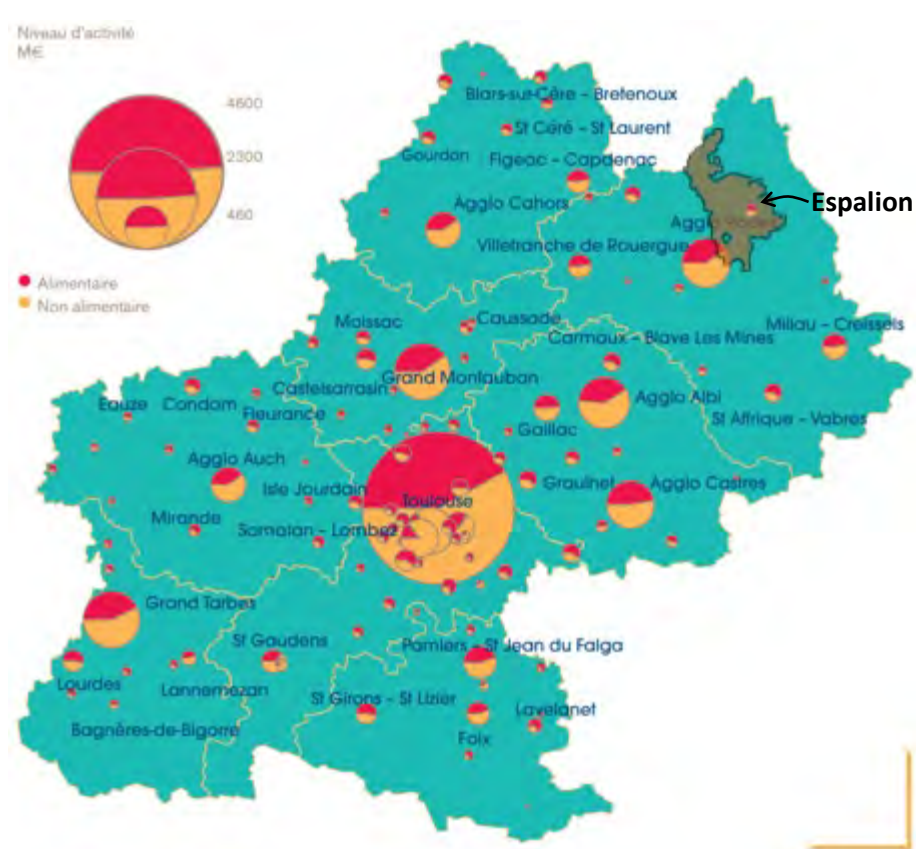
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat répertorie 775 établissements (hors agriculture) inscrits au Registre des Métiers (RM) qui concerne les entreprises exerçant une activité artisanale.

Ce sont donc 1667 entreprises qui sont répertoriées dans les registres du commerce et des sociétés (RCS) et celui des Métiers (RM).

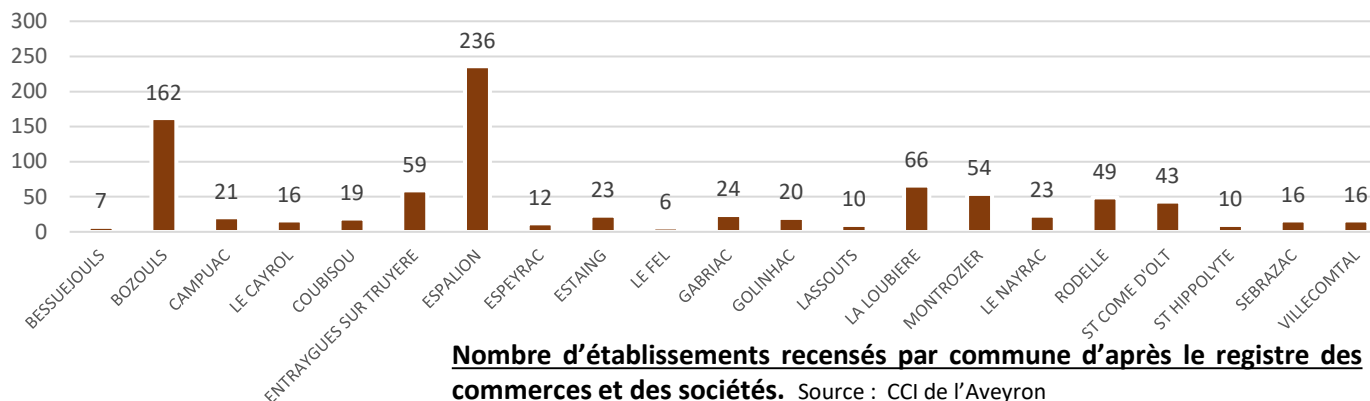
Dans ce RCS, les trois secteurs comptant le plus d'établissements répertoriés sont les suivants :

- **Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné** : 356 établissements
- **Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles** : 199 établissements (commerces de détails ; de gros ; commerces et réparation d'automobiles et de motocycles)
- **Hébergement et restauration** : 132 établissements

La commune qui compte le plus d'établissements est **Espalion** suivie de **Bozouls**.



Les principaux pôles commerciaux en Midi-Pyrénées, 2014. Source : CCI de l'Aveyron



Sont considérés comme des **commerces de proximité** dans la base permanente des équipements, les types de commerces suivants : hypermarché, supermarché, grande surface de bricolage, supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, produits surgelés, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux, magasin de vêtements, magasin d'équipement du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin d'articles de sports et de loisirs, magasin de revêtements murs et sols, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie-cosmétique, fleuriste-jardinage-animalerie, magasin d'optique, magasin de matériel médical et orthopédique et station-service. »

D'après les données issues de la base permanente des équipements de l'INSEE, **Espalion, en tant que pôle intercommunal** compte le plus de commerces de proximité avec 52 commerces, soit **la moitié des commerces de l'intercommunalité**.

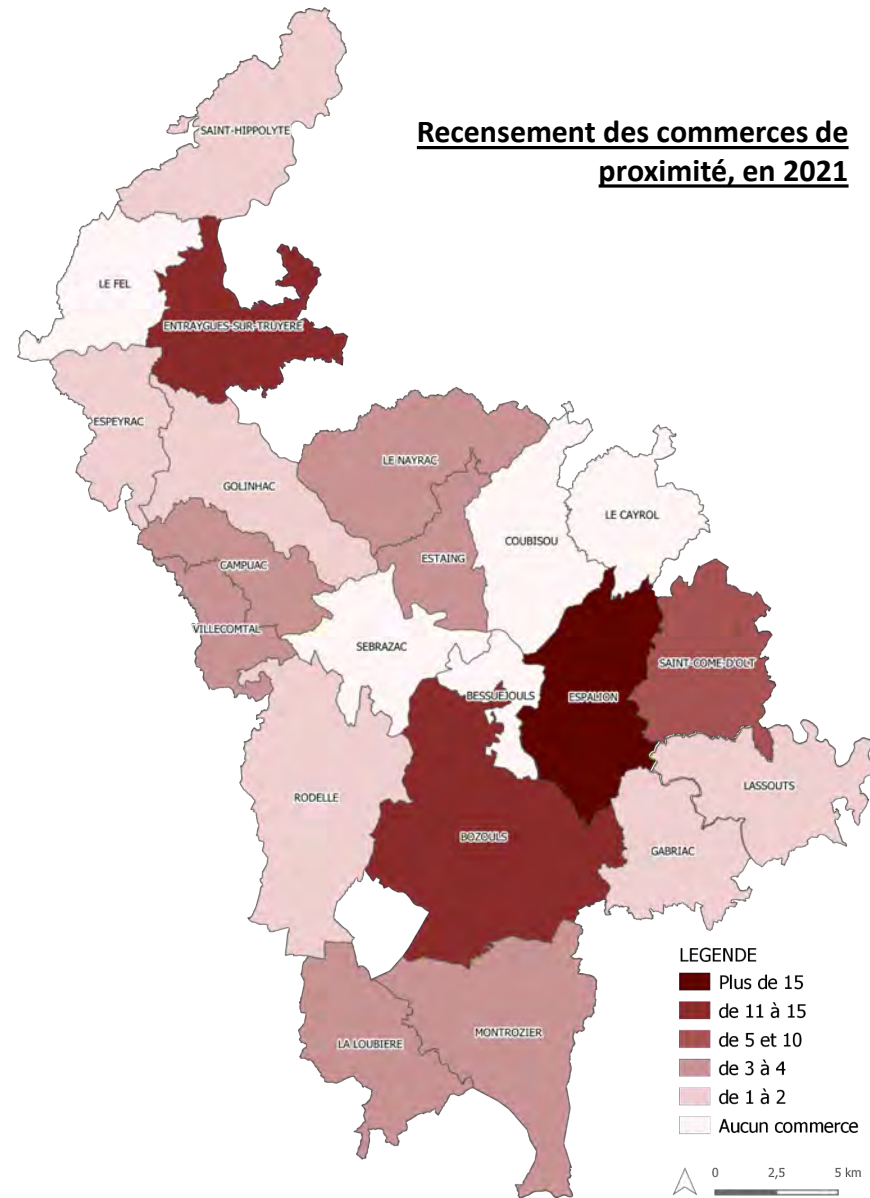
Bozouls vient compléter cette offre avec 15 commerces.

Entraygues-sur-Truyère, en sa qualité de pôle secondaire compte 11 commerces de proximité. Il s'agit d'un **relais important** notamment pour les communes du nord de l'intercommunalité.

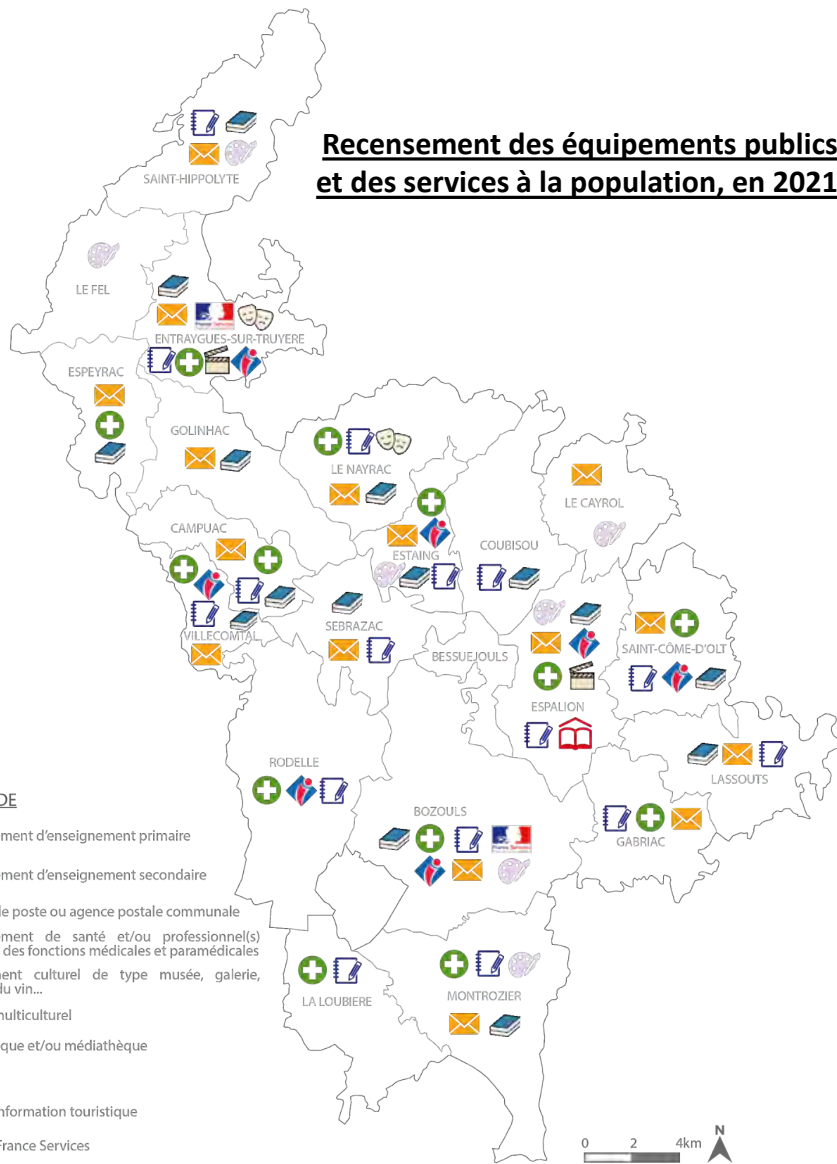
Plus de **70% des commerces de proximité** se situent sur ces trois communes, les **30% restants se répartissent sur 13 communes** : Saint-Hippolyte, Espeyrac, Golinhac, Le Nayrac, Estaing, Campuac, Villecomtal, Saint-Côme-d'Olt, Rodelle, La Loubière, Montrozier, Gabriac et Lassouts.

Seules cinq communes, n'ont aucun commerce recensé : Le Fel, Sébrazac, Bessuéjols, Coubisou et Le Cayrol.

Recensement des commerces de proximité, en 2021



Recensement des équipements publics et des services à la population, en 2021



La carte ci-contre dresse l'état des lieux des équipements et services publics de l'intercommunalité répertoriés par la CCI de l'Aveyron.

En tant que pôle intercommunal, **Espalion et Bozouls disposent d'un panel élargi d'équipements et de services publics**. C'est également le cas d'**Entraygues sur Truyère qui recense un nombre important d'équipements et services du quotidien**.

Les habitants des autres communes à proximité de ces **deux pôles de services Espalion-Bozouls et Entraygues sur Truyère profitent également des équipements**.

Certaines communes comme Villecomtal, Le Nayrac, Estaing, Saint-Côme-d'Olt et Montrozier disposent d'une offre d'équipements et de services importante et peuvent être considérées comme des pôles complémentaires.

Un peu plus des deux tiers des communes comptent une école. Seules les communes d'Espeyrac, le Fel, Golin hac, Le Cayrol et Bessuéjols n'ont pas d'établissement scolaire.

Espalion est la seule commune de l'intercommunalité à disposer d'établissements d'enseignement secondaire avec un collège privé, un collège public et un lycée privé.

Toutes les communes hormis Bessuéjols, Lassouts, le Cayrol et Espeyrac possèdent **un ou plusieurs équipements sportifs**.

Des équipements sont gérés par la Communauté de Communes, tels que le gymnase intercommunal de Bozouls, d'Entraygues ou celui d'Espalion.

Plusieurs **fonctions médicales et paramédicales** sont également présentes au sein de l'intercommunalité. D'après les données issues du profil de territoire de CC CLT, réalisé par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron, l'intercommunalité **compte 144 professionnels de santé** dont 65 infirmiers, 21 médecins généralistes, 23 masseurs kinésithérapeutes ou encore 10 chirurgiens-dentistes.

Le tourisme est une activité économique majeure pour le territoire qui contribue grandement à son attractivité et son rayonnement. Près de **8%** des lits touristiques marchands de l'Aveyron se trouvent sur Comtal Lot et Truyère.

Quatre axes principaux structurent le territoire :

- La vallée du Lot
- Les gorges de la Truyère
- Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR 65 et GR 465)
- La voie Rodez/Aubrac

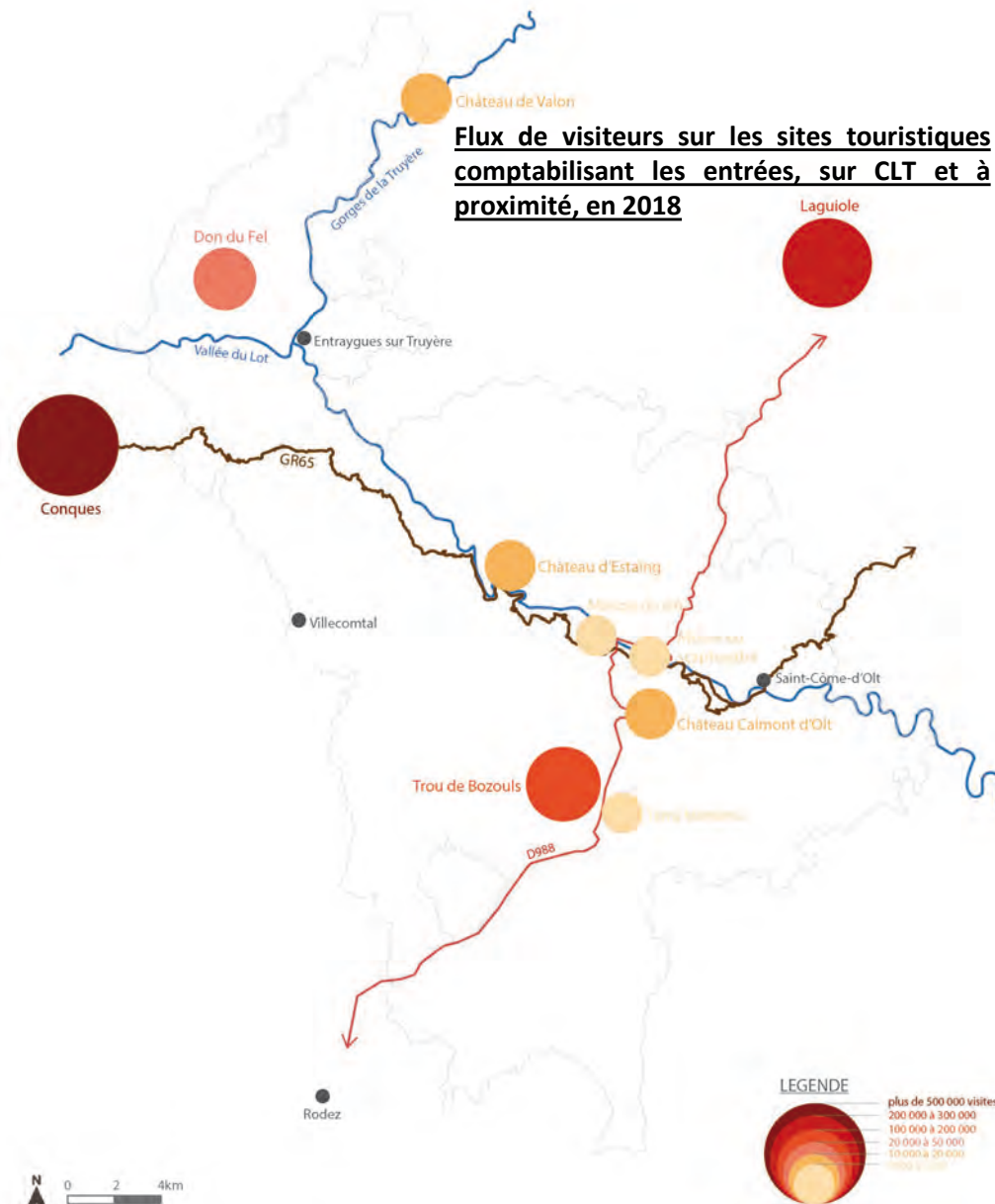
Le tourisme sur Comtal Lot et Truyère est lié à son **patrimoine, à son cadre paysager, architectural et culturel ainsi qu'au GR65 :**

- Le **Château de Calmont d'Olt** (20 000 visiteurs par an)
- Le **Canyon de Bozouls** (200 000 visiteurs par an),
- Les chemins de randonnée dont le sentier de **Saint-Jacques de Compostelle** (GR65)
- La **véloroute de la vallée du Lot** et les activités de loisirs
- Le **Don du Fel** (50 000 visiteurs par an)
- Le **patrimoine architectural d'importance** (les châteaux, les bourgs médiévaux...), les villages d'exception avec deux « plus beaux villages de France » (Estaing et Saint-Côme-d'Olt) mais également une « petite cité de caractère » (Villecomtal), les édifices religieux, le petit patrimoine (murets, moulins, caselles, lavoirs...).

Le territoire propose une **offre touristique pour divers publics** : groupes d'adultes, familles et enfants, randonneurs, cyclistes, passionnés de sports de pleine nature, amateurs d'art, de culture, de loisirs créatifs...

Le **flux** de visiteurs est relativement **important** sur l'intercommunalité. De plus, Comtal Lot et Truyère se situe entre Conques et Laguiole et profite en partie de **l'attractivité touristique** de ces deux grands pôles.

Flux de visiteurs sur les sites touristiques comptabilisant les entrées, sur CLT et à proximité, en 2018



L'offre touristique est diversifiée sur l'intercommunalité, elle s'articule autour de sept thèmes majeurs identifiés dans le « diagnostic et stratégie de développement » réalisé sur le territoire :

- **Le Moyen-Âge et l'art roman**
 - Château de Calmont, château d'Estaing, château de Tholet, sites majeurs de l'art roman comme Bessuéjols, l'église Saint-Hilarian-Sainte-Foy de Perse à Espalion, l'église Sainte-Fauste de Bozouls, le portail de Lévigac et l'église Saint-Pierre de Boisse à Saint-Côme-d'Olt, Villecomtal...
- **Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle**
 - Plusieurs étapes majeures du sentier sur l'intercommunalité avec Saint-Côme-d'Olt comme porte d'entrée avec un axe Saint-Côme – Espalion – Bessuéjols – Estaing – Sébrazac – Golinhaç – Espeyrac – Conques composé de sites remarquables inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dont le tronçon Saint-Côme-d'Olt-Estaing.
- **Les paysages et la nature**
 - Gorges de la Truyère, vallée et gorges du Lot, éboulis de basalte localement dénommé « clapas » ou « coulée de lave, « boules granitiques » Causse Comtal, rougier, contreforts de l'Aubrac, Canyon de Bozouls, Terra Memoria, réseau de sites belvédères et d'espaces naturels.
- **Les activités de pleine nature**
 - La plupart regroupées sur Entraygues (comme la base nautique sur le Lot) mais également l'ancienne voie ferrée, la véloroute de la vallée du Lot, les chemins de randonnée, le Trail d'Aqui, des itinéraires de VTT...
- **L'art contemporain et la création artistique**
 - Le Don du Fel : centre international de céramique, petits créateurs...
- **La vigne, le vin et la gastronomie locale**
 - Maison de la vigne, du vin et des paysages, plusieurs vignobles : vignoble AOC d'Entraygues et du Fel, vignoble AOC d'Estaing, produits du terroir...
- **L'énergie**
 - Centrale de Couesques, la route de l'Energie et ses installations hydroélectriques.



L'activité touristique

Chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR65)

Sources : Atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial (décembre 2020) ministère de la Culture et de la communication, PictOccitanie et Wikipedia
https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/lelaboratoire_dinnovations/demarche_de_valorisation_des_troncons_de_saint_jacques_de_compostelle_inscrits_a

Les chemins de Compostelle sont des itinéraires empruntés par les pèlerins pour se rendre à Saint Jacques de Compostelle, **haut lieu de pèlerinage catholique depuis le Moyen-Âge**. Ce pèlerinage serait même l'un des « **trois grands pèlerinages de la Chrétienté** » avec ceux de Jérusalem et Rome. Environ 20 000 pèlerins traversent le territoire chaque année.

Il existe quatre itinéraires principaux qui se réunissent en une seule route à Puente la Reina en Espagne.

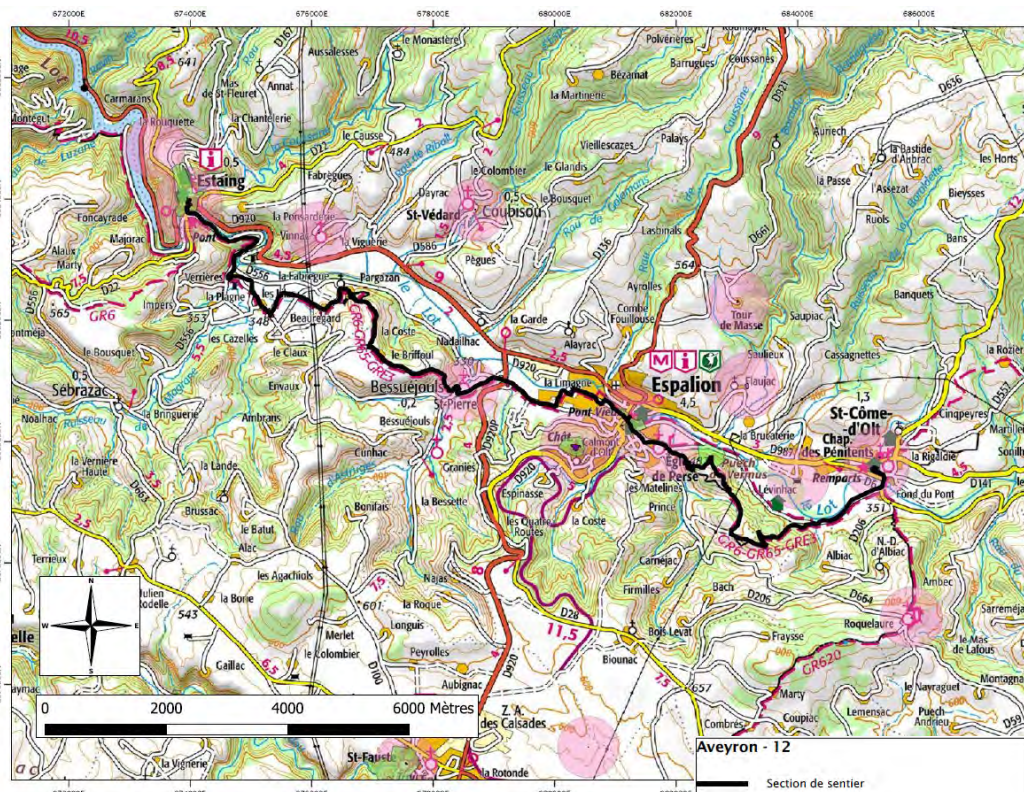
La **Via Podiensis (GR65)** qui part du Puy-en-Velay (43) traverse plusieurs communes de l'intercommunalité Comtal, Lot et Truyère : **Saint-Côme-d'Olt, Espalion, Bessuéjols, Sébrazac, Estaing, Golinhac et Espeyrac**.

En France, sept tronçons du GR65 ont été inscrits au **patrimoine mondial de l'UNESCO** en 1998, ainsi que 71 édifices ou ensembles religieux.

Le tronçon 868-073 entre **Saint-Côme-d'Olt et Estaing** est inscrit à ce titre, tout comme le Pont Vieux à Espalion (n°868-046) et le Pont d'Estaing.

Une **zone tampon** a été définie de part et d'autre du linéaire des tronçons inscrits. Cette zone a vocation à faire prendre conscience aux porteurs de projets des enjeux locaux et des risques d'altération de la valeur patrimoniale (au sens "biens UNESCO").

L'identification de cette zone doit conduire les acteurs locaux à proposer des **actions spécifiques de valorisation et de préservation de la qualité paysagère des abords**. Une telle identification requiert une pluralité de critères : paysage, architecture, biodiversité, culture, activités humaines, tourisme... (Source : PictOccitanie).

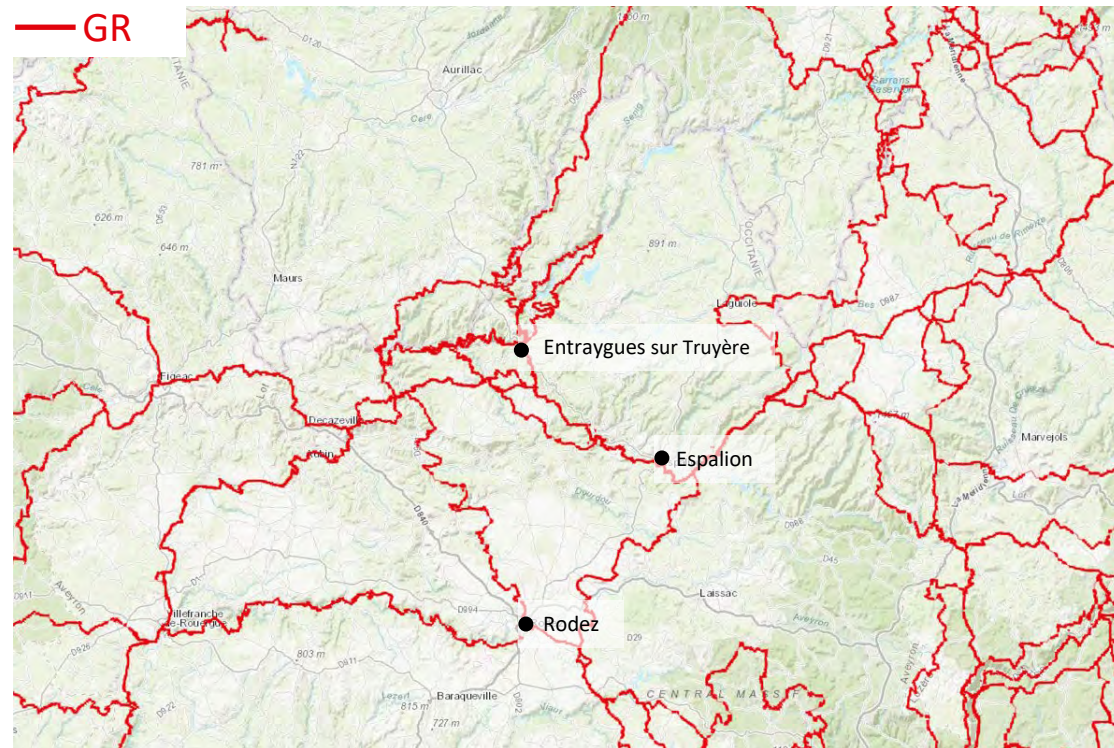


Tronçon de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (868-073) inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

	Section de sentier
	Immeubles classés ou inscrits
	Classé
	Partiellement inscrit
	Inscrit
	Partiellement Classé-Inscrit
	Partiellement Classé
	Sites Inscrits ou Classés
	Inscrit
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Abords MH



Carte des différents itinéraires de Grande randonnée (GR) sur le territoire



Aujourd'hui, quatre chemins de Grande Randonnée (GR) sont identifiés sur le territoire et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) :

- le GR 65, la Via Podiensis appartenant aux chemins de Saint-Jacques de Compostelle,
- le GR 465 reliant les Monts du Cantal à la Vallée du Lot,
- le GR 620, Horizons et clochers du Rouergue,
- le GR 6, de Ste Foy la Grande à Saint Pau sur Ubaye,
- et le GR de Pays - Lo Camin d'Olt.

De plus, de nombreuses **Petites Randonnées (PR)** sont présentes sur le territoire, de difficultés et de longueurs différentes. Ainsi que des **sentiers de découverte**, une **balade en ville** « Chemin des Coteaux » ou **dans les vignes** par exemple, des **boucles de randonnées**, des **itinéraires VTT**, etc.

De nombreux autres circuits non balisés sont disponibles pour découvrir un vaste territoire (sentiers, chemins ruraux...).

Ces itinéraires sont aujourd'hui majoritairement empruntés par des randonneurs plutôt dans le cadre du tourisme et des loisirs.

L'enjeu sera donc de proposer un maillage cohérent aux usagers en renforçant ces itinéraires et en particulier, ceux qui concernent les déplacements quotidiens en connectant les principaux lieux de vie : habitat, écoles, commerces, services, équipements, etc.



L'activité touristique

Capacité d'accueil

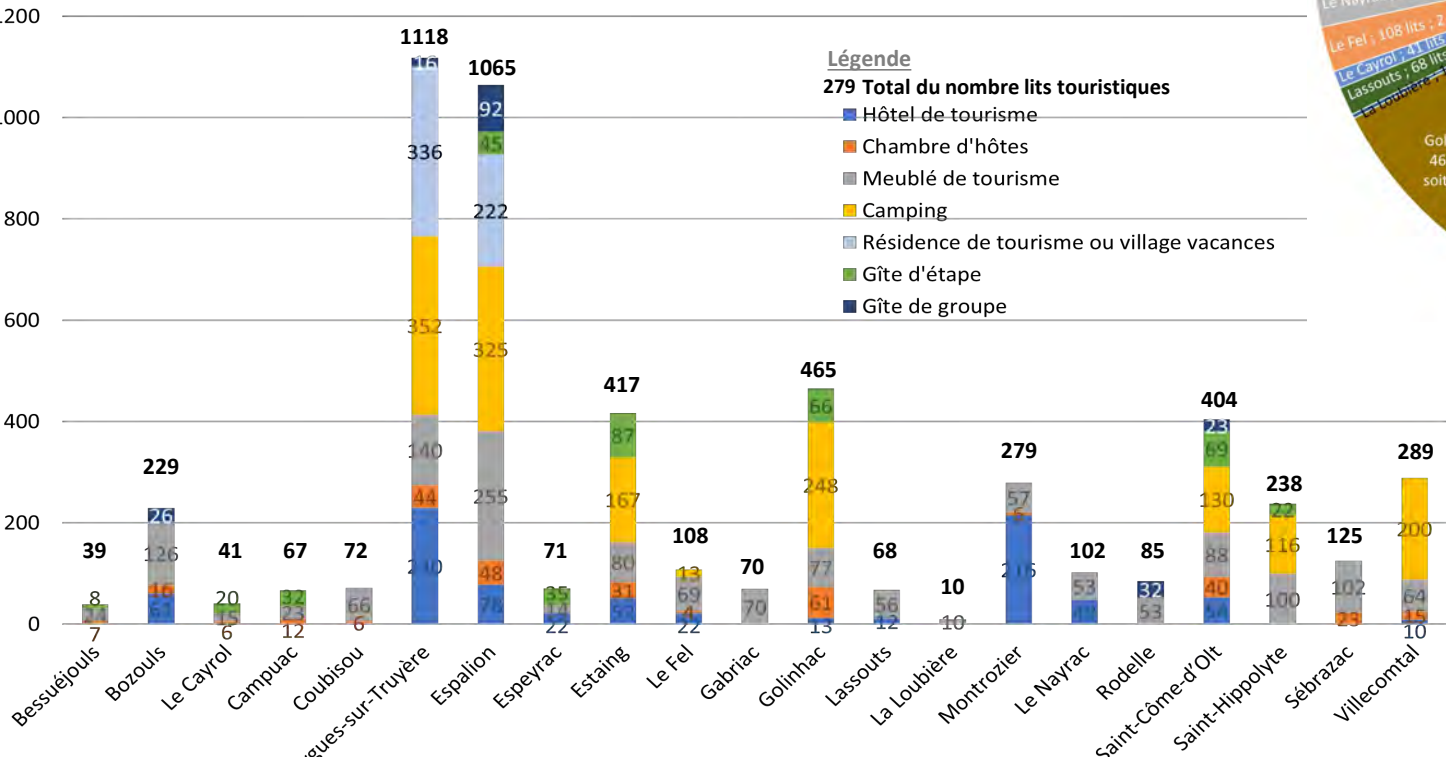
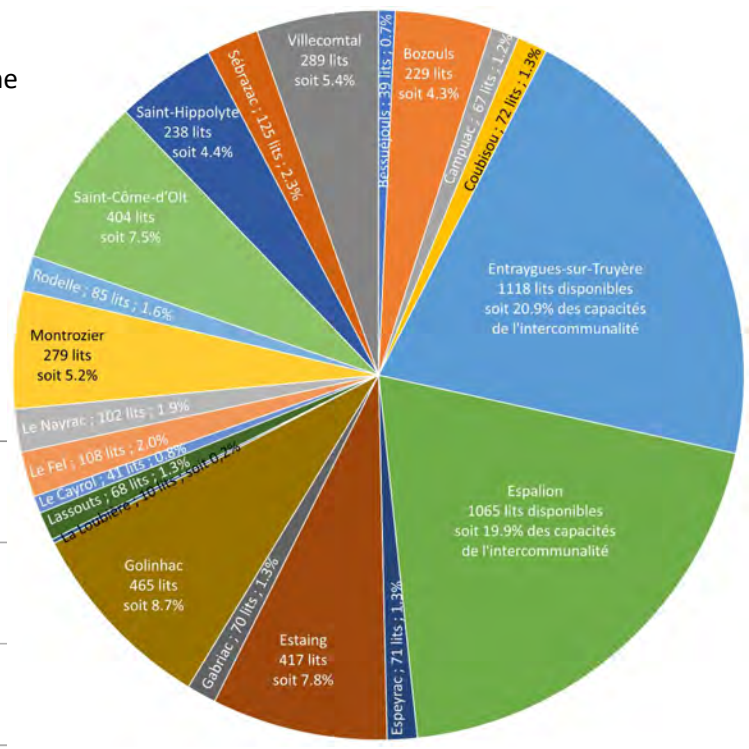
Source : Données transmises par l'office de tourisme Terres d'Aveyron, chiffres de 2022

Le territoire compte 4 bureaux d'informations permanents, déclinaisons de l'office de tourisme communautaire à : Espalion, Estaing, Enraygues-sur-Truyère et Bozouls.

Sur l'ensemble de CC CLT, l'office de tourisme a recensé en 2022, 5 362 lits touristiques marchands dont :

- Campings : 1 551 lits
- Hôtels de tourisme : 819 lits
- Meublés de tourisme : 1 542 lits
- Résidences de tourisme ou villages : 558 lits
- Chambres d'hôtes : 319 lits
- Gîtes de groupes : 189 lits
- Gîtes d'étape : 384 lits

À cela, on peut ajouter 2 727 résidences secondaires soit 20,9% du parc total de logements de CC CLT.



Capacité d'accueil en nombre de lits touristiques disponibles par type d'hébergement et par commune, en 2022, référencés par l'office de tourisme Terres d'Aveyron

Parmi la totalité des lits marchands touristiques disponibles sur CC CLT, 1 118 se trouvent sur **Enraygues-sur-Truyère**, pôle touristique important qui dispose de la plus grosse capacité d'accueil de la communauté de communes. **Espalion** dispose de la seconde capacité d'accueil avec 1 065 lits marchands disponibles puis **Golinhac** avec 465 lits et **Estaing** (417 lits).

Ces 5 362 lits touristiques marchands génèrent 149 343 nuitées par an.

Communes	Total potentiel constructible identifié en ha
Bozouls	4,97
Espalion	11,31
Montrozier	20,55
Saint-Côme-d'Olt	0,51
Total	37,34 ha

L'analyse du potentiel résiduel à vocation d'activités touristiques a été effectuée **en considérant l'ensemble des zones constructibles à vocation touristique des documents d'urbanisme en vigueur** sur le territoire intercommunal.

Les communes soumises au RNU n'ont pas de document graphique, aucun potentiel résiduel foncier à vocation de tourisme, n'a donc été identifié dans cette analyse. C'est également le cas des communes détenant une carte communale.

L'analyse du potentiel constructible a été pondérée en prenant en considération le potentiel résiduel non disponible en raison des différentes contraintes techniques ou naturelles (desserte, topographie, inondation, etc.) pouvant affecter l'usage du sol et ainsi conditionner son occupation/urbanisation.

Le potentiel résiduel des zones à vocation d'activités touristiques s'élève à 37,34 ha sur Comtal, Lot et Truyère.

Montrozier compte la surface la plus importante située sur le secteur du Causse Comtal avec 18,20 ha soit 48,74 % du potentiel constructible à vocation d'activités touristiques de l'intercommunalité.

Sur Espalion, il s'agit d'une zone à urbaniser fléchée spécifiquement pour des activités liées au tourisme ou aux loisirs.

Les activités industrielles, artisanales, commerciales

Les zones à vocation d'activités

- Des zones à vocation d'activités implantées à **proximité des principaux axes de communication**
- Les plus importantes zones à vocation d'activités situées sur **l'axe reliant Rodez à Espalion** : Espalion, Bozouls et Lioujas
- **Des zones de taille, nature et rayonnement hétérogènes.**

Consommation foncière

- **111 nouveaux locaux d'activités** sur le territoire de Comtal Lot et Truyère, entre 2010 et 2022
- **57,23 ha** (moyenne de 5 156 m² par nouvelle construction) **de consommation foncière** pour de nouveaux locaux dédiés aux activités économiques, hors activité agricole.

Commerces et services

- **Espalion et Bozouls** comptent **le plus d'établissements** recensés d'après le registre des commerces et des sociétés
- Une **forte disparité** entre les communes dans la **répartition des équipements publics et des services. Deux tiers** des communes comptent à minima une école.

L'activité touristique

Des forces

- Des **paysages variés et remarquables**
- Un **cadre patrimonial** relativement **préservé** notamment dans les centre-bourgs des villages
- **Des sites classés** (patrimoine mondial de l'UNESCO, Monuments Historiques, Plus Beaux Villages de France...)
- Une **offre touristique diversifiée**
- Une **capacité d'hébergement importante et variée**
- Une offre structurée comprenant des **sites touristiques très fréquentés** comme le canyon de Bozouls ainsi que **plusieurs pôles touristiques** sur la communauté de communes :
 - **un pôle d'activités**, de culture et de séjour qui se dégage autour d'Entraygues-sur-Truyère
 - **un pôle de services et de commerces**, plaque tournante de la Vallée du Lot et de l'Aubrac : Espalion.

Des faiblesses

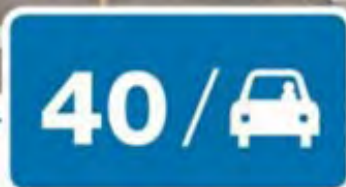
Ce cadre paysager attractif et le développement touristique génèrent également des difficultés importantes en ce qui concerne la part de **résidences secondaires accentuant la désertification des villages**. À titre d'exemple, en 2018, les communes d'Entraygues-sur-Truyère, Espeyrac, Estaing, le Fel, Gabriac, Golinac, Lassouts et Saint-Hippolyte comptent une part de résidences secondaires représentant le tiers de l'ensemble de leurs parcs de logements.

- **Une accessibilité limitée** mais trois millions d'habitants dans un rayon de moins de 3 heures
- Un **parc d'hébergement** important mais **vieillissant**
- Une **orientation très saisonnière et/ou centrée sur l'accueil des pèlerins**
- Un **manque de connexions en termes de mobilités douces** entre les différents sites et notamment les pôles touristiques.

Le développement économique revêt de nombreux enjeux sur le territoire dont les principaux sont :

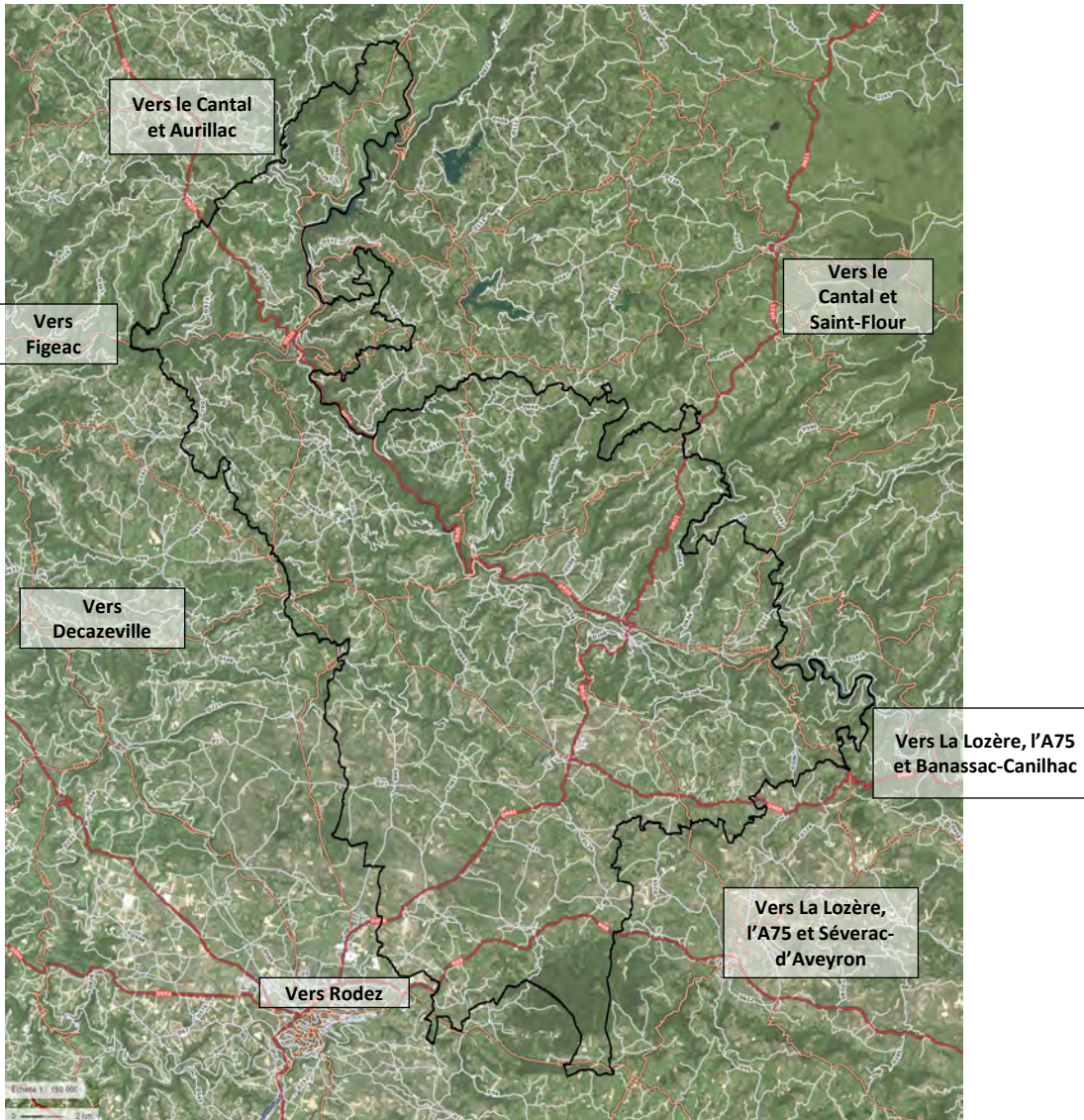
- **Maintenir et renforcer l'offre commerciale dans les centres-bourgs** pour dynamiser la vie locale et reconquérir les lieux de vie essentiels au fonctionnement du territoire.
- **Prévoir un développement économique en cohérence avec les différents pôles définis** (pôles économiques intercommunaux, pôles économiques des bourgs-centres, pôles économiques de proximité, secteurs où l'artisanat est privilégié...).
- **Programmer le développement des zones d'activités en fonction des besoins économiques et de l'emploi** qui s'inscrit dans une **stratégie plus globale de développement économique à l'échelle de l'intercommunalité**. Engager une réflexion sur **la nature des activités souhaitées par zones d'activités**.
- **Prioriser l'implantation de nouvelles activités dans les zones existantes ou en extension** en fonction de leur capacité d'accueil, de leur vocation, de leur situation géographique, de leurs contraintes naturelles etc, en veillant à optimiser les ressources foncières.
- **Prendre en compte le parcours résidentiel des entreprises**, pour favoriser le maintien des activités existantes en leur **permettant de prospérer sur le territoire** que ce soit en extension de leur activité ou dans un autre espace à vocation d'activités.
- **Favoriser le maintien des activités artisanales** aussi bien dans les zones d'activités existantes qu'au sein des bourgs et hameaux **pour pérenniser l'économie locale** (permettre l'implantation d'activités adaptées à proximité des lieux de vie).
- **Encourager et accompagner la requalification des friches industrielles et commerciales.**
- **Prévoir l'avenir des exploitations de carrière.**
- **Favoriser le déploiement des énergies renouvelables** dans le développement économique du territoire tout en respectant les enjeux paysagers, environnementaux...
- **Valoriser l'offre touristique diversifiée** (hébergements, type d'activités, patrimoine, chemins de randonnées, etc.) sur l'ensemble du territoire.
- **Œuvrer au rayonnement touristique du territoire** et travailler les connexions notamment en matière de mobilités douces entre les différents sites et notamment les pôles touristiques.
- **Prendre en compte les spécificités territoriales au niveau touristique** (développer les franges de saison).
- **Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique** et **veiller à ne pas accentuer les risques.**
- **Encourager la valorisation et la transformation des ressources locales** (circuit court, savoir-faire, limitation des GES...).

VII - Déplacements

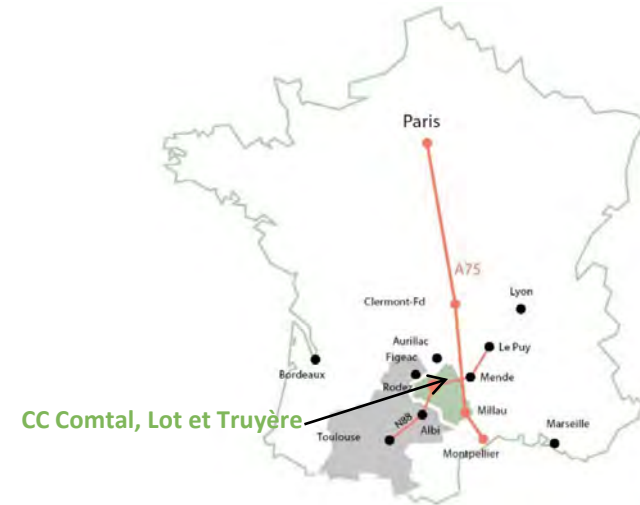


Québec 2012 / www.transportsviables.org/question-despace

Photo: Renaud Philippe



Comtal Lot et Truyère est à environ 2h de l'**A20** reliant Paris à Montauban et Toulouse et à 30 min de l'**A75** connectant Clermont-Ferrand à Barcelone et Montpellier puis Marseille.



Quatre axes majeurs ont un rôle déterminant pour le territoire :

- La RD 920 qui relie **Bozouls à Aurillac**
- La RD 988 qui traverse le territoire du sud ouest à l'est pour joindre **Rodez à Banassac-Canilhac**
- La RD 921 qui permet de lier le territoire à **Laguiole et à Rodez via la RD 988**
- La N 88 qui joint **Albi via Rodez à l'A75 (à l'est du territoire).**

Au cœur de ces axes structurants, les RD 20, 22, 28, 904, et 987 permettent de desservir l'ensemble du territoire.

Flux domicile-travail répertoriés entre EPCI, en 2018

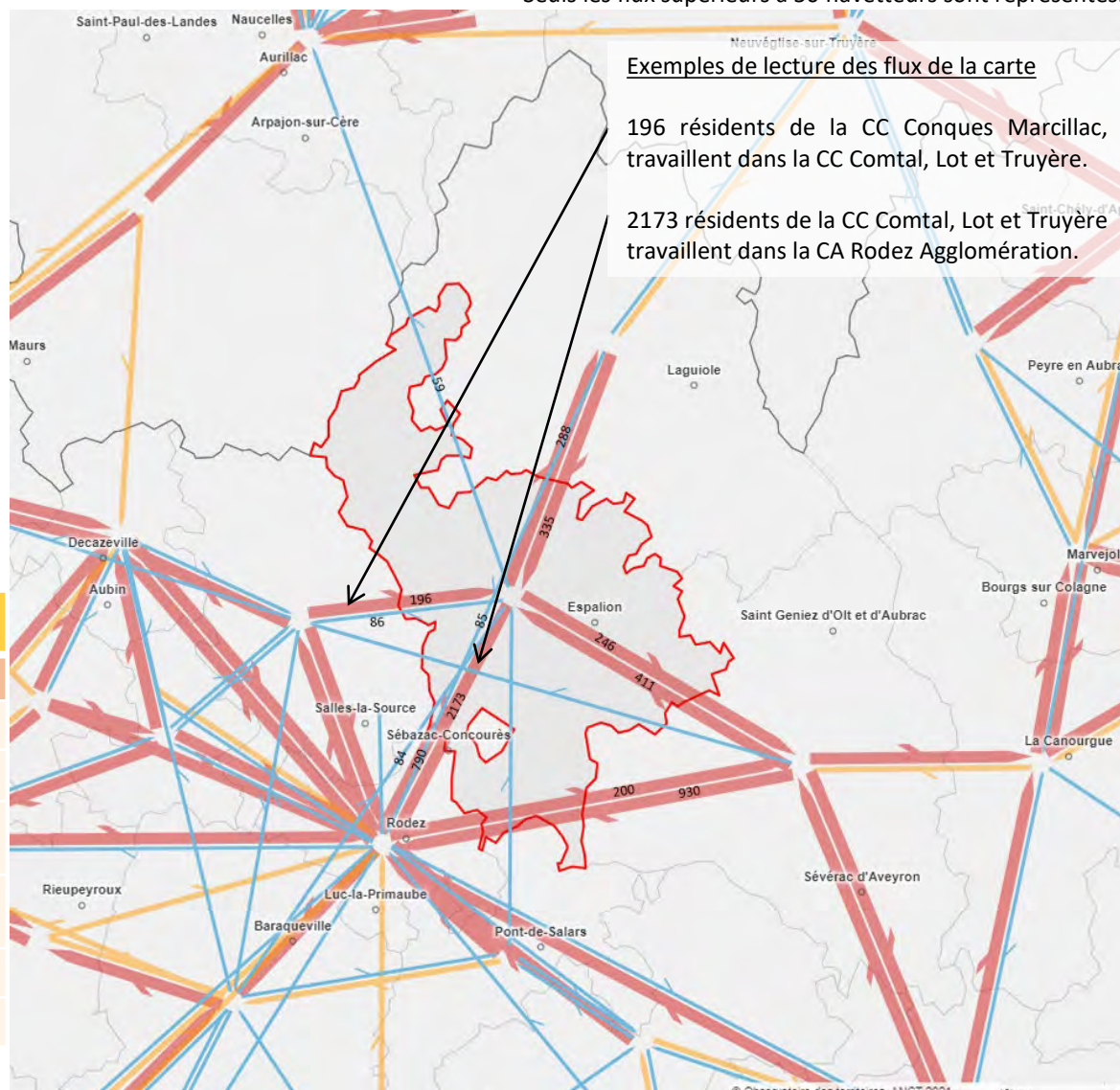
*Seuls les flux supérieurs à 50 navetteurs sont représentés.

La dynamique de flux entre EPCI montre que sur le territoire de CLT, **les flux domicile-travail sortants sont plus importants que les flux entrants**. Cela s'explique notamment par la **proximité avec Rodez et son bassin d'emplois**.

En effet, **les principaux flux sortants sont dirigés vers la CA Rodez Agglomération** (2 173 navetteurs journaliers répertoriés par l'observatoire des territoires). Les autres flux sortants sont moindres (246 navetteurs en direction de la CC des Causses à l'Aubrac par exemple).

Les principaux flux entrants proviennent également de la CA Rodez Agglomération (790 navetteurs).

D'autres flux importants arrivent de la CC des Causses à l'Aubrac, de la CC Aubrac, Carladez et Viadène ou encore de la CC Conques-Marcillac mais dans une moindre mesure.



Lieux de travail des actifs ayant un emploi résidant sur CLT, en 2019

	Sur Comtal Lot et Truyère	
Lieux de travail	Nombre d'actifs ayant un emploi	Part des actifs
Commune de résidence	3 136	38,8%
Autre commune de l'Aveyron	4 669	57,8%
Autre département de la région Occitanie	106	1,3%
Autre région en France métropolitaine	161	2,0%
Autre région hors métropole	8	0,1%
Total	8 081	100,0%

D'après les données de l'Insee et de la CCI de l'Aveyron, on observe qu'une part importante des **actifs travaillent sur leur commune de résidence**. Par exemple, 72,3% des résidents d'Entraygues sur Truyère travaillent également sur la commune. A Gabriac, ce sont 37,5% des résidents qui travaillent sur la commune, 38,5% pour Espeyrac...etc.

Pour toutes les communes de CC CLT à l'exception de La Loubière, **la commune de résidence est l'un des deux principaux lieux de travail des actifs**.

Hormis la commune de résidence, pour nombre de communes, on retrouve **Espalion et Rodez** dans l'une des deux principales villes de destination des flux sortants. Bozouls et Entraygues-sur-Truyère également, dans une moindre mesure.

Le pôle intercommunal Espalion-Bozouls constitue le principal concentrateur d'emploi avec 2289 emplois soit 32,8% des emplois de la communauté de communes comptabilisés à Espalion et 22,3% à Bozouls.

10 PRINCIPALES VILLES DE TRAVAIL DES RÉSIDENTS EN 2019 - COMTAL LOT TRUYÈRE (Flux sortants)

Espalion	1 805	22,0%
Rodez	1 295	15,8%
Bozouls	1 002	12,2%
Onet-le-Château	543	6,6%
Entraygues-sur-Truyère	335	4,1%
Saint-Côme-d'Olt	286	3,5%
La Loubière	204	2,5%
Montrozier	181	2,2%
Laguiole	145	1,8%
Sébazac-Concourès	136	1,7%
Total des 10 villes	5 931	72,4%

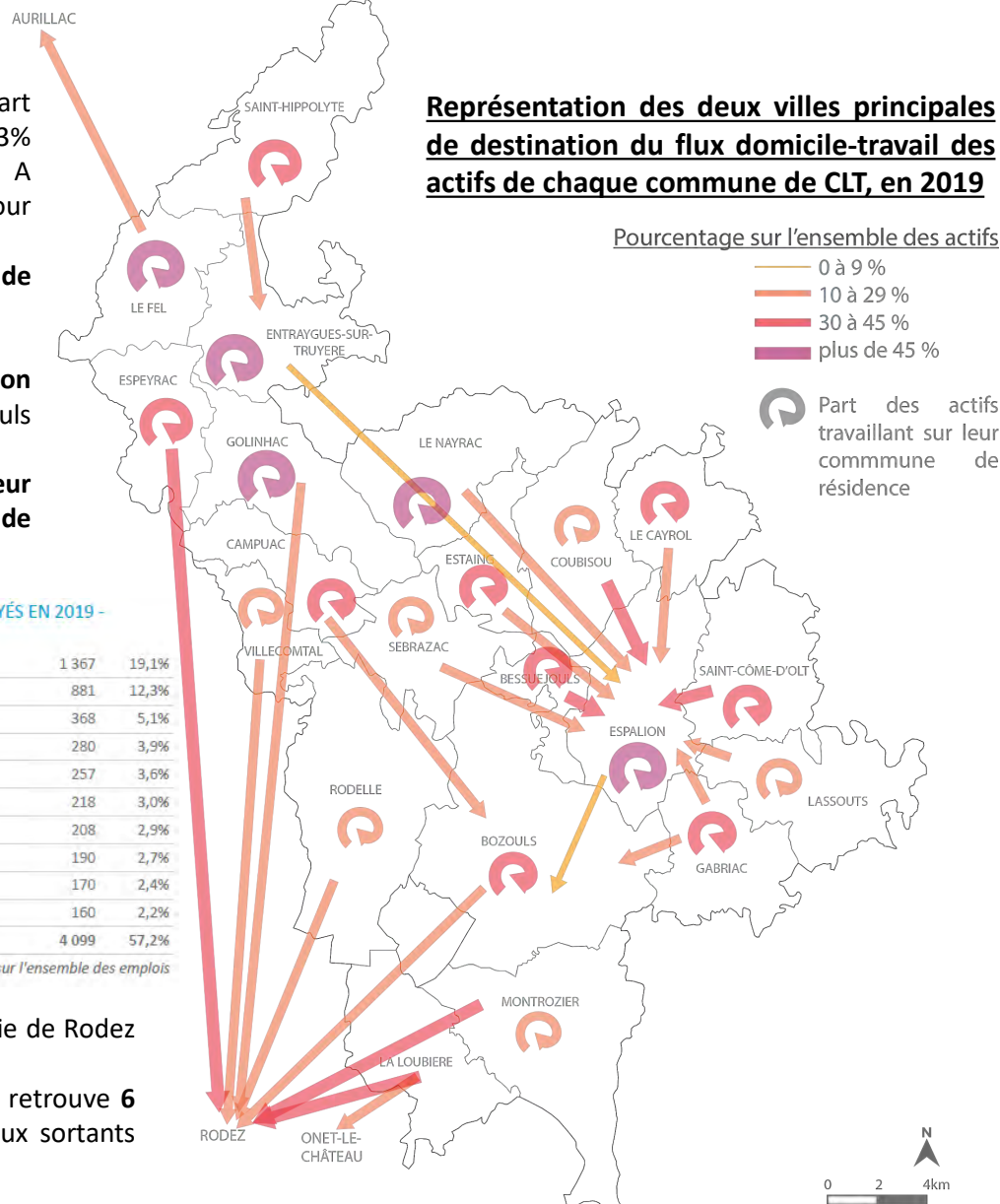
Pourcentage sur l'ensemble des actifs

10 PRINCIPALES VILLES DE RÉSIDENCE DES EMPLOYÉS EN 2019 - COMTAL LOT TRUYÈRE (Flux entrants)

Espalion	1 367	19,1%
Bozouls	881	12,3%
Saint-Côme-d'Olt	368	5,1%
Entraygues-sur-Truyère	280	3,9%
Rodez	257	3,6%
Onet-le-Château	218	3,0%
Rodelle	208	2,9%
Montrozier	190	2,7%
Gabriac	170	2,4%
La Loubière	160	2,2%
Total des 10 villes	4 099	57,2%

Pourcentage sur l'ensemble des emplois

Représentation des deux villes principales de destination du flux domicile-travail des actifs de chaque commune de CLT, en 2019



À l'échelle intercommunale, **Espalion est le principal lieu de travail des actifs**, suivie de Rodez et Bozouls.

Parmi les 10 principales villes de destination, en pourcentage de flux sortants, on retrouve **6 communes sur 10** appartenant à la CC Comtal, Lot et Truyère. Les principaux flux sortants s'orientent au sud-ouest de la CC.

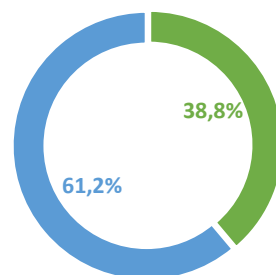
Les déplacements domicile / travail

Dans l'intercommunalité, la part des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi et travaillant sur leur commune de résidence est passée de 42,6 % en 2008 à 38,8 % en 2019.

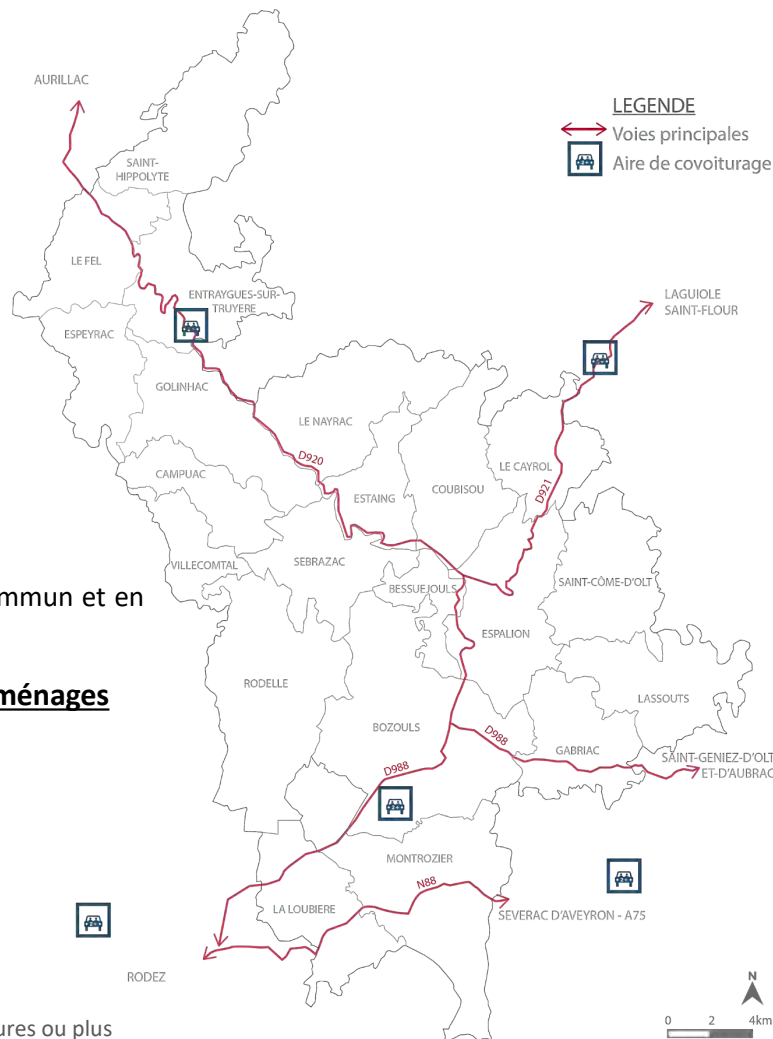
Cela correspond à 3 136 habitants. Cela montre que la part des déplacements domicile - travail tend à s'accroître.

Lieu de travail des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi et qui résident dans la CC CLT en 2019

- Travaillent dans la commune de résidence
- Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence



Aires de covoiturage répertoriées sur l'EPCI et à proximité



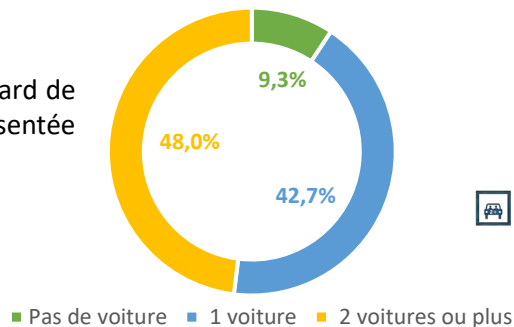
⇒ Plus de 80 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture

⇒ L'absence de déplacement arrive en 2^{ème} position ce qui montre l'importance des indépendants sur le territoire (artisans, commerçants, agriculteurs)

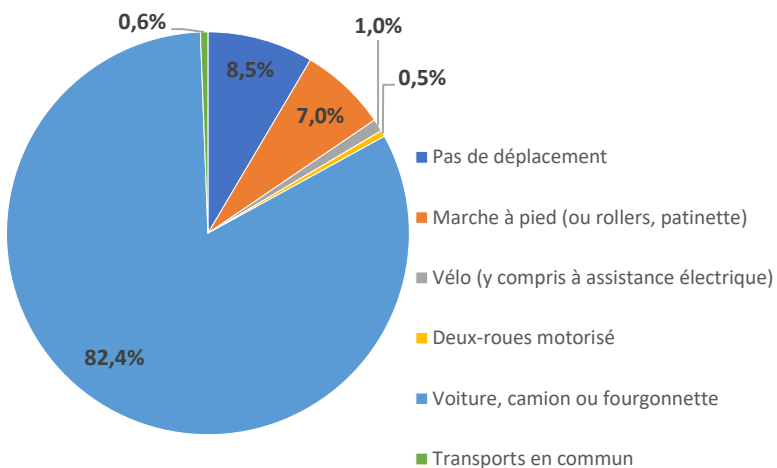
⇒ La marche à pied représente 7,0%

⇒ Les déplacements en transports en commun et en vélo sont quasiment inexistants

Equipement automobile des ménages



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2019



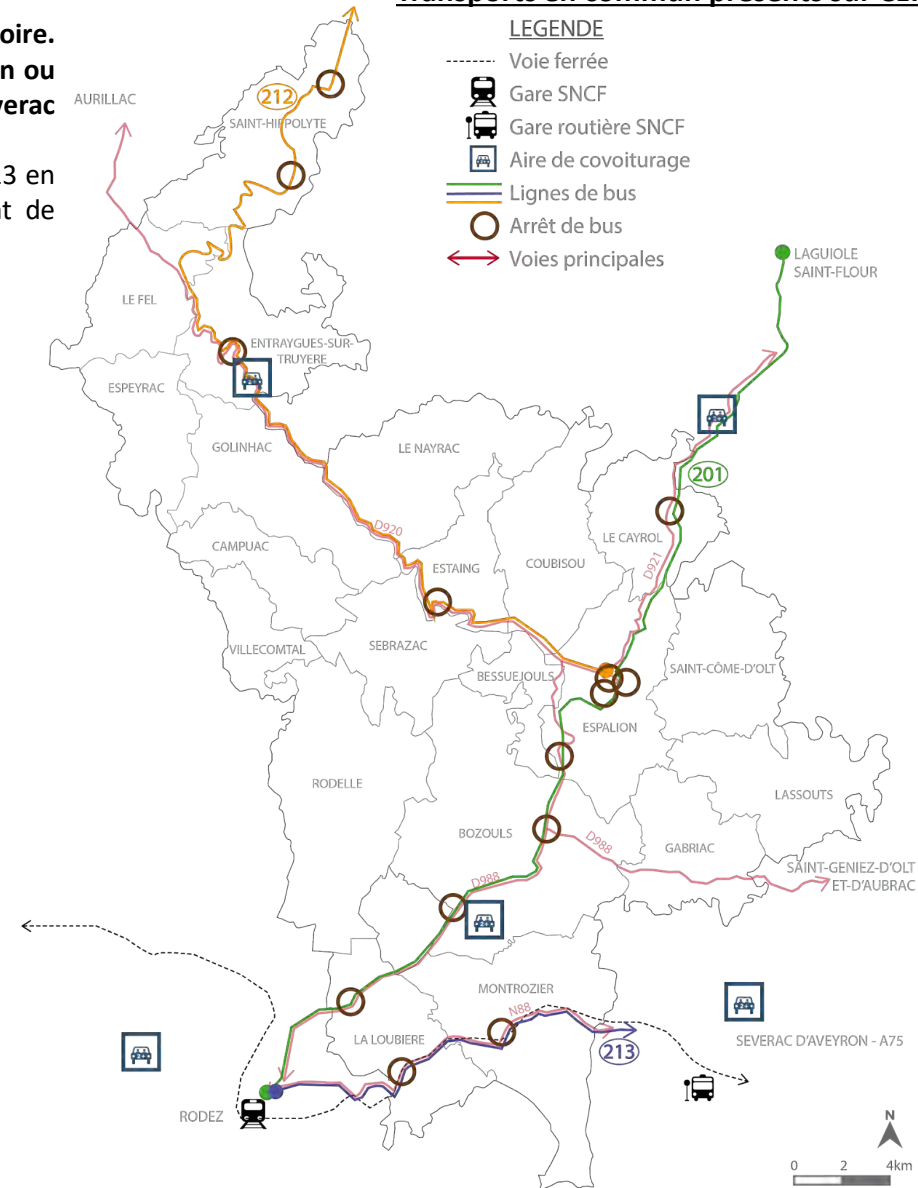
La prépondérance de la voiture comme mode de déplacement : au regard de son cadre rural, la part de la voiture personnelle est fortement représentée avec 82,4 % des ménages qui disposent d'au moins une voiture :

- 831 ménages ne disposent pas de voiture (9,3 % des ménages),
- 3 825 ménages possèdent une voiture (42,7 % des ménages),
- 4 298 ménages possèdent deux voitures ou plus (48,0 % des ménages).

Transports en commun présents sur CLT

La Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère ne compte **pas de gare sur son territoire**. Les gares les plus proches sont situées à Rodez, Saint-Christophe-Vallon, Sévérac-d'Aveyron ou Campagnac - Saint-Geniez. On peut également citer la gare routière SNCF de Laissac-Séverac l'église qui accueille des bus TER.

Cependant, des réseaux de cars desservent le territoire, comme les lignes LIO 201, 212 et 213 en direction de Rodez, Laguiole, Mur-de-Barrez et Sévérac d'Aveyron. Ces lignes permettent de rejoindre les gares de Rodez et de Sévérac d'Aveyron.



Le territoire dispose d'un service de Transport à la demande (TAD) qui concerne 17 communes. Les destinations principales sont **Espalion** et **Bozouls** où l'on retrouve des correspondances pour la ligne LiO 201 ainsi que pour la ligne 212, dans le cas d'Espalion.

La liaison avec Entraygues permet de rejoindre Mur de Barrez avec la correspondance de la ligne 211 du LiO pour Aurillac et **Montsalvy** pour la correspondance avec la ligne LR 106 direction Aurillac.

Ce réseau de bus régional ne propose qu'une offre limitée en raison du faible nombre de départs et d'arrivées par jour. Pour la ligne 201, au maximum entre 5 et 6 A/R par jour pour Espalion, 5 A/R pour Bozouls et La Loubière et 3 A/R pour le Cayrol.

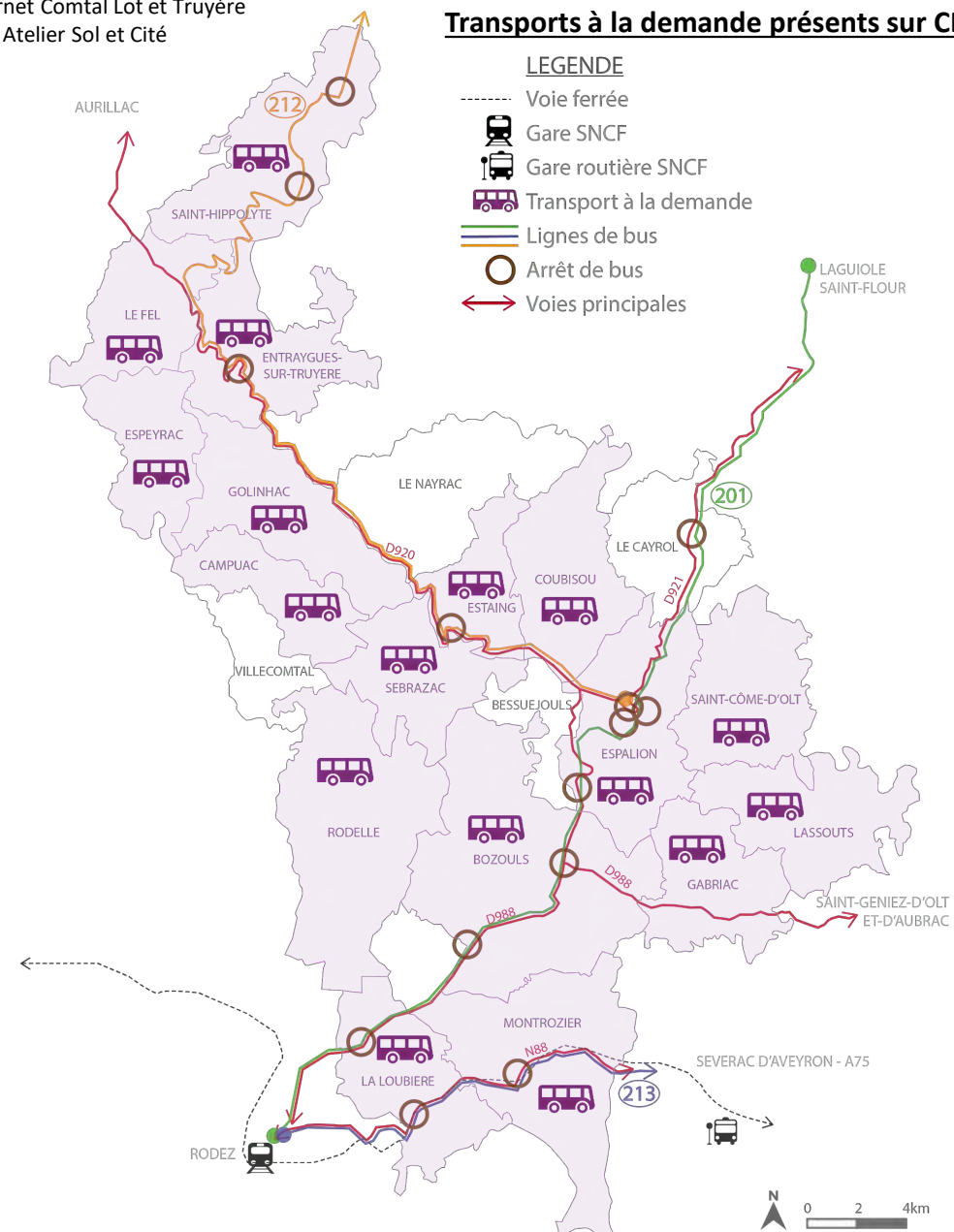
Pour la ligne 212, 3 A/R par jour qui desservent Estaing et Entraygues sur Truyère, 2 AR à Espalion et 1 seul à Saint-Hippolyte.

Enfin, la ligne 213, effectue 3 A/R par jour et dessert Montrozier et La Loubière.

D'autres communes, malgré leur emplacement sur les lignes LiO ne disposent pas d'arrêt de bus et ne sont donc pas desservies.

Le manque d'offre de transport en commun et le faible cadencement du réseau existant expliquent le très faible pourcentage de leur usage dans les déplacements domicile / travail qui est de moins de 1%.

Toutes les communes disposent à minima d'un service de ramassage scolaire.



La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a lancé un projet de trail à travers son territoire : le Trail d'Aqui.

Le concept est le suivant : proposer des parcours de différents niveaux (en termes de distances, dénivelés et technicité) qui alternent points de vue et patrimoine.

La diversité des paysages et la nature préservée font partie des atouts du territoire, mis en valeur par les parcours du trail d'Aqui.

On retrouve 23 parcours de 3,5 à 50 km, dont deux demi-kilomètres verticaux de 3,6 km pour Saint-Côme d'Olt et 3,3 km pour Entraygues sur Truyère, pour un dénivelé de 500 m D+.



Estaing



Coubisou

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est traversée par une voie ferrée désaffectée (voie Bertholène) et une voie partagée (V86 – vallée du Lot à vélo).

Une **voie verte** est un aménagement en site propre réservé aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et parfois aux cavaliers. Interdite à la circulation motorisée, elle est adaptée aux déplacements touristiques, de loisirs ou du quotidien. Elle doit être accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence.

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, qui peut emprunter tous types de voies sécurisées dont les voies vertes ou des voies à faible trafic motorisé. Continue, jalonnée et attractive, elle doit être utilisable par tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés.

Les véloroutes, les voies dites vertes et la voie ferrée désaffectée contribuent au développement des déplacements à vélo en offrant **des liaisons directes entre le cœur des villes et la périphérie, ou entre différentes communes**, en permettant de se déplacer à pied, à vélo ou en roller pour les loisirs, pour le tourisme et pour la mobilité du quotidien.

Ces itinéraires sécurisés répondent également aux besoins de mobilité des habitants précaires qui n'ont pas accès à la voiture individuelle. Ce réseau doit être **adapté aux déplacements quotidiens et accessible au public en situation de fragilité sociale et économique**.

Les modes actifs de déplacements (non motorisés) sur CLT sont principalement la marche à pied ou le vélo, en particulier pour les itinéraires de loisirs.

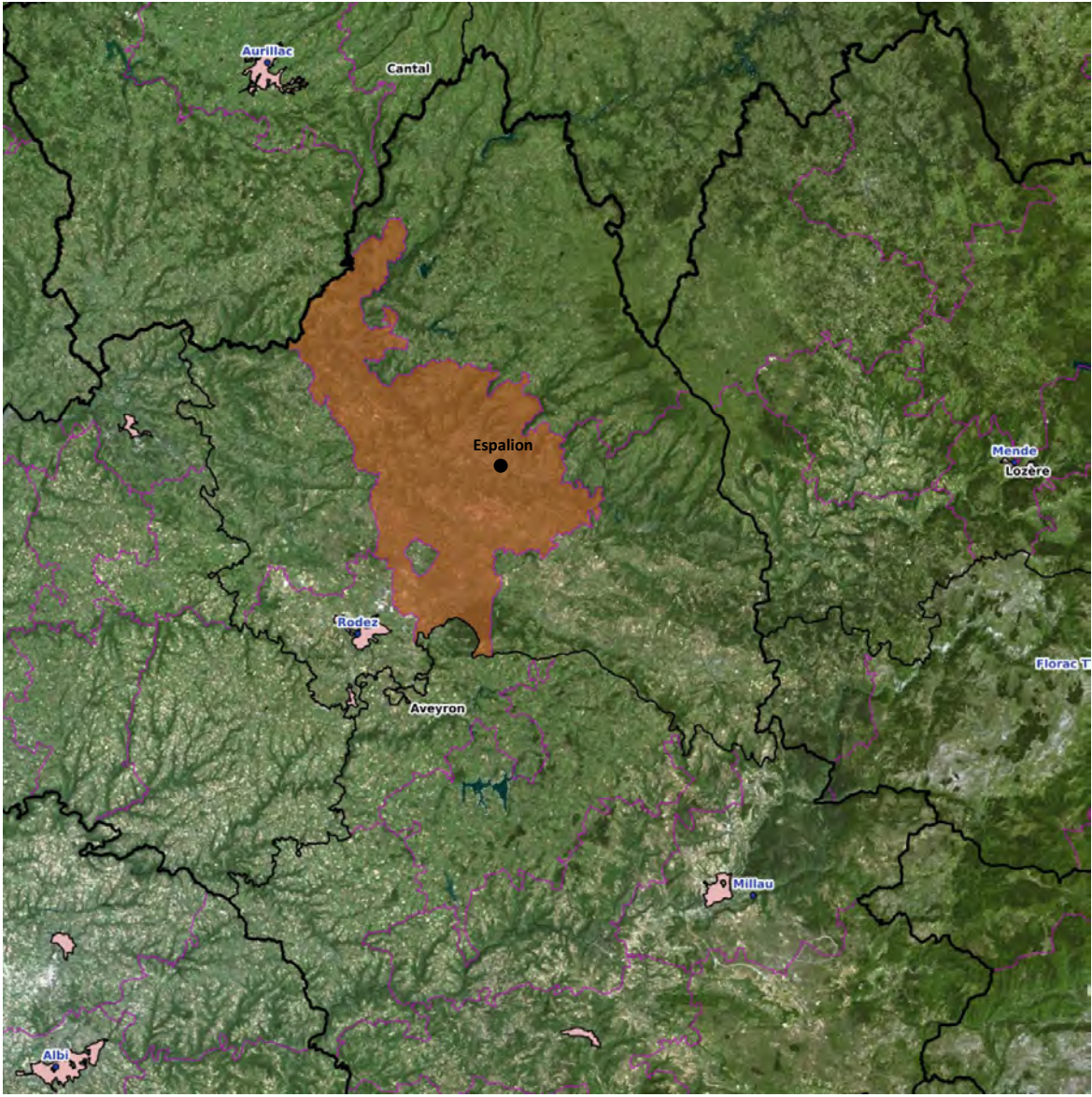
La réalisation du PLUi devra être l'occasion de réfléchir à ces itinéraires et de les développer, en valorisant les voies existantes et/ou en créant de nouvelles liaisons.

Carte du schéma régional des véloroutes et voies vertes



- ➔ Favoriser l'implantation des équipements, commerces et services à proximité des centralités afin de limiter les déplacements en voiture et favoriser les mobilités douces.
- ➔ Promouvoir un fonctionnement qui s'appuie sur les voies principales qui structurent le territoire : axe Espalion-La Loubière-Rodez et la vallée du Lot.
- ➔ Développer des complémentarités avec ces deux axes principaux pour desservir l'ensemble du territoire en renforçant les pôles d'échanges multimodaux.
- ➔ Inciter à l'usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture : pôles d'échanges multimodaux, transports en communs, itinéraires de déplacements actifs adaptés...
- ➔ Améliorer l'accessibilité du territoire : compléter les aires de covoiturage, adapter les espaces de stationnement, aménager l'espace aux nouvelles pratiques (autopartage, stationnement 2 roues...).
- ➔ Valoriser et développer le réseau de cheminements doux, support d'activités sportives, de dessertes touristiques qui peuvent devenir des itinéraires du quotidien.
- ➔ Favoriser l'accessibilité numérique du territoire pour répondre aux nouvelles formes de travail (télétravail) et limiter les déplacements domicile-travail.

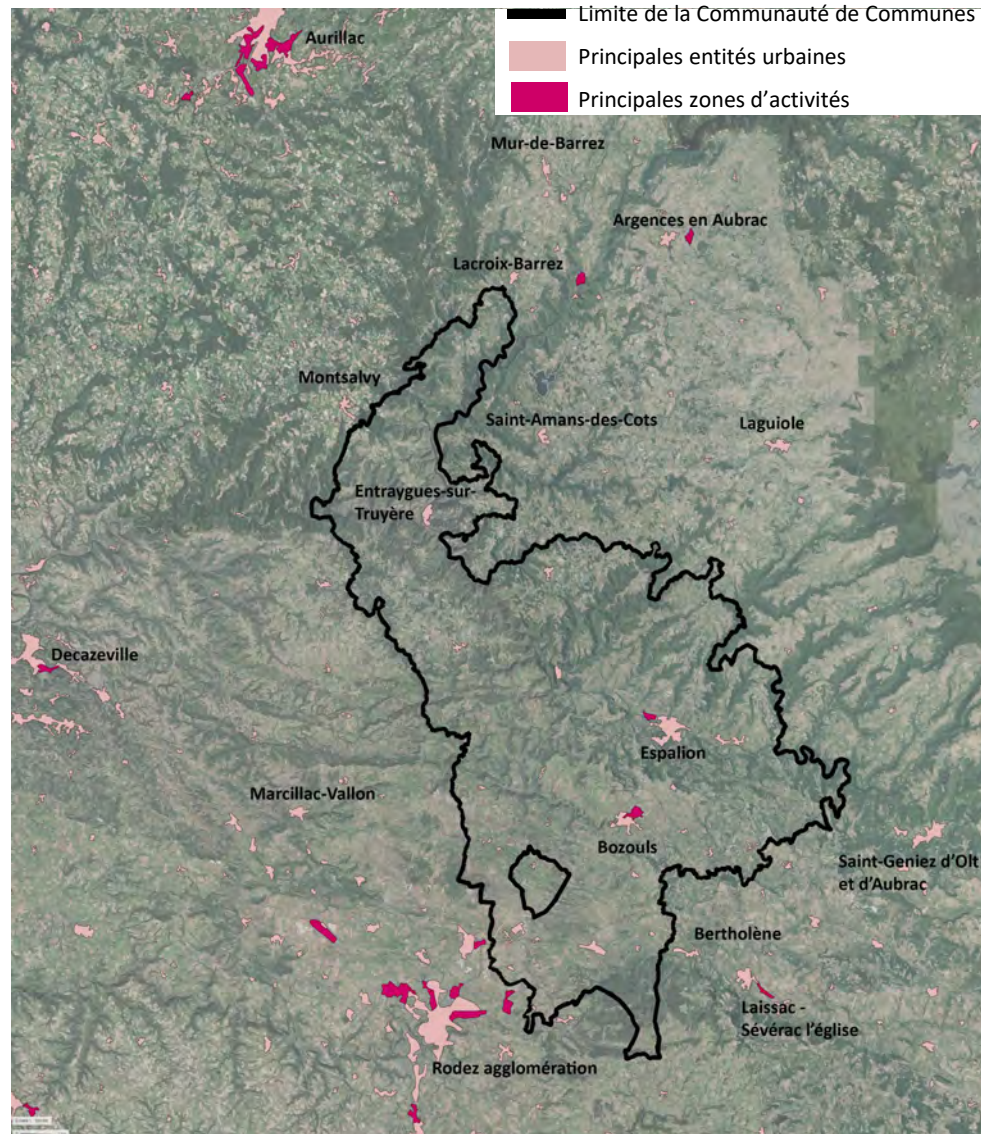
VIII - Analyse urbaine



- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites EPCI
- Pôles urbains
- CC Comtal, Lot et Truyère

Le territoire de **Comtal, Lot et Truyère s'inscrit dans un large espace rural** peu urbanisé composé essentiellement de secteurs naturels ou agricoles. **Espalion constitue le pôle urbain central.** Celui-ci se trouve éloigné des autres pôles urbains des territoires avoisinants : en effet, à vol d'oiseau Rodez est à 29 km, Decazeville à 55 km, Millau à 65 km, Aurillac à 70 km, Mende et Figeac à 75 km, Albi à 100 km.

Tâches urbaines sur la communauté de communes et aux alentours



L'urbanisation sur le territoire de la Communauté de Communes, et aux alentours immédiats, est **plutôt diffuse et correspond aux principaux villages.**

Espalion représente la **principale entité urbaine** du territoire du fait de la densité de son tissu bâti et de la diversité de ses fonctions (équipements, services, santé, économie, sports, etc.). **Bozouls** apparaît également comme une entité urbaine importante du territoire. **Des zones d'activités en entrée de ville viennent prolonger l'urbanisation des deux villes.**

Le pôle d'Entraygues-sur-Truyère apparaît également sur le fond cartographique des principales entités urbaines.

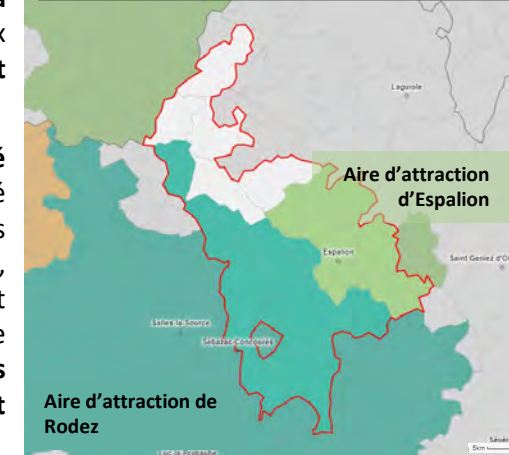
D'autres bourgs comme Gages, Lioujas, Saint-Côme-d'Olt, Estaing ou le Nayrac se distinguent par ailleurs.

À proximité immédiate de CC CLT, on retrouve majoritairement des **villages ruraux**, à l'exception du sud-ouest où se trouve **Rodez**, préfecture du département de l'Aveyron et son agglomération. D'après la carte de l'aire d'attraction des villes, on observe que **Rodez a une véritable influence sur près de la moitié des communes** de la communauté de communes, avec une **dynamique économique marquée.**

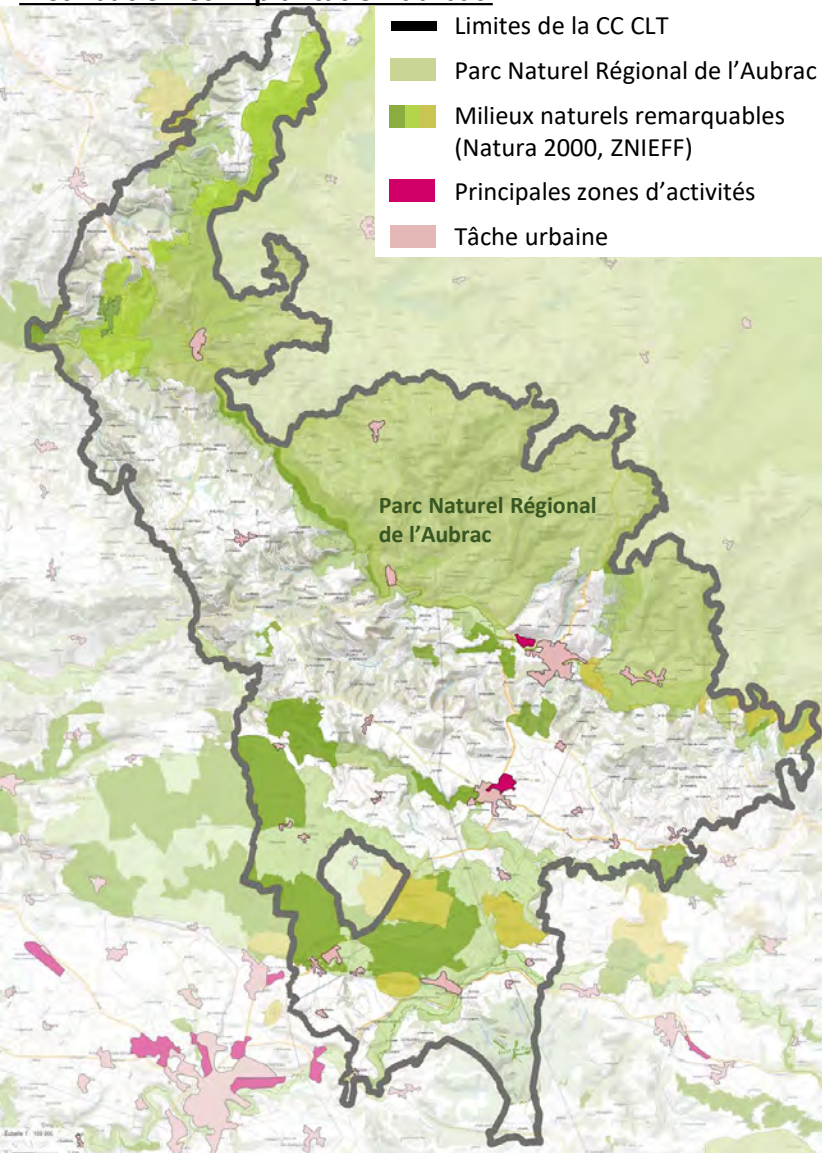
Les villages ruraux sont tout de même majoritaires et répartis autour de la communauté de communes : Saint-Amans-des-Cots, Montsalvy, Laguiolle, Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac, Laissac-Sévérac-l'Église ou encore Marcillac-Vallon. Certaines communes de Comtal Lot et Truyère profitent de **la proximité avec ces communes notamment pour l'accès aux services, aux différents commerces de proximité ou aux soins.**

Globalement, le sud du territoire est plus urbanisé que le nord contraint par la topographie de l'Aubrac et de ses contreforts. **À l'échelle régionale**, d'autres pôles urbains conséquents ressortent comme **Decazeville et Aurillac**. Cependant ces pôles restent éloignés et ont relativement peu d'influence sur les communes de CC CLT.

Carte des aires d'attraction des villes



Distribution et implantation du bâti



Comtal, Lot et Truyère est composée principalement de villages ruraux, situés à moins de 10 kilomètres les uns des autres.

La partie Nord du territoire apparaît moins urbanisée que la partie Sud, seule Entraygues-sur-Truyère ressort particulièrement, puis le Nayrac et Campuac un peu plus au sud.

La distribution du bâti a répondu à des **critères d'organisation et de configuration du territoire** qui a permis aux hommes de s'implanter sur des espaces propices à leur installation.

Les **principaux éléments qui ont guidé l'implantation** des centres-villes/bourgs, des communes, des hameaux, des fermes isolées, etc... sont nombreux : l'eau, le relief, les éléments naturels, l'économie agricole, l'orientation climatique ou encore les axes de communication.

Pour plus de commodité, la proximité avec l'eau a toujours été privilégiée et a donc influencé la localisation du bâti mais aussi le développement urbain compte tenu des risques d'inondation. Les constructions contemporaines et récentes se sont installées pour la plupart, en dehors des espaces inondables qui sont voués à l'agriculture.

Le **relief** a aussi guidé l'implantation de certains centres-bourgs et des hameaux en position dominante pour permettre aux habitants d'avoir une vision directe et lointaine des environs et ainsi faciliter la défense des lieux.

D'autres hameaux se sont développés autour d'une ferme ou d'un groupe de fermes localisées au milieu ou à proximité immédiate **d'espaces cultivables ou favorisant l'élevage**. Ces fermes étaient généralement situées près de points d'eau.

Le **rapport aux axes de communication** a également guidé l'implantation des habitations. Hormis le bâti agricole, dispersé et localisé à proximité ou au milieu de terres agricoles, les populations se sont installées à proximité immédiate des voies de communication pour faciliter les échanges.




La **démocratisation de l'automobile a modifié le comportement des populations** qui se sont extraites des nombreuses contraintes liées au cadre naturel ou à l'éloignement des principaux espaces habités. L'étalement urbain s'est développé depuis le milieu du XXème siècle. Les seules habitations isolées (bâtis diffus) étaient globalement des fermes situées à proximité de champs. L'habitat contemporain et récent s'est développé le long des principales voies de communication contribuant à étendre l'urbanisation (extension pavillonnaire) et à consommer du foncier de manière plus importante.

Organisation du bâti : fiches communales

Bessuéjols

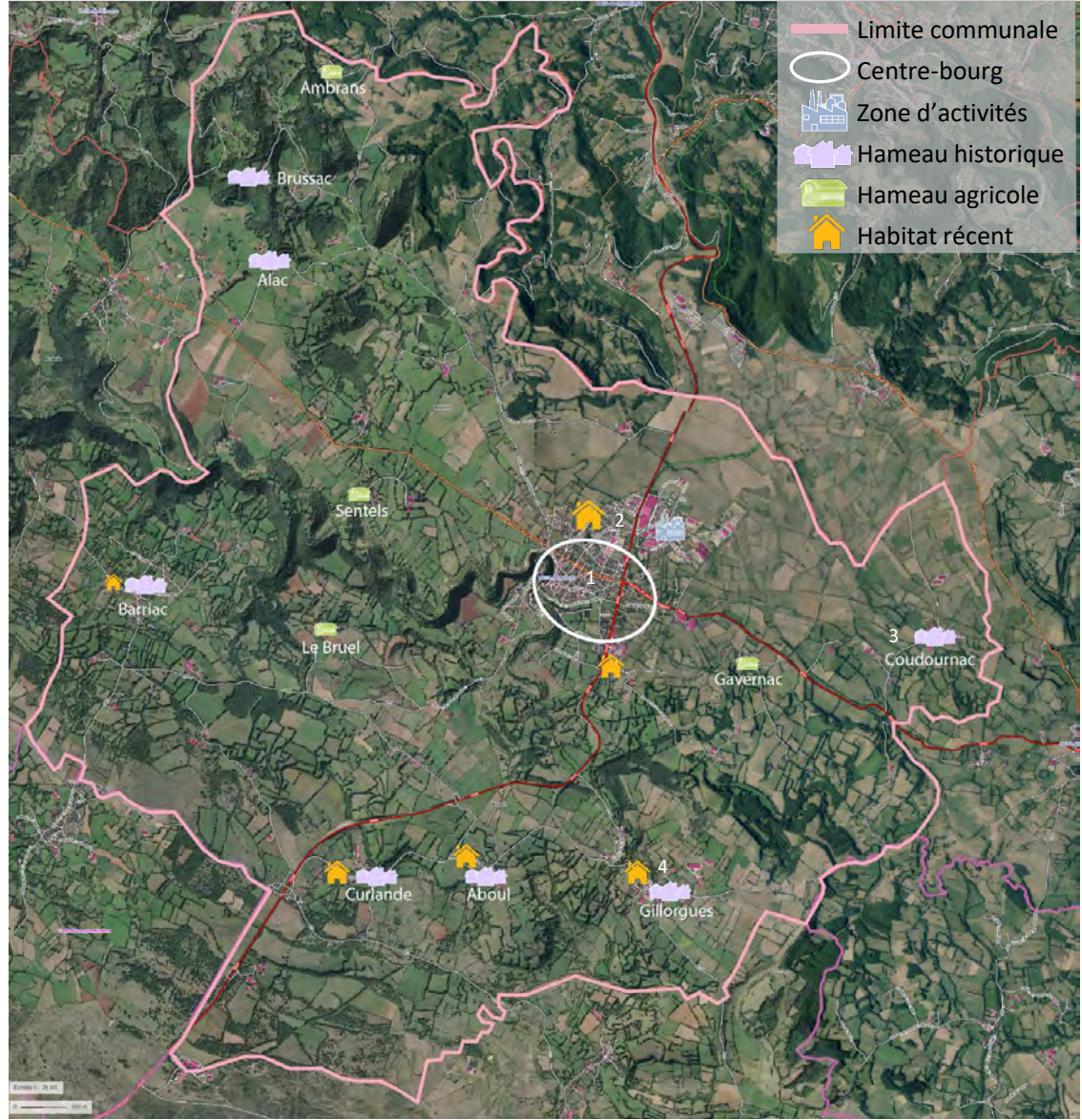
Sources : Carte Fond : Géoportail
 Réalisation : Atel Sol et Cité
 Photos : Google Earth et Sol et Cité

Le village s'étend le long de la D556E entre deux bourgs historiques : celui de Bessuéjols, et celui de Saint-Pierre.
 Trois hameaux à dominante agricole répertoriés : Najas (hameau situé de part et d'autre de la limite communale), Coudoustrines et Enviaux.

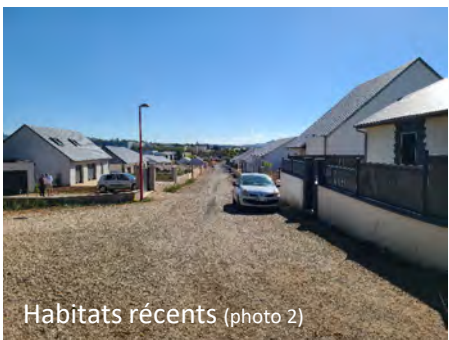
- Descriptif de la légende :**
-  Hameau à dominante agricole.
 -  Hameau historique, à vocation principale d'habitat aujourd'hui mais où une activité agricole peut toujours être présente.
 -  Extension urbaine récente, le plus souvent de type pavillonnaire.



Le bourg historique de Bozouls se situe autour du Canyon et à proximité de la D20 puis s'est étendu jusqu'à la D920.
 Sur Bozouls, un nombre important de hameaux ont été recensés, cela s'explique en partie par le fait que la commune est celle comptant la plus grande superficie parmi toutes celles de la communauté de communes.
 Parmi ces hameaux, certains comme Aboul, Barriac, Brussac, ou Gillorgues entre autres, sont d'anciens villages et possèdent toujours un clocher.



Centre-bourg (photo 1)



Habitats récents (photo 2)



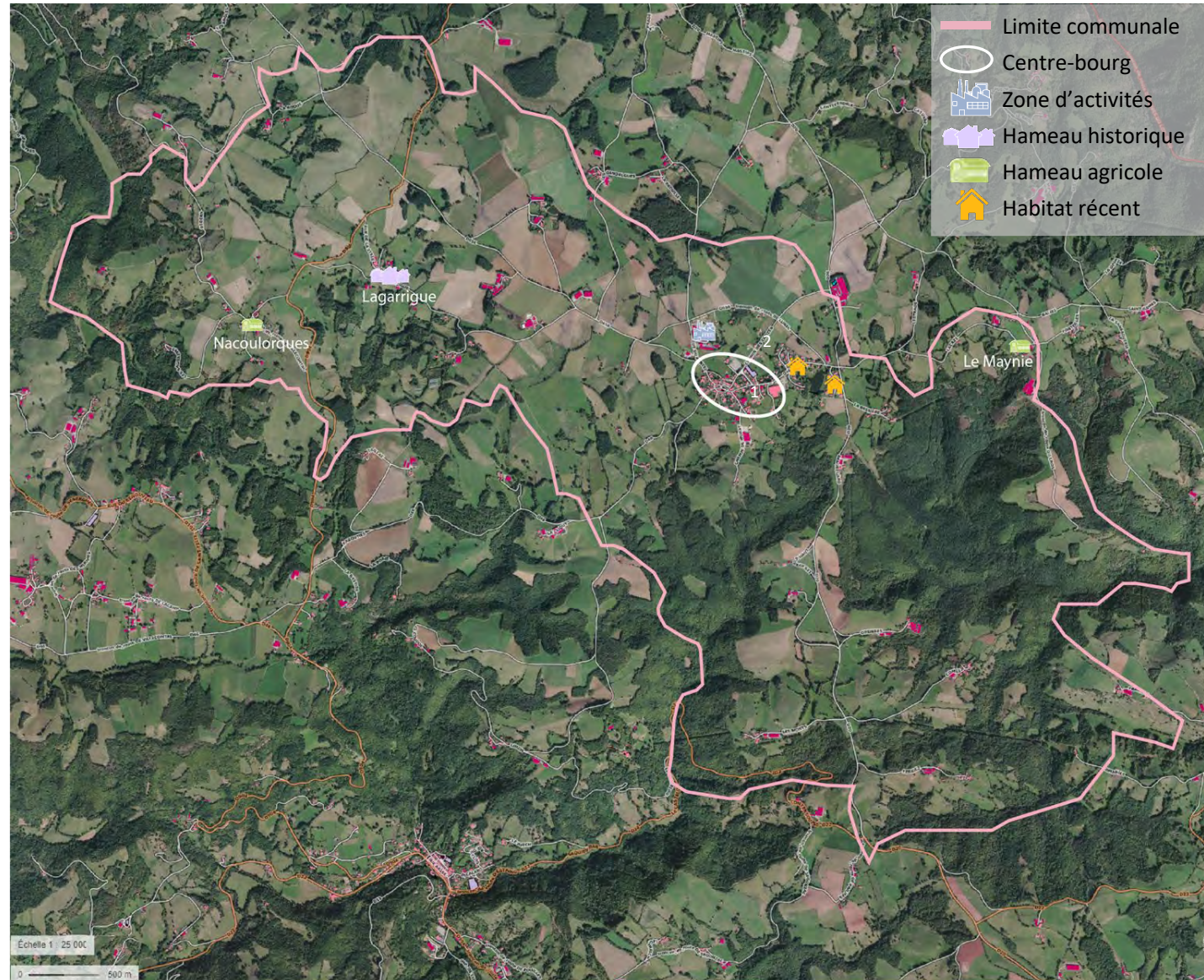
Coudournac (photo 3)



Gillorgues (photo 4)

Le bourg de Campuac se trouve sur le plateau granitique du Haut-Rouergue. Au nord, se trouve une zone à vocation d'activités alors qu'à l'est du bourg, il s'agit plutôt d'habitat récent.

Trois hameaux ont été répertoriés sur la commune : Lagarrigue, hameau historique, à vocation principale d'habitat mais où une activité agricole peut toujours être présente ainsi que Nacoulorques et Le Maynie, hameaux à dominante agricole.



Organisation du bâti : fiches communales

Le Cayrol

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité - Photos : Sol et Cité et Google Earth



Centre-bourg (photo 1)



Palays (photo 2)

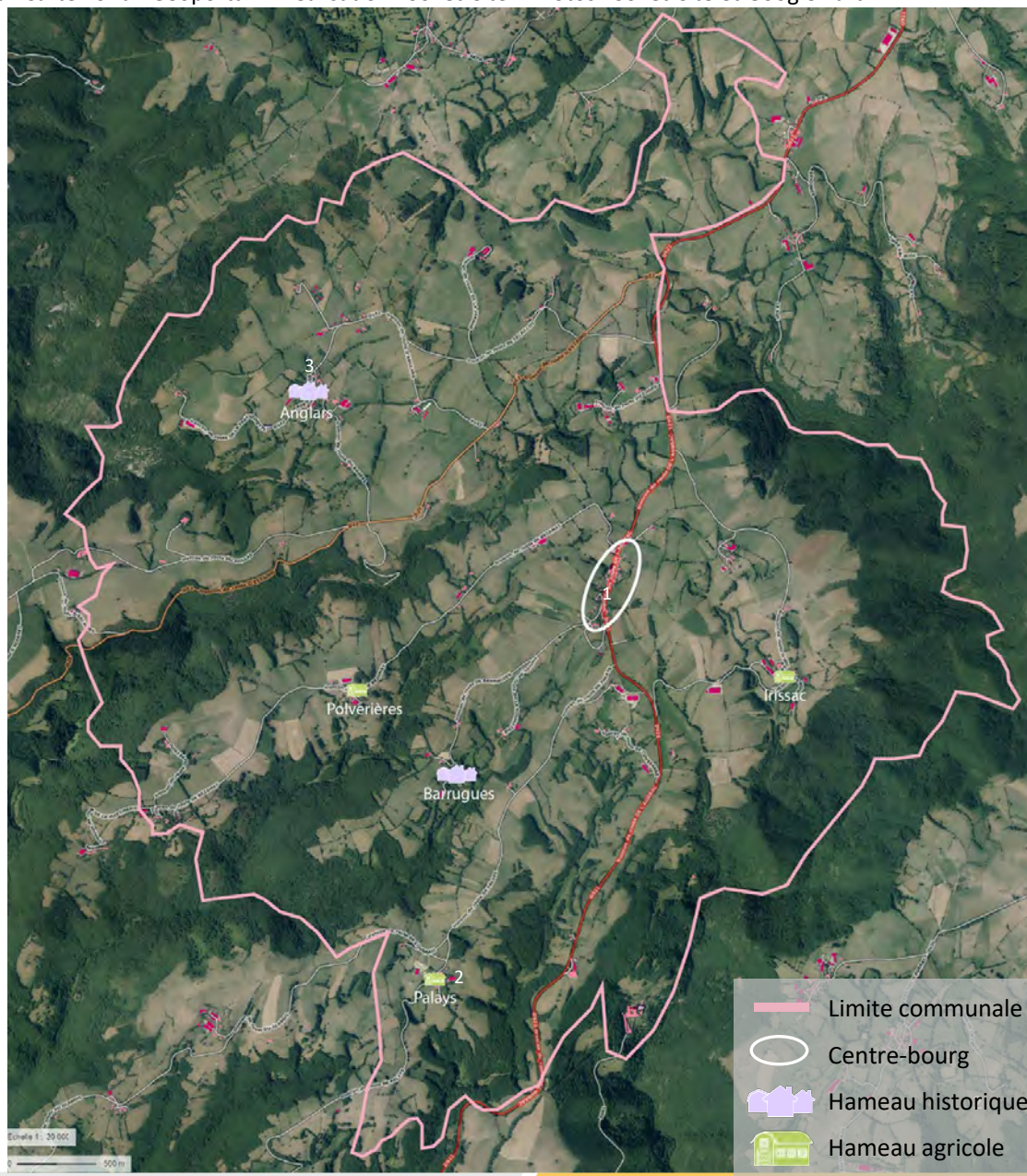


Anglars (photo 3)

Le bourg du Cayrol se situe autour de la D921.

Deux hameaux historiques ont été répertoriés : Anglars, village qui possède toujours son église et Barrugues.

Irissac, Polvérières, Palays sont recensés comme hameaux à dominante agricole.



Organisation du bâti : fiches communales

Coubisou

Sources : Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Atelier Sol et Cité
Photos : Google Earth et Sol et Cité

La commune est composée de plusieurs anciens villages, répertoriés sur la carte ci-jointe comme des hameaux historiques : Coubisou (centre-bourg de la commune avec la mairie), Le Monastère, Cabrespines et Nadaillac.

Le Causse et le Souliès sont également des hameaux historiques à vocation dominante d'habitat alors que Dayrac est plutôt à dominante agricole.



Centre-bourg (photo 1)



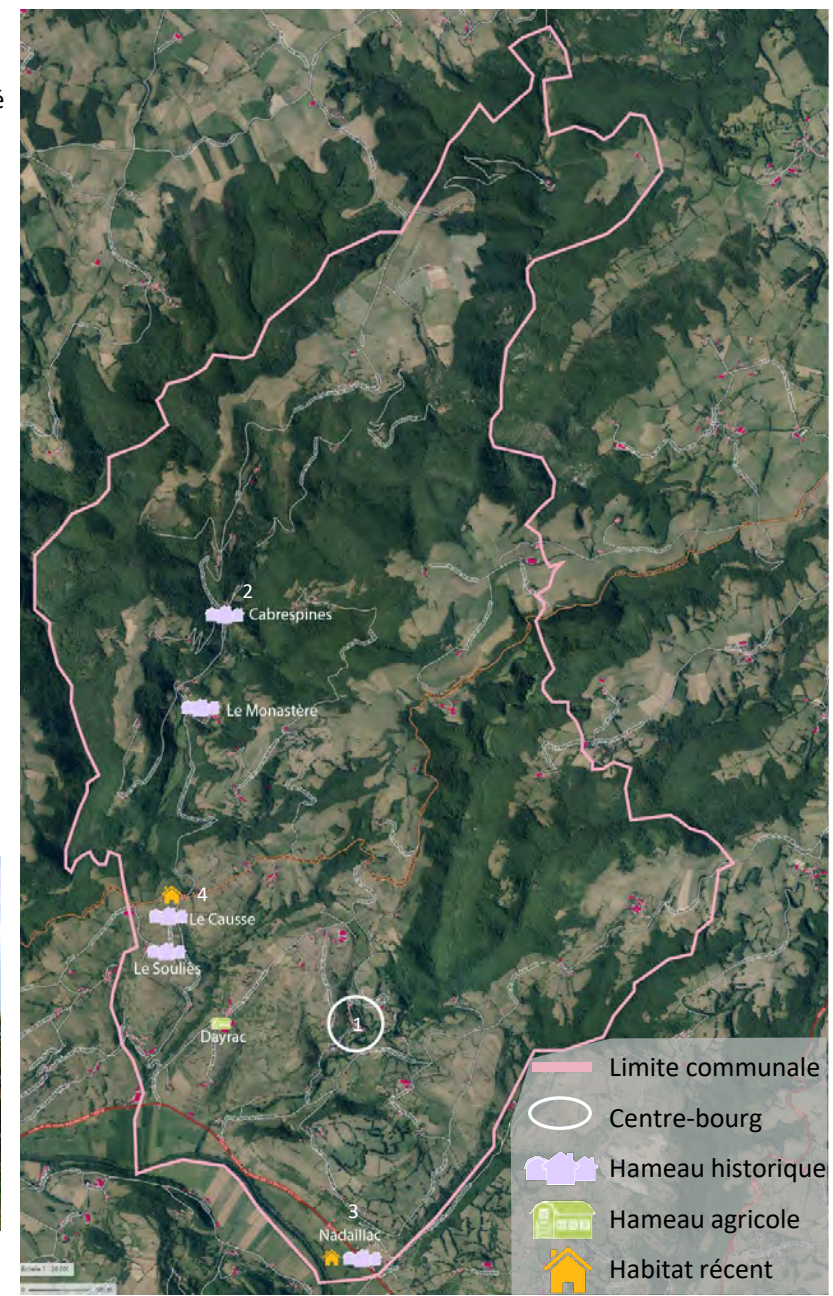
Cabrespines (photo 2)



Nadaillac (photo 3)



Le Causse (photo 4)



Organisation du bâti : fiches communales

Entraygues sur Truyère

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Atelier Sol et Cité / Photos : Google Earth et Sol et Cité

Le bourg d'Entraygues-sur-Truyère est enserré entre la Truyère et le Lot. Ginolhac, ancien village avec son clocher est référencé comme hameau historique. Fougassiez est un hameau historique qui aujourd'hui est à dominante habitat. La Bastide est plutôt à dominante agricole. Sur la commune, on retrouve une zone à vocation d'activités et un camping.



Centre-bourg (photo 1)



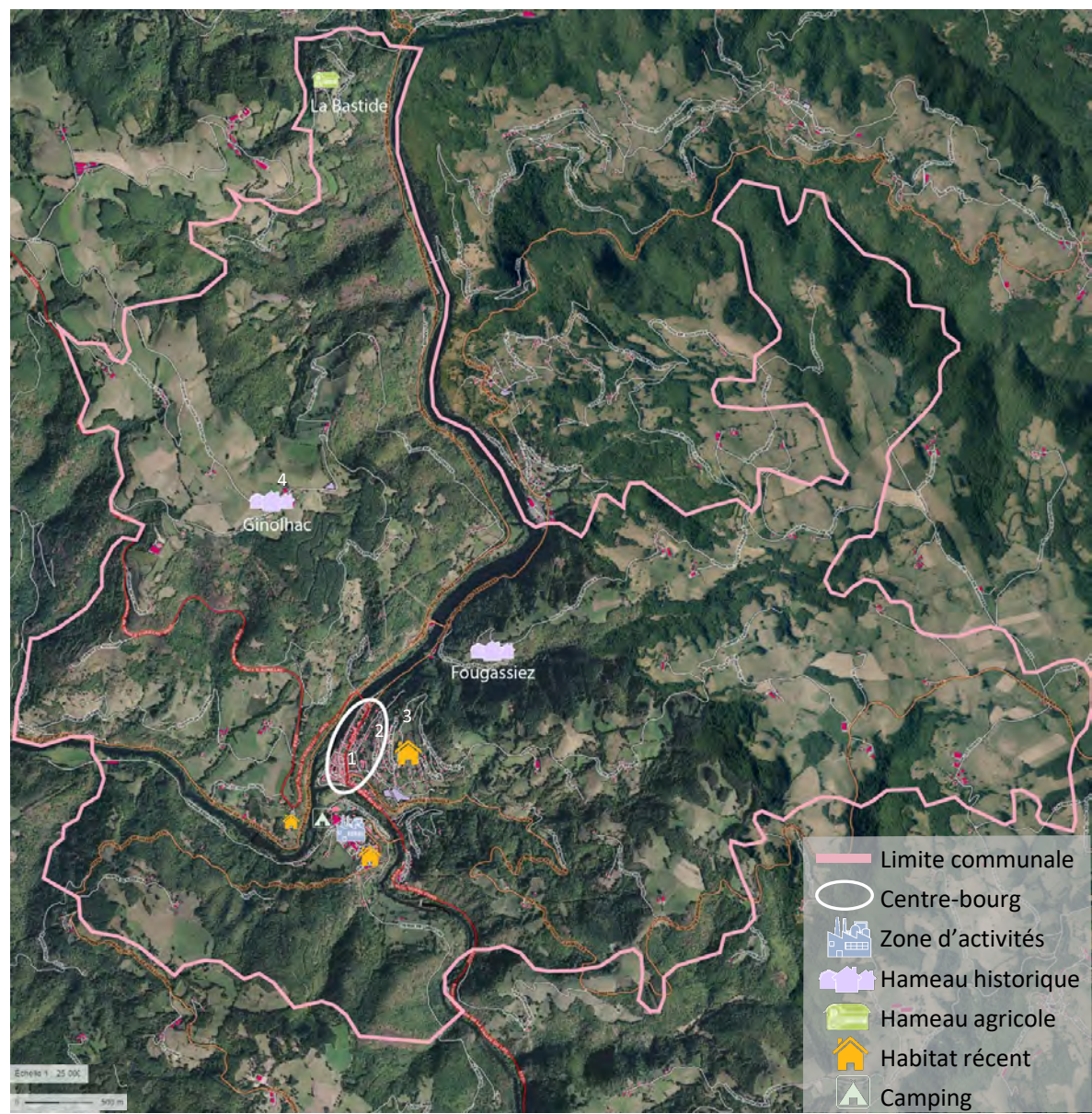
Centre-bourg et habitat récent (photo 2)



Habitat récent (photo 3)



Ginolhac (photo 4)



- Limite communale
- Centre-bourg
- Zone d'activités
- Hameau historique
- Hameau agricole
- Habitat récent
- Camping

Organisation du bâti : fiches communales

Espalion

Sources : Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Atelier Sol et Cité
Photos : Google Earth et Sol et Cité

Le centre-ville d'Espalion se situe de part et d'autre du Lot. La commune compte plusieurs hameaux historiques : Flaujac, Alayrac et Biounac qui sont d'anciens villages avec leur église. Najas situé sur limite communale avec Bessuéjols est répertorié comme hameau à dominante agricole.

Enfin, deux sites accueillant de l'activité sont inventoriés.



Centre-bourg (photo 1)



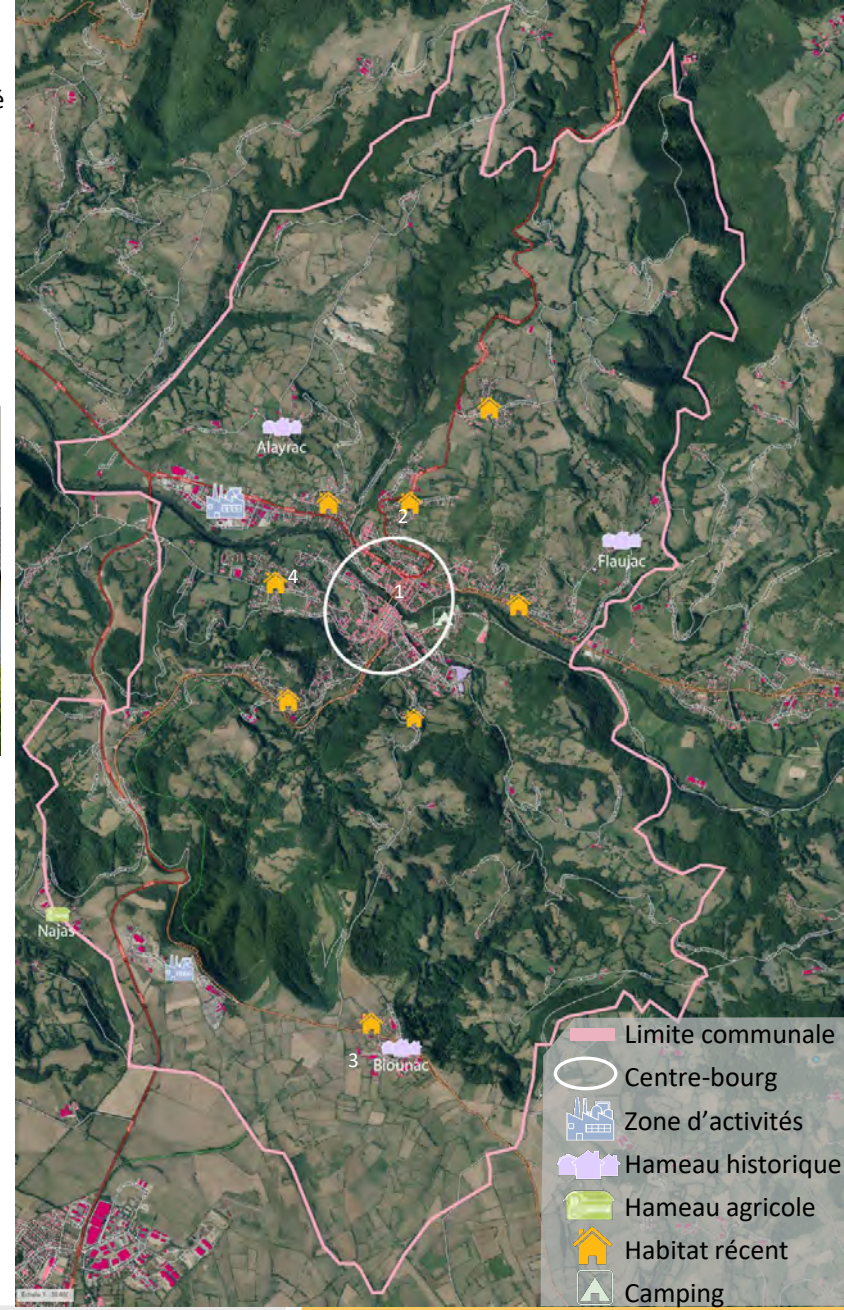
Habitat récent (photo 2)



Biounac (photo 3)



Habitat récent (photo 4)



- Limite communale
- Centre-bourg
- 🏭 Zone d'activités
- 🏰 Hameau historique
- 🏡 Hameau agricole
- 🏠 Habitat récent
- ⛺ Camping

Organisation du bâti : fiches communales

Espeyrac

Sources :
Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité

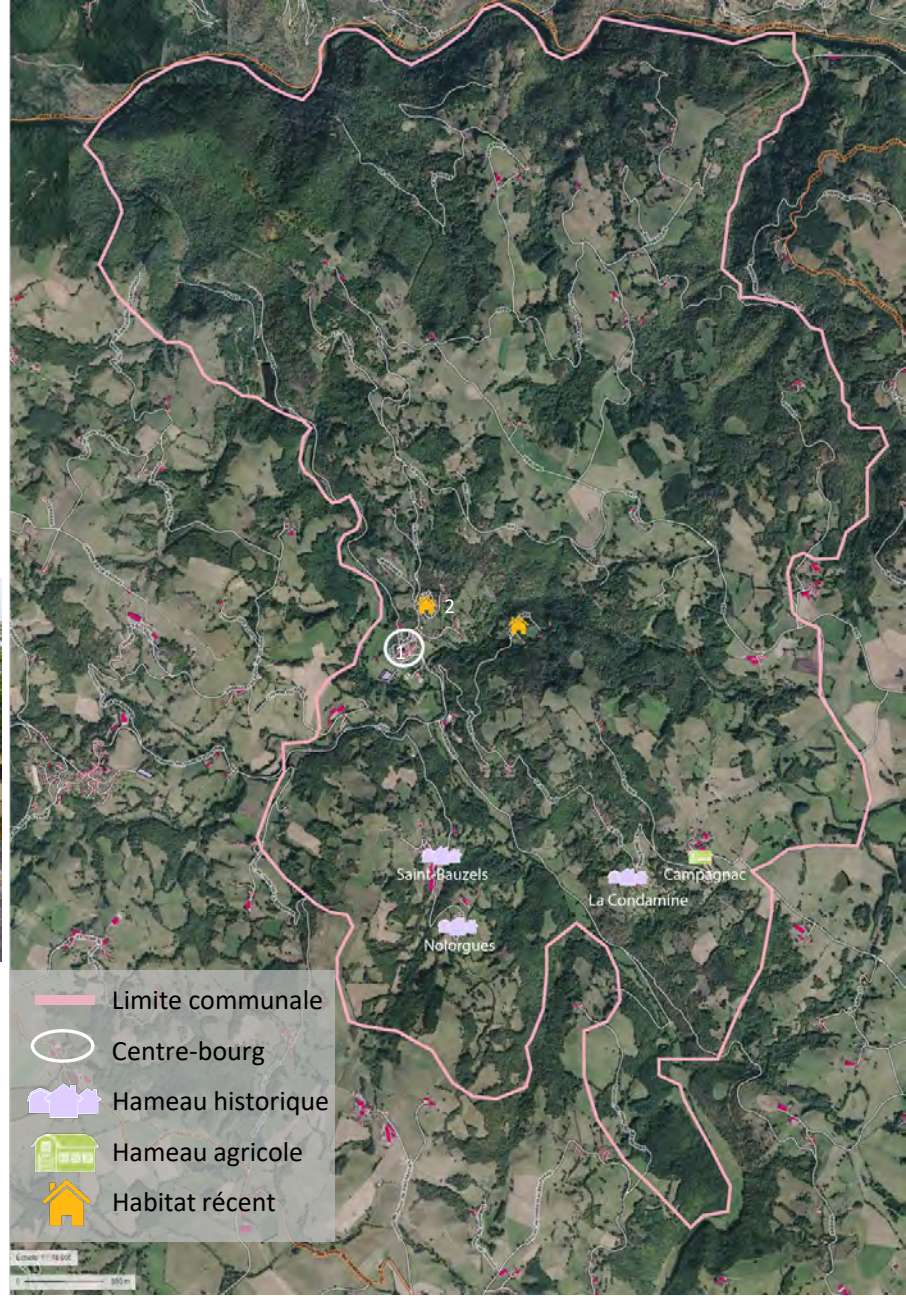
Trois hameaux historiques sont répertoriés sur la commune d'Espeyrac : Saint-Bauzels, la Condamine et Nolorgues.
Campagnac est plutôt un hameau à dominante agricole.



Centre-bourg (photo 1)



Habitat récent (photo 2)

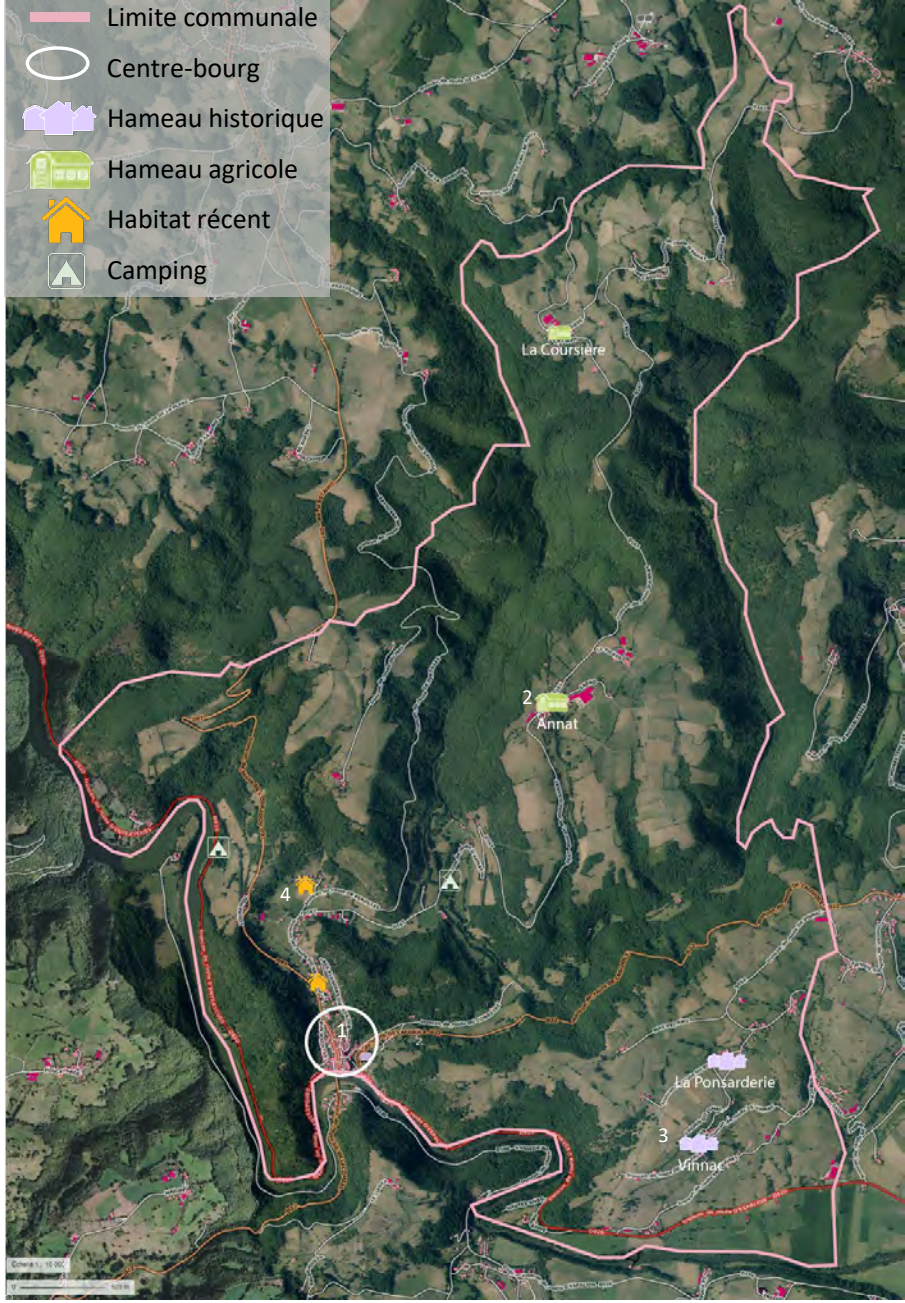


Organisation du bâti : fiches communales

Estaing

Sources :
Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Sol et Cité
Photos : Google Earth, Sol et Cité

- Limite communale
- Centre-bourg
- 🏡 Hameau historique
- 🏠 Hameau agricole
- 🏠 Habitat récent
- 🏕 Camping



Sur Estaing, deux hameaux historiques sont répertoriés : Vinnat et la Ponsarderie.
Annat et la Coursière sont plutôt des hameaux à dominante agricole.

Enfin, deux campings sont présents sur la commune.



Centre-bourg (photo 1)



Annat (photo 2)



Vinnat (photo 3)



Habitat récent (photo 4)

Le Fel

Le bourg du Fel s'étire sur un éperon rocheux, jusqu'à Roussy et son église. Crestes est également répertorié comme hameau historique. Enfin, le secteur de Cassos est plutôt à dominante agricole, à noter le développement d'habitat récent à proximité et le Don du Fel.



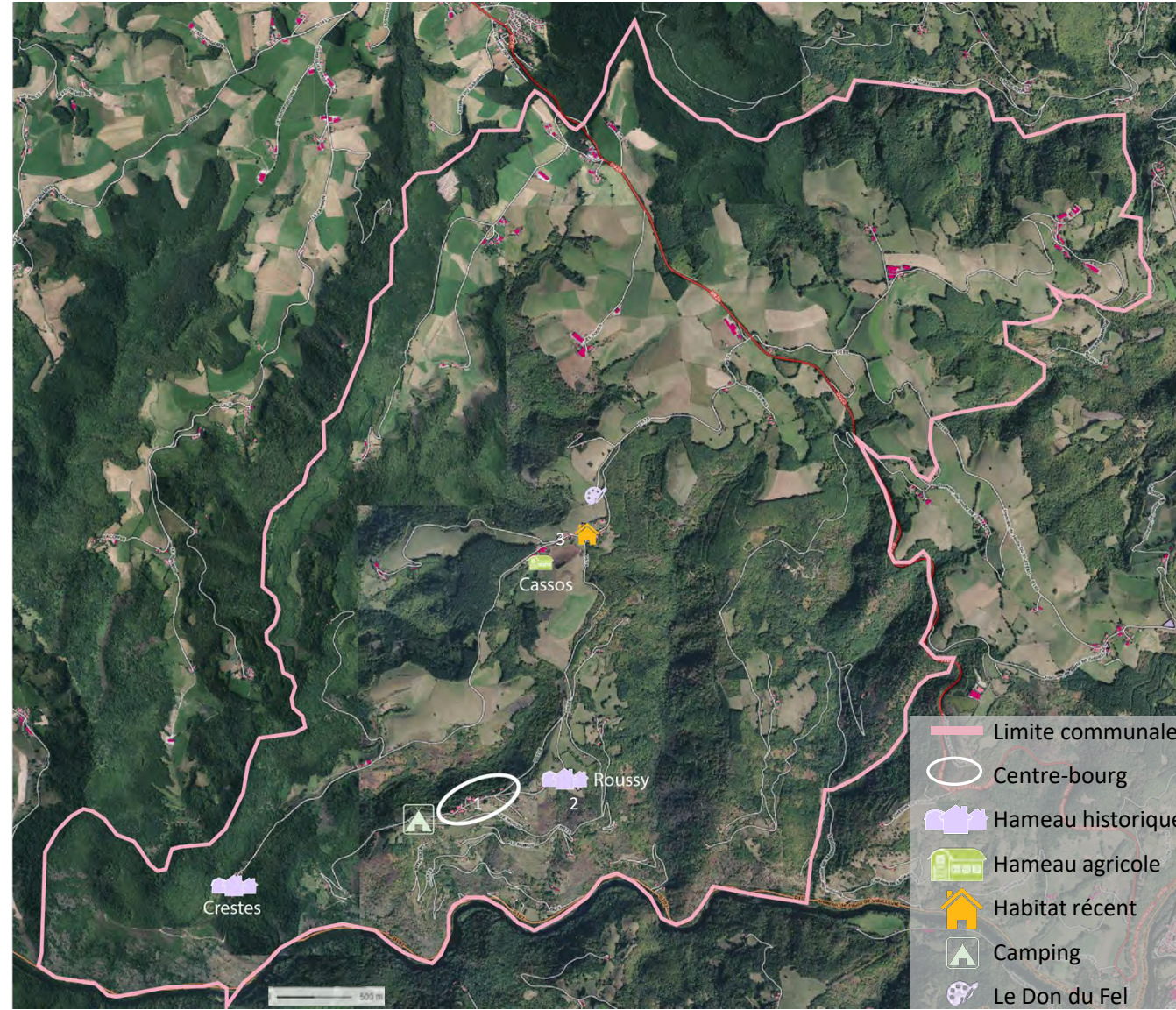
Centre-bourg (photo 1)



Roussy (photo 2)



CASSOS (photo 3)



- Limite communale
- Centre-bourg
- 🏠 Hameau historique
- 🏡 Hameau agricole
- 🏠 Habitat récent
- 🏕 Camping
- 🎯 Le Don du Fel

Organisation du bâti : fiches communales

Gabriac

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth



Centre-bourg (photo 1)



Ceyrac (photo 2)



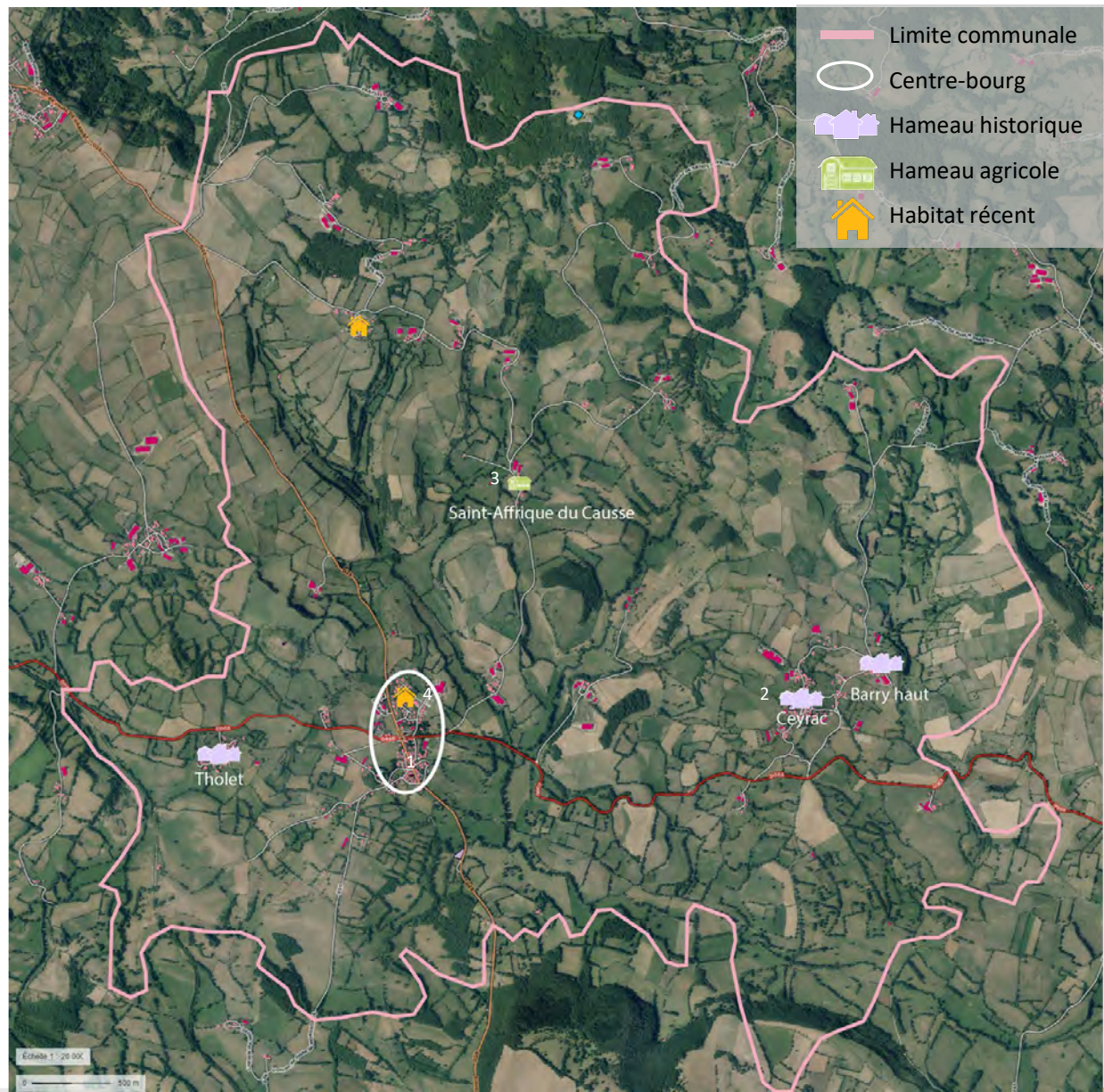
Saint-Affrique du Causse (photo 3)



Habitat récent (photo 4)

Le bourg de Gabriac se situe à l'intersection des RD59 et RD988. La commune compte plusieurs hameaux historiques : Ceyrac, Barry Haut et Tholet. Saint-Affrique du Causse est plutôt à dominante agricole.

Saint-Affrique du Causse et Ceyrac sont d'anciens villages qui possèdent toujours leur église. Un château classé se situe également à Tholet.



Deux hameaux historiques sont répertoriés sur Golinhac : Castaillac (ancien village avec son église) et Pradelles. Massips et les Albusquies sont plutôt à dominante agricole. On retrouve également un camping, situé en continuité du centre-bourg.



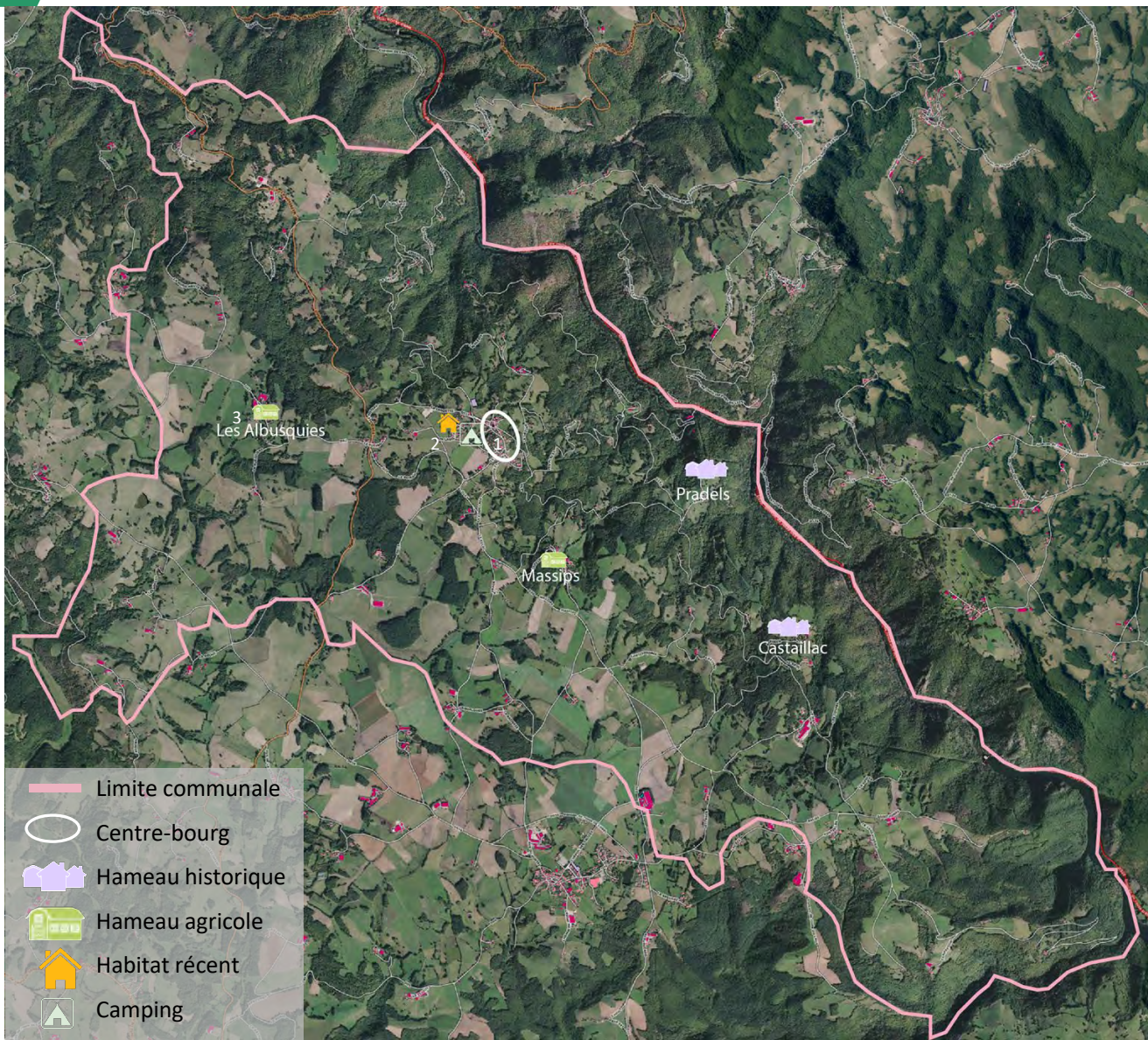
Centre-bourg (photo 1)



Habitat récent (photo 2)

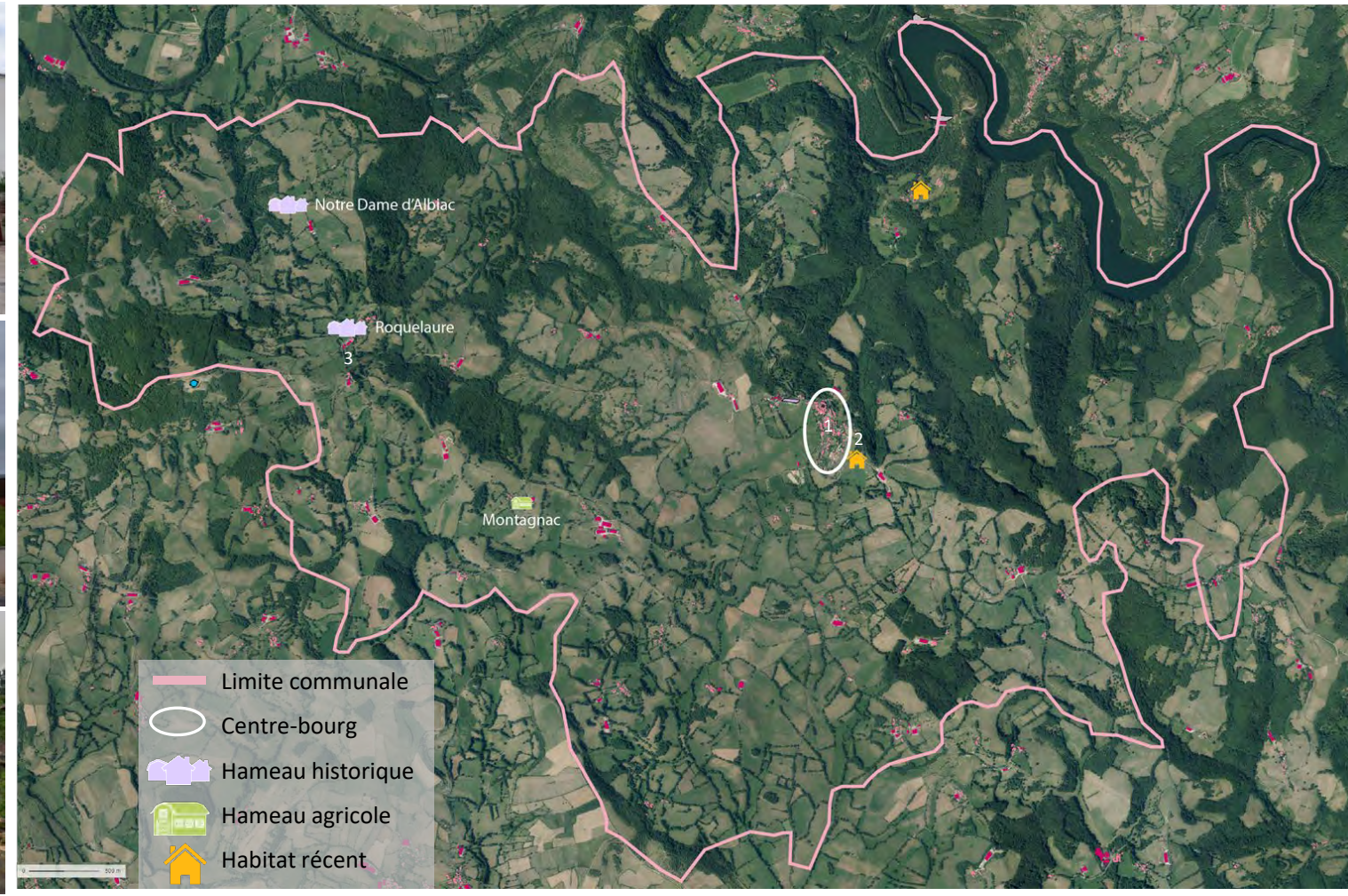


Les Albusquies (photo 3)



Roquelaure et Notre-Dame d'Albiac sont recensés comme hameaux historiques de la commune de Lassouts. À Roquelaure, on trouve une chapelle castrale ainsi qu'un château. Notre-Dame d'Albiac possède également une église.

Montagnac est plutôt un hameau à dominante agricole.



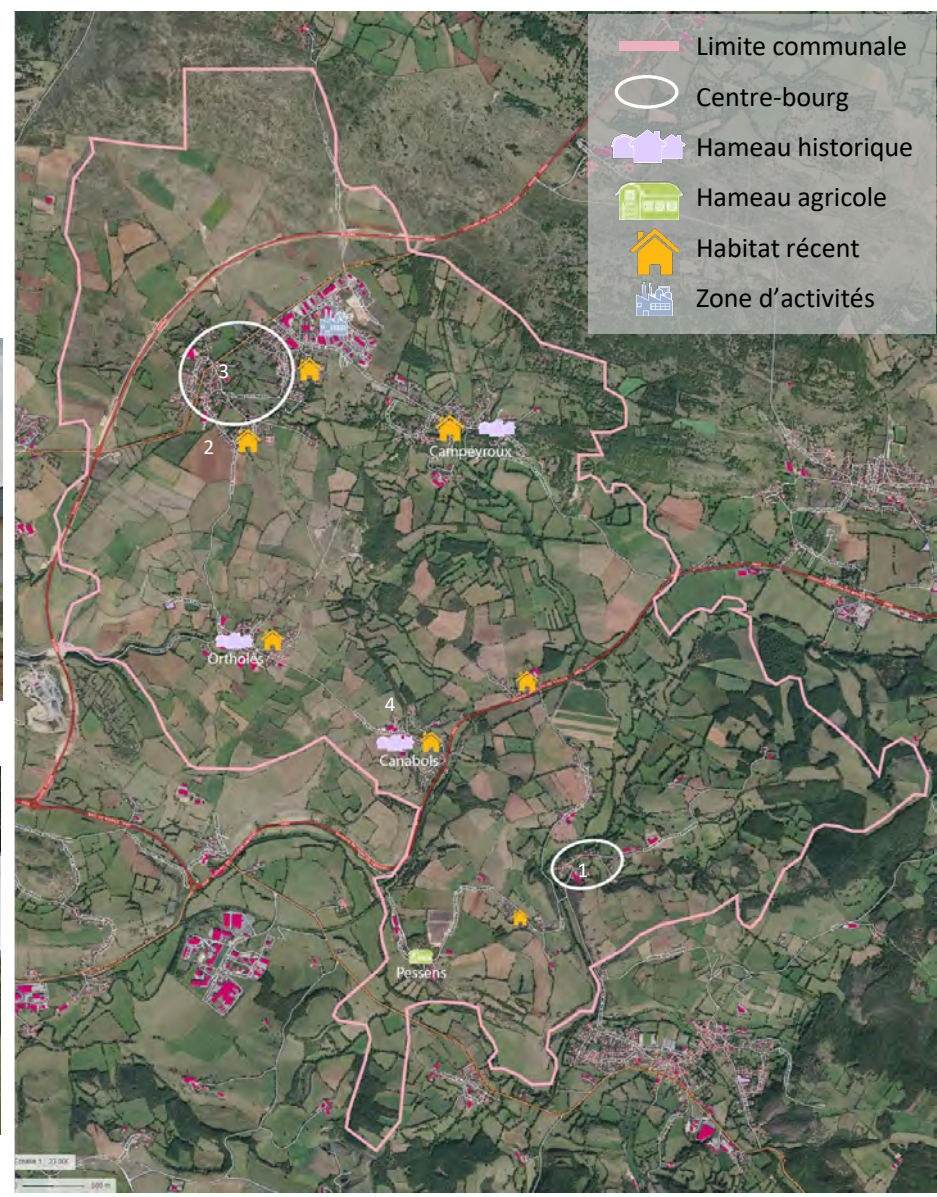
Organisation du bâti : fiches communales

La Loubière

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

La commune est composée de plusieurs villages notamment La Loubière (centre-bourg historique) et Lioujas (centre-bourg où se situe la mairie et où se développent la plupart des activités).

Des hameaux historiques à vocation principale d'habitat comme Campeyrroux, Ortholès et Canabols ont été recensés.
Pessens est plutôt un hameau à dominante agricole.



Organisation du bâti : fiches communales

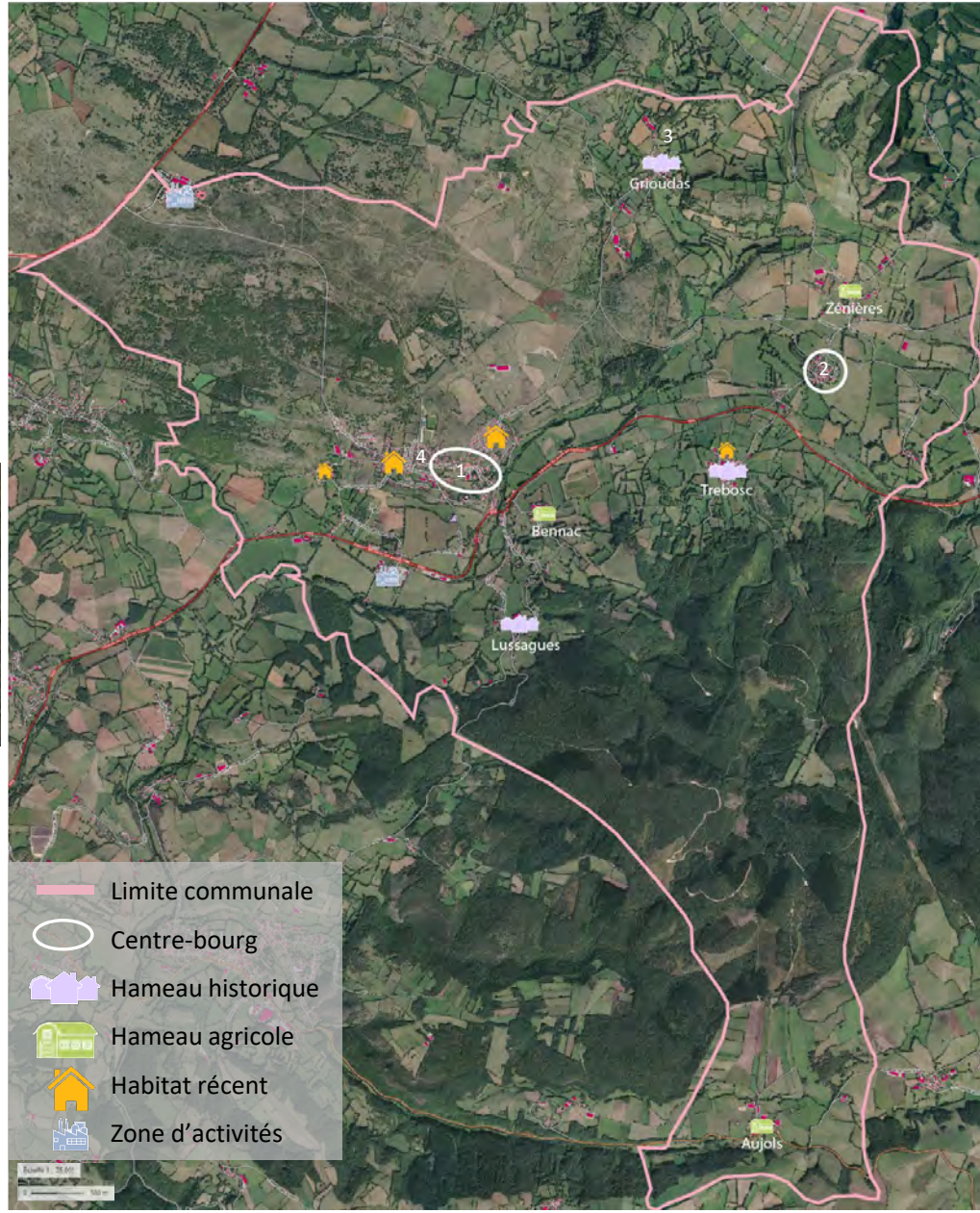
Montrozier

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité - Photos : Sol et Cité et Google Earth

Montrozier est le centre-bourg historique de la commune, cependant les fonctions principales ainsi que les services et commerces se trouvent plutôt sur Gages.

Grioudas, Trebosc et Lussagues sont des hameaux à vocation principale d'habitat. Grioudas et Trebosc sont des anciens villages qui possèdent encore une église. Zénières et Bennac sont à dominante agricole.

Deux zones d'activités sont recensées sur la commune.



Organisation du bâti : fiches communales

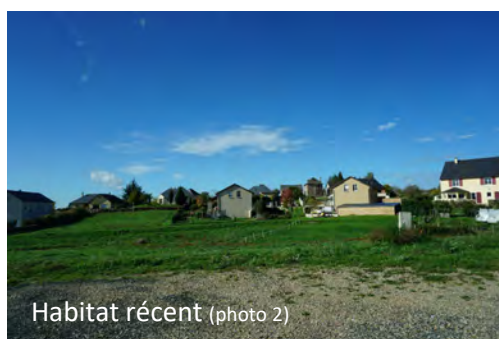
Le Nayrac

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

Le centre-bourg du Nayrac se situe le long de la D97. Crussac et Fombillou sont des hameaux historiques de la commune, aujourd'hui à vocation principale d'habitat. Bouldoires, Conquettes, Issac, la Borie sont des hameaux à dominante agricole. Une zone à vocation d'activités et un camping sont également répertoriés sur la commune.



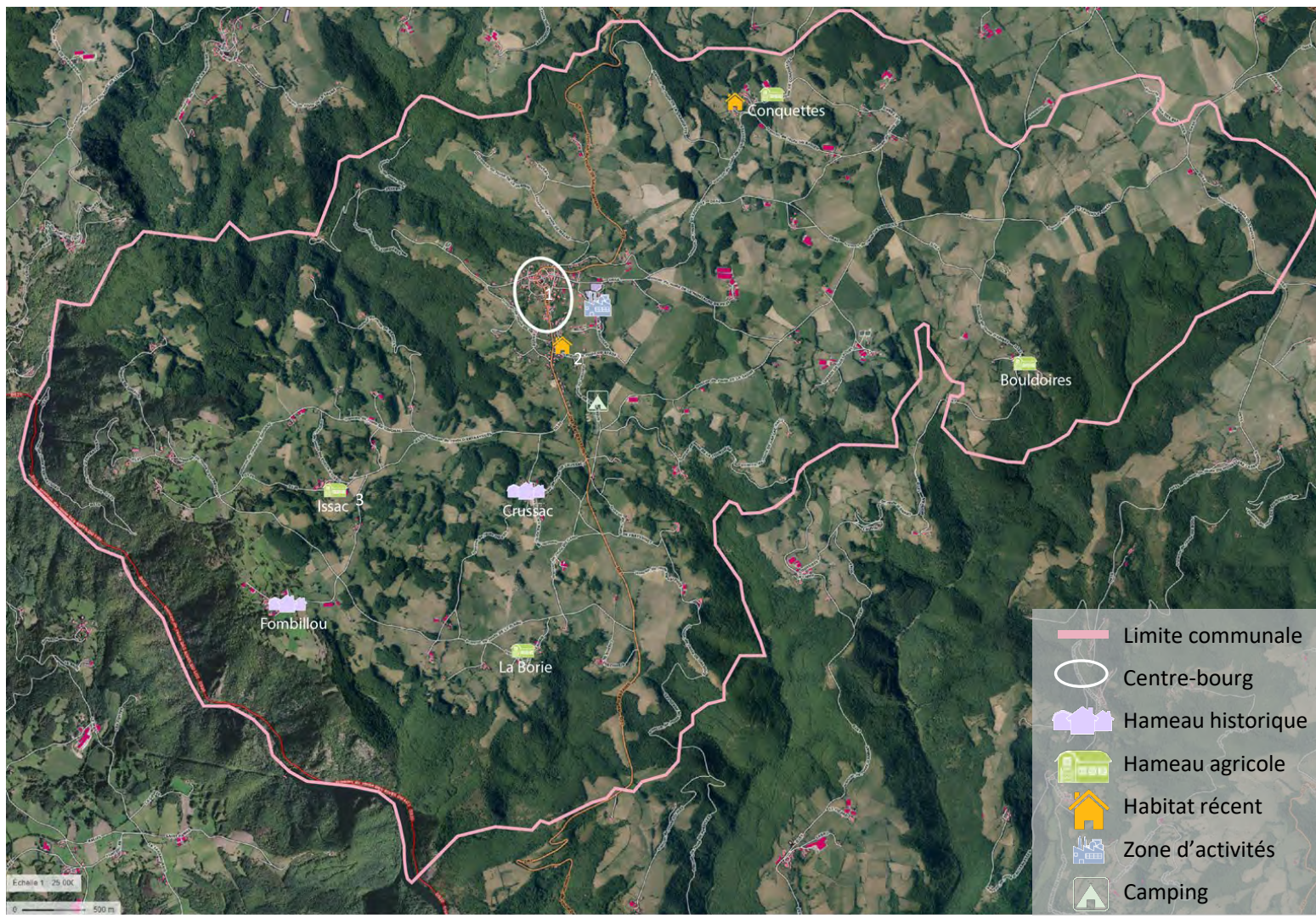
Centre-bourg (photo 1)



Habitat récent (photo 2)



ISSAC (photo 3)



Organisation du bâti : fiches communales

Rodelle

Sources : Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

Le centre-bourg de Rodelle est situé sur un éperon rocheux. La commune compte plusieurs anciens villages répertoriés aujourd'hui comme hameaux historiques de la commune à vocation principale d'habitat : Saint-Julien-de-Rodelle, Lagnac et Bezonnès qui possèdent encore leur église. Les Escabrins est également un hameau historique. Quant à Ledenac, et Maymac (où se trouve également un clocher), il s'agit plutôt de hameaux à dominante agricole.



Centre-bourg (photo 1)



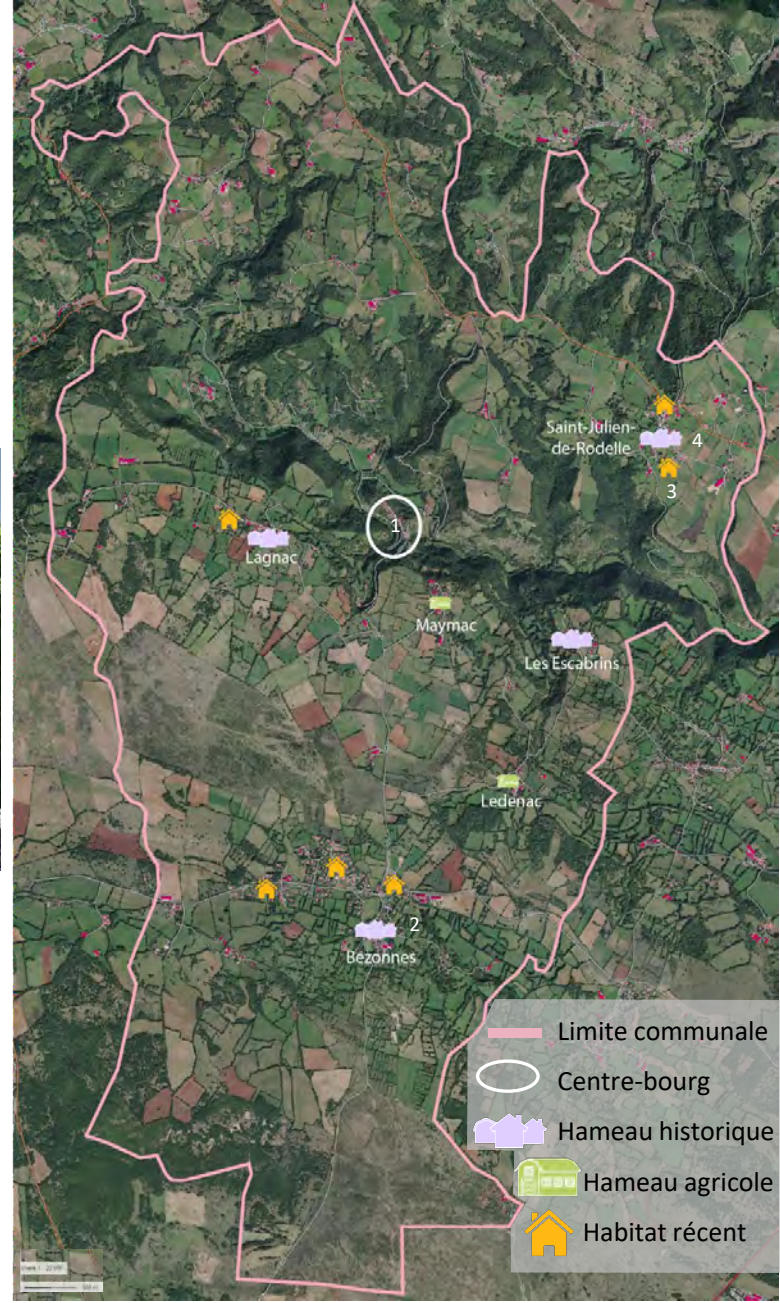
Bezonnès (photo 2)



Habitat récent (photo 3)



Saint Julien de Rodelle (photo 4)



Organisation du bâti : fiches communales

Saint-Côme-d'Olt

Sources :
Carte Fond : Géoportail
Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

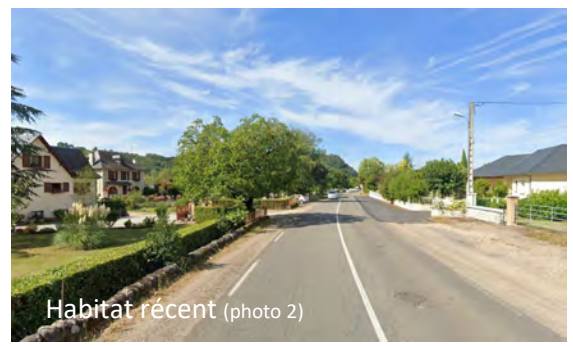
Le centre-bourg de Saint-Côme-d'Olt se situe en bordure du Lot.

Plusieurs hameaux historiques sont recensés sur le village : Levinhac (dont le portail est inscrit au titre des monuments historiques), la Rigaldie, Cinqpeyres et la Bastide. Ce sont des hameaux plutôt à vocation d'habitat.

Saupiac et la Rozière sont des hameaux à dominante agricole.



Centre-bourg (photo 1)



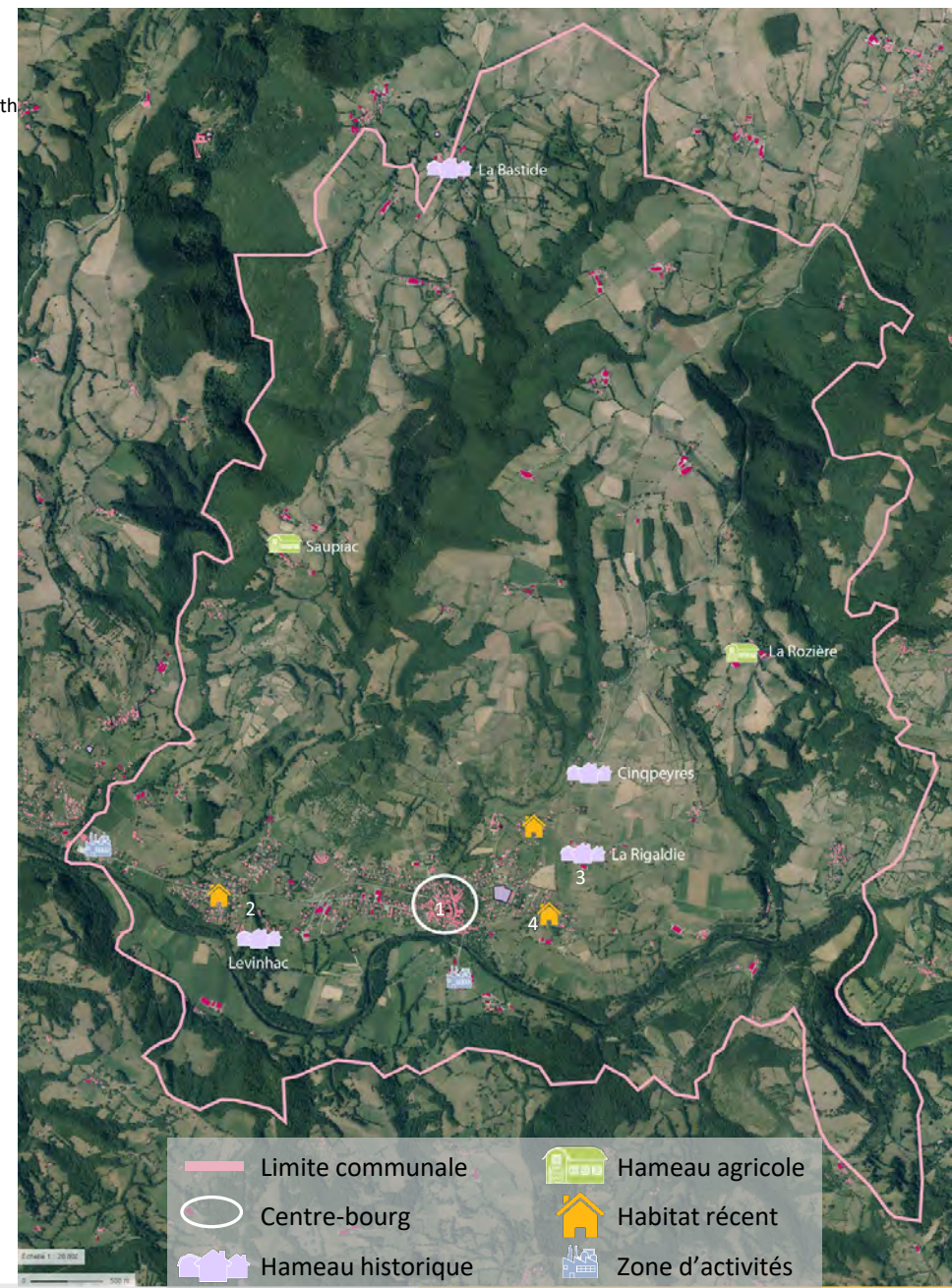
Habitat récent (photo 2)



La Rigaldie (photo 3)



Habitat récent (photo 4)



Organisation du bâti : fiches communales

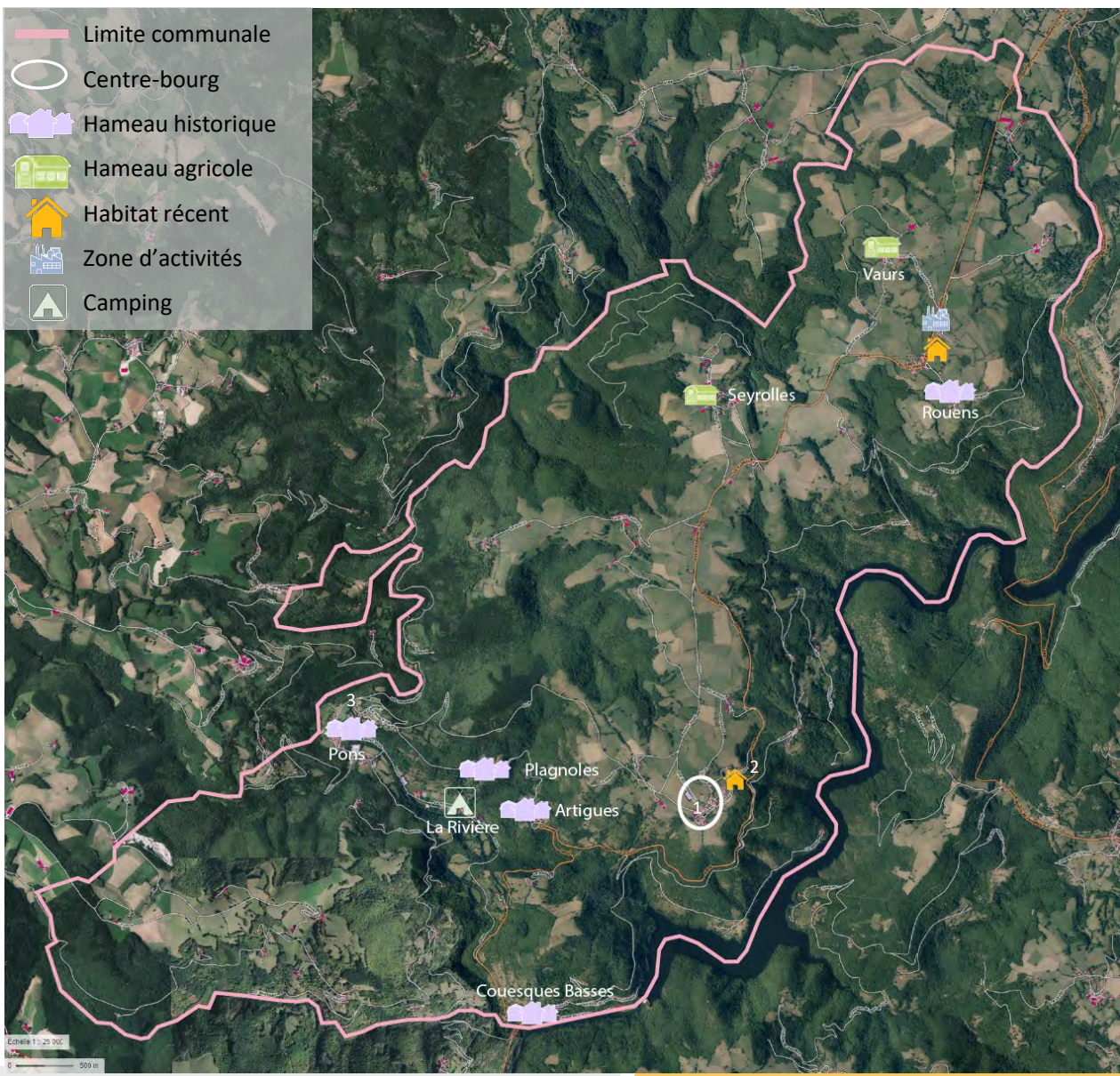
Saint-Hippolyte

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

La commune de Saint-Hippolyte compte un nombre élevé de hameaux dont certains sont des anciens villages comme Rouens, Pons et Couesques Basses. D'autres hameaux importants ont été recensés comme hameaux historiques à vocation principale d'habitat : Plagnoles et Artigues. Vauris et Seyrolles sont à dominante agricole.



- Limite communale
- Centre-bourg
- 🏡 Hameau historique
- 🏠 Hameau agricole
- 🏠 Habitat récent
- 🏢 Zone d'activités
- 🏕️ Camping

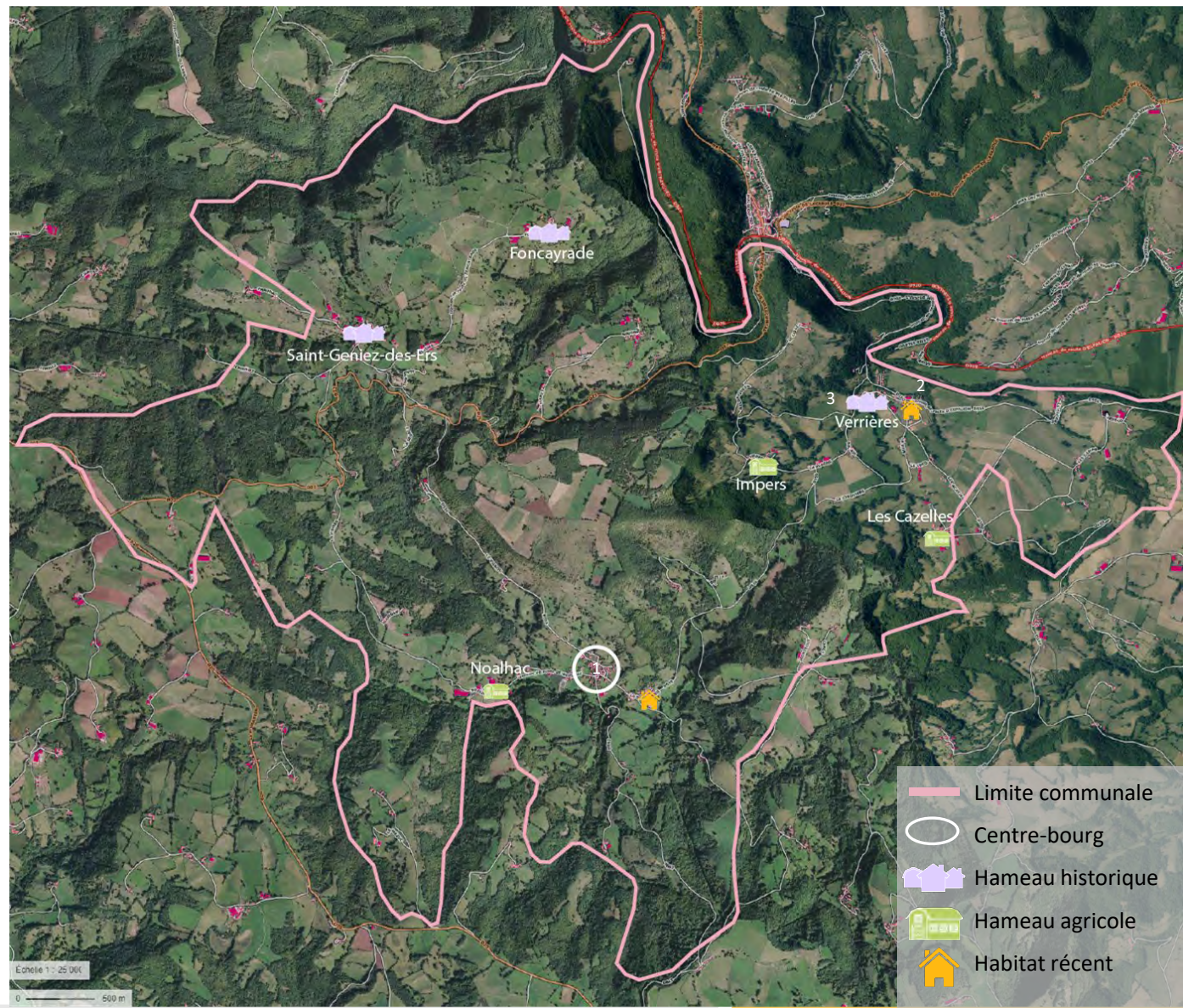


Organisation du bâti : fiches communales

Sébrazac

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

La commune de Sébrazac compte plusieurs hameaux historiques à vocation principale d'habitat comme Saint-Geniez-des-Ers, Verrières et Foncayrade. Impers, les Cazelles et Noalhac sont des hameaux à dominante agricole.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
DIAGNOSTIC

Organisation du bâti : fiches communales

Villecomtal

Sources : Carte Fond : Géoportail - Réalisation : Sol et Cité
Photos : Sol et Cité et Google Earth

Le centre-bourg de Villecomtal est situé au bord du Dourdou.

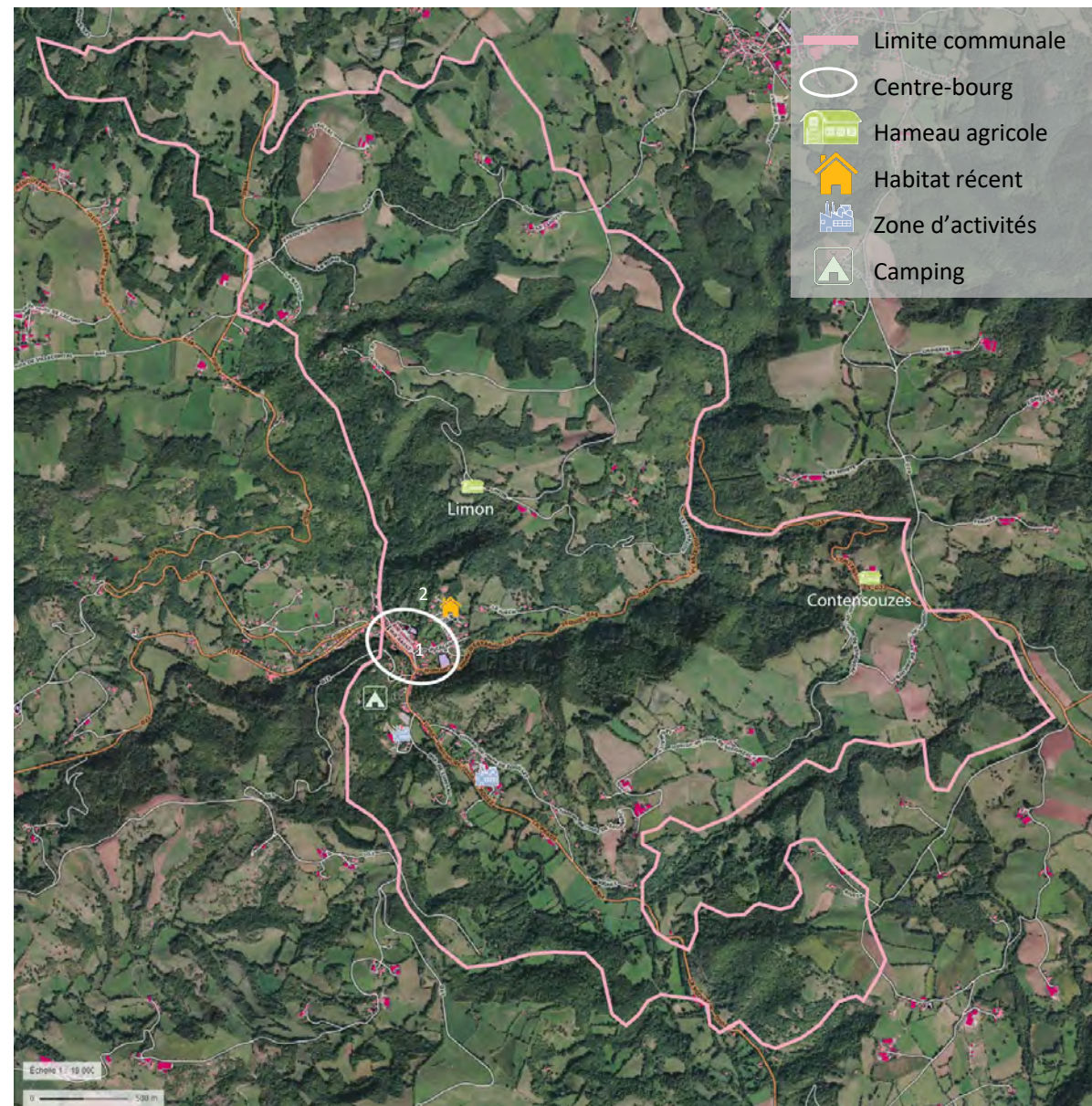
Deux hameaux à vocation principale agricole ont été recensés : Limon et Contensouzes.
La commune compte également deux zones à vocation d'activités et un camping.



Centre-bourg (photo 1)



Habitat récent (photo 2)



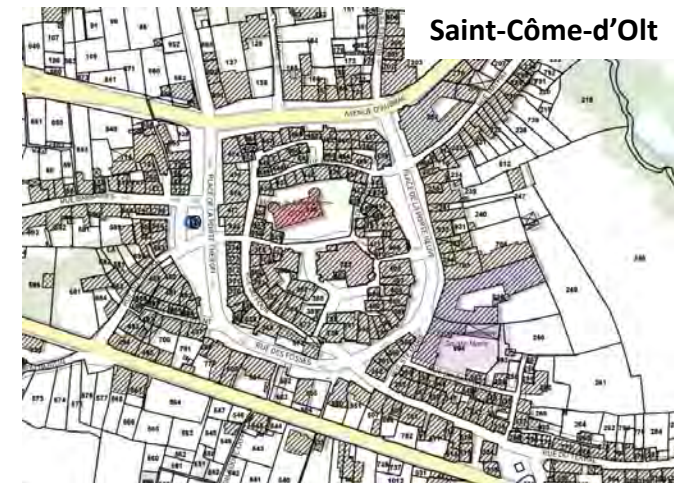
- Limite communale
- Centre-bourg
- 🏡 Hameau agricole
- 🏠 Habitat récent
- 🏢 Zone d'activités
- 🏕️ Camping

Villages fortifiés : Saint-Côme-d'Olt, Coubisou, Entraygues-sur-Truyère, Flaujac (Espalion), Ceyrac (Gabriac), Espalion

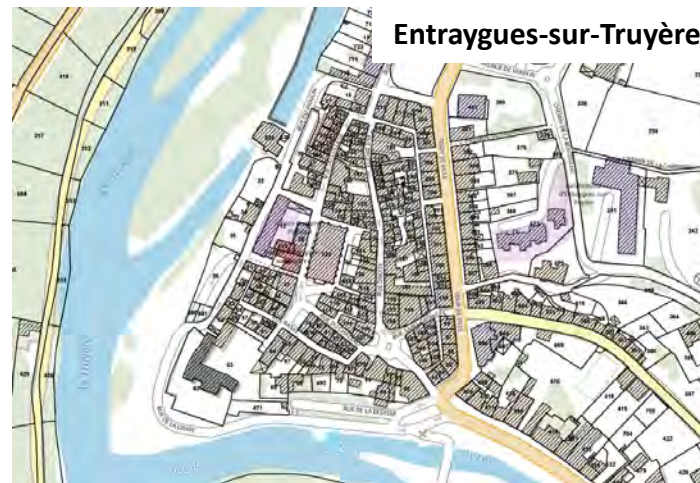
Caractéristiques des villages fortifiés :

Caractéristiques du bâti médiéval, ces villages s'articulent autour d'un bâti dense et resserré. La trame viaire est étroite et converge vers des espaces à forte valeur sociale (place, monument phare, etc.) autour desquels le bâti s'organise. Les constructions sont souvent mitoyennes et implantées sur limite d'emprise publique, sur un petit parcellaire pouvant être entièrement bâti.

Des vestiges sont encore révélateurs du caractère historique fortifié et défensif de ces communes : l'enceinte de Flaujac, le bourg de Saint-Côme-d'Olt avec l'église, le château des Castelnau de Bretenoux, la tour du Greffe, les ruelles, le château de Tholet et sa tour carrée, le donjon de Ceyrac, les tours de Coubisou, seules rescapées des fortifications, la porte fortifiée du Monastère (Coubisou), les fortifications d'Entraygues-sur-Truyère (les remparts, des tours...)...etc.



Saint-Côme-d'Olt



Entraygues-sur-Truyère



Espalion

Les bourgs médiévaux de formes disparates : Estaing, Espeyrac, Lassouts, le Nayrac

Caractéristiques des villages médiévaux :

Caractéristiques similaires à celles des villages fortifiés, à l'exception de ce qui relève des remparts et fortifications. Bâti médiéval dense et resserré qui s'articule autour d'un élément central, historiquement il s'agissait le plus souvent d'un château comme c'était le cas à Espeyrac avec ses deux châteaux.

Les rues et ruelles des bourgs sont étroites et convergent généralement vers des espaces centraux, lieux de vie économique et sociale (place, monument phare, etc.) autour desquels le bâti s'organise. Le parcellaire est souvent étroit et presque entièrement bâti.

À Espeyrac, le château fort de Louis d'Arpajon a disparu, quant à celui des seigneurs, il ne reste aujourd'hui qu'une seule tourelle. Estaing s'est également développée autour de son château. À Lassouts, on retrouve le château édifié par le Chapitre Cathédral de Rodez.



Un bourg médiéval en damier : Villecomtal

Caractéristiques du plan en damier :

Le tracé orthonormé des rues est caractéristique des villes neuves comme Villecomtal.

Ce plan reprend les caractéristiques des bourgs médiévaux citées précédemment avec un bâti dense, resserré... etc. De plus, au milieu du XV^{ème} siècle, une muraille qui enserrait le village fut construite.

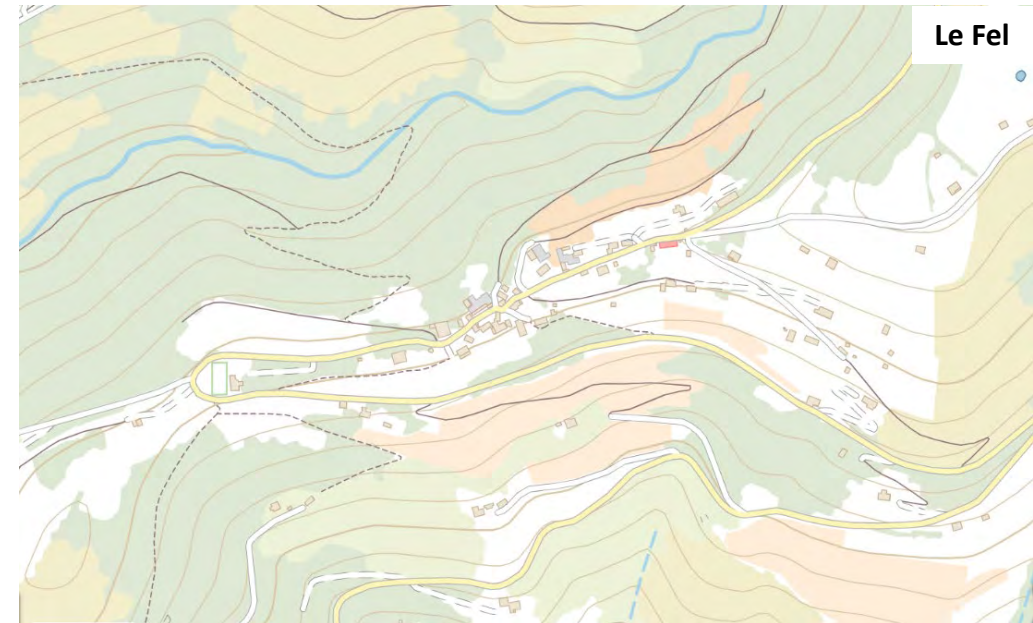
Des vestiges subsistent à Villecomtal dont le château transformé à de multiples reprises ou des portes fortifiées par exemple.



Les bourgs construits sur un éperon rocheux ou une crête : Le Fel, Rodelle, Coubisou ou encore le village historique de Bozouls

Caractéristiques de ces villages :

Ces bourgs se sont construits avec de fortes contraintes topographiques qui ont déterminé leur forme urbaine, plutôt allongée tel un « village-rue » comme c'est le cas à Rodelle ou le Fel. Le développement urbain s'effectue parfois en partant d'un monument (église, château, etc.), comme à Rodelle ou Bozouls. Il peut également être plus concentrique comme à Coubisou dû à la forme du promontoire sur lequel le bourg est établi. Le bâti est relativement dense et concentré avec certaines constructions qui sont mitoyennes et regroupées sur la ligne de crête. De plus, elles sont généralement implantées de part et d'autre et en accroche de la voie qui vient desservir le monument central.

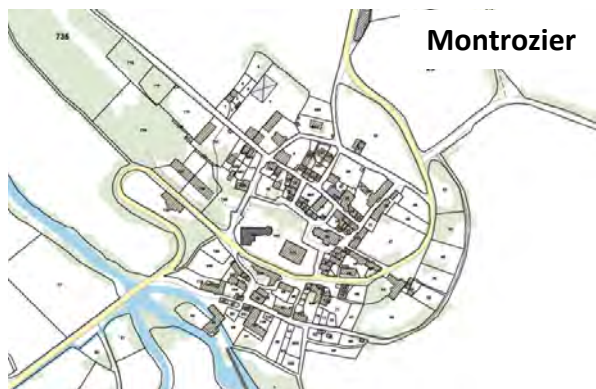


Les villages des autres communes du territoire présentent des formes urbaines diverses.

Les centres bourgs concentrent la densité bâtie la plus importante d'une commune et répondent à différentes logiques d'organisation. Ainsi, des villages se sont développés à proximité d'un cours d'eau ou à l'abri du relief pour être protégés du vent, en étirement le long des voies de communication (exemple de Lioujas ou Le Cayrol), en continuité ou autour d'un marqueur structurant comme une église, (exemple de La Loubière, Sébrazac ou Saint-Hippolyte), certains sont de formes concentriques comme Montrozier...etc. La forme concentrique permet de répondre à deux principes générateurs : soit l'enveloppement dans le souci de protéger un point précieux, soit l'attraction, dans le but de mettre tous les points de la cité en relation directe avec le centre.

Certains bourgs présentent des formes mixtes comme celui de Gabriac qui s'est développé à la fois, le long d'axes de communication et autour de l'église.

Dans les noyaux villageois, les constructions sont généralement implantées en accroche à l'emprise publique sur un parcellaire plus profond que large et où certains îlots sont entièrement bâtis.



Montrozier



La Loubière



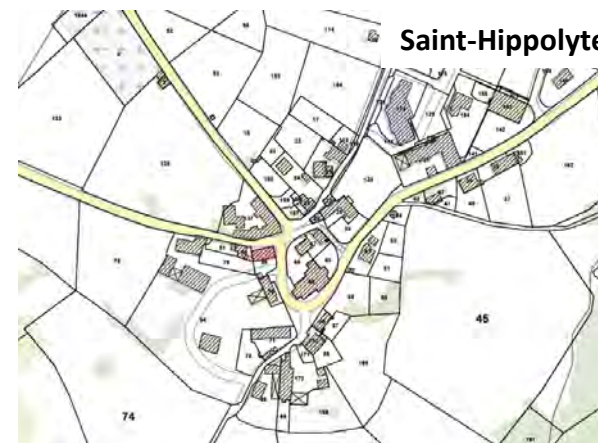
Gabriac



Sébrazac



Le Cayrol



Saint-Hippolyte



Typologie de bourg fortifié

Flaujac (Espalion)



Entraygues-sur-Truyère

Typologie historique issue du Moyen-Age, dans laquelle l'espace public et les constructions sont fortement liés. Le bâti est relativement homogène et dense.

Caractéristiques :

- Implantation du bâti sur limite avec l'espace public
- Présence d'un ou plusieurs axes principaux relativement larges connectés à des ruelles plus étroites
- Parcelles souvent rectangulaires, de petite taille
- Contiguïté des constructions
- Généralement R+1, R+2
- Optimisation foncière



Typologie de centre-bourg de village médiéval

Estaing



Lassouts



Espeyrac



Saint-Hippolyte



Sébrazac



Le Cayrol



La Loubière

Caractéristiques :

- Implantation du bâti en limite d'emprise publique (place/rue)
- La façade des constructions qualifie l'espace public
- Contiguïté des constructions
- Hétérogénéité du bâti, de la taille et de la forme des parcelles
- Présence de bâtiments publics
- Généralement R+1 ou R+2.

Cette typologie permet d'optimiser l'espace destiné à la construction mais peut créer une certaine banalisation et uniformisation de l'urbanisation si le rapport à l'espace public se limite à la voie de desserte.

Caractéristiques :

- Voirie ne dessert que le lotissement
- Retraits par rapport à la voie, pas de cohérence ou de lien entre les constructions
- Retraits par rapport aux limites séparatives
- Uniformisation de l'architecture
- Espace public réduit à l'espace de l'automobile
- Typologie de maison pavillonnaire (RDC).



Bessuéjols



Typologie lotissement

Montrozier



Montrozier



Bozouls

On retrouve quelques opérations de logements collectifs sur le territoire de Comtal, Lot et Truyère globalement localisées sur les pôles principaux du territoire.

Ces logements correspondent à du petit collectif (R+1 à R+2) qui viennent s'intégrer dans le tissu urbain. Cette forme urbaine illustre une évolution dans les pratiques et les usages en permettant de diversifier l'offre en logements sur le territoire.

Ces opérations s'apparentent à une forme urbaine où l'habitat collectif n'est pas à l'image des grands ensembles.

Sur le territoire, on peut également identifier quelques exemples de logements individuels mitoyens.

Caractéristiques de l'habitat collectif :

- Hauteur moyenne de l'ordre du R+1 ou R+2
- Insertion dans le tissu urbain
- Espaces communs
- Lien avec l'existant et l'espace public dans la majorité des cas.

Typologie logements collectifs



Espalion



Bozouls

Typologie maisons mitoyennes



Espalion



Le Nayrac

Typologie urbaine – hameaux

Le terme de hameau regroupe une diversité de typologie. Tout d'abord certains hameaux du territoire sont en réalité « d'anciens villages » qui ont été regroupés avec d'autres communes pour n'en former qu'une seule. Ainsi, ils possèdent les mêmes caractéristiques que celles des centres-bourgs des noyaux villageois évoquées précédemment.

Par exemple, on retrouve souvent une église et/ou un cimetière dans ces hameaux.

De la même façon, ils peuvent avoir diverses formes urbaines. Il peut s'agir de bourgs médiévaux, parfois fortifiés comme Flaujac, ils peuvent être organisés autour d'un espace public ou d'un monument comme à Bezannes, ils peuvent être implantés en bordure de voie...etc.

La typologie dite traditionnelle du hameau se caractérise par une organisation parcellaire particulière. Le bâti le long de la voie d'accès, un espace agricole attenant et une limite parcellaire bien définie par une haie ou un espace boisé.

Caractéristiques :

- Implantation en limite de voirie sur un espace localisé
- Différents types de bâti agricole, notamment des bâtiments allongés spécifiques des corps de ferme
- Implantation en général perpendiculaire à la voie
- Implantation sur de vastes parcelles de formes et de tailles hétérogènes.

Typologie des hameaux en zone agricole



Typologie hameau, ancien village

Bezannes (Rodelle)



Bezannes (Rodelle)



Typologie hameau, bâti agricole ancien

Issac (Le Nayrac)



Typologie hameau, bâti agricole récent

Logues (Le Fel)



Typologie hameau mixte bâti agricole et habitat récent

Saint-Julien-de-Rodelle (Rodelle)

L'agriculture est une activité économique essentielle sur le territoire de Comtal, Lot et Truyère. De nombreuses exploitations agricoles sont installées dans toutes les communes. Elles sont composées de plusieurs corps de bâtiments (habitations principales, hangars, unités de stockage, bâtiment d'élevage, etc.).

Le bâti agricole se caractérise par l'implantation ponctuelle d'unités plus récentes qui représentent généralement une volumétrie imposante, renforçant leur perception dans le paysage. Les matériaux de recouvrement et de construction utilisés pour concevoir ces annexes agricoles sont très différents du modèle traditionnel parce qu'ils répondent à des considérations techniques et financières particulières.

Caractéristiques :

- Ensemble de bâtis, généralement proches les uns des autres
- Bâti essentiellement composé de bâtiments allongés spécifiques des corps de ferme
- Un bâtiment d'habitation souvent présent à proximité des bâtiments d'activité agricole
- Implantation sur de vastes parcelles de formes et de tailles hétérogènes
- Diversité des matériaux utilisés (façades, couverture...).

Typologie bâti agricole



Bâti agricole

Lassouts



Ancienne grange

Saint-Côme-d'Olt



Corps de ferme en activité

Golinhac



Bâti agricole

Le Cayrol

On peut répertorier une autre typologie qui se développe hors des centres historiques, des extensions pavillonnaires et des principaux hameaux, il s’agit de bâti diffus. On retrouve du bâti dispersé sur l’ensemble des communes du territoire, de façon plus ou moins importante.

Ce bâti diffus est implanté à la faveur de différents chemins qui viennent ensuite relier des axes routiers plus importants.

Ce type de bâti est le plus souvent hérité de l’activité agricole avec par exemple des anciens corps de ferme, des moulins, etc... Ces bâtisses, pour la plupart isolées, participent du fait de leur architecture traditionnelle, à la valeur patrimoniale du territoire et constituent des marqueurs fort au niveau paysager. Aujourd’hui, nombre de ces constructions ont été rénovées en habitation, en partie pour des résidences secondaires. Ce phénomène est présent sur l’ensemble des communes de Comtal Lot et Truyère.

Certaines constructions abritent des exploitations agricoles toujours en activité.

Il peut également s’agir de constructions récentes, réalisées au gré des opportunités. Cela peut engendrer des difficultés sur le territoire : étalement urbain, impact sur le milieu agricole, qualité du paysage amoindrie, accroissement des déplacements...

Caractéristiques :

- Implantation sans lien avec le tissu alentour. Retrait souvent important par rapport aux voies et emprises publiques
- Bâti en milieu de parcelle avec création d’une voie d’accès privée
- Seul le traitement des clôtures détermine l’impact visuel et le rapport à l’espace public
- Hétérogénéité des types de construction
- Faible densité.

Typologie habitat diffus



Montrozier



Saint-Hippolyte



Espalion



Golinhac

Le territoire intercommunal compte quelques zones d'activités économiques et artisanales. Ces zones sont, le plus souvent, implantées à l'écart des villages et hameaux et le long des principaux axes de communication de manière à les rendre facilement accessibles et visibles. Ces zones concentrent de grandes unités bâties dont les caractéristiques architecturales et urbaines répondent plus à des contraintes techniques et à des logiques fonctionnelles qu'à des considérations esthétiques et paysagères. D'autres bâtiments d'activités sont présents sur le territoire, hors des zones d'activités, implantés de façon plus diffuse.

Caractéristiques :

- Implantation, généralement, en limite de l'emprise publique mais facilement accessible depuis les voies de communication
- Volume important du bâti
- Matériaux en façade et de couverture caractéristiques (tôles, bardages métalliques...)

Typologie de bâti lié à l'activité



Campuac



Bozouls



La Loubière



Villecomtal

Matériaux de construction - Façades

La communauté de communes Comtal Lot et Truyère s'étend sur deux grandes zones géographiques : le Causse au sud et l'Aubrac au nord, séparées par le Lot. D'autres cours d'eau parcourent le territoire comme l'Aveyron, le Dourdou et la Truyère.

o Le Causse – calcaire

Le Causse peut se découper en plusieurs secteurs distincts, d'ouest en est : le Causse Comtal et les avant-causses. Le calcaire est le matériau de construction dominant, même s'il peut se trouver employé simultanément avec du grès rouge près du Rougier de Marcillac ou des Rougiers du territoire qui affluent çà et là. Ce calcaire se retrouve sur les « Petits Causses » de la vallée du Lot comme à Coubisou, Vinnac, Alayrac, St Geniez des Erz...

Il peut également être associé à des matériaux charriés par la rivière, sous forme de galets dans la vallée du Lot, comme à Saint-Côme d'Olt, Espalion, Coudoustrines (Bessuéjols).

La proximité de roches de natures différentes se retrouve sur les façades où se mêlent ces associations : calcaire et grès rouge ; calcaire et schiste ; calcaire, grès rouge et basalte.



Saint-Côme-d'Olt



Rodelle



Montrozier



Bozouls

Matériaux de construction - Façades

○ Plateaux granitiques – granite

Campnac, Golin hac et le Nayrac principalement mais également **Espeyrac et Entraygues-sur-Truyère**.

Le granite présent sur la communauté de communes appartient au « granite de la Margeride ». Sa particularité est la présence de gros cristaux de feldspath dit « à dent de cheval » visibles sur les pierres des façades de Campnac, Golin hac, Espeyrac, Le Nayrac et Entraygues-sur-Truyère.



Campnac



Golin hac



Espeyrac



Le Nayrac



Entraygues-sur-Truyère

○ Pays de Truyère (Sud du Carladez, Châtaigneraie)

– schiste

Saint-Hippolyte, Le Fel

– et ponctuellement basalte

Rouens



Le Fel



Saint-Hippolyte (moellons de schiste)



Saint-Hippolyte

Matériaux de construction - Façades

○ Rougier – grès rouge

Villecomtal, Sébrazac, Bessuéjols, le bourg de la Loubière, le nord de la commune de Rodelle et plus ponctuellement dans le bourg de Rodelle (pour les encadrements des ouvertures en pierre de taille) ou à Espalion.



Villecomtal



Bessuéjols



Sébrazac



La Loubière (bourg)



Rodelle (façades en calcaire et grès rouge)

○ **Contrefort de l'Aubrac – roches métamorphiques et micaschiste**, dans lesquelles les boraldes et coussanes ont entaillé de profondes vallées.
Le Cayrol, nord de la commune de Saint-Côme-d'Olt.

Matériaux de construction - Couverture

Les toitures traditionnelles sont majoritairement couvertes **d'ardoises « en écailles de poisson »**. Elles étaient traditionnellement fixées avec des chevilles en bois puis avec des clous sur la volige. Il s'agit d'un matériau aux qualités esthétiques reconnues, résistant et très bien adapté aux conditions climatiques du territoire. L'utilisation de l'ardoise est aussi le témoin d'un savoir-faire ancestral et régional qui a perduré au fil des siècles.

La dernière ardoisière se trouvait au Cayrol et aurait fermé ses portes en 2007 après cinq siècles d'activités.

Une carrière d'ardoise, l'entreprise « Bleue du Cayrol » a été relancée récemment avec le soutien de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère.

Dans les vallées, les **tuiles en terre cuite** pouvaient être utilisées à la marge. Jusqu'au XXème siècle, on retrouvait des briqueteries à Espalion qui fournissaient des tuiles pour les toitures.



Forme et pente - Toiture

Les pentes des toitures sont calculées de façon à ce que les égouts retroussés permettent de chasser l'eau de ruissellement loin des murs. Du fait de la couverture en ardoise, les pentes doivent être au minimum de 50% et peuvent aller jusqu'à 200%. Sur le territoire de Comtal, Lot et Truyère, l'inclinaison est comprise en moyenne entre 60 et 110%.

Sur l'intercommunalité, les toitures sont majoritairement à deux pans avec parfois des formes particulières, telles que des toitures à demi-croupe ou des toitures à coyaux. On trouve également quelques exemples de toitures à la Philibert Delorme qui se sont diffusées au XIXème siècle.

Toitures à 2 pans



Toitures à coyaux



Toitures à demi-croupe



Toitures à la Philibert Delorme



Lucarnes - Toiture

Nombre de toitures sont agrémentées de lucarnes qui sont de différents types : principalement des lucarnes jacobines ou à croupe (et parfois à capucine lorsque la croupe du pan avant marque une avancée importante).

À noter, la particularité de la commune de Saint-Hippolyte (Pons) où les toitures sont très pentues et à double lucarnes.



Forme - Ouverture

Dans les centres anciens des communes de Comtal, Lot et Truyère, les ouvertures sont généralement des fenêtres à meneaux avec ouverture à la française comportant deux vantaux. Concernant les proportions, les ouvertures sont plus hautes que larges.

Les volets sont généralement en bois, battants pour la plupart ou pliants dans quelques cas.





« Améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. »

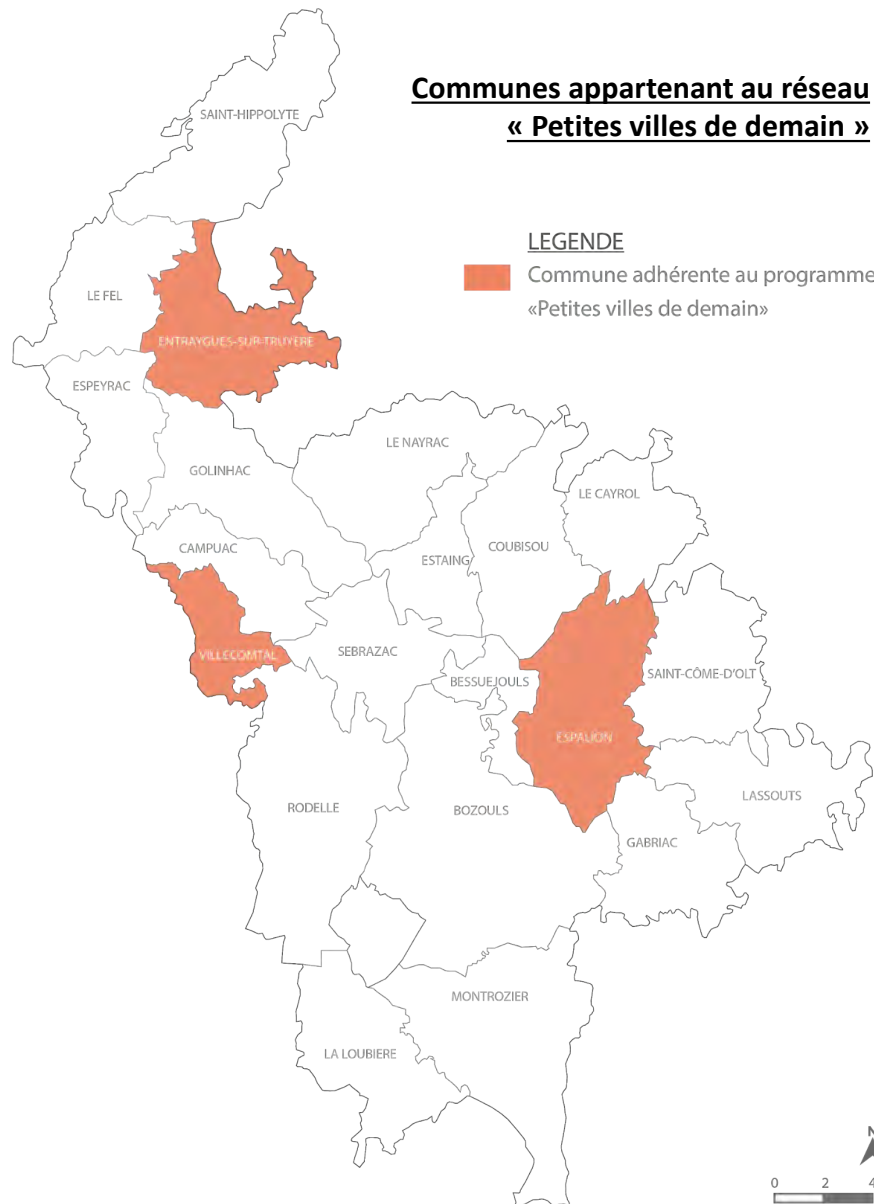
Objectifs : « Lancé le 1er octobre 2020, le programme a pour objectif de donner aux maires de communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, sur toute la durée de leur mandat, jusqu'en 2026.

Le programme Petites villes de demain est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Ce programme bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. Les partenaires financiers sont les suivants : la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, et l'Ademe.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, et s'organise autour de **3 piliers** : le **soutien en ingénierie**, des **financements** sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place et **l'accès à un réseau**. »

Sur Comtal Lot et Truyère, **trois communes** sont adhérentes à ce programme : **Villecomtal, Espalion et Entraygues-sur-Truyère**.

Communes appartenant au réseau « Petites villes de demain »

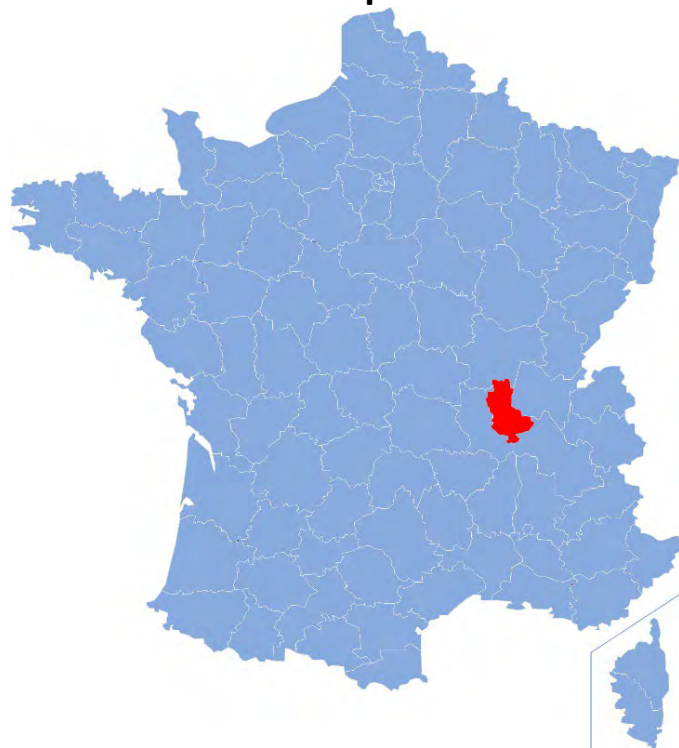


La lutte contre l'artificialisation des sols est un des objectifs majeurs des politiques d'urbanisme, elle ne cesse de se renforcer avec les différentes lois : la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 a fixé l'objectif du **zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050**, avec un **objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031**.

Pourquoi ? Quel est le constat au niveau national ?

- Sur la dernière décennie, c'est près de 2 800 km² (280 000 ha) qui ont été artificialisés, soit 0,51 % de la surface de la France, cela correspond :

au département du **Rhône**
Soit **32% du département de l'Aveyron**



ou encore

26 x Paris



La consommation foncière à vocation habitat 2010-2022

Source : analyse réalisée avec les données collectées sur les permis de construire

	Nombre de nouveaux logements 2010-2022	Consommation foncière entre 2010-2022 en ha	Moyenne par logements en m ²
Bessuéjols	2	0,22	1097
Bozouls	292	17,6	601
Campuac	27	3,4	1290
Le Cayrol	9	0,84	936
Coubisou	7	0,64	917
Entraygues-sur-Truyère	18	2,7	1501
Espalion	177	14,90	841
Espeyrac	4	0,52	1295
Estaing	5	0,52	1046
Le Fel	12	1,8	1497
Gabriac	22	3,3	1484
Golinhac	6	1,04	1741
Lassouts	5	0,71	1417
La Loubière	107	11,18	1045
Montrozier	119	13,3	1117
Le Nayrac	14	1,84	1312
Rodelle	83	18,23	2196
Saint-Côme-d'Olt	67	6,66	995
Saint-Hippolyte	10	1,3	1300
Sébrazac	17	1,75	1027
Villecomtal	15	1,58	1054
Total	1018	104,03 ha	1022 m²

L'analyse des données des permis de construire et des vues aériennes (orthophoto) des différentes communes montrent que **1018 logements ont été créés sur Comtal, Lot et Truyère entre 2010 et 2022.**

Le pôle intercommunal (Bozouls-Espalion) a accueilli 46,07 % de l'ensemble des nouveaux logements soit 469 logements. La Loubière et Montrozier **ont accueilli respectivement 107 et 119 nouveaux logements.** Rodelle et Saint-Côme d'Olt ont construit de 67 à 83 logements.

A l'inverse, Bessuéjols, Le Cayrol, Coubisou, Espeyrac, Estaing, Golinhac et Lassouts ont construit **moins de 10 constructions** en 12 ans.

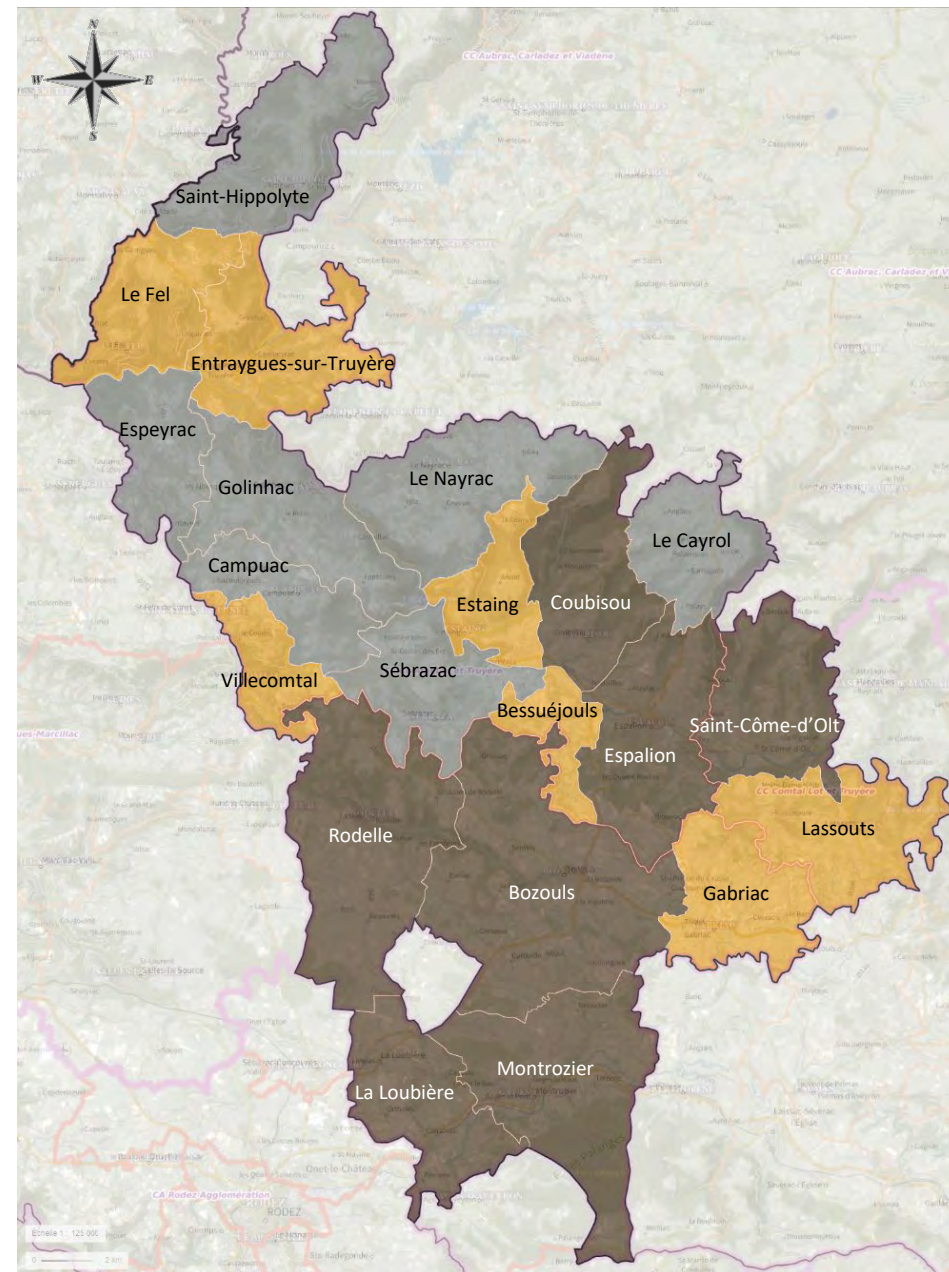
La construction de ces 1018 logements est venue consommer **104,03 ha sur l'ensemble du territoire intercommunal soit une moyenne de 1 022 m²/logement.**

Des différences importantes sont à noter entre les communes où l'on peut observer **qu'un logement s'est construit en moyenne sur près de 2 200 m²** à Rodelle et environ **1700 m²** à Golinhac. En revanche, les communes de Bozouls, Espalion, Le Cayrol, Coubisou et Saint-Côme-d'Olt ont construit des logements sur un parcellaire inférieur à 1 000 m² et même sur 601 m² pour la commune de Bozouls en raison notamment de la construction de logements collectifs.

Sur cette période 2010-2022, les données collectées font état d'une consommation foncière de **12,60 ha** pour la réalisation d'équipements publics.

Ainsi, entre 2010 et 2022, ce sont **116,63 ha qui ont été consommés pour des constructions de logements neufs et d'équipements.**

DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR	NOMBRE DE COMMUNES	COMMUNES
Plan local d'Urbanisme	7	Bozouls, Coubisou, Espalion, la Loubière, Montrozier, Rodelle, Saint-Côme-d'Olt
Carte Communale	7	Bessuéjols, Le Fel, Entraygues-sur-Truyère, Estaing, Gabriac, Lassouts, Villecomtal
Règlement National d'Urbanisme	7	Campuac, Le Cayrol, Espeyrac, Golinhac, Le Nayrac, Saint-Hippolyte, Sébrazac



- Commune disposant d'un Plan Local d'Urbanisme
- Commune disposant d'une carte communale
- Commune n'ayant pas de document d'urbanisme

L'étude des capacités de densification sur l'ensemble du territoire de Comtal Lot et Truyère a été effectuée **en prenant en considération les zones constructibles à vocation d'habitat des documents d'urbanisme en vigueur** sur le territoire intercommunal. Pour les communes régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), des parties actuellement urbanisées (PAU) ont été déterminées sur chaque commune, à l'intérieur desquelles le potentiel a été identifié.

L'analyse permet de s'assurer du potentiel constructible d'un site, d'une parcelle au regard de **ses caractéristiques intrinsèques** (vocation de la parcelle, superficie suffisante pour accueillir un logement, etc.) **et de ses éventuelles contraintes techniques ou naturelles** (desserte, topographie, occupation du sol, risque inondation, etc.) et de dresser un bilan sur l'ensemble de l'intercommunalité.

L'analyse indique, dans un premier temps, le **potentiel urbanisable brut** du territoire intercommunal.

Un taux de rétention foncière est pris en compte (ici 20%) sur l'ensemble des zones constructibles (zones à urbaniser et zones urbaines confondues).

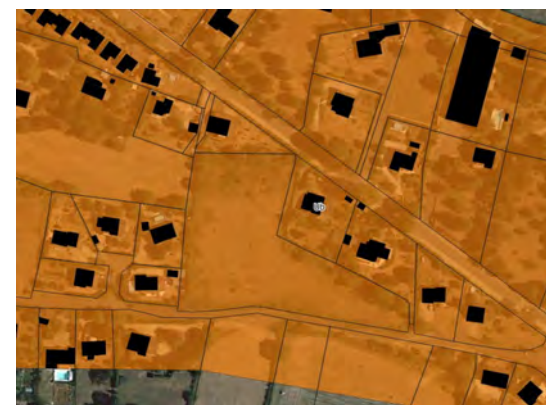
En effet, un certain nombre de terrains, idéalement situés et sans contraintes apparentes, ne se sont jamais construits. Il est fort probable que dans les 10 prochaines années, l'ensemble des disponibilités foncières n'accueillent pas toutes de futures constructions du fait de la rétention foncière. Ce n'est pas parce qu'un terrain est situé en zone constructible dans un document d'urbanisme ou qu'il est inséré dans la partie actuellement urbanisée d'une commune régie par le RNU, qu'il sera nécessairement construit.

→ **taux de rétention foncière généralement utilisé entre 20 et 30% dans les zones urbaines** car les zones à urbaniser sont des secteurs stratégiques de développement pour l'intercommunalité.



Un exemple sur Bozouls

Vue aérienne datée de 2019



Vue aérienne avec superposition de la zone Ub du PLU en vigueur



En vert, potentiel constructible identifié sur lot libre

En violet, potentiel constructible identifié par division parcellaire

Le potentiel constructible à vocation d'habitat

Type de réglementation d'occupation des sols	Communes	Potentiel constructible identifié en ha	Dont ha en division parcellaire	Total par réglementation d'occupation des sols en ha
PLU	Bozouls	35,73	6,60	244,95
	Coubisou	6,60	0,86	
	Espalion	54,51	7,15	
	La Loubière	39,15	6,95	
	Montrozier	44,08	3,09	
	Rodelle	47,41	7,33	
	Saint-Côme-d'Olt	17,47	3,91	
Cartes Communales	Bessuéjols	5,08	0,21	105,03
	Entraygues-sur-Truyère	21,49	1,15	
	Estaing	7,07	0,95	
	Le Fel	18,78	0,98	
	Gabriac	28,20	1,14	
	Lassouts	5,74	1,11	
	Villecomtal	18,67	0,35	
Règlement National d'Urbanisme	Campuac	3,81	0,44	22,15
	Le Cayrol	2,28	0,15	
	Espeyrac	1,21	0,18	
	Golinhac	2,90	0,37	
	Le Nayrac	4,20	0,78	
	Saint-Hippolyte	4,44	0,26	
	Sébrazac	3,31	0,12	
TOTAL		372,13 ha (dont 44,08 ha en division parcellaire) soit 297,7 ha après application d'un taux de 20 % de rétention foncière		

Sur l'ensemble de Comtal Lot et Truyère, et après application d'un taux théorique de rétention foncière (20 %) **le potentiel résiduel constructible est estimé à environ 297,7 ha** dans les secteurs à vocation d'habitat des documents d'urbanisme et les parties actuellement urbanisées (PAU) des communes en RNU.

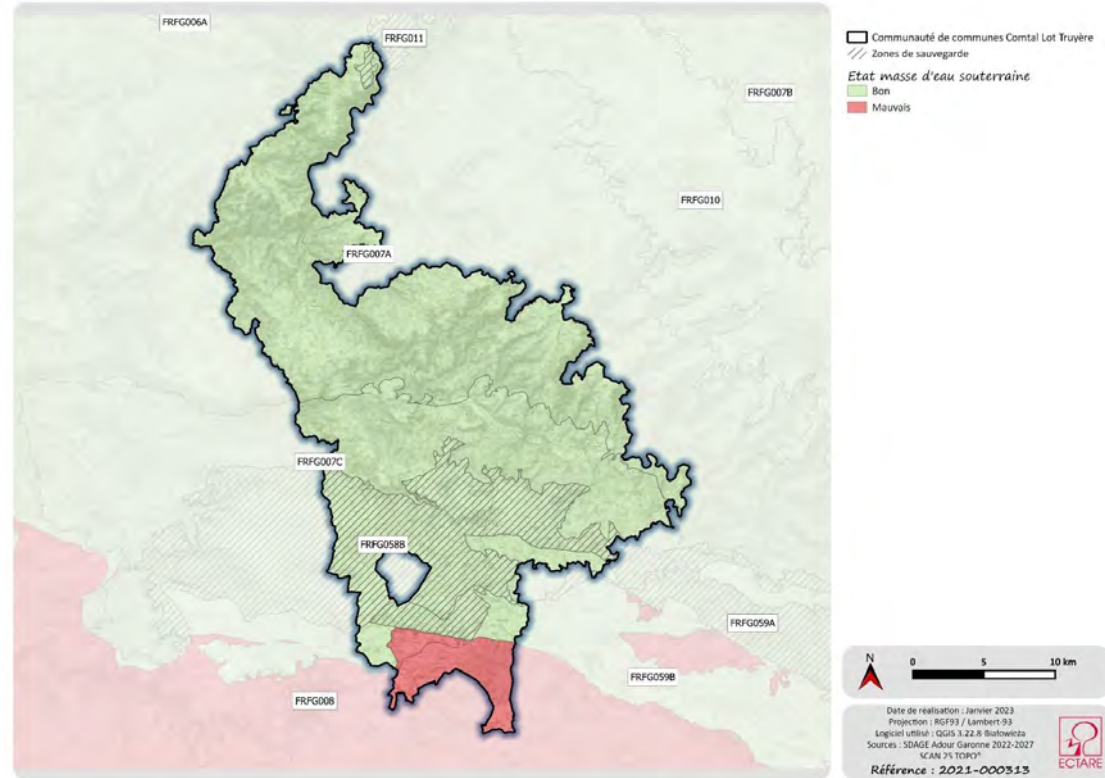
Ce potentiel résiduel (372,13 ha) est 3,6 fois supérieur à la consommation foncière analysée sur les 12 dernières années pour la construction de logements neufs (104,03 ha).

Le potentiel constructible à vocation habitat analysé sur le territoire intercommunal d'après les documents d'urbanisme en vigueur et les PAU des communes soumises au RNU **s'élève à 372,13 ha, estimé à 297,7 ha après application d'un taux de 20 % de rétention foncière.**

Une réflexion globale quant au **reclassement et au maintien des secteurs actuellement constructibles est à engager** sur l'ensemble du territoire intercommunal principalement en fonction des critères suivants :

- **Prendre en compte les contraintes naturelles et les risques** en particulier liés aux aléas climatiques qui impactent le territoire.
- **Préserver les espaces agricoles et naturels** qui répondent aux enjeux **d'autonomie alimentaire** et participent à l'atténuation des impacts du changement climatique en rendant de réels **services écosystémiques** : régulation des écosystèmes, du cycle de l'eau, préservation des forêts, des zones humides qui permettent d'atténuer la chaleur, d'absorber du carbone... Les espaces agricoles et naturels qui participent également à rendre le **cadre de vie attractif**.
- **Favoriser une urbanisation à proximité des équipements, services, commerces et des principaux secteurs bâtis** afin de limiter les déplacements.
- **Privilégier le comblement et la densification des dents creuses en trouvant un équilibre avec les enjeux climatiques.** Il s'agit de favoriser les opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation des logements vacants, tout en répondant aux besoins d'espaces arborés, végétalisés et de "pleine terre" bénéfiques pour le cadre de vie des habitants mais également nécessaires pour permettre l'atténuation des impacts du changement climatique (infiltration de l'eau et gestion des écoulements, lutte contre les îlots de chaleur urbain...).
- **Prendre en compte l'état et la présence des réseaux** (eau, électricité, assainissement, défense incendie) en veillant à rentabiliser et minimiser les coûts pour la collectivité.

IX - Pollutions, réseaux et énergies renouvelables

Etat des masses d'eau souterraine et zone de sauvegarde

D'autres **sources de pollutions** : urbaines, agricoles, incivilités (décharges sauvages, rejets bruts) et espèces exotiques envahissantes.

L'**impact du changement climatique** est également à considérer : la capacité des cours d'eau à autoépurer les effluents dans un contexte de baisse des débits, surtout pour les rejets de station d'épuration situés en tête de bassin versant, pourrait diminuer.

Des **documents de gestion de l'eau** mis en œuvre : le SDAGE Adour-Garonne, le SAGE Lot amont et les contrats de bassin Lot amont et Aveyron amont.

Selon l'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027, toutes les masses d'eau superficielle présentent un **bon état chimique**. En revanche, leur **état écologique est légèrement dégradé** (6 masses d'eau sur 38 présentent un état écologique moyen) :

- la **dégradation de paramètres biologiques**
- la **présence de pollutions**

Toutes les masses d'eau souterraine du territoire sont en **bon état global**, à l'exception de la nappe présente dans le socle du bassin versant de l'Aveyron qui présente un **mauvais état chimique**.

A noter la pollution du Crozafon, dans la commune de Le Fel, liée à une ancienne mine.

En termes d'assainissement, la CC Comtal Lot et Truyère compte **36 stations d'épuration** allant de 45 à 9 900 Equivalents Habitants (EH). C'est environ 1,5 millions de m3 d'eaux usées qui sont reçues et épurées tous les ans par ces stations :

- 1 de capacité de 9 900 EH (Espalion)
- 11 de capacité inférieure à 2 000 EH et supérieure à 200 EH
- 24 de capacité très réduite (< 200 EH)

En 2021, les dispositifs d'assainissement du territoire sont conformes en équipement et en performance, à l'exception des STEU :

- Bozouls (Gillorgues), non conforme en équipement
- Golinhac (Bourg), non conforme en performance
- 22 STEP à la conformité en performance inconnue

Le territoire est entièrement couvert par **deux zones sensibles à l'eutrophisation pour le phosphore**.

En 2020, 6 800 habitants sont desservis en assainissement autonome, avec un taux de conformité faible mais très majoritairement sans risque sanitaire.

Aucune station de mesure de la qualité d'air n'est présente dans le territoire. La plus proche se situe sur le territoire de l'agglomération de Rodez à quelques kilomètres du territoire (peu représentative).

En Aveyron, **les seuils réglementaires sont respectés en 2021**, à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone.

A l'échelle du département, les émissions de particules fines sont supérieures aux moyennes estimées à l'échelle régionale (respectivement 5 kg/hab. et 3 kg/hab. en Aveyron). Il en est de même pour les oxydes d'azote (15 kg/hab. contre 12 kg/hab. en 2019). Dans leur ensemble, ces émissions **tendent à diminuer** (évolution en 2019 par rapport à la moyenne des 4 dernières années).

Pour le territoire, les émissions en 2019 de GES d'origine énergétique se sont élevées à 71 kilotonnes équivalent CO2 (kteq.CO2), soit 3,6 teq.CO2 par habitant en 2019, le territoire se situe entre les moyennes départementale (4,0 teq.CO2) et régionale (3,4 teq.CO2).

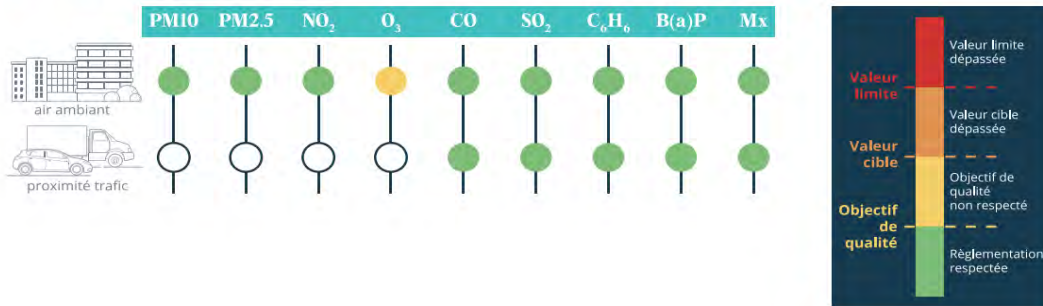
C'est le secteur des transports qui a émis le plus, suivi par le résidentiel et l'agriculture.

Parallèlement, grâce à ses milieux naturels, semi-naturels et agricoles, le territoire montre également une **capacité de puits de carbone importante**. Le stock se répartit principalement entre les forêts (57 %), les prairies (28 %) et les cultures (11 %);

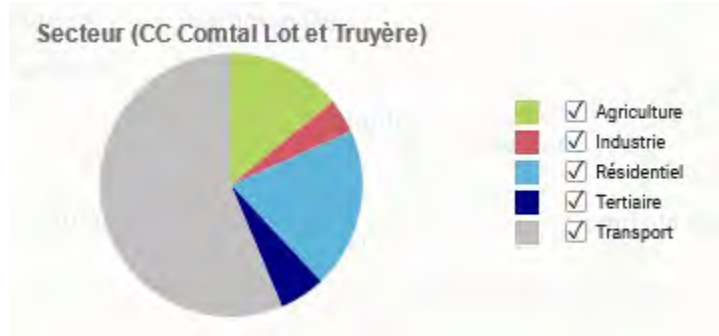
Par ailleurs, il est estimé que le flux annuel de CO2 lié à la capacité de puits de carbone des milieux du territoire est de 122,4 kteq.CO2/an. Ce flux négatif est largement lié à la **capacité d'absorption des forêts**.

Règlementation sur la qualité de l'air - situation du département Aveyron en 2021 (Atmo Occitanie)

Situation réglementaire



Secteurs émettant des GES énergétiques sur la CC Comtal Lot et Truyère (Terristroy)



Déchets

La **collecte des déchets ménagers et assimilés** est assurée sur tout le territoire par le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Nord-Aveyron depuis le 1er janvier 2017.

Ce syndicat dessert 30 000 habitants sur deux intercommunalités : la CC Aubrac, Carladez et Viadène et la CC Comtal Lot et Truyère (soit un total de 42 communes).

Le SMICTOM dispose de **4 déchetteries** réparties sur le territoire. Une déchetterie mobile est aussi disponible. **4 Installations de Stockages des Déchets Inertes (ISDI)** sont présentes sur le territoire du SMICTOM, dont une se situe à Golinhac. Ces installations de petite taille accueillent les déchets inertes provenant des déchetteries du territoire et ne sont pas ouvertes au public ou aux professionnels. La carrière d'Alayrac à Espalion accueille également des déchets inertes.

En 2021, sur le territoire du SMICTOM, le **volume de déchets collectés s'est élevé à environ 10 000 tonnes** soit :

- 6 847 tonnes de quantité d'ordures ménagères soit 232 kg/hab./an ;
- 1 905 tonnes de déchets issus de la collecte du tri sélectif, soit 65 kg/hab./an ;
- 1 257 tonnes d'emballages en verre, soit 43 kg/hab./an.

Il en résulte une production de 339 kg/hab./an de déchets ménagers et assimilés hors déchetterie. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne départementale de l'Aveyron. Toutefois, à l'échelle du SMICTOM, **la quantité d'ordure ménagère tend à baisser** et, à contrario, celle du tri sélectif et des emballages en verre à augmenter.

Objectifs PRPGD d'Occitanie (source : PRPGD)

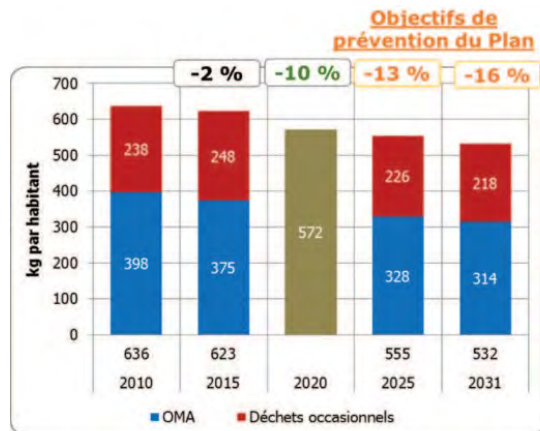


Figure 63 : évolution des ratios de DMA entre 2010 et 2031 (kg/hab.an)

Après collecte, les ordures ménagères résiduelles vont transiter vers le **Pôle Energies Renouvelables de Trifyl**, à Labessière-Candeil dans le Tarn. Ils sont alors enfouis et valorisés au sein d'un bioréacteur, afin de récupérer les effluents gazeux, appelés biogaz, et liquides (lixiviats). Le biogaz issu de ce traitement est valorisé pour fournir une nouvelle énergie, tandis que les lixiviats sont réinjectés dans des systèmes de méthanisation.

En 2021, sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés par le SMICTOM, **51 % ont été valorisés et 49 % ont été enfouis** (ordures ménagères résiduelles et encombrants).

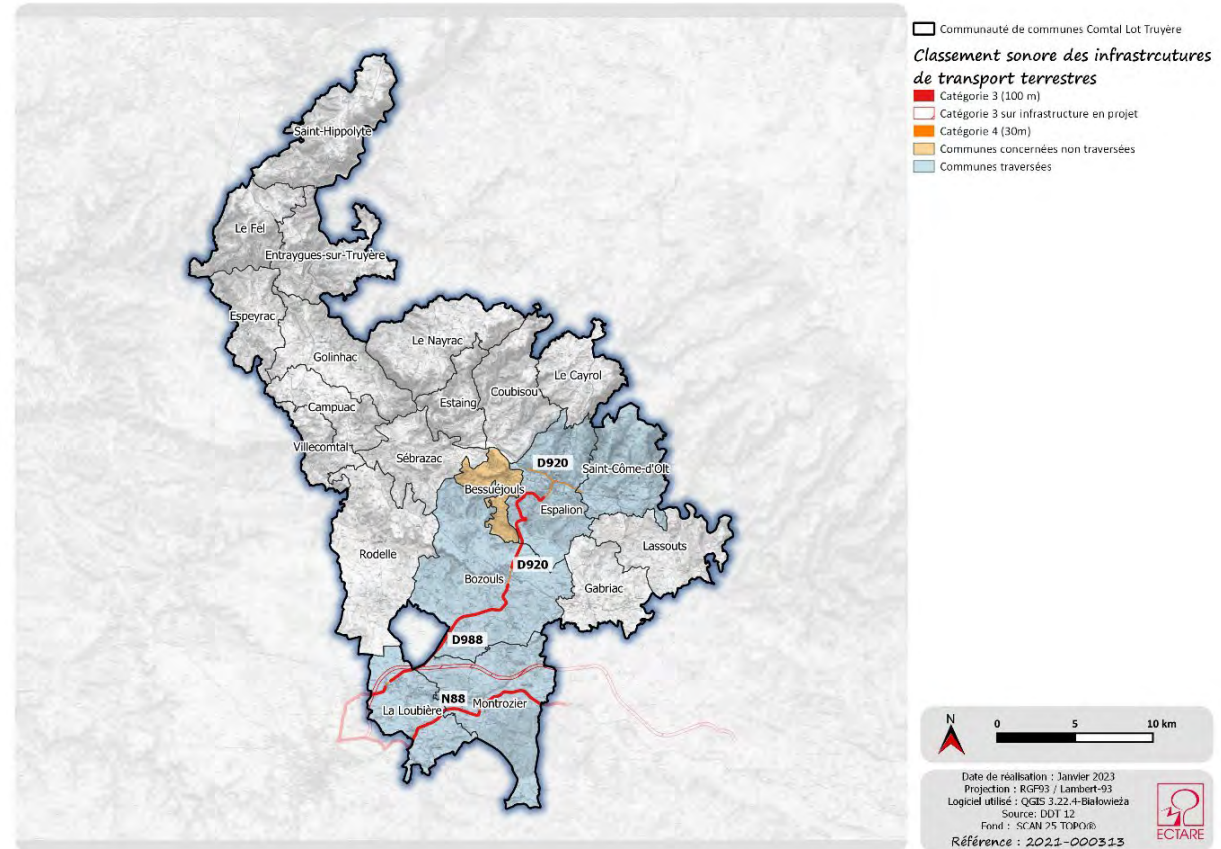
Pour permettre un traitement rapproché et efficace, le SYDOM Aveyron a lancé le projet de création d'un **pôle multi-filières de valorisation et de traitement de déchets non dangereux** sur les communes de Viviez et d'Aubin (horizon 2025).

Le territoire compte **112 anciens sites industriels et activités de services** identifiés dans la base de données nationale BASIAS dont 62 encore en activité. L'objectif de la base de données BASIAS est de recenser tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Le territoire est également concerné par **un site et sol pollué (ou potentiellement pollué)** appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex BASOL), situé à Saint-Côme-d'Olt. Ce site constitue également un **Secteur d'Information sur les Sols (SIS)**.

Sur le territoire, **la voie la plus bruyante est la RN88** qui traverse le sud du territoire selon l'axe est/ouest (catégorie 3, secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 200 m). Le territoire est également concerné par des voies de catégorie 3 à 4. En revanche il ne compte aucune infrastructure de catégorie 2 ou 1.

Classement sonore des infrastructures terrestres de transports



Alimentation en eau potable

Le traitement et la fourniture de l'eau potable est traité en régie ou en délégation de service public à travers :

- le **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la Viadène**, via une délégation de service public confiée à Suez
- le **SMAEP de Montbazens-Rignac**, via une **délégation de service public confiée à CEO-Veolia pour certaines prestations**
- les services de la **commune de Saint-Côme-d'Olt** en régie directe
- à l'agence Suez pour la **commune de Saint-Hippolyte** en délégation de service public

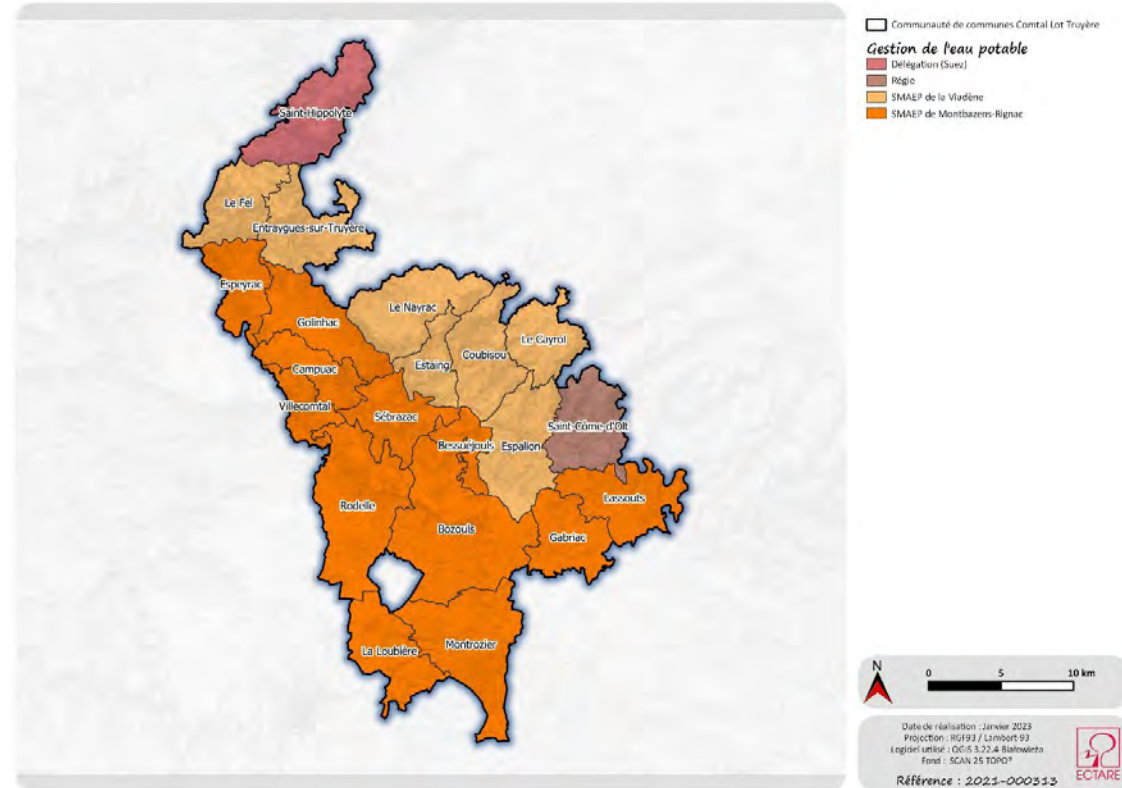
L'eau potable provient majoritairement de l'extérieur du territoire : prise d'eau du barrage du Selvet située dans la commune d'Argences-en-Aubrac, captage de Saint-Cyprien-Kaynard, sur la commune de Pruines, « Source des Douzes » dans la commune de Muret le Château, etc. Quelques captages AEP se trouvent dans le territoire à Lassouts et au Fel. Dès juillet 2023, un nouveau captage d'eau potable sera mis en service à l'aval du barrage de Castelnaud-Lassouts. Il alimentera le sud du territoire ainsi que l'agglomération de Rodez.

Globalement, l'eau potable distribuée apparaît **conforme aux normes de qualité**. Elle peut toutefois présenter parfois un caractère agressif, nécessitant la suppression des conduites vulnérables. **Plusieurs dépassements de la référence de qualité** ont été enregistrés sur le paramètre chlorite et d'aluminium sur certains UDI sans engendrer une restriction d'usage.

Selon la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE), 157 696 m³ d'eau ont été prélevés sur le territoire en 2020. Plus de la moitié (69,6 %) sert à l'irrigation. Les 30,4 % restants sont à usage d'eau potable.

Des déséquilibres en termes de ressource en eau, avec des étiages très sévères et la présence d'une ZRE. Des **volumes maximum prélevables** sont définis sur le Lot.

Gestionnaires de l'eau potable

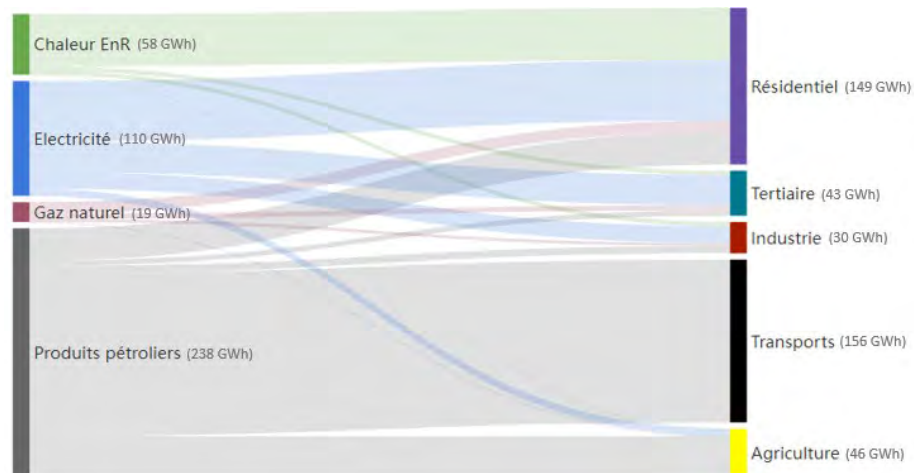


Le territoire présente une consommation d'énergie de **424 GWh** en 2019 (données avant la période COVID). La consommation d'énergie par habitant est relativement faible au regard du département et équivalente à celle de la région.

Environ **60 %** de la consommation d'énergie finale du territoire est liée aux énergies fossiles, soulignant sa dépendance envers les ressources énergétiques extérieures, comme le montre la facture énergétique du territoire (51 602 k€ en 2019).

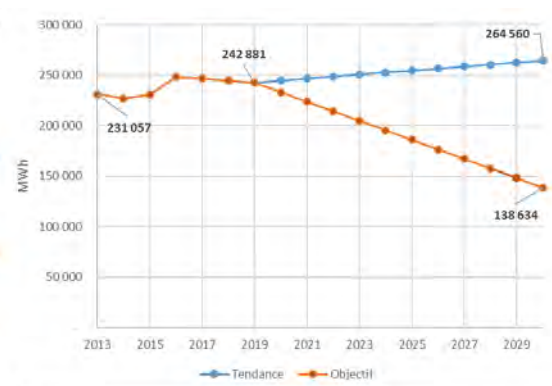
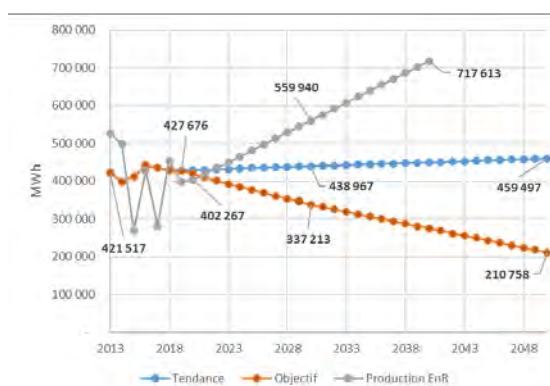
En 2020, le territoire a produit **402,27 GWh d'énergie renouvelable (EnR)** principalement électrique grâce aux systèmes hydroélectriques. Le territoire produit donc quasiment autant que sa consommation finale, et 315 % de sa consommation électrique.

Consommation d'énergie en 2019



Objectifs de sobriété énergétique et de production d'EnR (à gauche) et de consommation d'énergie fossile (à droite) sur la base des objectifs nationaux et régionaux territorialisés

	Production 2020	Potentiel
Solaire photovoltaïque	26,8 GWh	53 GWh (sur bâtiments et aires de stationnement)
Solaire thermique	Inconnue	62 GWh (sur bâtiments)
Eolien	0 GWh	Etude spécifique nécessaire Lié à la superficie potentielle
Hydroélectrique	320,2 GWh	Etude spécifique nécessaire Faible au regard de l'existant
Bois-énergie	55,2 GWh	Etude nécessaire Lié à l'exploitation locale possible de forêts et haies
Méthanisation	0 GWh	89,3 GWh PCS*
Géothermie	Inconnue mais > 0	Etude spécifique nécessaire



X - Risques naturels et technologiques

Zonages des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) et des Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles (EAIP)

Au sein du territoire, 4 risques naturels sont identifiés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de l'Aveyron (DDRM12) : **inondation, mouvement de terrain, séisme et feu de forêt.**

Historiquement, le territoire a connu **8 reconnaissances d'état de catastrophe naturelle**, en 1982, 1986, 1994, 2003, 2005, 2007, 2018 et 2020. Les inondations en sont la cause très majoritaire.

Dans le Lot amont, des crues remarquables se sont produites en novembre 1994 et décembre 2003 (pour les plus récentes). Pour répondre à ce risque, le territoire est concerné par 4 Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) en vigueur :

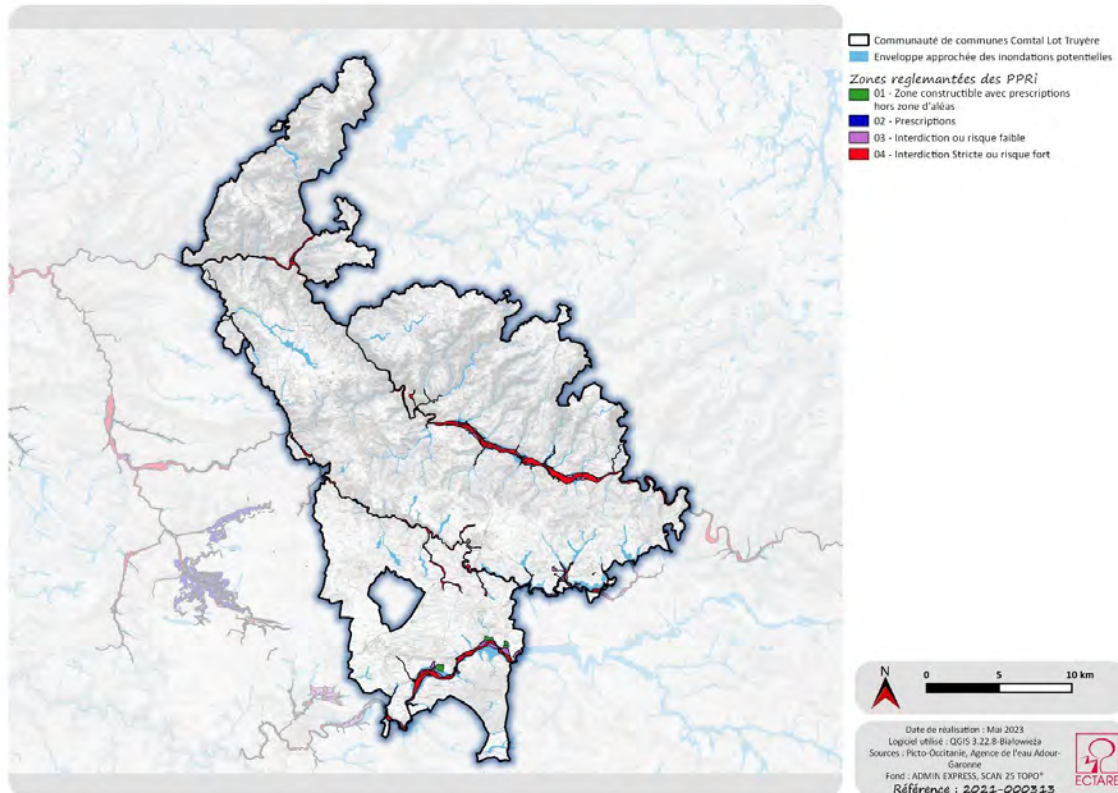
- le PPRI du Dourdou de Conques amont
- le PPRI Aveyron Amont
- le PPRI du Lot Amont 2
- le PPRI du Lot Amont 3

De plus, un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est mis en œuvre sur le bassin versant du Lot. Un PAPI est en cours d'émergence sur le bassin versant Aveyron Amont.

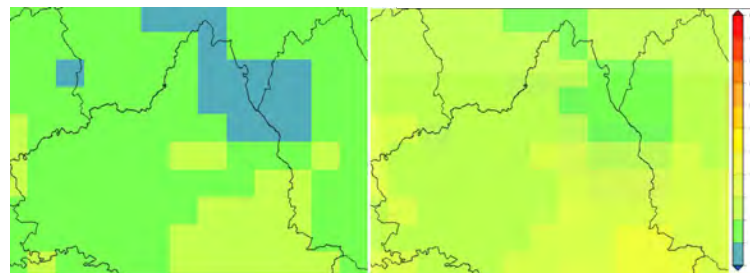
Le territoire montre une sensibilité à des **mouvements de terrain** de nature différente :

- des retraits-gonflements des argiles
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines
- des glissements de terrains et des coulées de boue
- des éboulements et chutes de blocs

Enfin, 18 communes sont soumises à un risque moyen feu de forêt, et deux communes sont exposées à un **risque fort** : Rodelle et Montrozier au sud du territoire.



Evolution de l'indice de feu météorologique au niveau du nord Aveyron entre la période de référence (autour de 1970) et l'horizon moyen (autour de 2055) (Drias)



Au sein du territoire, 3 risques technologiques sont identifiés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de l'Aveyron (DDRM12) : **transport de marchandise dangereuse, barrage et ancienne mine.**

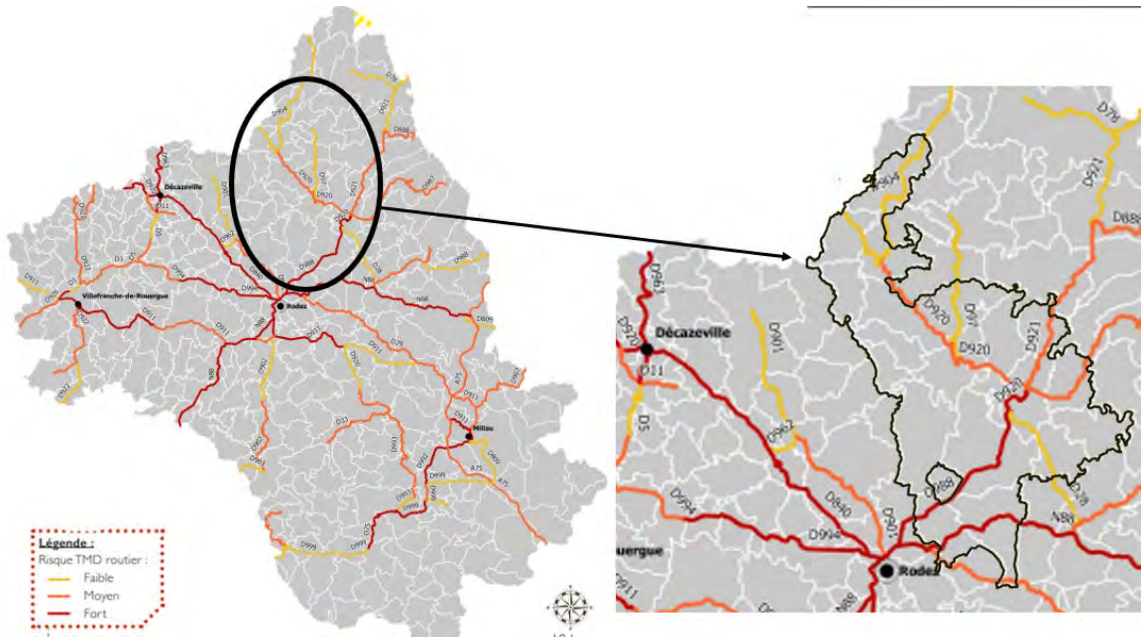
Les **Transports de Matières Dangereuses (TMD)** sont diffus dans le département de l'Aveyron. Les risques sont présents autour des axes routiers et ferroviaires, des canalisations de transports de gaz et de liquides inflammables.

Le département de l'Aveyron possède **8 grands barrages**. Les ondes de submersion associées à chaque barrage touchent potentiellement 64 communes. Des Plans Particuliers d'Interventions (PPI) sont présents pour chaque grand barrage et prévoient notamment les mesures d'alerte et d'évacuation des populations en fonction de leur éloignement au barrage. Selon le DDRM12, **13 communes de la CC Comtal Lot et Truyère sont concernées par ce risque.**

Selon la DDT12, 7 communes de la CC Comtal Lot et Truyère présentent des anciennes mines : Le Fel, Entraygues-sur-Truyère, Espeyrac, La Loubière, Montrozier, Lassouts et Saint-Côme-d'Olt.

Trois anciennes mines sont à l'origine de risques de mouvements de terrain associés : les sites du champ des Loups, des Barthes et des Planes à Montrozier, ainsi que l'ancienne mine d'Engualès au Fel.

Localisation des principales voies concernées par le risque TMD routier (Source : DDRM12)



XI - Synthèse



Enjeux majeurs

- Réserve naturelle Coteaux du Fel

Enjeux forts

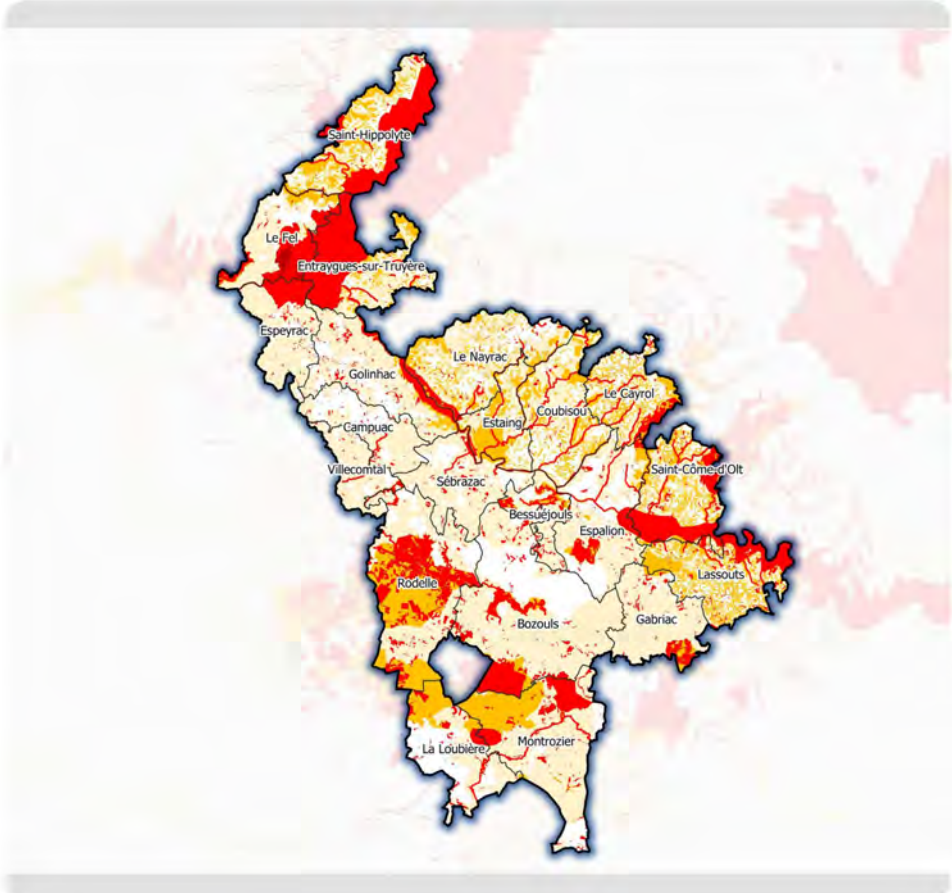
- Sites du réseau Natura 2000
- Zones humides effectives
- Site d'intérêt majeur du PNR Aubrac
- Autres réservoirs de biodiversité

Enjeux moyens

- Espaces naturels sensibles
- ZNIEFF de type 1
- Sites de l'INPG
- Forêts présumées anciennes du PNR Aubrac
- Haies et murets du PNR Aubrac

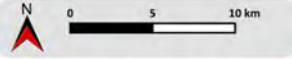
Enjeux notables

- ZNIEFF de type 2
- Autres continuités écologiques



Enjeux liés aux milieux naturels et à la biodiversité

- Majeur
- Fort
- Moyen
- Notable



Date de réalisation : Juin 2023
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.8-Białowieża
 Sources : INPN, ADASEA d'OC
 Référence : 2021-000313



Enjeux majeurs

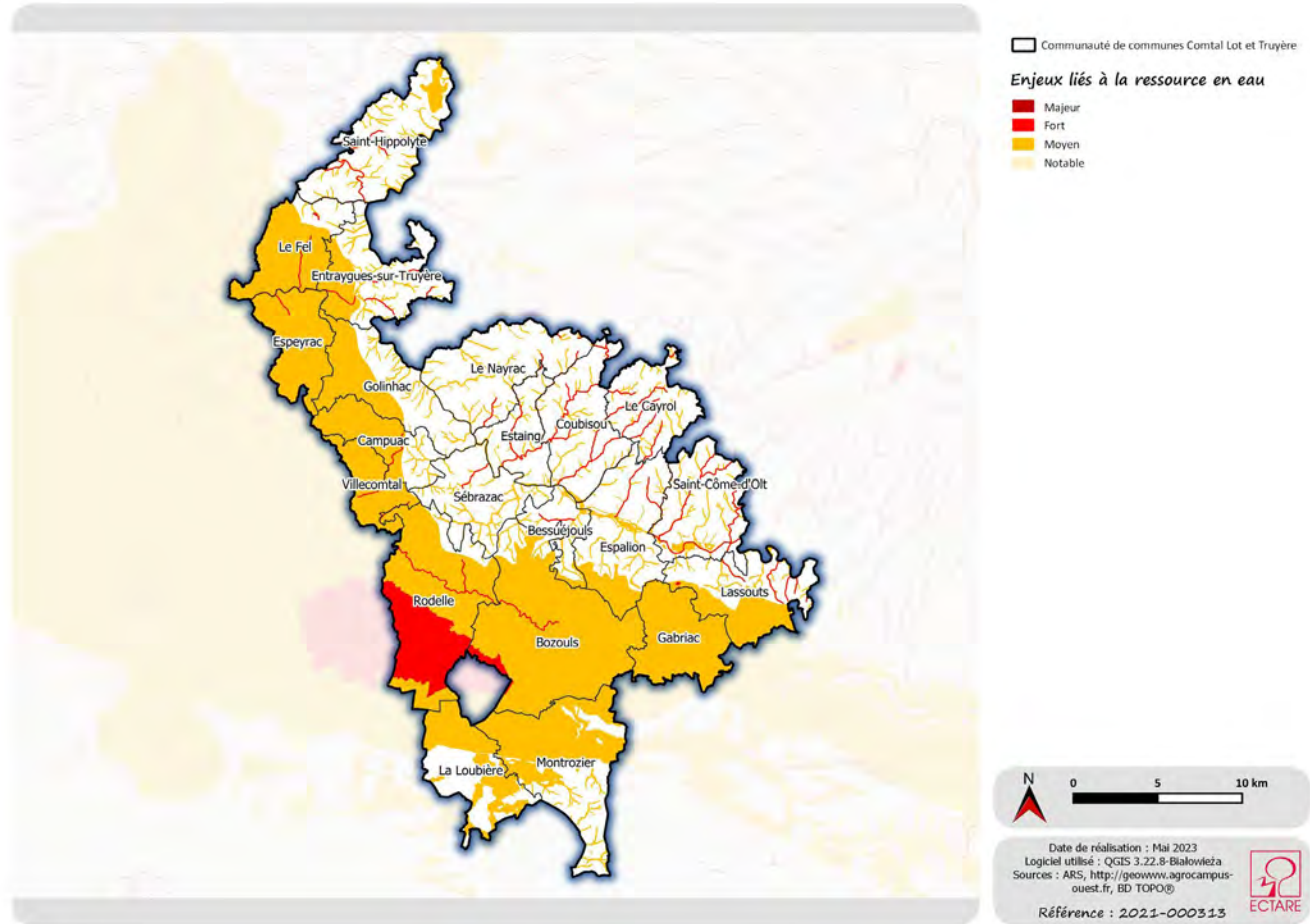
- Périmètre de protection immédiate de captage d'eau potable

Enjeux forts

- Périmètre de protection rapprochée de captage pour l'eau potable
- Bande de part et d'autre des cours d'eau (10 m) à fort potentiel du SDAGE
- Ripisylves en bon (ou excellent) état de conservation

Enjeux moyens

- Périmètre de protection éloignée de captage pour l'eau potable
- Bande de part et d'autre des autres cours d'eau (10 m)
- Zone de sauvegarde du SDAGE





Enjeux forts

- Secteur d'information sur les sols

Enjeux moyens

- Voies bruyantes et zones tampons associées

Enjeux notables

- Sites BASIAS
- Sites ICPE
- Pollutions lumineuses



Communauté de communes Comtal Lot et Truyère
Enjeux liés aux pollutions et aux nuisances
■ Majeur
■ Fort
■ Moyen
■ Notable

N
 0 5 10 km
 Date de réalisation : Avril 2023
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.8-Białowieża
 Sources : Georisques, DDT12, Cartes de pollution lumineuse européenne - AVEX 2020
 Référence : 2021-000313



Enjeux majeurs

- Zonage rouge des PPRi

Enjeux forts

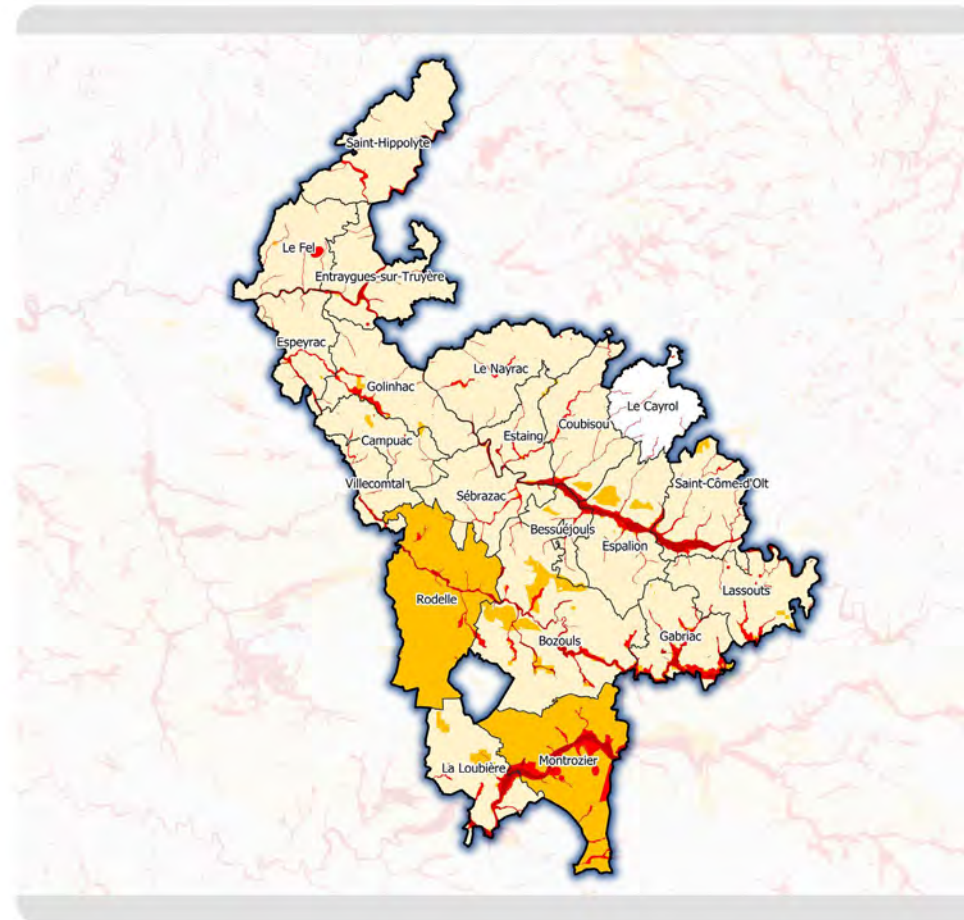
- Zones bleues des PPRi
- Zones inondables hors PPRi (EAIP)
- Zones de risque minier

Enjeux moyens

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones d'aléa retrait-gonflement des argiles fort
- Risque très fort feu de forêt (Rodelle et Montrozier)

Enjeux notables

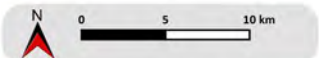
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Zones d'aléa retrait-gonflement des argiles moyen et faible
- Risque très fort radon (communal)
- Routes identifiées soumises au risque TMD
- Risque rupture de barrage (communal)



□ Communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Enjeux liés aux risques naturels et technologiques

- Majeur
- Fort
- Moyen
- Notable



Date de réalisation : Mai 2023
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.8-Białowieża
 Sources : Georisques, DREAL AURA
 Référence : 2021-000313



Synthèse générale des enjeux

Enjeux liés au territoire

- S'appuyer sur l'organisation du territoire avec des pôles intercommunaux : Espalion-Bozouls et Entraygues-sur-Truyère, un pôle économique et des pôles de commerces et services de proximité, pour envisager un développement cohérent et qualitatif.
- Préserver l'architecture traditionnelle, l'organisation et le bâti historiques qui confèrent une qualité architecturale, patrimoniale et paysagère au territoire et contribuent à son attractivité.

Enjeux liés au cadre naturel

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel (milieux, espèces, continuités écologiques) dont le patrimoine géologique.
- L'adaptation du territoire et des usages au changement climatique, notamment au regard de la ressource en eau.
- La préservation du réseau hydrographique et des ressources en eau souterraine.

Enjeux liés au paysage

- Préserver les identités paysagères, leur diversité et leur lecture en préservant la silhouette groupée des villages et des bourgs.
- Intégrer les nouvelles formes bâties dans le territoire : les encadrer dans une trame préalablement identifiée, caractéristique de l'architecture locale.
- Intégrer les zones d'activités dans l'environnement et le paysage en tenant compte des impacts du changement climatique.

Enjeux liés aux dynamiques

- S'appuyer sur un développement démographique favorable pour définir une politique urbaine cohérente, tout en prenant en compte le vieillissement de la population et les fortes disparités entre les communes notamment concernant la perte de population.
- Accompagner l'évolution du parc de logements en priorisant les secteurs favorables au fonctionnement des villes et des villages.
- Répondre aux difficultés liées à la vacance, aux besoins de diversification des logements et considérer le nombre important de résidences secondaires.

Enjeux liés à l'agriculture

- Assurer la pérennité de l'activité agricole qui structure l'ensemble du territoire que ce soit au niveau économique, paysager, environnemental, social...
- Permettre l'évolution de l'activité agricole.
- Préserver les espaces agricoles et naturels qui répondent également aux enjeux de souveraineté alimentaire.

Enjeux liés à l'activité économique (hors agriculture)

- Maintenir et renforcer l'offre commerciale dans les centres-bourgs.
- Programmer le développement des zones d'activités en fonction des besoins économiques et d'emplois, en cohérence avec les dynamiques territoriales actuelles.
- Favoriser le maintien des activités artisanales aussi bien dans les zones d'activités existantes qu'au sein des bourgs et hameaux pour pérenniser l'économie locale en privilégiant la proximité avec le bassin de clientèle qui est en lien avec les activités artisanales.
- Oeuvrer au rayonnement touristique du territoire et valoriser l'offre touristique diversifiée.

Enjeux liés aux déplacements

- Développer des complémentarités avec les deux axes principaux qui structurent le territoire : axe Espalion-La Loubière-Rodez et la vallée du Lot, pour desservir l'ensemble du territoire en renforçant les pôles d'échanges multimodaux.
- Favoriser l'accessibilité des équipements, commerces et services depuis toutes les communes du territoire.
- Inciter à l'usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture en créant les conditions favorables à leur développement.

Enjeux liés à l'urbanisation

- Préserver les espaces agricoles et naturels qui participent au cadre de vie attractif.
- Promouvoir un développement favorisant le cadre des villes et des villages, qui prenne en compte les impacts du changement climatique et qui favorise une urbanisation à proximité des équipements, services, commerces et des principaux secteurs bâtis afin de limiter les déplacements.
- Limiter l'urbanisation sur les secteurs à enjeux (hameaux agricoles, secteurs protégés ou ayant un intérêt au niveau environnemental, enjeux paysagers...).

Enjeux liés aux risques technologiques et naturels, pollutions et réseaux

- Progresser dans la sobriété des usages de la ressource en eau et des consommations d'énergie.
- Veiller à l'approvisionnement durable de la population en eau potable de qualité, et en quantité suffisante, au bon fonctionnement de l'assainissement collectif et à la progression de la conformité des installations d'assainissement non collectif.
- Prendre en compte le changement climatique et ses impacts dans les choix réalisés (aménagement urbains, habitats (formes, localisation)...).
- Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques et à leur évolution prévisible et veiller à la non-aggravation des risques (limitation de l'imperméabilisation, préservation des champs d'expansion des crues, etc.).



soletcité

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

